Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16118 – 7 F — JEUDI 21 NOVEMBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La France dément avoir livré des armes au Rwanda après l'embargo de 1994

Londres ouvre une enquête après la découverte des archives des milices hutues

LE QUAI D'ORSAY a fermement démenti, mardi 19 novembre à Paris, les informations de source britannique selon lesquelles la France aurait livré des armes au gouvernement rwandais et aux milices hutues, responsables du génocide tutsi, après l'embargo décrété par l'ONU le 17 mai 1994.

La chaîne de télévision britannique *Channel Four* avait montré, lundi, des documents découverts au Zaïre mettant notamment en cause la Société française d'exportation de matériels et systèmes d'armement (Sofremas). Il s'agit d'une offre adressée à l'ambassade du Rwanda à Paris le 5 mai 1994 qui, selon Paris, n'a pas été suivie d'effet. La France affirme que ses dernières livraisons d'armes à l'ancien régime rwandais ont eu lieu début 1994. En 1993, l'aide militaire française au Rwanda s'était élevée à 55 millions de francs – un montant important, comparé au 1,5 million accordé la même année au Zaïre.

Après la mise en cause d'une société anglaise accusée, elle aussi, d'avoir violé l'embargo, Londres a annoncé, mardi 19 novembre, la mise en place d'une commission interministérielle d'enquête sur la livraison d'armes aux milices hutues. *Elle devra remettre* son rapport dans un délai d'un mois.

Une série de réunions devraient avoir lieu dans les jours qui viennent pour décider ou non de l'envoi d'une force multinationale dans la région des Grands Lacs. Les Etats-Unis, de plus en plus réticents à un déploiement militaire, ont annoncé qu'ils prendraient leur décision la semaine prochaine. Pour sa part, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a déclaré, mardi, qu'il n'y avait *« plus besoin d'une intervention militaire »* après le retour d'une partie des réfugiés au Rwanda.

En revanche, la plupart des pays européens, et notamment la France, soutenue par la commission de Bruxelles, soulignent la précarité du sort des centaines de milliers de réfugiés hutus qui sont encore au Kivu et estiment nécessaire de se préoccuper aussi des réfugiés qui sont rentrés au Rwanda depuis quelques jours.



Lire page 2 et notre éditorial page 20

Les routiers bloquent une trentaine de villes de province

UNE TRENTAINE de villes de province étaient encerclées, mercredi 20 novembre au matin, par des barrages de camions. Le trafic entre la France et l'Allemagne est paralysé à Strasbourg. Le tunnel du Fréjus était bloqué. De nouveaux barrages filtrants ont été installés, dans la nuit de mardi à mercredi, dans la vallée du Rhône, autour de Lyon, ainsi que dans la région de Toulouse.

Pour l'instant, Paris est épargnée, à l'exception d'une opération escargot dans l'est parisien. La CFDT n'envisage des actions sur la capitale qu'en cas d'enlisement du conflit. Le désaccord persistant entre les syndicats de chauffeurs routiers et le patronat, porte essentiellement sur le paiement des heures de travail *« non conduites »*. L'Etat pourrait être conduit à s'impliquer dans la négociation. Un point d'accord semble s'esquisser autour de la revendication de la retraite à cinquante-cinq ans.

Lire page 8

■ Feu vert au canal Rhin-Rhône

La décision de M. Juppé d'engager les procédures d'acquisition de terrains ouvre la voie au plus grand projet français d'aménagement du territoire, pour *28 milliards de francs.* *p. 15*

■ Les 30 % abrogés

L'Assemblée nationale a voté la suppression des abattements professionnels qui concernent quelque 500 000 contribuables. *p. 7*

■ Un veto contre M. Boutros-Ghali

Les Etats-Unis ont utilisé leur veto pour bloquer la réélection de M. Boutros-Ghali à la tête de l'ONU. p. 6

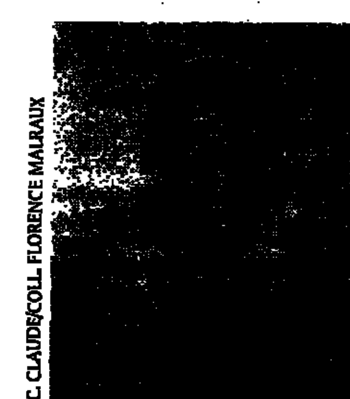
■ Sexe : une loi pour protéger les enfants

La répression des abus sexuels sur les enfants devrait être *renforcée*. *p. 13*

■ Elf, le juge et les fonds

Le juge Eva Joly cherche à mettre au jour une filière d'évasions de fonds au détriment du groupe Elf. p. 11

■ Malraux orateur



C. CLAUDE/COLL. FLORENCE MALRAUX

« Le Monde » publie deux discours de l'écrivain combattant devenu ministre de la culture. p. 16 et 17

Les enfants des gardes rouges plébiscitent le jazz

PÉKIN
de notre correspondant

Ils sont nés alors que l'ère de Mao tirait à sa fin. Leurs parents étaient gardes rouges, militants d'une faction ou d'une autre dans la « révolution culturelle ». Eux portent des queues de cheval, des barbichettes et des blue-jeans. Leur passion ? La musique occidentale, autrefois honnie, mais surtout une de ses formes les plus provocatrices, le jazz, *de préférence débridé. Plus c'est free, plus ils* aiment.

Pour la quatrième année consécutive, un festival international du jazz, cette année encore bien plus *free* que les autres, vient de se tenir pendant une semaine à Pékin. Sorti, cette fois, pour de bon de la semi-confidentialité des précédentes éditions. Dans une vraie salle de deux mille places, pleine tous les soirs avec plus de deux tiers de spectateurs chinois : un public qui a plus que doublé depuis l'année dernière.

La graine « jazzistique » a vraiment pris en Chine. Les enfants du maoïsme apprennent à *tâtons à s'y reconnaître dans* la *jungle* des genres et, pour certains d'entre eux, s'y essayent eux-mêmes sur scène, non sans innocence et maladresse, mais avec une incommensurable bonne foi.

Depuis l'édition 1995, les clubs de jazz ont fleuri dans la capitale chinoise. Le régime y voit probablement un moyen commode de fixer en des points surveillés une population *de jeunes qui, pendant le temps qu'ils s'in*téressent au swing, ne se mêlent pas de politique. Le phénomène s'apparente sociologiquement à la vague du disco qui a vu des casernes de la police anti-émeutes ouvrir de tels établissements. La jeunesse s'y trémousse dans un beau charivari sous le regard placide d'un personnel carrément composé de policiers en casquette. On y passe la nuit, *on y boit un peu, on y fume aussi des végé*taux officiellement prohibés mais dont le trafic est plus ou moins toléré (ou assuré) par les mêmes policiers, ou d'autres.

Mais là où le disco fait penser à un parc naturel *soigneusement bouclé pour animaux* sauvages, l'univers esthétique du jazz a tendance à ouvrir les esprits. D'abord estomaqués, les jeunes musiciens chinois s'avancent dans des voies d'improvisation qu'ils n'imaginaient pas voici quelques années, quand jazz rimait avec *ragtime*.

Alors, le public ovationne des formations comme le groupe français Sixun, au jazz-rock *mâtiné d'intonations arabes qui ne sont pas* loin d'évoquer les musiques d'Asie centrale où la Chine, présente sur le terrain, pourrait, elle aussi, puiser des inspirations « multiculturelles » si elle renonçait au cloisonnement des genres. La notion de brassage culturel, antinomique avec le système chinois, est au cœur de cette intrusion du jazz dans l'empire du Milieu. *« Le jazz, c'est la liberté »*, résume un spectateur. On se demande où il a trouvé ça.

Francis Deron

Amiante : Paris-VII veut quitter Jussieu

L'UNIVERSITÉ de Paris-VII souhaite quitter le campus de Jussieu pour s'installer sur la ZAC Paris-Rive gauche. Malgré l'annonce d'un plan de désiamantage, dont le coût est estimé à 1,2 milliard de francs, le conseil d'administration de l'université a adopté, le 19 novembre, le projet de déménagement défendu par son président. Le ministère de l'éducation nationale devra donner son accord à une telle opération.

Le même jour, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X, confiée au juge Edith Boizette, sur la gestion du dossier de l'amiante au campus de Jussieu.

Lire page 10

■ Fin de mandat à la Banque de France

Les mandats de deux membres du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France arrivent à échéance à la fin de l'année. Jean Boissonnat et Bruno de Maulde seront-ils renouvelés ? p. 23

■ Les Français, NTM et la police

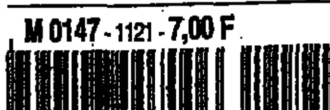
L'universitaire Vincent Tournier analyse la manière dont les Français perçoivent la police après l'affaire NTM. p. 19

■ Des fusées sur l'eau

C'est inédit : une plate-forme pétrolière dans le Pacifique est transformée en base spatiale flottante. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1121 - 7,00 F



La révolution culturelle du petit peuple belge

AUCUNE collectivité, même réputée pour sa placidité bon enfant dans la gestion des conflits, ne peut sortir indemne d'une crise comme celle qu'a fait naître, au sein de la société belge, la découverte, en août 1996, du réseau pédophile criminel Dutroux-Nihoul. Cela a conduit à la « marche blanche » du 20 octobre, avec 300 000 personnes défilant dans les rues de Bruxelles, à la mise en cause, jour après jour, de tous les rouages de l'Etat (la police, la gendarmerie, la justice et les institutions politiques) au fil des révélations des médias, enfin au grand déballage télévisé en direct de la commission parlementaire d'« en*quête sur les enquêtes » qui doit* se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Un pays dont la vraie devise était « vivre et laisser vivre » est ainsi entré dans l'ère du soupçon généralisé, de la délation publiquement encouragée : les « numéros verts » mis en place par la police pour obtenir des informations sur les réseaux pédophiles sont massivement utilisés à des fins calomniatrices ou pour des vengeances personnelles. Deux ministres, Elio Di Rupo et Jean-Pierre Grafé, mis en cause par le parquet sur la base de témoignages indiquant qu'ils ont eu, dans le passé, des relations avec des adolescents (*Le Monde* du 20 novembre), risquent de devenir bientôt les victimes expiatoires. Leur homosexualité, connue de beaucoup, mais qui ne prêtait pas à conséquence naguère, est devenue une marque d'infamie.

Un mouvement d'émotion collective, tel qu'il en surgit chaque fois qu'un crime particulièrement odieux est porté à la connaissance du public, mais qui en général s'estompe avec le temps à la manière d'un deuil privé, devient ici le levier d'une mise en cause fondamentale des piliers de la société. Alors que les mouvements sociaux « traditionnels » traduisant les revendica*tions ouvrières ou étudiantes ont du* mal à faire recette, en dépit de la situation critique dans certains secteurs, comme la sidérurgie wallonne ou les universités francophones, la mobilisation « pour Julie et Melissa » ne faiblit pas, bien au contraire. Vendredi 14 novembre encore, 10 000 étudiants et lycéens défilaient dans les rues de Namur avec des ballons blancs sur le mot d'ordre « protégeons nos enfants ».

Luc Rosenzweig

Lire la suite page 20

Un Américain en Europe



ROBERT KRAMER

Cinéaste américain engagé des années 60-70, Robert Kramer poursuit un travail critique sur la société. Il signe cette fois *Walk the walk*, un film de voyage, en quête d'un nouvelle *raison de vivre, quand les grands* élans collectifs ont disparu. Dans un autre genre, Gérard Jugnot présente sa sixième comédie, *Fallait pas !*

Lire pages 30, 31 et 32

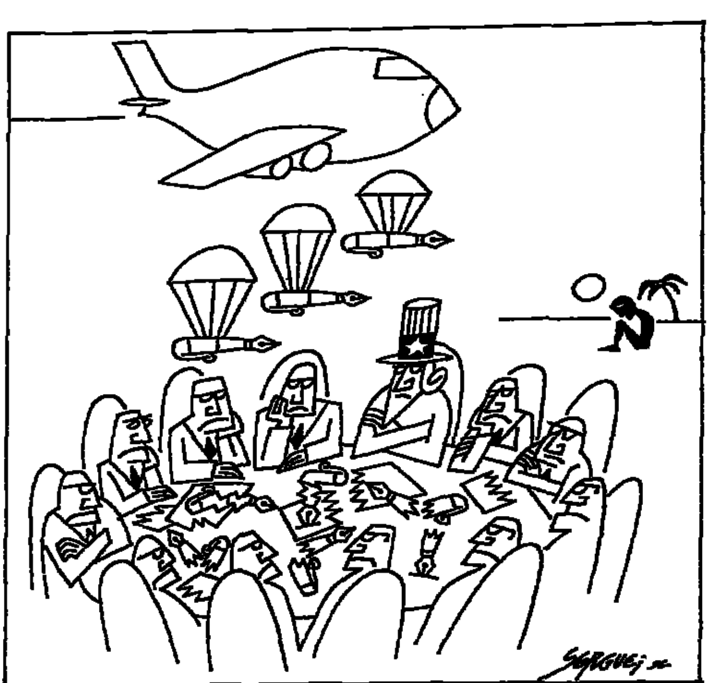
RÉFUGIÉS Les réunions vont se multiplier pour décider ou non de l'envoi d'une force multinationale chargée d'aider les réfugiés hutus qui sont rentrés au Rwanda ou qui errent encore dans l'est du Zaïre. Les Américains, de plus en plus réticents, devraient attendre la semaine prochaine pour faire connaître leur décision définitive. ● **LAMINÉE** en quelques jours par les rebelles tutsis, aidés par les forces rwandaises, l'armée zaïroise, dont la plupart des hommes ne sont plus payés depuis des mois, paraît *totalement* à l'abandon. ● **LE QUAI D'ORSAY** a démenti, mardi soir, les informations de source britannique selon lesquelles la France aurait livré des armes au Rwanda après l'embargo décrété par l'ONU en mai 1994. De son côté, Londres a créé une commission interministérielle d'enquête sur la livraison d'armes aux milices rwandaises hutues *(lire notre éditorial page 20).*

La communauté internationale hésite toujours à envoyer une force au Zaïre

Les Américains, de plus en plus réticents, devraient faire connaître leur décision la semaine prochaine. L'Europe estime nécessaire de porter assistance aux Hutus qui se trouvent encore au Kivu et s'inquiète du sort de ceux qui sont rentrés au Rwanda

LA COMMUNAUTÉ internationale multiplie les réunions pour décider ou non de l'envoi d'une force dans la région des Grands Lacs. *Mardi* 19 novembre à Ostende, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont proposé les « *bons offices* » de leur organisation pour aider les réfugiés hutus restant encore au Zaïre. Les membres de l'UEO divergent notablement sur le nombre de ces réfugiés : entre 800 000 et 900 000 selon la présidence belge, 700 000 selon la France et 500 000 selon l'Allemagne. Une réunion de nature « *politique* » se tiendra mercredi au siège des Nations unies, à New York, avec les « *représentants des pays concernés par l'évolution de la situation* », a annoncé, mardi, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, qui a précisé que les discussions porteront sur la « *mission militaire proposée* ». La deuxième réunion « *militaire* », qui regroupera vendredi, à Stuttgart, les pays participants aura comme objectif, toujours selon M. Chrétien, de discuter des « *meilleurs moyens à prendre pour atteindre les objectifs de la mission* ». Enfin, samedi, à Genève, les pays concernés se réuniront pour « *favoriser et coordonner la distribution de l'aide à la région et assurer un appui aux réfugiés qui rentrent dans leur pays* ».

Il faudra toutefois attendre la semaine prochaine pour connaître la décision définitive des Etats-Unis. Le secrétaire à la défense, William Perry, avait annoncé, mardi, que la seule présence américaine serait d'ordre logistique, et le Pentagone avait précédemment laissé entendre qu'il déploierait moins de 1 000 hommes, contre les 4 000 initialement prévus. Dans la soirée, on indiquait, *de source proche de* l'administration Clinton, que les modalités de l'assistance apportée par les Etats-Unis aux réfugiés rwandais devraient être décidées au début de la semaine prochaine. « *De toute évidence, nous devons avoir le consentement du gouvernement rwandais* », a déclaré un haut fonctionnaire. Or, le ministre rwandais des affaires étrangères, Anastase Gasana, a laissé entendre, mardi, que le Rwanda n'autorisera pas la force multinationale à opérer dans l'est du Zaïre à partir de son territoire. Lors d'une conférence de presse à Kigali, M. Gasana a déclaré que son gouvernement estimait que l'intervention de la force multinationale n'était plus utile, puisque presque tous les réfugiés hutus rwandais qui se trouvaient au Zaïre étaient rentrés au Rwanda.



MANQUE D'ARGENT

Lundi, à Bruxelles, Emma Bonino, le Commissaire européen chargé de l'action humanitaire, a dénoncé, nous indique notre correspondant Philippe Lemaître, le nouveau retard pris par la commmunauté internationale, critiquant plus particulièrement l'hésitation persistante des Etats-Unis. Aux yeux des dirigeants de la Commission européenne, le retour au Rwanda de quelque 500 000 réfugiés hutus pose au moins autant de problèmes qu'il en résout. Pour sécuriser l'aide humanitaire, la présence de la force internationale leur semble toujours indispensable. Une difficulté supplémentaire, qui sera examinée par les ministres des Quinze, vendredi à Bruxelles, porte sur le financement de l'opération de sauvetage très complexe qui est en train d'être montée : l'argent manque. C'est remplis de crainte que les réfugiés *hutus, chassés de leurs camps par* les combats, poussés sur les routes par la faim, sachant leur avenir au Zaïre incertain, se sont mis en marche vers un Rwanda dominé par les Tutsis. Là-bas, leur arrivée massive, dans un pays où la terre est rare, soulève d'innombrables difficultés. La présence du personnel humanitaire et des médias aidant, les autorités rwandaises ont donné des instructions très fermes pour que, sur place, dans les villages, des arrangements soient trouvés, concernant notamment le logement (les réfugiés hutus ont trouvé souvent leur maison occupée par des Tutsis). *Mais* pratiquement rien n'a été fait pour la réinsertion de ces réfugiés, qu'au reste le régime de Kigali, soucieux d'asseoir son pouvoir, n'avait guère incités à revenir au cours des deux années passées.

Un effort considérable doit être entrepris, dit-on à Bruxelles, si l'on veut éviter que ne s'amplifient les règlements de comptes, les dénonciations, les arrestations. Par ailleurs, souligne-t-on dans l'entourage de Mme Bonino et de Joao de Deus Pinheiro, le commissaire chargé du développement, ce serait une grave erreur d'imaginer que, du fait des retours au Rwanda, il n'y aura plus bientôt de difficultés majeures dans l'est du Zaïre. Environ 700 000 à 800 000 réfugiés et déplacés continuent à y errer dans des conditions de totale insécurité. Se résigne-t-on à les abandonner ?

DOSSIERS SENSIBLES

Outre la confirmation de leur participation à la force multinationale, les Quinze auront, vendredi, trois dossiers sensibles à ouvrir. Qui prendra en charge la composante africaine de cette force internationale ? « *Plusieurs pays africains sont prêts à y aller, tels l'Afrique du Sud, l'Ethiopie, le Sénégal, le Mali, mais à condition de ne pas avoir à payer. La Commission fait l'objet de sollicitations très fortes* », explique Philippe Soubestre, le directeur général du Fonds européen de développement (FED).

Lors de l'intervention en Somalie, en 1993, la Commission avait pris en charge les frais des troupes belges, *mais s'était fait sévèrement* rappeller à l'ordre par la Cour des comptes et par le Parlement européens... Echo, l'office d'action humanitaire de l'Union européenne (UE), ainsi que d'autres organisations (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial), ont constitué des stocks de nourriture, de médicaments, de vêtements, dans les pays de la région, qui permettront de faire face aux besoins à très court terme. *Mais quid* pour la suite, alors que, mise à part l'aide alimentaire, il n'y a plus de budgets disponibles pour l'humanitaire et *que même* les crédits d'urgence ont été engagés ? Si l'on entend éviter, au Rwanda comme au Zaïre, un désastre pratiquement programmé, il est nécessaire de mettre en place des programmes de réhabilitation : relancer la production de thé et de café, refaire les pistes, redimensionner les écoles afin de tenir compte de l'afflux des élèves...

C'est une tâche que les experts du FED peuvent maîtriser : en 1995, plus de 70 millions d'écus (455 millions de francs) ont été dépensés en actions de réhabilitation au Rwanda ; plusieurs dizaine de millions d'écus devraient de nouveau y être affectés en décembre ou en janvier. Depuis le début 1994, 500 millions d'écus (3,25 milliards de francs) ont été dépensés par le budget européen au Burundi et au Rwanda.

Vendredi, les Quinze vont faire leurs comptes. Parler de l'avenir. De politique aussi, car, c'est une *opinion généralement partagée* à Bruxelles, il n'y aura pas de stabilité possible tant qu'un « pacte de sécurité», responsabilisant l'ensemble des pays de la région, n'aura pas été conclu. Un tel pacte – le « mécanisme d'Arusha » – a fonctionné dans le cas du Burundi. Ce fut un signe encourageant. On considère, à Bruxelles, que le réactiver et l'élargir n'est pas forcément hors de portée.

Paris dément avoir livré des armes au Rwanda après l'embargo décrété par l'ONU en mai 1994

LE QUAI D'ORSAY a démenti, mardi 19 novembre, des informations de source britannique indiquant que la France a livré des armes au Rwanda et aux milices hutues après avril 1994. Le 17 mai 1994, l'ONU *décrétait* un embargo, qui est entré en vigueur en juin. Comme *Le Monde* l'a écrit dans ses éditions du 20 novembre, le Quai d'Orsay a cependant admis que des livraisons – *dûment enregistrées par la* commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg) qui dépend du premier ministre – ont eu lieu, au début de 1994, vers le Rwanda.

Il s'est agi notamment de munitions (des obus de mortiers de 81 et 120, des missiles antichars Milan, des grenades défensives et offensives, des cartouches de fusils 7 62) de Thomson-Brandt et de Luchaire. Il s'est agi encore d'un lot de pièces détachées pour des automitrailleuses légères, du modèle AML-60, qui avaient déjà été livrées par Panhard et Levassor. Ces fournitures militaires au Rwanda – elles ont été arrêtées en 1994 à destination du Zaïre qui, par le passé, a reçu de la France le même type d'armements – étaient adressées en priorité à l'armée de terre et à la gendarmerie rwandaises, à l'époque composées majoritairement de Hutus. On estime à 5,7 millions de francs la valeur de ces matériels livrés début 1994.

En 1993, l'aide militaire au Rwanda s'était élevée à un total de 55 millions de francs, dont quelque 20,5 millions pour des matériels divers. Outre, déjà, des livraisons à destination des forces terrestres et de la gendarmerie, la France avait accepté de détacher vingt-cinq coopérants (officiers et sous-officiers) à l'état-major et dans les régiments de combat. De même, elle avait reçu quarante-six cadres rwandais dans ses écoles militaires. Par comparaison, l'aide française au Zaïre avait été, cette même année 1993, de 1,5 million de francs, et les coopérants techniques avaient déjà été retirés, de même qu'il n'y avait plus de stagiaires zaïrois en France.

UNE OFFRE « NON SUIVIE D'EFFET »

Depuis une vingtaine d'années, les transactions avec le Rwanda, comme avec le Zaïre, ont été organisées par une société de commer*cialisation, spécialement tournée vers l'Afrique,* la Société française d'exportation de matériels et systèmes d'armement (Sofremas), qui représente plusieurs producteurs d'armes français, nationalisés (comme GIAT industries) ou privés (comme Panhard et Levassor ou Matra-Manhurin), dans les secteurs aériens, terrestres et navals. La Sofremas est un intermédiaire dont le capital est détenu par les industriels et qui est contrôlé par l'Etat. D'autres sociétés comparables existent en France, comme l'OGA, la Sofma, l'Ofema. DCI ou la Sofresa, selon le type d'armes et les zones de ventes.

Les informations de source britannique ont fait état d'une lettre que la Sofremas a adressée, le 5 mai 1994, à l'ambassade du Rwanda à Paris et proposant notamment de nouvelles pièces de rechange pour les véhicules blindés. A l'époque, les armées rwandaises alignaient, semble-t-il, une douzaine d'AML-60 et une quinzaine de véhicules blindés légers (VBL).

A Paris, le *porte-parole du Quai d'Orsay* a expliqué, mardi 19 novembre, qu'« *il y a eu arrêt complet des livraisons et des agréments dès avril 1994* ». Il a précisé que l'offre du 5 mai 1994, *révélée par la chaîne de télévision* Channel Four, avait été « *non suivie d'effet* » et que « *la dernière livraison date du début de l'année* ». De son côté, la direction de la Sofremas, démentant les « *allégations* » de source britannique, a indiqué n'avoir effectué aucune livraison d'armes au Rwanda « *depuis l'embargo instauré par la résolution 918 de l'ONU le 17 mai 1994* ».

Londres crée une commission d'enquête

Le gouvernement britannique a annoncé, mardi 19 novembre, la mise en place d'une commission interministérielle d'enquête sur la livraison d'armes aux milices hutues, dans l'est du Zaïre. La commission comprendra des représentants des ministères de l'intérieur, du commerce et de l'industrie, de la défense, du Foreign Office, des douanes et des services du premier ministre. Elle devra rendre son rapport dans un délai d'un mois. Les douanes enquêtent pour savoir si des infractions à la législation britannique ont été commises par la société Mil-Tec, mise en cause dans des documents retrouvés au Zaïre par des journalistes britanniques. – ***(AFP.)***

Abandonnée et défaite, l'armée est le principal facteur d'insécurité au Zaïre

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Le Zaïre a célébré en toute discrétion le 36e anniversaire de la création de son armée, dimanche 17 novembre. Le général Eluki Monga Aundu, chef d'état-major, caressait bien le projet d'organiser un grand défilé militaire, mais l'infamante défaite infligée à ses troupes par les rebelles banyamulenge et l'armée rwandaise l'en a dissuadé. Quelques reportages à la télévision, une allocution du ministre de la défense, le grand amiral Mavua, et l'octroi d'un jour férié, *samedi*, ont suffi.

Les forces armées zaïroises (FAZ), n'ont aucune raison de pavoiser. Elles ont été laminées en *quelques jours, incapables de s'op*poser à l'invasion du Nord et du Sud-Kivu, les deux provinces orientales du pays, frontalières du Rwanda et du Burundi. Elles ont failli à leur mission première, comme le ressasse la presse locale : « *garantir l'intégrité du territoire national.* »

Les villes d'Uvira, Bukavu et Goma ont été conquises presque sans résistance. L'instauration de l'état d'urgence n'a *pas empêché une* fuite éperdue. Les officiers supérieurs ont donné le mauvais exemple, s'éloignant des combats au volant de voitures « réquisitionnées », pleines de matériel pillé à la va-vite. D'Uvira et de Bukavu, certains sont descendus jusqu'à Kalemie, sur les bords du lac Tanganyika, où ils ont « réquisitionné » un train jusqu'à son terminus, Ilebo, au cœur du pays. De Bukavu et de Goma, ils se sont jetés sur la route du nord-ouest et, de Walikale à Kisangani, ont tout pillé sur leur passage. Les villages sont désertés. Les populations, effrayées, ont fui vers Lubutu où quelque 70 000 personnes sont réfugiées.

3 500 FUYARDS

D'autres militaires, débandés, ont *suivi* la route de Rutshuru qui monte au Nord et sont maintenant entre Bemi et Bunia, le long de la frontière ougandaise. Quelque 3 500 fuyards sont venus grossir les garnisons locales. A Kisangani, 2 500 soldats ont semé la désolation, échangeant parfois des coups de feu avec les régiments cantonnés sur place et qui tentaient de maintenir un semblant d'ordre. Plusieurs personnes ont trouvé la mort. *Les* déserteurs ont pillé et violé. Ils veulent rentrer à Kinshasa, refusant d'aller à Kindu, dans l'ouest du Kivu, où leurs chefs les expédient pour tenter d'y reconstituer un embryon d'armée. Quelques centaines d'entre eux sont arrivés aux portes de la capitale en descendant le fleuve Zaïre sur des embarcations volées. Ils ont été arrêtés à hauteur de Kinkole par le service d'action et de renseignements militaires (SARM). D'autres bateaux, interceptés, ont été reconduits au port de Kisangani.

L'armée n'est plus payée depuis le début de la « *transition* » politique, il y a cinq ans. Si les chefs de corps reçoivent les soldes, ils ne les redistribuent pas. Aussi l'armée ne s'est-elle illustrée que par les grands pillages de septembre 1991 et et de janvier 1993. Elle est le principal facteur d'insécurité du pays, plus apte à voler, piller et « racketter » qu'à se battre au front quand le pays est menacé.

Le budget de la défense est établi sur la base de 140 000 militaires, mais l'effectif global n'excède pas 75 000 hommes. L'armée de l'air, avec ses 1 800 aviateurs, n'a plus un appareil en état de vol. Les Mirage-5 sont en France, les Macchi de lutte anti-guérilla sont hors d'usage et les avions de transport C-130 en panne. Quelques pilotes louent leurs services à des compagnies civiles. La marine (1 800 hommes) n'est pas mieux lotie, même si quatre patrouilleurs d'origine chinoise sont encore en service, dans l'estuaire du Zaïre. Sur fleuves, *rivières et lacs, plus une* seule vedette en état de naviguer.

LA FIN DE LA COOPÉRATION

L'armée de terre est également à l'abandon. La Division spéciale présidentielle (DSP, 7 000 hommes), aux ordres du général Nzimbi, est relativement bien équipée et partiellement payée. Elle est chargée de la protection du président Mobutu et de son régime. Deux ou trois bataillons de la DSP étaient dans le Kivu, ainsi que 1 500 hommes mis à la disposition du Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) pour la protection des camps de réfugiés rwandais. Le reste est stationné à Gbadolite, le village natal du président. La garde civile, *dirigée* par le général Baramoto, compte quelque 10 000 hommes. C'est une force de police qui s'est militarisée progressivement. *La gendarmerie*, en dépit de ses 25 000 hommes, n'est pas une force opérationnelle.

Les unités d'élite, comme la 31e brigade de parachutistes, formée par les Français et la 41e brigade de commandos, formée par les Chinois, ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles furent. L'arrêt brutal de toute coopération oc*cidentale*, en 1991, a été fatal à l'armée zaïroise. Français, Belges, Américains et Allemands sont partis, laissant derrière eux des instructeurs *égyptiens et chinois. Les* représentants de Pékin à Kinshasa aiment à plaisanter sur la « zaïrianisation » de leurs coopérants militaires, *qu'ils considèrent désormais* comme « *inaptes à un rapatriement en Chine* ». L'armée est dépourvue de matériel. Mais des armes, des *véhicules et des équipements* divers ont été revendus aux troupes de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) *de Jonas Savimbi* et, par l'intermédiaire d'hommes d'affaires tutsis établis au Kivu, aux rebelles banyamulenge et à la nouvelle armée rwandaise, ceux-là mêmes qui viennent d'infliger à l'armée zaïroise une cuisante humiliation.

Le général Eluki a convoqué une conférence de presse, le 9 novembre, à l'insu du gouvernement, rejetant sur ce dernier la responsabilité d'une défaite que les militaires ne voulaient pas assumer (*Le Monde* du 5 novembre). Le premier ministre Kengo Wa Dondo et les membres de son cabinet en ont nourri un profond ressentiment. « *Les généraux doivent prouver leur courage au front, pas dans des discours prononcés dans des salons climatisés* », a affirmé un ministre proche de M. Kengo, estimant « *l'initiative d'Eluki pour le moins maladroite* ». Un autre ministre a réclamé en privé « *le conseil de discipline, voire le conseil de guerre pour cet officier aux propos séditieux* ».

Les étudiants en colère ont, eux aussi, dans leur manifestation destinée à soutenir « *les vaillantes forces armées zaïroises* » et à faire tomber le gouvernement, demandé la révocation du général Eluki et son remplacement par le général Mahele, qu'ils considèrent comme « *intègre et courageux* ». M. Kengo Wa Dondo a longuement discuté avec le maréchal Mobutu, samedi, à Roquebrune-Cap-Martin. Il est rentré, dimanche soir à Kinshasa, avec un nouvel organigramme des forces armées zaïroises en poche.

Frédéric Fritscher





Nelson Mandela critique la partialité de la presse sud-africaine

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La « hache de guerre » entre Nelson Mandela et la presse sud-africaine est officiellement enterrée. Le chef de l'Etat a reçu une délégation d'une vingtaine de journalistes, lundi 18 novembre, afin de mettre un terme à la polémique déclenchée par ses récentes attaques contre certains d'entre eux. Mais ce geste de conciliation sera sans doute insuffisant pour enrayer la détérioration des relations du pouvoir avec une partie des médias et effacer les dommages causés par cette polémique à l'image du président Mandela. Dans cette affaire, le chef de l'Etat sud-africain est tombé de son piédestal. Incarnation de la lutte contre l'oppression puis de la réconciliation nationale, il était jusqu'à présent une figure intouchable de la scène politique. Ses accusations contre la presse l'ont exposé à des reproches sans précédent, le dépeignant comme un dirigeant autoritaire, soucieux de faire taire les critiques dérangeantes.

A plusieurs reprises récemment, M. Mandela a accusé, sans les nommer, certains journalistes noirs d'effectuer le *« sale boulot »* des conservateurs blancs *« qui regrettent que nous ayons détruit la suprématie blanche »*. Il leur a reproché d'être les instruments d'une campagne destinée à discréditer l'action du gouvernement dominé par le Congrès national africain (ANC). Principal journal visé, le *Star*, premier quotidien national, n'a pas tardé à répliquer sur le même ton. Dans un éditorial intitulé « Les ennemis fantômes de Mandela », il a dénoncé une *« campagne de diffamation ridicule et sans substance »*, la comparant à celle menée contre les médias par le pouvoir blanc aux pires jours de l'apartheid !

A l'issue de sa rencontre avec la délégation de journalistes, le chef de l'Etat s'est défendu de vouloir porter atteinte à la liberté de la presse. Mais il a maintenu son reproche de partialité. *« Tant que nous aurons une presse contrôlée par les conservateurs blancs, elle jouera un rôle contre-révolutionnaire »*, a déclaré M. Mandela. La presse sud-africaine, il est vrai, demeure largement dominée par les intérêts blancs et, dans l'ensemble, elle n'est pas favorable au pouvoir noir. Mais on ne peut guère l'accuser pour autant de mener une campagne de désinformation systématique dirigée contre l'action du gouvernement.

CRISPATION

Deux ans et demi après l'arrivée de M. Mandela au pouvoir, les médias rompent progressivement avec le « politiquement correct » qui assimilait jusqu'à présent toute critique à un sabotage raciste de l'effort de reconstruction nationale. Or c'est cet argument que brandit encore le président en affirmant que des Blancs se servent de journalistes noirs. Mais aujourd'hui, les médias se font de plus en plus l'écho de dissensions au sein de l'ANC et des lenteurs dans les réformes gouvernementales. Ce n'est sans doute pas un hasard si la polémique a éclaté au moment où, à mi-mandat, le chef de l'Etat s'employait à défendre son bilan.

M. Mandela peut, à juste titre, reprocher à la presse de ne pas suffisamment rappeler l'ampleur de la tâche à accomplir et le poids de l'héritage de l'apartheid. Mais ses attaques contre les médias traduisent, plus profondément, une crispation du pouvoir noir devant les difficultés. Un des articles qui a, semble-t-il, déclenché l'ire présidentielle faisait état, sous le titre « Même saint Mandela a son talon d'Achille », de la *« poigne de fer »* avec laquelle le chef de l'Etat s'emploie à réduire les dissensions et de sa *« tendance, parfois, à se montrer dictatorial »*. Dans une Afrique du Sud gouvernée à tous les échelons par l'ANC, qui demeure pour longtemps encore sans opposition véritable, la presse semble bien décidée à jouer désormais son rôle de contre-pouvoir.

Frédéric Chambon

M. Arafat refuse les exigences israéliennes sur Hébron

Les pourparlers achoppent sur la volonté de Tsahal de continuer à opérer librement dans la partie de la ville palestinienne qui deviendra autonome

Une nouvelle séance de négociations, mardi 19 novembre, entre Israéliens et Palestiniens, sur le redéploiement de Tsahal dans la ville d'Hébron, en Cisjordanie, n'a donné aucun résultat. L'Etat juif continue d'exiger un droit de poursuite de l'armée à l'intérieur de la partie de la ville qui deviendra autonome. Plusieurs milliers de juifs ultra-orthodoxes se sont rassemblés mardi dans la cité, à l'appel de la secte messianique Habad, pour soutenir les 450 colons qui y sont implantés. Le « comité des rabbins de Terre sainte » du courant Habad avait publié vendredi un communiqué, estimant que l'accord sur Hébron serait *« nul et non avenu aux yeux de la Torah »*, la loi juive, et assurant que *« toutes les mesures seront prises pour empêcher que les juifs d'Hébron ne soient abandonnés en otages à l'ennemi »*.

HÉBRON
de notre envoyé spécial

Au *quartier général* des forces armées israéliennes, sur la plus haute colline d'Hébron, le colonel G., commandant en chef d'un district militaire qui, outre la grande ville arabe occupée, comprend cinquante-quatre villages palestiniens alentour et une quinzaine de colonies juives, a mis le doigt sur l'essentiel. Après l'éventuel retrait israélien des quatre cinquièmes de la ville, *« si nous parvenons à établir une très bonne coopération avec la police palestinienne,* dit-il, *il n'y aura pas de problème insurmontable »*. Tout est dans le « si », car la confiance n'existe plus entre Israéliens et Palestiniens depuis l'arrivée au pouvoir de Benyamin Nétanyahou et de ses ultras. Mauvaise volonté, mauvaise foi, mauvais climat : c'est ce qui caractérise désormais le processus de paix.

Solennellement conclu à la Maison Blanche sous le patronage de Bill Clinton, en septembre 1995, le retrait des soldats israéliens hors de 80 % de la ville d'Hébron aurait dû avoir lieu à la fin mars 1996. Après une vague d'attentats islamistes en février et à l'approche des élections générales, qu'il allait d'ailleurs perdre le 29 mai 1996, l'ancien premier ministre israélien, Shimon Pérès, décida, avec l'accord de Yasser Arafat, de repousser après la consultation la mise en œuvre des accords signés. On connaît la suite.

PROVOCATIONS

Depuis sa victoire il y a six mois, et en l'absence totale d'attentats, le gouvernement ultranationaliste et religieux de Benyamin Nétanyahou multiplie les provocations. Il relance la colonisation, bloque la libre circulation des biens et des hommes entre les enclaves autonomes de Cisjordanie et de Gaza, casse la dynamique des négociations en réimposant, sur l'éventualité d'un Etat palestinien, le vieil interdit sioniste, et tente de renégocier ce qui a déjà été conclu. Notamment sur Hébron.

Reprises sous la houlette américaine quelques jours après les affrontements armés sans précédent de la fin septembre entre policiers palestiniens et soldats israéliens, autour des enclaves autonomes – quatre-vingt-cinq morts, dont quinze soldats –, les négociations achoppent toujours sur l'exigence israélienne de conserver à l'armée le droit d'opérer librement dans ce qui deviendrait la partie autonome de la ville. Ce droit – que certaines unités clandestines de l'armée se sont sporadiquement arrogé à Gaza et ailleurs pour capturer ou éliminer physiquement des activistes islamistes – n'est reconnu par aucun des accords signés jusqu'à *maintenant, et il n'est légalement* mis en œuvre dans aucune des huit enclaves urbaines autonomes évacuées l'an dernier par Israël en Cisjordanie et à Gaza.

FANATISME

« Ce que les Israéliens veulent, résume Yasser Abed Rabbo, le « ministre » de l'information de l'autonomie, *c'est tout simplement changer la nature des accords. Hébron n'aurait pas le même statut que Ramallah, Naplouse, Jéricho et les autres villes palestiniennes libérées ? Jamais nous n'accepterons cela. »* Considérée par les religieux comme le *« berceau du judaïsme »*, parce que, selon la Bible, Abraham, le « père » d'Israël et d'Ismaël y aurait acheté, il y a trois mille cinq cents ans, une caverne pour y ensevelir les membres décédés de sa famille, la ville serait devenue aussi sainte pour les Juifs observants que *« sa grande sœur, Jérusalem »*.

Ici seraient enterrés les Patriarches communs de l'islam et du judaïsme – encore que les archéologues n'en ont jamais trouvé sur place la moindre preuve concrète... – *Ici le fanatisme religieux est plus* fort que partout ailleurs, excepté à Jérusalem. Haut lieu du militantisme islamiste palestinien, Hébron est la seule ville palestinienne, à l'exception de Jérusalem-Est, annexée par Israël en 1967, où des colons juifs ultras – environ quatre cent cinquante dont cent soixante-dix « étudiants » religieux – se sont implantés au cœur d'une population arabe évaluée, par notre interlocuteur militaire, à cent trente mille habitants. *« La situation,* reconnaît le colonel G., *est très tendue. »*

Naguère considérée par les travaillistes, au mieux, comme un atout politique à conserver pour la dernière manche des négociations à venir concernant le statut définitif des territoires occupés, au pire, comme une nuisance temporaire, puisque le statut des 144 colonies juives disséminées dans les territoires doit également être négocié avant 1999, ce que le nouveau gouvernement appelle la *« communauté juive d'Hébron »* a changé de nature politique. Les ultras sont là pour rester, et il s'agit désormais, selon les mots du premier ministre, *« d'assurer non seulement la sécurité et la survie de cette communauté, mais son avenir et son développement »*.

« ACTIONS PRÉVENTIVES »

D'où les nouvelles exigences de sécurité à long terme, réitérées mardi par M. Nétanyahou devant son parti : *« Israël,* a-t-il dit, *restera ferme dans sa demande de conserver à Tsahal le droit d'entrer* [ou plutôt de réentrer] *dans toutes les parties de la ville d'Hébron. »* Il ne s'agit plus simplement de donner aux soldats un *« droit de poursuite à chaud »* en zone autonome, dans le cas où un attentat serait perpétré contre la communauté juive – droit qui existe dans les accords d'Oslo dès lors que l'Autorité palestinienne responsable en est avertie –, mais de leur permettre de mener, *« en cas de nécessité sécuritaire »*, des *« actions préventives »*, sans demander leur avis aux policiers palestiniens.

En clair, la partie autonome de la ville des Patriarches ne le serait pas vraiment, et ses populations se sentiraient toujours, à l'instar de toutes celles qui résident dans les zones rurales non évacuées de Cisjordanie, militairement occupées. *« Au-delà du problème de dignité que cela pose,* confiait cette semaine le président égyptien, Hosni Moubarak, au journal *La Repubblica, c'est une question fondamentale de sécurité »* pour les Palestiniens eux-mêmes. Yasser Arafat, qui a déjà accepté, au nom de la protection des 450 extrémistes juifs israéliens, qu'un cinquième d'Hébron, où résident entre vingt et trente mille Palestiniens, reste, après l'éventuel redéploiement israélien, sous occupation militaire, a fait savoir qu'il refuserait jusqu'au bout l'exigence de M. Nétanyahou.

Patrice Claude

Deux gardes-frontières filmés en train de battre des Palestiniens

Deux policiers israéliens, montrés à la télévision en train de frapper et d'humilier des ouvriers palestiniens à Jérusalem, ont été arrêtés, mardi 19 novembre. Ils ont été suspendus et placés en garde-à-vue pour quarante-huit heures, à fin d'interrogatoire. Le film vidéo sur cette affaire, diffusé lundi par la télévision israélienne, a été tourné en cachette par un Palestinien, au poste de contrôle d'Ar-Ram, entre Ramallah et Jérusalem. Les deux gardes-frontières ont multiplié les brimades contre des ouvriers appréhendés pour avoir tenté de passer sans permis de Cisjordanie à Jérusalem. Ils les ont alignés devant un mur et battus avec leurs armes, ou leur ont administré des gifles et des coups de pied. Un policier a affecté de faire ses besoins sur un détenu.

Le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, a laissé entendre que les deux policiers seraient limogés. *« Nous ne pouvons pas accepter ce genre de personnes dans nos forces de sécurité. (...) J'ai reçu des assurances (...) que la loi s'exercera dans toute sa rigueur »*, a-t-il ajouté. Selon la radio de l'armée, sept Palestiniens ont dû être hospitalisés après avoir été battus par des garde-frontières, dans deux incidents séparés, ce mois-ci. – *(AFP)*

Pékin impose en douceur son candidat pour diriger Hongkong

L'homme d'affaires Tung Chee-hwa est le probable successeur du Britannique Chris Patten

A partir de 1997, le chef de la future « région administrative spéciale » sera vraisemblablement l'armateur *Tung Chee-hwa. Ce très probable successeur du Britannique Chris Patten est un homme qui bénéficie du soutien de Pékin. Au cours d'un premier vote, le 15 novembre, il a re*cueilli 206 voix sur 400 au sein du comité de sélection, contre 82 pour son plus sérieux rival, le juge Yang Ti Lian.

HONGKONG, PÉKIN
de nos correspondants

La Chine multiplie les efforts en vue de faire accroire l'idée que l'« élection » – à la mode pékinoise – du prochain chief executive de Hongkong (le chef de la future « région administrative spéciale »), d'ores et déjà bien avancée pour le candidat qu'elle soutient en coulisses, se déroule de la manière la plus ouverte.

L'armateur hongkongais Tung Chee-hwa a émergé en très probable vainqueur d'un processus dans lequel beaucoup voient une cooptation déguisée sous haute garde chinoise. Dans ce qui se présentait, le 15 novembre, comme un premier tour électoral, M. Tung a recueilli 206 des 400 voix du comité de sélection mis sur pied par Pékin et formé de personnalités locales acquises à la Chine. Le juge Yang Ti Liang, seul autre candidat encore réellement dans la course, n'a reçu que 82 votes. Un deuxième et dernier tour, le 11 décembre, devrait donc confirmer M. Tung dans la fonction de « proconsul » chargé d'incarner la thèse selon laquelle, après cent cinquante ans de règne colonial, ce sont *« les Hongkongais qui désormais gouvernent Hongkong »*.

PREMIER GRAND DISCOURS

La population n'avait pas été consultée au sujet de cette procédure imposée par Pékin en riposte aux réformes démocratiques du gouverneur britannique Chris Patten. Cela n'a pas empêché le chef de la diplomatie chinoise, le vice-premier ministre Qian Qichen, qui, à cette occasion, effectuait à Hongkong son premier séjour ès qualité, d'y voir l'avènement d'*« une démocratie réelle »*.

Si M. Qian n'a pas rappelé l'intention de son gouvernement de dissoudre, lors de la rétrocession, le 1er juillet 1997, la seule instance partiellement élue de la colonie, le conseil législatif, cette question n'a pas été éludée par M. Tung. Il l'a évoquée le 19 novembre dans son premier grand discours public d'homme virtuellement oint de l'autorité, sans même attendre sa nomination effective. Devant un parterre d'hommes d'affaires réunis par le World Economic Forum, l'armateur, qui a pris sa retraite pour entrer en politique, a estimé que la dissolution était nécessaire en raison même de la querelle sino-britannique. Il a repris à son compte la thèse de Pékin selon laquelle l'inéluctable *« vide juridique »* rendait indispensable la chambre provisoire que doit coopter le comité de sélection d'ici au 21 décembre 1996.

Il a toutefois nuancé son propos en reconnaissant que le nouveau responsable *« devra établir l'autorité du gouvernement en gagnant la confiance des gens de Hongkong et construire des relations de travail avec Pékin, basées sur une confiance mutuelle. Inévitablement, il y aura des désaccords avec Pékin »*, a-t-il été jusqu'à reconnaître. Mais de préciser : *« Il y a plusieurs façons de dire non. La plus efficace est la consultation dans un climat de conciliation. Car, à long terme, les intérêts de Hongkong et de la Chine sont les mêmes. »*

Pour le court terme, M. Tung n'a pas cherché d'échappatoire à la question de savoir si le Parti communiste du continent serait autorisé à fonctionner au grand jour : dans *« un esprit de tolérance, les activités politiques seront acceptées pour peu qu'elles respectent la stabilité du territoire »*, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

Le piquant de cette pantomime de démocratie à la chinoise est que les liens de M. Tung avec le continent sont devenus source d'embarras pour Pékin et lui à l'égard du public. Il a dû se défendre d'être devenu un client du continent du fait que, par le passé, ce dernier était venu financièrement à la rescousse de sa compagnie maritime en difficultés – une relation privilégiée qui laisse soupçonner le besoin de « renvoyer l'ascenseur » quand il aura pris les commandes du territoire, selon une tradition bien ancrée dans le monde chinois des affaires.

Valérie Brunschwig et Francis Deron

Jacques Chirac tire « un coup de chapeau » à l'industrie française des produits de luxe au Japon

TOKYO
de notre correspondant

« Le Japon est non seulement possible mais encore nécessaire » à la France, a déclaré Jacques Chirac en s'adressant, mardi 19 novembre, aux membres de la chambre de commerce et d'industrie française au Japon, dans une nouvelle variation sur le thème du message qu'il martèle depuis son arrivée à Tokyo : *« Aller chercher la croissance là où elle se trouve. »* Le président de la République a relevé que nos dirigeants n'ont pas une *« vision assez nette »* des enjeux que représente la deuxième puissance économique mondiale, et il s'est notamment fait l'écho de la déception de nombreux membres de la communauté d'affaires française au Japon qui se heurtent souvent encore à l'*« incompréhension »* de leurs états-majors parisiens.

« Il y a beaucoup de secteurs où nous pouvons faire davantage et d'autres où nous devons innover », a déclaré le président, qui s'est engagé à *« convaincre non seulement les grands groupes mais aussi les PME à faire l'effort de s'intéresser au Japon »*. *« Il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas aussi bien que les Allemands et les Anglais »*, a-t-il ajouté. Pour sa part, Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, a estimé que le marché japonais est *« un marché qui qualifie ceux qui y réussissent »*. Il a annoncé avoir demandé la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à favoriser la pénétration des PME françaises au Japon.

En inaugurant, mardi 19 novembre, le festival *« La France du talent »*, organisé au grand magasin Mitsukoshi de Tokyo par le Comité Colbert, qui regroupe soixante-quinze entreprises françaises du luxe, M. Chirac a *« tiré un coup de chapeau »* à l'un des secteurs de l'industrie nationale qui marche le mieux au Japon. L'archipel représente 17 % du marché mondial du Comité Colbert, avec un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs, soit un tiers de l'ensemble des marchés des produits de luxe français dans le monde.

UN MARCHÉ GRATIFIANT

Avec les vins et spiritueux, le luxe occupe au Japon une place traditionnelle qui n'est pas étrangère au « snobisme de masse » des Japonais et de l'engouement pour les marques. Mais le marché nippon n'est pas que l'affaire des grands groupes ou du prestige français. A côté des dossiers des échanges franco-japonais (aéronautique, télécommunications, assurance, agro-alimentaire) qui mobilisent l'attention, il existe un fourmillement d'initiatives d'hommes d'affaires entreprenants qui, avec ou sans l'appui des autorités publiques françaises dans le cadre de la campagne « Le Japon, c'est possible », se sont lancés et se sont taillés des parts de marché.

Au succès déjà ancien mais exemplaire des Verreries Cristallerie d'Arques, *entreprise qui* s'attaqua au Japon dès les années 60 et dont l'expérience démontre que la persévérance et l'adaptation à un marché changeant sont payantes, s'ajoutent d'autres, plus récents, dans les domaines les plus divers. Ainsi, la marque de lingerie féminine Princesse Tam-tam, arrivée au Japon en 1994, enregistrait un an plus tard un chiffre d'affaires de 100 millions de yens (plus de 4,5 millions de francs), appelé à doubler cette année. Le Creuset, spécialiste mondial de la fonte émaillée, ne s'est vraiment intéressé au Japon qu'au début des années 90 : deux ans plus tard, ses ventes se chiffraient à 200 millions de yens. Dans des domaines plus spécialisés, EDAP Technomed occupe la première place dans le secteur des appareils à ultrasons détruisant les calculs urinaires, devant Siemens et Toshiba...

Ces exemples démontrent qu'avec des produits compétitifs, une bonne dose de persévérance et une vision à long terme, ce marché est non seulement « possible » mais gratifiant. Quelle leçon la France peut-elle tirer de l'exemple japonais ? *« Sa réussite est d'abord le fruit d'une ambition de réussir, et je souhaite que les Français méditent cette qualité »*, a déclaré le chef de l'Etat.

Philippe Pons

Pour la jeunesse japonaise, Jacques Chirac c'est Janus

TOKYO
de notre envoyé spécial

Il y a le Chirac méchant, le « Chirac assassin » des banderoles : celui qui commit le crime moral de reprendre les essais nucléaires en pleine année de commémoration du cinquantenaire d'Hiroshima et Nagasaki. Et puis il y a le Chirac sympathique, avenant, celui qui voue un culte passionné à la culture japonaise et qui sait s'extasier devant les paravents de la fin du XVIe siècle et les écritoires du début du XIXe du Palais impérial d'Akasaka.

UNE COTE EN HAUSSE

Les étudiants japonais ne comprennent guère comment les deux personnages peuvent cohabiter dans le même homme. Il suffit de flâner dans la cour de béton de l'université de Keio, quelques instants après un « appel à la jeunesse japonaise » lancée par le président français, pour prendre la mesure du trouble. Il y a ceux qui n'oublient évidemment pas Mururoa. *« Je ne l'aime pas beaucoup parce qu'il a un tempérament dominateur »*, lâche abruptement l'étudiante Yoko. Un *peu plus loin, sous un arbre effeuillé par l'automne*, un jeune se drape dans un fanion tricolore bariolé d'inscriptions peu amènes du type : *« Chirac la gaffe, tu mérites des baffes »* (en français dans le texte), mais il suscite plutôt l'indifférence à la sortie des cours.

Car c'est l'autre Chirac qui intéresse désormais. A la Bourse des valeurs étudiantes, la cote du président nippophile est incontestablement en hausse. Quand il a pénétré dans l'amphithéâtre de Keio, le chef de l'Etat français a été accueilli, non par des calicots, mais par les blazers bleu-gris d'une chorale très classique. Il a été chaleureusement applaudi par un bon millier d'étudiants qui l'ont ensuite sagement écouté. Mineko se dit *« fière »* de l'intérêt porté par M. Chirac à la culture japonaise, une passion dont elle a eu connaissance à travers des journaux qui le rappellent inlassablement. Elle apprécie que ce visiteur sache parler d'*« échanges culturels »* et non point seulement de semi-conducteurs ou d'ouverture des marchés publics.

M. Chirac a donc éveillé la curiosité. Mais son message à une jeunesse japonaise qu'il appelle à exercer *« ses nouvelles responsabilités »* dans un monde devenu multipolaire a-t-il été bien entendu ? Le doute est permis. C'est que la moindre évocation d'un Japon décomplexé sur la scène internationale fait toujours grincer les dents, y compris au sein d'une nouvelle génération moins marquée que ses aînés par les inhibitions de l'après-guerre. Chirac le nippophile séduit, certes, mais le Japon de ses désirs n'est pas forcément celui des étudiants de Keio. Ou pas encore...

Frédéric Bobin

La fédération des droits de l'homme maintient ses accusations contre Total en Birmanie

LA FÉDÉRATION internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) maintient ses accusations sur les violations des droits de l'homme induites, selon elle, par le projet de gazoduc dont la firme française Total est l'opérateur principal en Birmanie. Ce gazoduc doit relier le gisement offshore de Yanada, dans le golfe de Martaban, à une usine d'électricité construite à Ratchaburi sur le golfe de Thaïlande (*Le Monde* du samedi 16 novembre).

Dans un communiqué, la FIDH observe que *« le soutien politique et économique à la junte constitue en soi une raison suffisante de mettre en cause le bien-fondé du projet (...) surtout lorsque l'on sait qu'Aung San Su Kyi et tous les représentants démocratiquement élus (du pays) condamnent ce projet »*.

DÉMENTIS INJUSTIFIÉS

La FIDH relève que Total, pour discréditer les critiques, formule des démentis à des accusations qui n'ont pas été portées contre elle et ignore les autres. Elle écrit notamment que *« les accusations de travail forcé formulées par la FIDH ne concernent pas les employés embauchés par Total pour travailler directement sur le chantier,* (mais) *que le travail forcé a été et est utilisé par le partenaire de Total, le SLORC (junte au pouvoir en Birmanie), essentiellement pour assurer sa part du contrat, la sécurité du chantier, qui nécessite la construction de camps militaires, de routes, d'héliports, etc., comme il a été utilisé pour procéder à un aménagement préliminaire de la zone avant l'arrivée de Total »*.

De même, la FIDH fait observer que *« les accusations de déplacement de populations et d'exactions massives formulées par la FIDH ne concernent pas les treize villages situés à proximité immédiate du chantier* (de Total)*, mais ceux qui se situent dans un périmètre plus large (50 kilomètres environ), que le SLORC percevait comme une menace pour la sécurité du chantier car pouvant abriter des groupes rebelles »*. Elle affirme que *« les projets de micro-développement élaborés par Total dans ces treize villages ne sauraient compenser l'impact désastreux du gazoduc sur une zone beaucoup plus vaste »*. Elle souligne que ses *« accusations relatives au chemin de fer Ye-Tavoy construit à l'aide du travail forcé n'ont jamais concerné une utilisation directe du chemin de fer par les compagnies pétrolières, mais une utilisation des segments déjà achevés de celui-ci pour transporter vivres, munitions, équipements militaires pour les troupes chargées de la sécurité du chantier »*.

Début du procès de Drazen Erdemovic au Tribunal pénal international

LA HAYE. Le procès de Drazen Erdemovic, un Croate de Bosnie ayant servi dans les forces serbes bosniaques et qui comparait devant le Tribunal pénal international (TPI) pour sa participation avouée aux massacres qui ont suivi la chute de Srebrenica en juillet 1995, s'est ouvert, mardi 19 novembre, à La Haye. Au cours de cette première journée, Drazen Erdemovic a *plaidé coupable* de crime contre l'humanité pour avoir passé par les armes quelque 70 civils musulmans de l'enclave de Srebrenica, au cours d'exécutions de masse à Pilica (au nord *de l'enclave*), *qui ont fait* près de 1 200 victimes sur ce seul site. – *(AFP.)*

Victor Ciorbea est nommé premier ministre en Roumanie

BUCAREST. Le maire de Bucarest, Victor Ciorbea (42 ans), a été désigné, mardi 19 novembre, au poste de premier ministre. Magistrat de formation, fondateur de la première confédération syndicale libre après la chute de la dictature communiste, M. Ciorbea est membre du Parti national paysan – chrétien-démocrate –, pilier de la coalition Convention démocratique (CDR). Il présentera son gouvernement dans les prochains jours. Cette nomination intervient deux jours après la confortable élection du candicat de la CDR, Emil Constantinescu, à la présidence de la République, et deux demaines après la victoire de l'Union social-démocrate de l'ancien premier ministre, Petre Roman, et de la CDR aux législatives. – *(Corresp.)*

Première convention européenne sur la bioéthique

STRASBOURG. Le Conseil de l'Europe a adopté, mardi 19 novembre, la première convention internationale sur la bioéthique. Le texte, qui était en discussion depuis dix ans, a été approuvé par l'organisation des droits de l'homme, qui compte quarante Etats membres, en dépit des réserves de l'Allemagne, de la Belgique et de la Pologne.

Bonn s'est abstenu de donner son aval en raison du débat public en cours outre-Rhin, notamment au Bundestag et au sein des Eglises. Bruxelles, qui a en projet une loi sur la recherche biomédicale, n'a pas voulu se prononcer avant les conclusions du comité d'éthique national. Varsovie a repris à son compte l'opposition de l'Eglise catholique aux manipulations génétiques. Globalement, c'est la recherche sur les embryons qui soulève le plus de réticences. – *(Corresp.)*

Négociations sur la qualification de la lire pour la monnaie unique

BRUXELLES. *Le Comité monétaire européen, réuni mardi 19 novembre*, à Bruxelles, a examiné, sans parvenir à le régler, le désaccord opposant Bonn et ses partenaires sur le pacte de stabilité qui doit *accompagner la mise en place de l'euro. La rentrée de la lire* dans le système monétaire européen n'y a officiellement pas été évoquée. C'est au sein de cette instance, composée de représentants *des ministères des finances et des banques centrales des* Quinze, que doit se nouer prochainement la négociation. A Rome, le gouvernement achève de mettre au point les mesures annoncées pour qualifier l'Italie à la future monnaie unique. Il s'est mis d'accord mardi avec les syndicats sur l'assise du nouvel impôt *« européen »* qui doit permettre de ramener le déficit budgétaire en 1997 à 3 % du PIB. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : l'attentat perpétré** *samedi contre un immeuble abritant* des familles d'officiers russes à Kaspiisk (Daghestan, sud de la Russie) a fait 67 morts, dont 21 enfants, selon un nouveau bilan annoncé, *mardi 19 novembre, par le ministère russe des situations* d'urgence. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : le navire transportant des armes américaines** destinées *aux forces armées croato-musulmanes* de Bosnie a reçu, mercredi 20 novembre, le feu vert de Washington pour débarquer sa cargaison, après avoir croisé pendant plus de trois semaines en Adriatique, a *annoncé James Pardew, émissaire américain chargé* de l'aide militaire à la Fédération. Les Etats-Unis demandaient, en préalable à la livraison de ces armes, le limogeage du ministre de la défense, trop lié à l'Iran. Celui-ci a *démissionné mardi.* – *(AFP.)*

■ **GÉORGIE : l'un des fidèles partisans** de l'ancien président Zviad Gamsakhourdia a été condamné à mort, mardi 19 novembre, par la Cour suprême de *Géorgie, tandis que des manifestants* protestaient dans les rues de la capitale Tbilissi. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

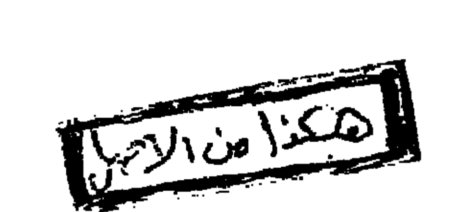
■ **PÉROU : les forces aériennes péruviennes** ont décidé d'acquérir douze avions de combat Mig-29 d'occasion, pour succéder à une douzaine de Sukhoï-22 achetés à l'ex-URSS *il y a vingt ans.* Le Pérou, qui aligne des Mirage 2000 français et des Kfir israéliens, deviendra le deuxième pays d'Amérique latine, après Cuba, à disposer d'avions Mig-29. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : les forces de l'ordre** appuyées *par des militaires* français continuaient, mardi 19 novembre, à faire face à une centaine de soldats rebelles, dans la capitale. Par ailleurs, de source proche du premier ministre, on a *confirmé, lundi soir,* l'arrestation du commandant Guy Kolingba, fils de l'ancien chef d'Etat, le général André Kolongba. Aucune raison n'a été avancée, mais à plusieurs reprises le *commandant a été cité* comme soutenant les soldats rebelles. – *(AFP.)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : les autorités ont annoncé**, lundi 18 novembre, la *révocation de six officiers* et l'audition prochaine de l'ancien chef d'état-major, affirmant pour la première fois avoir déjoué *« un complot contre l'autorité de l'Etat »* lors de l'élection *présidentielle d'octobre 1995.* – *(AFP.)*

■ **NIGÉRIA : le régime militaire de Lagos**, soumis à de fortes pressions de la communauté internationale sur la question des droits de l'homme, a libéré, mardi 19 novembre, trois de ses opposants notoires, tout en demandant la levée de la mesure de suspension du Commonwealth et des sanctions prises à son égard par celui-ci. Par ailleurs, la délégation du Groupe d'action ministériel (CMAG) du Commonwealth qui a commencé, lundi, sa mission au Nigéria va rencontrer le chef de l'Etat, le *général Sani* Abacha. – *(AFP.)*



Le pape pourrait se rendre à Cuba en 1997

A l'issue de leur rencontre historique au Vatican, Jean Paul II a accepté l'invitation de Fidel Castro à se rendre à La Havane. Il a reçu l'assurance de sa liberté de circuler et de parler librement dans l'île

Le pape a accepté l'invitation de Fidel Castro à se rendre à La Havane à l'issue de son entretien avec le président cubain, mardi 19 novembre au Vatican. Cette visite pourrait éventuellement avoir lieu au mois d'octobre 1997, à l'occasion d'un nouveau déplacement du pape en Amérique latine, qui devrait le conduire au Brésil et au Honduras. L'entretien entre Jean Paul II et Fidel Castro a été courtois, mais sans chaleur excessive. La question de l'embargo américain sur Cuba n'a pas été directement abordée, la position hostile du Vatican étant connue depuis longtemps à ce sujet, a précisé le porte-parole du Vatican. L'entretien entre les deux chefs d'Etat a été ensuite approfondi par des rencontres de Fidel Castro et de son ministre des affaires étrangères, Roberto Robaina, avec le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat, avec Mgr Jean-Louis Tauran, « ministre des affaires étrangères » du pape, auteur d'une récente mission à Cuba, et le cardinal Roger Etchegaray, qui a déjà fait trois séjours à La Havane.

ROME
de notre correspondant

« Sa Sainteté, c'est un grand honneur d'être ici », a platement déclaré Fidel Castro, en serrant pour la première fois la main de Jean Paul II, mardi 19 novembre. *« Bienvenue. Merci pour votre visite »*, lui a répondu le pape, non sans chaleur, avant d'entraîner son hôte dans sa bibliothèque privée pour un entretien qualifié d'*« ouvert et clair »* par Joaquin Navarro-Valls, porte-parole du Vatican. La conversation n'a duré que trente-cinq minutes. Après l'échange rituel de cadeaux, le dirigeant cubain a renouvelé son souhait de *« voir prochainement Sa Sainteté à Cuba »*, tandis que Jean Paul II a adressé sa bénédiction *« au peuple cubain »*.

Trente-cinq minutes, après trente-sept ans d'incommunicabilité entre deux mondes opposés, c'est peu. Mais le face-à-face a eu lieu entre ces deux chefs d'Etat qui attendaient l'un de l'autre une ouverture pour le retour d'une certaine normalité à Cuba. Le pape se rendra probablement à La Havane dans le courant de 1997. La date n'a pas été fixée, mais l'invitation a été acceptée, puisque les deux conditions imposées par le Saint-Siège ont été admises : la possibilité pour Jean Paul II d'aller où il veut et de parler à qui il veut. Cette visite pourrait avoir lieu à l'occasion d'un voyage du pape au Brésil, en octobre 1997, mais ce n'est pas l'unique possibilité, dit-on au Vatican.

ENTREVUE SYMBOLIQUE

Au-delà, les questions portant sur *« la normalisation des conditions de vie de l'Eglise »*, ainsi que sur *« la réconciliation nationale et internationale »* ont été au centre des conversations, a expliqué Joaquin Navarro Valls. La presse a été écartée du cérémonial, afin – officiellement – de ne pas créer de *« différences de protocole »* entre Fidel Castro et les autres chefs d'Etat, présents au sommet de la FAO et également reçus par le pape. Pas de régime spécial pour le révolutionnaire, même assagi, comme s'il s'agissait de ramener les choses à de plus justes proportions. Selon le porte-parole du Vatican, la question de l'embargo américain n'aurait pas été évoquée. *« Ce n'était pas nécessaire,* a-t-il précisé, *puisque la position de l'Eglise est extrêmement claire à ce sujet. »* En revanche, nul ne sait si la question des droits de l'homme a été abordée et en quels termes.

A l'issue de cette entrevue symbolique, Fidel Castro a conversé avec le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, afin de rentrer davantage dans le vif du sujet, une fois la glace rompue en haut lieu. Joaquin Navarro Valls a rappelé que sur 11 millions d'habitants, dans une large majorité catholiques, il n'y a par exemple que deux cents prêtres. Quelles ont été les assurances données par Fidel Castro, afin de faciliter le rôle de l'Eglise dans la société cubaine ? Aucune communication officielle n'a été faite sur ce point.

Le dirigeant cubain a ensuite visité la basilique Saint-Pierre et les tombeaux des papes, avant de déjeuner en compagnie de cardinaux, responsables de la Curie romaine, le temps pour eux de se faire une opinion sur les volontés de libéralisation à Cuba. Selon Mgr Cipriano Calderon, secrétaire de la commission pontificale pour l'Amérique latine, présent lors de ce déjeuner, il s'agit *« du début d'un processus indubitablement historique »*.

Se rendant enfin à la chapelle Sixtine, Fidel Castro s'est fait photographier, raide dans son costume croisé, devant les fresques restaurées de Michel-Ange. Bouche bée, il s'est extasié sous la voûte magique, sans manquer de signaler la fameuse création d'Adam symbolisée par le fameux toucher du doigt. *Tout au long de cette plongée au cœur d'un univers étranger, personne ne l'a vu faire de signe de croix.*

Michel Bôle-Richard

Fidel Castro a additionné les succès diplomatiques pour se dédouaner aux yeux des Cubains

ANALYSE

« En foulant le sol français ce matin, je me suis dit, ça y est, l'apartheid est fini ! », déclarait le président cubain, Fidel Castro, le 13 mars 1995, lors de sa réception à l'Elysée, par l'ancien président François Mitterrand. Cette satisfaction non dissimulée trahissait l'obsession du dirigeant communiste : obtenir une reconnaissance internationale, trouver des soutiens pour dénoncer l'embargo américain contre Cuba, en place depuis plus de trente-six ans. Par cette quête Fidel Castro – dans le rôle de la victime – cherche à se dédouaner, sur le plan intérieur, du délabrement de l'économie cubaine, depuis la disparition du bloc soviétique, et *de l'absence de démocratie dans* l'île.

En adoptant la loi Helms-Burton, qui renforce l'embargo, Washington a conforté le dirigeant cubain dans ce rôle. Le rejet quasi unanime dans le monde de ce texte, signé le 12 mars par Bill Clinton, explique le rétablissement spectaculaire opéré par Fidel Castro depuis le 24 février. Ce jour-là, la chasse cubaine avait détruit en plein vol deux avions civils américains de l'organisation anti-castriste Les Frères du secours.

« L'ouverture économique en cours » ne signifie pas pour autant l'octroi d'une plus grande liberté de critique

« C'est un succès total et une victoire pour la révolution, et pour le peuple », a déclaré le vice-président cubain, Carlos Lage, mardi 12 novembre, après l'adoption à une majorité jamais atteinte d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'embargo imposé depuis 1960 par les Etats-Unis à Cuba. Cette condamnation – la cinquième consécutive – est la plus large jamais obtenue : cent trente-sept pays ont dénoncé *« l'embargo unilatéral »* contre l'île des Caraïbes et demandé *« l'abrogation de la loi Helms-Burton »*. Seuls deux pays, Israël et l'Ouzbékistan, ont soutenu les Etats-Unis, alors que vingt-cinq autres se sont abstenus. Autre motif de satisfaction pour les autorités cubaines, les quinze Etats membres de l'Union européenne se sont cette fois prononcés en faveur de la résolution, alors que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas s'étaient abstenus en 1995.

La rencontre historique entre le pape et Fidel Castro, mardi 19 novembre au Vatican, et l'annonce d'un éventuel voyage du pape à Cuba couronnent un sans-faute de Fidel Castro à toutes les tribunes internationales où il lui a été donné de s'exprimer depuis le 12 mars. Même le dernier sommet de l'*Organisation des Etats américains* (OEA) – dont Cuba n'est pas membre – a été dominé par la question cubaine et la politique de Washington. Alors que l'OEA est traditionnellement considérée comme la chambre d'enregistrement de Washington, les ministres des affaires étrangères *réunis* à *Panama* ont adopté, mardi 4 juin, une résolution, avec la seule opposition des Etats-Unis, demandant au Comité juridique interaméricain de se prononcer sur la validité de la loi américaine au regard du droit international. Pour la première fois, les Etats-Unis se retrouvaient complètement isolés sur leur terrain.

Même la « déclaration du dixième anniversaire du Groupe de Rio » souscrite à Cochabamba, en Bolivie, le 3 septembre, par douze chefs d'Etat et de gouvernement latino-américains ne s'est pas perdue dans les généralités de circonstance, comme les précédentes. Elle a montré la volonté des chefs d'Etat d'exprimer sans réserve les points de vue du sous-continent. Les principaux points de la déclaration conjointe traitant de l'embargo américain contre Cuba et de la lutte contre la production et le trafic de drogue ont mis en cause la politique américaine qui consiste à décerner les bons et les mauvais points.

Cette même volonté s'est dégagée lors du sommet ibéro-américain à Santiago du Chili, la semaine dernière, où Fidel Castro a accepté de signer une déclaration finale *« reconnaissant la nécessité du pluralisme politique »* en échange d'une condamnation ferme de la politique de Washington à son encontre.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains ont montré, à Santiago, que le rôle de Cuba ne saurait se limiter à celui d'un simple repoussoir sur le thème de la démocratie. Le dirigeant communiste joue sur un registre qu'ils ne peuvent pas tenir et dit ce que beaucoup d'entre eux, engagés dans des politiques libérales et des plans d'ajustement *structurels, ne se* sentent plus autorisés à dire. Ce faisant, ils laissent à Fidel Castro le monopole de la critique sociale parce qu'ils peinent eux-mêmes à limiter pour leurs populations les conséquences de leur politique économique.

La réalité de l'Amérique latine et des Caraïbes, aujourd'hui, est effectivement ce que le dirigeant cubain en dit, à savoir que *« la moitié de la population du continent vit en dessous du seuil de pauvreté absolue »* et que le prix – en termes sociaux – des ajustements structurels est terrible pour les populations qui les subissent. Globalement *« la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes est plus grande aujourd'hui que dans les années 80 »*, selon un rapport d'une commission d'économistes des Nations unies. Tous les pays du continent – à des degrés divers – sont confrontés à la misère urbaine, l'accroissement des inégalités, l'instabilité politique, la corruption, le trafic de drogue, etc.

En s'appuyant sur le rejet unanime des nouvelles législations américaines, en s'arrogeant le monopole de la critique sociale, Fidel Castro réussit à faire passer l'embargo contre Cuba pour la seule raison de *tous les maux qui* accablent l'île. Avec la normalisation des relations avec le Vatican et le voyage annoncé du pape à Cuba, il prend, en fin politique, la mesure de sa population, où la foi chrétienne et sa pratique sont incontournables. Ce faisant, il désamorce d'éventuels oppositions et mécontentements, sans céder quoi que ce soit sur les fondements de son régime. Pendant ce temps, sur le plan intérieur, depuis mars, les mises en garde contre les journalistes indépendants, accusés d'être *« des instruments qui essaient de détruire les conquêtes sociales et politiques de Cuba »*, sont quotidiennes. Les avertissements visent également les intellectuels, invités à cesser de *« franchir la ligne »*, et s'accompagnent d'un rappel selon lequel *« l'ouverture économique en cours dans le pays »* ne signifie pas pour autant l'octroi d'une plus grande liberté pour critiquer les autorités.

Depuis plus de trente-six ans, sous neuf présidents américains, les embargos de Washington ont échoué dans leur prétention à obliger La Havane à évoluer selon les critères propres aux démocraties. On peut se demander aujourd'hui quand Bill Clinton, réélu brillament *le 5 novembre, se décidera à abro*ger le texte de loi en réalité le plus pro-castriste de toute l'histoire des Etats-Unis.

Alain Abellard

Le Chili et le Canada ont signé un accord de libre-échange

Un pas vers une intégration dans l'Alena

SANTIAGO
de notre correspondant

C'est au mois de juillet 1997 que devrait entrer en vigueur, après approbation par les Parlements respectifs, l'accord de libre-échange signé, lundi 18 novembre à Ottawa, par le premier ministre canadien, Jean Chrétien, et le président chilien, Eduardo Frei. Ce dernier a souligné qu'il s'agissait du premier accord de cette importance conclu avec un grand pays industrialisé, membre du G 7.

Le Chili, invité – en 1994 au sommet des Amériques de Miami – à faire partie de l'aire de libre-échange que partagent actuellement les Etats-Unis, le Mexique et le Canada regroupés dans l'Alena, avait dû réviser sa stratégie et attendre l'issue des élections américaines, après le refus du Congrès des Etats-Unis d'accorder au président Bill Clinton la possibilité d'utiliser le *fast track*. Cette procédure rapide aurait permis à l'administration américaine de donner au *« très bon élève chilien »* la qualité de quatrième membre d'un accord qui, vers 2005, devrait s'étendre à l'ensemble des pays américains.

Presque deux ans après l'échec de la première tentative, le Chili – qui entre temps a signé avec le Mexique un accord semblable à celui qui vient d'être conclu à Ottawa – voit ainsi renaître ses chances d'intégrer rapidement l'Alena. A la suite de l'offensive du gouvernement de Bill Clinton, selon le conseiller du président américain, Thomas McLarty – actuellement en visite dans plusieurs pays d'Amérique du Sud –, l'administration américaine voudrait, dès l'installation du nouveau Congrès des Etats-Unis en février 1997, *« donner une nouvelle impulsion à un dossier qui constitue une priorité dans* [la] *recherche d'approfondissement* [des] *liens commerciaux avec le Chili »*.

Les investissements canadiens ont connu, ces dernières années, une progression spectaculaire

En attendant, le gouvernement de M. Frei se veut prudent et préfère limiter son enthousiasme aux perspectives ouvertes par le traité de libre-échange avec le Canada qui doit libérer complètement 80 % des transactions entre les deux pays, dès juillet 1997. Des échanges qui sont passés, entre 1993 et 1995, de 264,2 millions à 411 millions de dollars (1 dollar vaut près de 5,10 francs). Par ailleurs, les investissements canadiens au Chili ont connu, ces dernières années, une progression spectaculaire. Ils étaient de 60 millions de dollars en 1989 et atteignent à l'heure actuelle 7 milliards de dollars, concentrés pour la plupart dans le secteur minier, plaçant le Canada au rang de deuxième investisseur étranger au Chili.

Eduardo Olivares

Les Etats-Unis ont opposé leur veto à la réélection de M. Boutros-Ghali à la tête de l'ONU

Le secrétaire général a recueilli les suffrages des quatorze autres membres du Conseil de sécurité

Le premier tour de scrutin pour la désignation du prochain secrétaire général de l'ONU a été marqué, mardi 19 novembre, par le veto des Etats-Unis contre la candidature de Boutros Boutros-Ghali. L'actuel secrétaire général, qui sollicitait un nouveau mandat de cinq ans, a cependant recueilli, sous l'impulsion de la France, les suffrages des quatorze autres membres du Conseil de sécurité.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Malgré une forte pression diplomatique hostile, les Américains ont tenu bon : ils ont utilisé leur veto, mardi 19 novembre, pour bloquer la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali à un deuxième mandat de cinq ans à la tête du secrétariat général de l'ONU. Ce premier tour de scrutin a néanmoins été perçu aux Nations Unies comme une sorte de *« victoire »* pour M. Boutros-Ghali, les quatorze autres membres du Conseil de sécurité ayant voté en sa faveur.

Reconnaissant cet aspect des choses, un diplomate américain déclarait mardi après le vote : *« Eh bien ils ont collectivement réussi à embarrasser Washington en mettant en évidence son isolement ! A présent pourrait-on se concentrer sur le vrai problème, à savoir la recherche du prochain secrétaire général de l'ONU ? »* Les Etats-Unis étaient prêts à payer ce prix de l'isolement, note ce diplomate, en ajoutant toutefois que si les membres du Conseil provoquent un deuxième *« tour de force »* sur la candidature de M. Boutros-Ghali *« il n'aura plus quatorze voix »*. Cependant, dans sa première réunion après le veto américain, le groupe africain aurait décidé de représenter une fois de plus le seul nom de Boutros Boutros-Ghali.

A en juger par cette première journée d'élection, il est d'ores et déjà évident que le processus du choix du prochain secrétaire général de l'ONU sera long et douloureux. Long car M. Boutros-Ghali, et cela a été publiquement confirmé par son porte parole M. Ahmad Fawzi, n'a de toute façon *« aucune intention de se retirer. Sa candidature reste sur la table »*. Et la mission du Cameroun a présenté, mardi, un communiqué de la part du président de la République camerounaise, M. Paul Biya – qui est par ailleurs président en exercice de l'organisation de l'Unité Africaine (OUA) – demandant le maintien du nom de M. Boutros-Ghali comme *« candidat de l'OUA »*. Et cela *« sans consultation préalable »*, ont affirmé au *Monde* plusieurs ambassadeurs africains.

Le processus sera d'autre part douloureux, selon certains diplomates, en raison *« du désarroi, de l'indécision et du manque de leadership au sein du groupe africain »*. Pour d'autres, et ils le disent désormais ouvertement, la division africaine est due en partie à l'inflexibilité de la France et à ses démarches diplomatiques : Paris, disent-ils, aurait *« téléguidé »* la démarche camerounaise. *« L'on comprend que la France soutienne la candidature de Boutros »*, estimait un ambassadeur africain en ajoutant : *« Ce qui commence à sérieusement irriter certains grands pays en Afrique est le fait qu'elle refuse, voire interdise d'autres candidatures »*. A long terme, avec cette stratégie, confient des diplomates, *« Paris risque d'y laisser plus que quelques plumes, et non pas seulement vis-à-vis de l'Afrique mais aussi, si l'impasse continue, dans ses relations avec les Etats-Unis »*.

LE PRÉCÉDENT SOVIÉTIQUE

Il n'est plus un secret que Paris compte en fait sur un blocage du côté africain pour ensuite représenter M. Boutros-Ghali comme un « candidat de compromis » en proposant cette fois un demi-mandat pour lui. Le projet de résolution qui a été soumis au vote, mardi 19 novembre, « recommande » la candidature du titulaire pour un deuxième mandat allant du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2 001. *« Donc,* insiste un diplomate proche de M. Boutros-Ghali, *le veto américain est contre un mandat entier et non pas un demi-mandat ! »*

Quant a l'éventualité d'un vote à l'Assemblée générale, en cas de blocage confirmé au Conseil de sécurité, les diplomates rappellent le précédent concernant le premier secrétaire général de l'organisation. En 1951, Moscou s'était opposé à un deuxième mandat pour le norvégien M. Trygve Lie, créant une impasse. Les Etats-Unis ont alors soumis l'affaire à l'Assemblée générale qui, à une majorité simple, a réélu M. Lie. Mais, dès le premier jour, l'Union soviétique a *de facto* boycotté le norvégien en refusant catégoriquement de lui adresser la parole et de tenir compte de ses recommandations. Moins de deux ans plus tard, M. Trygve Lie a démissionné en annonçant que le travail du secrétaire général de l'ONU était *« le plus impossible du monde »*.

Admettant que le diplomate égyptien a été « victime » de la politique intérieure américaine, rares sont ceux qui suggèrent le retrait de M. Boutros-Ghali de la course. Mais ils sont de plus en plus nombreux à dire qu'il devrait d'ores et déjà proposer lui même l'ouverture de la liste à d'autres candidats du continent africain. Ces candidats risquent pour leur part des vetos français. A la fin de cette longue journée de mardi, un diplomate onusien résumait la situation en observant : *« le vrai perdant, dans cette histoire sordide, est l'ONU elle même ! »*

Afsané Bassir Pour

M. Korjakov et la famille Eltsine règlent leurs comptes

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Le général Alexandre Korjakov, ancien garde du corps et confident de Boris Eltsine, ne se fait décidément pas à sa nouvelle vie, loin des intrigues du Kremlin. L'officier du KGB, qui jouissait d'attributions aussi larges qu'obscures, est tombé en disgrâce à la veille du second tour de l'élection présidentielle. Il avait alors fait arrêter, dans la nuit du 19 au 20 juin 1996, deux membres de l'état-major de campagne du président, alors qu'ils sortaient du siège du gouvernement avec une caisse contenant 500 000 dollars. Le *« Raspoutine du Kremlin »* n'a toujours pas digéré l'affront : *« J'ai travaillé honnêtement, je ne méritais pas ça »*, explique-t-il dans le journal *Soverchenno Sekretno* (Top Secret).

UN « MINI WATERGATE »

Curieusement, c'est depuis sa mise à l'écart qu'abondent dans la presse des *« kompromaty »* (documents compromettants) sur son principal ennemi, Anatoli Tchoubaïs, chef de l'administration présidentielle et maître d'œuvre de la réélection de Boris Eltsine. Un *« mini Watergate »* (selon la presse russe) a éclaté, vendredi 15 novembre, avec la publication par un journal populaire d'une conversation sulfureuse enregistrée en juin entre M. Tchoubaïs et deux autres conseillers du président. Les trois hommes y discutent des moyens d'étouffer le scandale des 500 000 dollars, et se proposent de téléphoner au *« chef »* (Boris Eltsine), afin qu'il fasse pression sur le procureur pour que que celui-ci *« enterre le dossier »*.

Bien évidemment, le nom d'Alexandre Korjakov est sur toutes les lèvres. Chacun sait qu'après dix-sept ans de bons et loyaux services au KGB, celui qui fut le garde du corps de Babrak Karmal, le leader afghan, et veilla à la sécurité de Iouri Andropov, le secrétaire général du parti, n'ignore rien de la technique des écoutes, un *« plaisir coûteux »*, explique-t-il.

Boris Eltsine était, dit-on, entré en fureur le mois dernier contre son ancienne « âme damnée », la soupçonnant d'être à l'origine d'une série de publications sur la vie privée de sa fille cadette, devenue sa principale conseillère, Tatiana Diatchenko. Par un oukaze, le président russe avait aussitôt demandé à la justice militaire d'*« entreprendre des poursuites, afin que le général Korjakov soit renvoyé de l'armée pour avoir entaché l'honneur et la dignité du président et de sa famille »*. Même la discrète Naïna, l'épouse du président, s'en est mêlée : *« Korjakov était plus qu'un simple employé, un membre de la famille. Il devrait savoir que notre famille n'est pour rien dans son limogeage »*.

Menacé d'être dégradé par celui qui le hissa jadis au sommet de la hiérarchie militaire, Alexandre Korjakov (qui répète qu'il pourrait prochainement être arrêté) a porté l'affaire, lundi 18 novembre, devant un tribunal moscovite, après avoir préalablement porté plainte contre son ancien patron. Ni le maître, ni son ancien valet n'étaient présents à l'audience car tout deux se trouvent en ce moment à la clinique centrale du Kremlin : Boris Eltsine s'y remet de son quintuple pontage coronarien, tandis qu'Alexandre Korjakov vient de subir une *« intervention aux ménisques »*.

Marie Jégo

Un membre important de l'ETA a été arrêté par les services antiterroristes français

MADRID
de notre correspondante

C'est par un satisfecit appuyé devant le succès de la collaboration policière *« exemplaire »* entre la France et l'Espagne, notablement renforcée depuis l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac et de José Maria Aznar, que le ministre de l'intérieur espagnol, Jaime Mayor Oreja, a salué l'interpellation, mardi 19 novembre à Bordeaux, par les services antiterroristes français, d'un important membre de l'organisation séparatiste basque ETA. Ce dernier, Juan Maria Insausti Mugica, dit « Karpov », interpellé en même temps qu'une de ses compagnes, Maria Nieves Sanchez, elle aussi membre présumé de l'ETA, est bien connu des services de sécurité français : après une première arrestation en Espagne, il a été condamné par contumace, en décembre 1995, par la XVIIe chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour *« association de malfaiteurs liée à une organisation terroriste »*.

Originaire de Biscaye, « Karpov » – entré dans la clandestinité au début des années 1990 – passe pour avoir été le principal responsable de la formation des commandos armés de l'ETA, ce qui le place très haut dans la hiérarchie de l'organisation séparatiste. Après l'arrestation en juillet dernier à Pau, de « Pototo », ancien responsable de la logistique de l'ETA, et celle de l'ensemble d'un groupe dirigeant de l'organisation, à Bidart en 1992, l'interpellation de « Karpov » constitue, selon le ministre de l'intérieur espagnol *« un nouveau pas important dans la lutte contre l'organisation séparatiste »*.

DEUX OTAGES

Ce succès vient fort à propos redonner une bouffée d'oxygène aux services de sécurité espagnols au moment où, après quelques mois de sommeil, l'ETA reprend l'offensive. D'autant qu'une grande partie de la population vient de témoigner une nouvelle fois, au cours de manifestations dimanche dernier dans une dizaine de grandes villes du pays, sa solidarité avec les otages retenus par l'ETA.

L'organisation séparatiste en détient toujours deux actuellement. Le premier est un « politique », le gardien de prison José Antonio Ortega Lara. Il a été enlevé, il y a dix mois, pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il autorise le regroupement, dans des prisons au Pays basque même, des quelque six cents membres de l'ETA détenus en Espagne, et actuellement dispersés dans tout le pays. Le second otage, qui a disparu depuis le 11 novembre, (la revendication officielle par l'ETA n'a pas encore eu lieu), l'avocat Cosme Delclaux Zubiria, est le fils d'un important industriel basque. Il fait plutôt figure d'otage « économique », et son entourage s'attend à une demande de rançon.

Le nom de la famille Delclaux ainsi que des notes la concernant figuraient, en effet, dans des documents saisis en 1987 sur le dirigeant de l'ETA « Santi Potros » lors de son arrestation en France. Et tout laisse penser que l'organisation séparatiste pensait déjà, à son sujet, à des extorsions possibles. Selon les experts espagnols de la lutte antiterroriste, l'ETA, pour l'entretien de ses réseaux, la formation de ses commandos et le soutien des militants et de leurs familles, a besoin de sommes considérables, estimées à quelque deux cent millions de francs par an. D'après d'autres estimations, citées par le journal conservateur *ABC*, en deux ans, entre les rançons recueillies et l'« impôt révolutionnaire » imposé aux industriels basques, l'ETA n'aurait recueilli qu'un peu plus de 10 % de cette somme.

Marie-Claude Decamps



FISCALITÉ L'Assemblée nationale a approuvé, mardi 19 novembre, la *suppression* progressive des déductions fiscales pour frais professionnels dont bénéficient quelques dizaines de professions. En compensation de la *disparition de l'abattement* de 30 % des journalistes, un « fonds de modernisation de la presse », dont les modalités font l'objet de négociations entre le gouvernement *et les représentants de la* profession, *sera créé.* ● LE PREMIER MINISTRE a indiqué qu'il est prêt à engager une « réflexion » avec l'Association des maires de France, qui *l'ont interpellé sur la hausse de la fiscalité locale.* ● LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE, qui devait s'achever mercredi au Palais-Bourbon par un vote sur l'ensemble du projet de loi de finances, en première lecture, a montré que les députés ont intégré l'objectif de réduction des déficits publics imposé par le gouvernement.

L'Assemblée vote la suppression des abattements professionnels

Représentants de commerce, journalistes, ouvriers du bâtiment, musiciens et quelque soixante-dix autres métiers vont perdre en cinq ans, à partir de 1998, le bénéfice des déductions de revenus pour frais professionnels auxquelles ils avaient droit jusqu'à maintenant

LORSQUE le député de Seine-Maritime Daniel Colliard (PC) a vu se répandre dans les travées les renforts de députés RPR, sous l'oeil attentif de leur président, Michel Péricard, il a compris que c'en était fini des avantages fiscaux dont bénéficiaient entre soixante-dix et quatre-vingts professions, dont les voyageurs représentants de commerce, les polisseurs de pipe, les mannequins, les ouvriers-scaphandriers ou les journalistes.

Sans illusion, M. Colliard avait demandé un scrutin public (procédure plus formelle que le vote à main levée) sur son amendement, présenté également par les socialistes et visant à supprimer l'article 61 de la seconde partie de la loi de finance. Cet article, véritable vedette de la fin de la discussion budgétaire, prévoit la fin progressive des déductions supplémentaires sur le revenu imposable d'une petite centaine de professions, soit près de 700 000 contribuables, dont 524 000 imposables. Les députés l'ont adopté, mardi 19 novembre, par 35 voix contre 12. Ils ont aussi voté la création d'un *« fonds de modernisation de la presse »* qui vise à compenser l'éventuelle diminution de revenus pour *« tous les journalistes qui auraient été perdants à l'issue de la réforme »*, selon Alain Lamassoure, ministre du budget.

« SITUATIONS COCASSES »

Les journalistes bénéficiaient jusqu'ici d'un abattement fiscal de 30 %, plafonné à 50 000 francs. L'article 61 prévoit la supression en cinq ans de ce régime particulier. Et c'est contre cette supression que s'est mobilisée depuis le mois d'octobre la profession, avec l'appui d'un certain nombre de parlementaires, sensibilisés par le mécontentement des journalistes et les pressions qu'ils ont parfois exercées, notamment dans la presse régionale. Nombre d'entre eux avaient préparé des amendements, presque tous destinés à épargner les journalistes et les entreprises de presse visés par le projet.

Prenant la parole dès l'ouverture de la séance, d'une manière solennelle, le président du groupe UDF, Gilles de Robien avait demandé au gouvernement *« de proposer à la représentation nationale un correctif permettant à la profession de vivre et de se maintenir »*. Son homologue du RPR, M. Péricard, s'était joint à sa demande. Au cours d'un débat animé, des dizaines de députés de tous bords, dont Olivier Darrason (UDF, Bouches-du-Rhône), soulignèrent que les salaires des journalistes ne sont pas *« mirobolants »* et n'ont rien à voir, en moyenne, avec des *« revenus du* prime time ». Les autres catégories concernées ont eu droit elles aussi à la sollicitude des députés, M. Colliard défendant les VRP, et M. Darrason les musiciens.

Avant de commenter l'amendement du gouvernement créant un *« fonds de modernisation de la presse »*, M. Lamassoure a exposé la philosophie de la réforme de l'impôt sur le revenu contenue dans le projet de loi de finance pour 1997 *« la plus importante depuis 1959 »*. *« Nous proposons de supprimer tous les avantages fiscaux liés à une profession, quelle qu'elle soit,* expliqua-t-il, *et de maintenir, voire accroître, ceux qui sont liés à une action positive pour la collectivité. »* Convaincu que *« les régimes propres à certaines professions n'ont plus aujourd'hui de justification »*, le ministre délégué cita quelques *« situations cocasses »*, comme celles des *« chauffeurs et convoyeurs d'entreprise de transport travaillant dans un rayon de 150 à 200 kilomètres »* qui bénéficient à ce titre de 20 % de déduction supplémentaire, *« mais rien à partir du 201e kilomètre »*.

L'affaire était entendue : les députés allaient approuver, dans la soirée, le dispositif mis en place par le gouvernement. La plupart des auteurs des amendements ont, pour l'essentiel, cherché à obtenir des précisions sur l'amendement gouvernemental qui venait de leur être distribué, lequel indique simplement : *« Il est créé un fonds de modernisation de la presse »*. M. Darrason s'est fait l'écho des incertitudes de ses collègues : *« Quel sera la nature juridique du fonds de modernisation ? (...) Sera-t-il suffisamment doté pour compenser la perte financière subie par les journalistes ? »*, a-t-il demandé.

« MONTAGNE DE PROBLÈMES »

M. Lamassoure a réussi le tour de force de convaincre ses interlocuteurs en s'en tenant, pour l'essentiel, aux raisons pour lesquelles il ne pouvait apporter que peu de précisions. Reconnaissant *« le caractère concis, pour ne pas dire sibyllin, de l'amendement du gouvernement »*, le ministre délégué a rappelé qu'une négociation *« engagée avec l'intersyndicale des journalistes et les représentants des patrons de presse »* avait précisément pour objectif de *« réunir un consensus »* sur la compensation, cette démarche étant *« préférable à la voie législative »*.

Si, toutefois, cette dernière se révélait nécessaire, M. Lamassoure a promis aux députés qu'ils auraient à se prononcer sur les résultats de la négociation, soumis au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de budget. Signalant que, parmi les bénéficiaires, *« les pigistes posaient un problème particulier »*, M. Lamassoure a évoqué un montant de *« quelques dizaines de millions de francs sans doute »*, qui ne proviendrait *« ni du budget de la culture, ni d'économies supplémentaires sur les aides à la presse »*.

Se contentant de ces modestes précisions, les députés de la majorité ont retiré leurs amendements. Avant que la majorité approuve massivement le dispositif gouvernemental, l'opposition est revenue une dernière fois à la charge, Didier Migaud (PS, Isère) évoquant *« un fonds sans fonds, qui n'offre aucune garantie »*. Premier à réagir, le président du syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), Jacques Saint-Cricq, a affirmé, mercredi, que *« la teneur de l'amendement est beaucoup trop générale et imprécise pour que ça ne débouche pas sur une montagne de problèmes »*. M. Lamassoure est prévenu.

Jean-Baptiste de Montvalon et Fabien Roland-Lévy.

70 à 80 professions concernées

Les bénéficiaires d'abattements supplémentaires pour le calcul de leur impôt sur le revenu appartiennent à des professions très diverses, dont certaines ne comptent que quelques membres. Voici les principales :

● **Abattement de 40 % :** certains tisseurs, passementiers et guimpiers propriétaires de leur métier.

● **Abattement de 30 % :** le personnel navigant de l'aviation marchande, les pilotes d'essai et les moniteurs d'aéro-clubs ; les représentants de commerce (VRP) ; les journalistes ; les inspecteurs d'assurance des branches vie, capitalisation et épargne ; les représentants en publicité ; certains ouvriers du textile.

● **Abattement de 20 % :** les fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du Sénat ; les artistes-musiciens ; certains personnels de casinos et de cercles de jeu ; les chauffeurs et receveurs de cars, convoyeurs de transports rapides routiers ou d'entreprises de déménagement ; les commis de sociétés de Bourse et du marché en banque ; les modélistes de la haute couture parisienne ; les internes des hôpitaux de Paris ; les « speakers » de la radio et de la télévision publique.

● **Abattement de 15 % à 5 % :** les ouvriers du bâtiment travaillant à l'extérieur ; les ouvriers-mineurs de fond ; les ouvriers-forestiers ; les mannequins de la haute couture parisienne...

Accord sur les stock-options

La commission mixte paritaire (CMP) chargée de mettre d'accord les députés et les sénateurs sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1997 est parvenue à ses fins, mardi 19 novembre, sur le principe de la taxation des stock-options, qui avait été décidé au Palais du Luxembourg (*Le Monde* du 15 novembre). La recette que l'Etat tirera de cette mesure est évaluée à 300 millions de francs. La commission mixte a également maintenu le principe d'une « cagnotte » de 300 millions de francs en faveur des médecins, destinée à faire face aux imprévus de santé publique, qui avait également été voté par les sénateurs.

En revanche, la CMP a supprimé le plafond de 1 milliard de francs prévu par le Sénat pour le prélèvement sur la branche accidents du travail au profit de la branche maladie. Les conclusions de la commission mixte seront soumises au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat, le 28 novembre, en vue d'une adoption définitive.

Jean-Paul Delevoye (RPR) défend la gestion des maires

PRÉSIDENT de l'Association des maires de France (AMF) réunie en congrès à Paris, Jean-Paul Delevoye (RPR) a vivement interpellé l'Etat, en la personne d'Alain Juppé, mardi 19 novembre, à propos de la polémique récurrente sur la hausse de la fiscalité locale.

Le sénateur du Pas-de-Calais n'a pas hésiter à agrémenter son discours d'une séance de rétro-projecteur, pour démontrer, fiches techniques à l'appui, la *« sagesse »* des élus territoriaux à partir des résultats d'un sondage sur la fiscalité locale commandé par son association (*Le Monde du* 19 novembre).

« PARTENARIAT ACTIF »

Au terme de cette parenthèse pédagogique, M. Delevoye a demandé que cesse un *« procès stérile entre l'Etat et les collectivités locales »* puisque le premier et les secondes sont *« condamnés à un partenariat actif »*.

Le président de l'AMF s'est employé à *« situer les responsabilités de l'un et* [des] *autre* [s] », en comparant la situation de l'Etat et des collectivités en matière d'endettement.

Premier constat : depuis dix ans, la dette des collectivités *« est restée stable entre 8 % et 9 % du PIB »*, tandis que celle de l'Etat a *« explosé »*. Second constat : quand les collectivités locales – qui n'ont pas le droit d'afficher un déficit budgétaire – empruntent, *« c'est pour investir »* ; quand l'Etat s'endette, *« c'est pour fonctionner »*. Les premières enrichissent donc le patrimoine commun et préservent l'avenir, a soutenu le maire de Bapaume, alors que le second *« s'appauvrit »*.

Bref, si les prélèvements obligatoires locaux augmentent bien, quand ceux de l'Etat baissent, le résultat change si l'on *« réintègre le déficit de l'Etat »* dans le calcul.

M. Juppé, qui succédait à la tribune à Jean-Paul Delevoye, s'est dit *« prêt »* à *« ouvrir réflexion et débats »* avec les maires. Il n'a pas précisé s'il intégrera dans ces *« réflexions »* la nouvelle arithmétique fiscale suggérée par le président de l'AMF.

Jean-Louis Andreani

La rigueur finit par s'imposer aux députés les plus « dépensiers »

ILS ONT INTÉRIORISÉ la rigueur. Tel est le principal enseignement que l'on peut retirer de la première lecture du budget, qui s'achève à l'Assemblée nationale. A force d'être répété, l'objectif de réduction des déficits est entré dans les moeurs de ceux auxquels il était le plus étranger.

En 1995 encore, la discussion du projet de loi de finances obéissait à quelques règles immuables. Après avoir voté sans broncher l'article d'équilibre, qui fixe le total des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, les députés « dépensiers » – représentants des professions de santé, des anciens combattants, du monde rural, etc. – prenaient possession de l'Hémicycle, appuyés par les rapporteurs spéciaux des commissions compétentes, pour d'interminables protestations contre l'insuffisance des moyens accordés à leur secteur de prédilection.

Quelques députés mandatés par la commission des finances et conduits par Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) s'étaient mis en tête de contribuer eux-mêmes à la réduction des déficits, à hauteur – limitée – de 2 milliards de francs. Partis à la chasse aux dépenses la fleur au fusil, ils avaient vite déchanté : dans l'Hémicycle, les « dépensiers » de tout bord contestaient avec vigueur ces *« coupes aveugles et absurdes »* et autres *« économies de bouts de chandelle »*. M. Thomas avait beau expliquer que ces coupes avaient été préparées en étroite liaison avec les services de Bercy, rien n'y faisait ; pas même l'intervention télévisée du président de la République, qui, le 26 octobre, donnait la priorité à la réduction des déficits. L'Assemblée se révélant incapable de boucler ce mauvais feuilleton des 2 milliards, le gouvernement avait dû se charger de désigner les lignes de crédits qu'il convenait d'entamer.

« JOURS MEILLEURS »

La pédagogie de la rigueur a commencé à porter ses fruits, au fil des semaines, jusqu'à devenir très perceptible lors du débat d'orientation budgétaire organisé au Palais-Bourbon à la mi-mai. Dépenser mieux et moins : les ténors de la majorité avaient repris en choeur le nouveau credo du pouvoir. Six mois plus tard, laissant à l'opposition le soin de dénoncer les coupes budgétaires, les députés de droite avalent sans rechigner – hormis sur quelques points particulièrement douloureux – un budget caractérisé par une réduction drastique des dépenses. *« La correction à apporter est telle qu'aucun secteur ne peut être épargné »*, avait prévenu Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, lors du débat d'orientation budgétaire.

Chose promise, chose due : l'ensemble des réductions de crédits représentent près de 43 milliards de francs, compte non tenu des économies réalisées sur la charge de la dette ou sur la contribution française au budget européen. Le tout est passé quasiment comme une lettre à la poste. Le ton des rapporteurs pour avis, solide baromètre de la température budgétaire au Palais-Bourbon, a illustré ce nouvel état d'esprit.

Chargé du budget de l'agriculture à la commission de la production – budget en recul de 3,9 % (hors subvention au budget annexe des prestations agricoles) –, Arnaud Lepercq (RPR, Vienne) a rapidement évacué le problème, ramené à des *« éléments chiffrés peut-être un peu complexes »*. *« Les priorités de la politique agricole (...) sont largement maintenues »*, a-t-il assuré. *« Il est vrai que des choix ont dû être opérés dans le cadre de ce budget. Ils sont judicieux »*, a affirmé son collègue Charles Fèvre (UDF-PR, Haute-Marne) au sujet des crédits des transports.

D'autres se sont lancés dans des explications plus alambiquées, tel Jean-Michel Couve (RPR, Var), rapportant des crédits du tourisme en baisse de 12 % par rapport à 1996 : *« Au total,* a-t-il concédé à Bernard Pons, *les orientations que vous proposez permettront à votre ministère de se concentrer sur des actions qui sont effectivement prioritaires, car les plus à même de mieux structurer l'offre et de mieux coordonner et rentabiliser les moyens mis à disposition des multiples acteurs sur le terrain. »* Certains ont trouvé refuge dans l'allégorie. *« La vertu et l'honneur du pauvre sont, dit-on, de savoir gérer sa pauvreté, de rester digne et fier, avec l'espoir des jours meilleurs »*, a souligné Edouard Landrain (UDF-FD, Loire-Atlantique), rapporteur du budget de la jeunesse et des sports (en baisse de 2,3 %) à la commission des affaires culturelles.

Sans attendre ces improbables « jours meilleurs », certains rapporteurs ont choisi de prendre le contre-pied du point de vue qui prévalait jusqu'alors : rapporteur de la commission des lois pour les crédits de la police, en baisse de 0,3 %, Gérard Léonard (RPR, Meurthe-et-Moselle) a affirmé que *« ce budget sous contrainte a valeur d'exemple »*. *« En effet,* a-t-il expliqué, *les marges budgétaires pour la police doivent rester limitées. Cette relative pénurie doit donc conduire la police à se moderniser. »*

Jadis, rappelle un familier des discussions budgétaires, aujourd'hui conseiller technique auprès d'Alain Lamassoure, un « bon ministre » était celui qui présentait un budget en progression. Aujourd'hui, les députés de la majorité doivent adopter d'autres critères.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les syndicats de routiers et leurs employeurs souhaitent l'arbitrage des pouvoirs publics

Barrages de poids lourds autour de nombreuses villes

Au troisième jour du conflit, la plupart des grandes villes de province, comme Lyon, Montpellier, Avignon, Toulouse, Bordeaux, étaient toujours encerclées, mercredi 20 novembre, par des barrages de poids lourds. Le mouvement est aussi très suivi en Normandie. A l'issue d'une première réunion, mardi, syndicats et patronat ne semblent d'accord que sur un point : l'implication de l'Etat dans les négociations.

APRÈS L'AUTOMOBILE et les bâtiments-travaux publics, le transport routier sera-t-il le troisième secteur d'activité à réclamer des préretraites au gouvernement ? Au troisième jour du conflit, les chauffeurs-routiers semblent décidés à s'installer dans un bras-de-fer avec leurs employeurs. Après l'échec de la rencontre avec le ministre des transports, Bernard Pons, lundi 18 novembre, les représentants syndicaux des salariés sont ressortis bredouilles de la première réunion de négociations menée avec les organisations patronales, la FNTR et l'Unostra, mardi 19 novembre. Les barrages installés ou en cours d'installation dans toute la France ont été reconduits mercredi 20 au matin. Notamment ceux, éminemment symboliques, qui bloquent les accès de l'agglomération de Bordeaux, la ville d'Alain Juppé. Il apparaît en effet que le gouvernement ne pourra rester très longtemps en-dehors du débat.



A y regarder de plus près, un léger signal a été envoyé par le patronat routier, avec sa proposition de constituer un groupe de travail sur le problème de la retraite à cinquante-cinq ans, une des revendications majeures des salariés. *« Nous sommes d'accord pour ouvrir le dossier »*, confirme au *Monde* la FNTR. *« Nous considérons que cette demande est assez pertinente,* affirme le délégué général de la FNTR, Jean-Paul Deneuville, *compte tenu du régime particulier qui existe déjà dans notre secteur du transport avec les cheminots. »* Une façon de botter la balle dans le camp du gouvernement. Celui-ci, jusqu'ici, essaie de ne pas s'immiscer dans *« un conflit qui relève de la négociation partenariale »*, soulignait-on, mercredi matin, dans l'entourage d'Anne-Marie Idrac, ministre délégué aux transports.

L'exemple des mouvements de juillet 1992, où les routiers avaient bloqué toute la France pendant près de deux semaines, est encore dans toutes les têtes. L'interventionnisme de l'Etat avait favorisé la surenchère et fait déraper un conflit – lancé au départ par les patrons transporteurs contre le permis à points – vers des revendications sociales des chauffeurs, exprimées de façon un peu chaotique par le biais de coordinations. De ce conflit était tout de même sorti l'élaboration du *« contrat de progrès »*, signé en novembre 1995, qui établit un socle de règles sur les temps de conduite et les prix abusivement bas.

C'est justement pour l'application stricte et généralisée de ce contrat de progrès que se battent aujourd'hui les chauffeurs de camions. Selon la FNTR, la moitié seulement de ses entreprises adhérentes ont *signé ledit contrat*. Le mouvement d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui de 1992 : il s'agit d'*« un conflit de salariés, dirigé par les organisations syndicales »*, se félicite-t-on à la CFDT, première organisation salariale du secteur (18 % aux élections professionnelles de 1994).

Les syndicats ont structuré leurs revendications autour de deux points forts : les conditions de travail et, donc, la retraite à cinquante-cinq ans. Sur le premier point, le patronat fait la sourde oreille, estimant que la conjoncture du secteur est trop mauvaise pour permettre une ouverture, notamment vers la réduction du temps de travail. *« L'activité a reculé de 4,3 % au premier semestre. Compte tenu des surcapacités structurelles de notre secteur, quand le volume baisse, les prix sont entraînés dans une spirale à la baisse »*, analyse M. Deneuville. Et d'en appeler à l'Etat pour qu'il fasse mieux respecter la législation sur les temps de travail et surtout, pour que *« les contrôles tatillons des inspections du travail soient appliqués aux entreprises qui n'ont pas signé le contrat de progrès et pas seulement à celles qui jouent le jeu en l'ayant signé »*.

Reste le deuxième point, la retraite à cinquante-cinq ans. Un an après avoir reculé devant les cheminots sur ce sujet, le gouvernement pourra-t-il longtemps faire la sourde oreille face aux routiers ?

Pascal Galinier

Climat d'épreuve de force autour de Caen

CAEN
de notre correspondant

Fréquenté quotidiennement par quelque cinquante mille véhicules, le long ruban qui ceinture le nord de Caen est vide et silencieux depuis lundi matin. Les routiers bloquent l'accès de la capitale bas-normande. *« Notre logistique est de plus en plus performante pour vivre la grève dans les meilleures conditions et tenir le plus longtemps possible »* : en tête de barrages, deux syndicalistes, Thierry Douine (CFTC) et Bernard André (CFDT), sont déterminés. Sur une carte routière, ils scrutent *« les poches à verrouiller »*.

« On ne va pas lâcher comme en 1992, assurent-ils. *Nous sommes résolus à obtenir des avancées sociales significatives. Des négociations doivent impérativement reprendre. » « Le contrat de progrès, c'est une coquille vide »*, ajoute un jeune chauffeur. A côté, le propos est plus pessimiste, et plus politique. *« On connaît les qualités d'habile négociateur de Bernard Pons, le ministre des transports ! Avec lui, on peut craindre un pourrissement de la situation »*, prévient un gréviste.

Dans le froid et la pluie, les routiers salariés s'organisent. Un système de navettes leur permet d'aller casser la croûte au « routier » du coin. Certains trouvent le temps long. *« Je suis parti de Saint-Malo dans la nuit de dimanche à lundi pour livrer à Caen*, racontait un Breton mardi 19 novembre. *Je devais rentrer à la maison lundi après-midi. Je suis toujours là. Dans ma cabine, sans chauffage et sans couverture. J'ai dormi trois petites heures la nuit dernière. C'est dur. J'aimerais bien, au moins, changer de chaussettes ! »*

« GRANDE PATIENCE »

Entre chauffeurs qui bloquent et chauffeurs bloqués – cinq cent quatre-vingts camions, au total, mardi –, l'ambiance semblait plutôt bon enfant. Avec les automobilistes, le contact reste en pointillé, la circulation étant déviée très en amont des barrages par les services de police, de gendarmerie et de l'équipement. Venant de Paris, les conducteurs étaient invités à sortir de l'autoroute de Normandie à Dozulé.

Au début de la soirée, mardi, des bouchons ont refait leur apparition dans les rues du centre de Caen. *« Avec la sortie des bureaux et des écoles, nous avons enregistré de forts embouteillages, mais les gens ont fait preuve d'une grande patience »*, dit un policier. *« Juppé s'est mis tellement de monde à dos qu'on peut les comprendre, même s'ils nous compliquent vraiment la vie »*, dit une femme bloquée à un carrefour.

Des chefs d'entreprise sont plus impatients. *« Nous n'avons assumé ce mardi que la moitié de notre trafic camions vers l'Angleterre, sur la ligne Ouistreham-Portsmouth. Nous n'avions pas besoin de cela »*, témoigne Michel Meriadec, le directeur de la compagnie maritime Brittany Ferries. A l'usine Citroën de Caen-Cormelles (deux mille personnes), comme à Renault-Véhicules industriels à Blainville-sur-Orne (trois mille), où le travail en « flux tendu » est de rigueur, on s'inquiète.

Mercredi matin, on comptait encore cinq barrages névralgiques, réunissant quatre cents camions ; les dépôts pétroliers de Caen et Ouistreham étaient toujours bloqués ; l'humeur était à l'épreuve de force.

Jean-Jacques Lerosier

Les partenaires sociaux cadrent la négociation sur l'assurance-chômage

Ils espèrent conclure un accord le 19 décembre

ALORS QUE SE TENAIT, mardi 19 novembre, la première séance de renégociation de la convention Unedic entre les syndicats et le patronat, près de trois cents personnes ont manifesté, bruyamment et sous la pluie, à l'appel des principales organisations de chômeurs (AC !, APEIS, ADEC, MNCP) et en présence d'une poignée de syndicalistes, sous les fenêtres du CNPF, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, à Paris, pour rappeler aux négociateurs qu'ils sont *« les sujets »* de leur négociation. *« Si vous criez plus fort, peut-être qu'ils vous entendront »*, a expliqué le responsable des comités de chômeurs CGT, les seuls à disposer d'un micro qu'ils n'ont pas voulu céder aux responsables des associations de chômeurs.

Une forte délégation d'intermittents du spectacle, conduite par la fédération CGT du spectacle, était également présente devant le siège du CNPF. Les régimes spécifiques applicables aux salariés intermittents du spectacle arrivent à échéance, en même temps que la convention Unedic, au 31 décembre 1996, et le CNPF a l'intention de faire basculer ces professions dans le régime applicable aux intérimaires.

Blottis au chaud à l'intérieur du CNPF, les partenaires sociaux ont entamé la discussion sur le renouvellement de la convention Unedic. L'objet de la négociation est notamment de décider de la répartition des 11,2 milliards de francs d'excédents dégagés par le régime d'assurance-chômage en 1996. Sans surprise, cette première séance de négociation a servi de « round d'observation » et a permis de définir une méthode de travail et un calendrier pour la suite des discussions. Les partenaires sociaux – CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, CNPF, CGPME, UPA – se sont mis d'accord sur quatre réunions de travail.

Les partenaires sociaux se retrouveront pour trois séances à thème. Le 28 novembre, ils discuteront de la reconduction de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) – le dispositif de préretraites contre embauches mis en place par voie contractuelle le 6 septembre 1995 – et des conventions de coopération qui arrivent, toutes deux, à expiration au 31 décembre. Le 3 décembre, les négociations porteront sur la convention d'assurance-chômage proprement dite, avec les problèmes de la baisse des cotisations, voulue par le patronat, de l'indemnisation des chômeurs et de l'allocation unique dégressive (AUD).

La question des demandeurs d'emploi qui ont cotisé pendant quarante ans à la sécurité sociale et qui voudraient bénéficier de la préretraite est aussi au menu. Le 10 décembre, ils traiteront des conventions de conversion et de l'AFR (allocation de formation-reclassement). Enfin, une réunion générale de conclusion est prévue le 19 décembre, au cours de laquelle les partenaires sociaux devront faire la synthèse des réunions précédentes et aboutir à un accord.

TOUR D'HORIZON

Dans le cadre du tour d'horizon, chaque organisation a rappelé ses priorités. Arnaud Leenhardt, président de la commission sociale du CNPF, a souligné qu'il était mandaté par son organisation pour obtenir *« une baisse des cotisations »*. *« Bien au-delà de ces corrections ponctuelles »*, Maurice Lamoot, au nom de la CGT, a souhaité *« la reconstruction d'un véritable système d'indemnisation digne de ce pays »*. Claude Jenet, pour FO, a demandé une *« refonte totale »* de l'AUD et une *« négociation séparée »* sur l'ARPE. *« Nous ne mégoterons pas »*, a prévenu, de son côté, Michel Jalmain (CFDT), en rappelant que sa centrale demande un relèvement substantiel des planchers minimaux, *« des corrections sur la dégressivité »* des allocations et la poursuite de la politique d'activation des dépenses du chômage.

A l'issue de cette première réunion, le sort des chômeurs âgés, qui ont cotisé pendant quarante ans et qui veulent obtenir les mêmes avantages financiers que les bénéficiaires de l'ARPE, apparaissait comme le sujet le moins conflictuel. *« Tout en restant d'une grande prudence, le CNPF ne s'est pas montré insensible »* à cette question, a noté Michel Jalmain.

Alain Beuve-Méry

Au plus bas dans les sondages, M. Juppé veut reprendre l'offensive

TROIS MARDIS de suite, les chevau-légers parlementaires d'Alain Juppé ne se sont pas réunis à l'hôtel Matignon. Certains de ceux qu'on appelle les *missi dominici* du premier ministre ou bien sa *task force* s'en sont inquiétés. L'un ou l'autre avance des raisons de calendrier, mais l'hôtel Matignon ne donne pas d'éclaircissements. Cette « force d'action rapide », qui compterait une quarantaine d'unités, a repris, mardi 19 novembre, son rythme de croisière, au grand plaisir des intéressés.

Sous l'autorité du directeur du cabinet de M. Juppé, qui voulait passer à trois réunions d'information par semaine, il a été décidé de s'arrêter à deux (mardi et mercredi) et d'élargir les compétences de cette force d'action. A sa double vocation – donner aux parlementaires des explications sur la politique gouvernementale et donner au gouvernement des impressions de terrain – s'ajoutera une tentative de désenclavement de Matignon. Afin de pallier une certaine introversion, les *missi dominici* vont plus se tourner vers l'opinion par le biais de la presse de province, choix qui avait déjà été fait par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle. Ils bénéficieront d'un argumentaire régulièrement remis à jour en fonction des réunions hebdomadaires à caractère plus thématique. *« Nous ne nous substituons pas aux groupes parlementaires et nous ne doublons pas les formations politiques, mais nous entrons dans une phase plus offensive »*, confie l'un d'eux.

Cette stratégie de communication paraît d'autant plus nécessaire que la politique conduite a un *« coût politique fort »* et que le gouvernement doit *« assumer les réactions négatives de l'opinion »*, ainsi que vient de le dire le président de la République au Japon. Le dernier sondage en date, réalisé par BVA, du 14 au 16 novembre auprès de 968 personnes et publié par *Paris-Match* (daté 21 novembre), démontre que la dégringolade de M. Juppé n'est pas terminée. Sa cote de popularité est, en effet, tombée à 22 % d'opinions positives (en baisse de deux points par rapport à octobre), soit le score le plus bas jamais réalisé par un premier ministre depuis la création de ce baromètre, en 1981. Edith Cresson détenait le record de faiblesse avec une popularité de 23 % décrochée en mars 1992.

Avec 73 % de mauvaises opinions (en hausse de trois points), M. Juppé bat également des records absolus d'impopularité. Pour la première fois, le taux de mécontentement sur la façon dont la France est gouvernée est majoritaire parmi les sympathisants RPR et UDF. Le seul signe vaguement réconfortant pour l'exécutif est la cote de popularité du chef de l'Etat. Elle suivait à la baisse celle du chef du gouvernement depuis trois mois : après un déficit de 18 points en trois mois, cette cote s'est stabilisée à 35 % de bonnes opinions, contre 60 % de mauvaises.

Enfin, l'impopularité croissante du gouvernement commence à profiter au Parti socialiste. Pour la première fois depuis le début des années 90, le PS obtient plus d'intentions de vote que la droite RPR-UDF (30 %). Cette évolution n'a probablement pas échappé à François Léotard qui a révélé, mercredi matin, sur Europe 1, qu'il était invité à déjeuner *« en tête à tête »*, samedi, par le premier ministre, à Matignon. Le président de l'UDF a *« l'intention de mettre un terme à un certain nombre de malentendus »*. Son nom étant fréquemment avancé pour un poste ministériel, M. Léotard a souligné qu'il ferait en sorte que l'UDF *« apporte sa pierre à cet édifice nouveau que le président de la République va peut-être proposer aux Français »*.

Olivier Biffaud

M. Séguin évoque « l'échec d'un monde nouveau »

Interrogé sur les propos de Charles Pasqua (*Le Monde* du 7 novembre), selon lesquels la France serait, comme en 1788, *« à la veille de la révolte »*, Philippe Séguin estime, dans un entretien à l'hebdomadaire *La Vie* (daté 21-27 novembre), que *« c'est plus complexe, peut-être pire »*. *« 1788, c'était l'échec d'un monde qui finissait. Pour nous, c'est déjà l'échec d'un monde nouveau qui se construit »*, estime-t-il.

Le président de l'Assemblée nationale *« persiste à penser qu'il existe toujours des alternatives »*. *« Contre le chômage, il est faux de dire qu'on a tout essayé. On a décidé d'accepter cette fausse logique du tout-financier, du tout-économique, de la machine qui n'est plus au service de l'homme. Décidons l'inverse »*, lance-t-il. Contre la *« tentation du renoncement »*, M. Séguin estime qu'il faut *« s'acharner »*. *« Mais en vous acharnant, vous vous épuisez, vous vous faites une réputation exécrable »*, juge-t-il.

Des chômeurs murent l'Union patronale à Bordeaux

BORDEAUX
correspondance

Le jour de l'ouverture à Paris de la négociation sur le renouvellement de la convention de l'Unedic, des membres de l'association AC ! (Agir contre le chômage), qui revendique deux cents adhérents en Gironde, du comité CGT des chômeurs et de l'Association pour l'emploi, l'insertion et la solidarité (Apeis) ont lancé, mardi 19 novembre, trois actions à Bordeaux. Ils manifestaient contre la non-représentation des chômeurs à ces négociations, contre la dégressivité des allocations chômage et pour la mise en place d'une indemnité équivalente au SMIC jusqu'au retour à l'emploi.

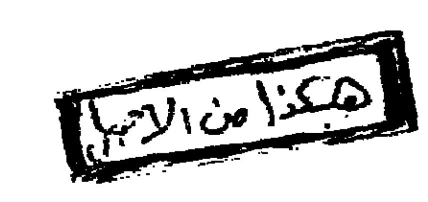
La première, et la plus spectaculaire, des actions s'est déroulée à l'Union patronale girondine (UPG), située à Bordeaux-Lac : à 10 h 30, après avoir sonné sans réponse, une soixantaine de personnes ont muré la porte de l'UPG, au rythme de slogans tels que *« Dehors, c'est la misère, c'est la galère. Embauchez ! »* Deux agents des renseignements généraux étaient présents mais ne sont pas intervenus.

« DES MOYENS POUR VIVRE »

« C'était une action symbolique pour marquer notre lutte, explique un manifestant. *En plus, à chaque fois que l'on a demandé à être reçus par l'UPG, nous avons toujours été ignorés. »* Avant de repartir, le groupe a collé sur la porte d'entrée un panneau mentionnant d'un côté *« Des moyens pour vivre »* et de l'autre *« Fermé pour inutilité sociale »*. *« Ça finira par mal tourner,* s'inquiète une employée du bureau voisin, *car l'UPG ne reçoit jamais les chômeurs. »*

Dans l'après-midi, une quinzaine de militants de la CGT et de l'Apeis se sont rendus au bureau des Assedic de Bordeaux-centre. Ils ont été rejoints, dans la soirée, par quarante autres manifestants, décidés à occuper les lieux. *« Jusqu'à ce qu'une délégation de chômeurs soit acceptée à la table des négociations »*, affirmaient les manifestants, unanimes, mardi, à 23 heures, *« les laissés-pour-compte de la société relèvent la tête et ne sont pas prêts à la baisser »*. Ils espéraient aussi que les grévistes de Thomson, présents à Bordeaux le 20 novembre, viendraient les soutenir. Mercredi matin, ils poursuivaient leur occupation.

Mardi, à 19 h 30, dans le hall de la mairie de Pessac, quelques minutes après l'inauguration du festival international du film d'histoire, ayant pour thème l'argent, six chômeurs ont distribué aux deux cents invités un tract sur lequel on pouvait lire : *« Un emploi c'est un droit, un revenu c'est un dû »*. Le maire (PS) de la ville, Alain Rousset, prévenu de leur arrivée, ne s'est pas opposé à leur intervention : *« Nous avons choisi ce thème pour avoir une démarche citoyenne*, a expliqué M. Rousset, *et ce n'est pas sans rapport avec de nombreuses familles qui manquent d'argent. Je ne me sentais aucun droit de les empêcher. » (Intérim.)*



La venue de MM. Bayrou et de Peretti en Guyane provoque de nouvelles manifestations

Le ministre de l'éducation nationale devait recevoir une délégation de lycéens mercredi

L'arrivée surprise de François Bayrou et de Jean-Jacques de Peretti, mardi 19 novembre, en Guyane, pourrait provoquer une nouvelle poussée de fièvre. Des manifestations doivent converger sur Cayenne mercredi. Les ministres de l'éducation naitonale et de l'outre-mer ont reçu, mardi, les syndicats d'enseignants et les élus locaux mais non les lycéens rebelles avec lesquels M. Bayrou pourrait s'entretenir mercredi.

CAYENNE
de notre envoyé spécial

La dignité avant *tout : voici ce* que ne cessent de réclamer les lycéens de Cayenne, au nom de toute la jeune génération de la Guyane. Tout au long de la première journée de leur visite, mardi 19 novembre, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et Jean-Jacques de Peretti, ministre *délégué à l'outre*-mer, ont pu mesurer à quel point ces jeunes-là ne s'en laisseront pas compter si facilement sur le terrain de la reconnaissance.

Après quelque douze heures d'entretiens, les deux ministres, arrivés en Guyane mardi, n'avaient toujours pas rencontré *les jeunes « inconscients »* qui, les premiers, avaient réclamé, puis obtenu, leur venue de la métropole. Les parlementaires, les élus locaux, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, tous ont finalement accepté de se rendre à leur convocation dans le repère fortement protégé de la préfecture de Guyane. Tous, sauf les lycéens.

Après avoir été renvoyés d'un bureau à l'autre depuis le 22 octobre, au cours d'une longue série de mauvaises tribulations administratives qui ont failli mener toute la Guyane à l'embrasement, les élèves du lycée Félix-Eboué ont finalement exigé, mardi, qu'il soit répondu par écrit à leur propre lettre de demande d'audience. Ils ont même indiqué qu'ils seraient quarante-quatre délégués, pas moins, sans compter trois professeurs et trois parents d'élèves, si jamais le ministre de l'éducation entend les recevoir. Mardi soir, après une retraite de plusieurs heures dans la résidence privée du préfet de région, M. Bayrou a concédé : *« On ne domine pas un conflit sans comprendre l'autre de la façon la plus ouverte, sans le prendre au sérieux et sans avoir un geste de reconnaissance. »* En clair, le ministre de l'éducation nationale était enfin prêt à répondre par écrit aux lycéens rebelles de Cayenne et à en recevoir autant que nécessaire mercredi matin. La revendication principale des lycéens est toute simple : aussi curieuse qu'elle puisse paraître, elle porte sur la création d'un rectorat tel qu'il existait jusqu'au début des années 70, indépendant des Antilles voisines.

« MALADRESSE GRAVE »

Il est vrai qu'en arrivant à l'aube en Guyane sans avoir vraiment prévenu, les deux ministres ont pris le risque de fâcher une bonne partie de leurs interlocuteurs locaux. Les parlementaires du département n'ont ainsi été informés de cette visite surprise qu'après l'atterrissage, sur l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, de l'avion spécial du gouvernement. Le reste de la population n'a connu la nouvelle, avec retard, que grâce à RFO. Le président du conseil régional, Antoine Karam (PSG), a ainsi estimé que *« l'arrivée à la sauvette de deux ministres du gouvernement »* constitue *« une nouvelle maladresse psychologique grave dans la gestion d'un conflit qui en a comporté plusieurs »*. Redevenu depuis le début de l'année scolaire professeur à mi-temps, M. Karam a préféré, pour sa part, assumer ses cours devant ses élèves plutôt que de répondre aux sollicitations tardives des membres du gouvernement.

Le principal syndicat (indépendantiste) du département, l'Union des travailleurs guyanais (UTG), a réagi plus vivement encore : *« La population guyanaise a été trompée. Les ministres Bayrou et de Peretti ont essayé, de façon calculée, de prendre de vitesse l'ensemble des composantes du mouvement, élèves, parents, syndicats. »* L'UTG avait en effet lancé, le 15 novembre, un mot d'ordre de grève générale pour la venue des ministres. En cherchant à déjouer ce piège, le gouvernement a pris le risque de rallumer la fièvre à Cayenne, où deux cortèges, convoqués à la hâte pour mercredi, l'un de lycéens, l'autre de salariés, devaient converger vers le centre-ville. Après les quatre dernières nuits d'émeute, nul ne présageait l'impact de cette double protestation.

Jean-Louis Saux

Les députés communistes critiquent le projet économique du PS

M. Hue n'a pas réagi aux propositions socialistes

LARGEMENT vilipendé dans les rangs de la majorité, le projet économique du PS a été accueilli avec une étonnante discrétion de la part des autres formations de gauche. La Place du Colonel-Fabien n'a pas encore fait entendre officiellement sa voix. Les Verts, qui ont fait de la réduction du temps de travail un de leurs chevaux de bataille, ont d'abord été heureusement surpris par l'adoption, dans le texte des socialistes, de l'objectif des 35 heures. Seul le président du Mouvement des citoyens a commenté ce texte, le 11 novembre, sur RTL, en le qualifiant de *« couteau sans lame et sans manche »*, regrettant notamment que les conditions posées à l'« euro » ne soient pas impératives.

« CONTRADICTION »

Quoique agacé par la manière dont Lionel Jospin a présenté le projet économique de son parti en donnant le sentiment que c'était celui de la gauche, le secrétaire national du PCF, Robert Hue n'a visiblement pas souhaité donner le « la » des réactions du parti, un mois avant le 29e Congrès. Malgré les pressions répétées de son aile conservatrice, indignée d'un silence que M. Chevènement qualifiait, mardi 19 novembre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, d'*« assourdissant »*, M. Hue aurait préféré laisser à d'autres le soin d'émettre les réserves du PCF, par exemple sur le volet du plan d'embauche des jeunes, laissé à la responsabilité de l'Etat et des collectivités locales.

Mardi 19 novembre, lors d'un point de presse sur le budget, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a donc émis les critiques attendues par les siens. Après avoir énuméré quelques mesures économiques d'*« urgence »*, qui reprennent celles contenues dans le texte du 29e congrès – à l'exception de la nationalisation d'Eurotunnel, chère au député du Nord –, M. Bocquet a dénoncé la *« contradiction »* d'un texte fondé sur la monnaie unique et *« la possibilité de mener une politique sociale »*.

Ariane Chemin

M. Juppé appelle à la « mobilisation » pour l'emploi des jeunes

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a lancé *« avec beaucoup de solennité »* un nouvel appel à la *« mobilisation de tous les Français »* pour l'emploi des jeunes, mardi 19 novembre, devant le congrès de l'Association des maires de France (*lire page 7*). *« Il ne s'agit pas pour le gouvernement de se défausser de ses responsabilités (...)*, a souligné M. Juppé. *Mais c'est maintenant à la société tout entière d'entrer en action (...) autour de (...) l'attente majeure de nos concitoyens : rendre aux jeunes l'espoir et la confiance dans l'avenir. »*

Se disant *« intimement convaincu »* que *« des solutions existent »*, M. Juppé a souligné que *« les élus, et tout particulièrement les maires, (...) ont un rôle éminent à jouer aux côtés des chefs d'entreprise et des partenaires sociaux »*. M. Juppé a indiqué qu'une nouvelle rencontre entre l'Etat et les partenaires sociaux, prévue initialement en décembre, aurait lieu en janvier 1997.

La représentativité dans la fonction publique pourrait être modifiée

FO ET LA CFDT ont récemment adressé une lettre commune au ministre de la fonction publique, Dominique Perben, pour lui exprimer leur accord avec son projet de modification des règles de la représentativité dans la fonction publique. Ce projet vise à limiter le développement des organisations sectorielles (*Le Monde* du 17 octobre). Fort de ce double accord, le gouvernement pourrait décider d'amender le projet de loi relatif à l'emploi dans la fonction publique, en cours de discussion au Parlement, plutôt que de préparer un texte spécifique, qui serait examiné ultérieurement. Toutefois, Matignon hésite encore. Le gouvernement ayant déclaré l'urgence sur le projet de loi, afin que ses dispositions concernant la résorption de la précarité soient appliquées dès le 1er janvier, ce texte ne doit faire l'objet que d'une seule lecture devant chaque Assemblée. Le Sénat l'ayant déjà examiné (*Le Monde* du 1er novembre), le gouvernement craint que les sénateurs ne soient mécontents de ne pouvoir discuter une telle mesure.

DÉPÊCHES

■ **MILITAIRES : le Sénat a adopté le projet de loi** relatif aux mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées, mardi 19 novembre. Les socialistes, les communistes et Emmanuel Hamel (RPR, Rhône, qui avait déjà voté *contre* la loi *de* programmation militaire) ont voté contre. Ce texte vise à soutenir financièrement et juridiquement les quelque 1 700 officiers et 15 500 sous-officiers qui doivent quitter volontairement les armées d'ici à 2002 (*Le Monde* du 11 octobre).

■ **NTM : une manifestation destinée à protester contre la condamnation** à trois mois de prison ferme du groupe de rap NTM et à laquelle appellent des partis (PCF, Verts, MDC, LCR), des syndicats (CGT, FSU, UNEF), la Confédération nationale des radios libres (CNRL), Sos-Racisme, le MRAP, Droits devant ! et Droit au logement (DAL) partira, samedi 23 novembre, à 15 heures, de la place de la République à Paris.

■ **LÉGISLATIVES : le Parti socialiste et le Parti radical-socialiste ont annoncé**, mardi 19 novembre, leur décision de présenter des candidatures communes pour les élections législatives de 1998. Des délégations des deux partis ont fait part de leur *« volonté commune d'aboutir à des candidatures uniques »*. Le PS et le PRS *« demandent à leurs fédérations de se rencontrer rapidement pour, sans plus attendre, favoriser cette dynamique de rassemblement »*.

■ **PAYSANS : plusieurs dizaines d'agriculteurs de la Confédération paysanne ont envahi** les locaux de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) à Paris, mardi 19 novembre, et commis plusieurs déprédations dans le bureau du président, Henri de Benoit. La Confédération, deuxième syndicat agricole après la FNSEA, demande un plafonnement des primes européennes versées aux producteurs de céréales pour compenser les baisses de prix garantis depuis la réforme de la politique agricole commune en 1992.

■ **CFDT : treize militants cédétistes de Nîmes ont été exclus de leur syndicat** et les activités de leur section ont été suspendues pour cause d'opposition à la ligne majoritaire de Nicole Notat, ont-ils fait savoir mardi 19 novembre. Ces militants, anciens responsables de la section Interco du conseil général du Gard, ont été exclus le 25 octobre pour avoir adhéré à l'association « Tous ensemble » qui regroupe, au niveau national, les opposants à la ligne majoritaire de la CFDT.

SANTÉ PUBLIQUE Le conseil d'administration de l'université Denis-Diderot (Paris-VII) a décidé, mardi 19 novembre, à une très forte majorité, de proposer au ministère de l'éducation nationale son déménagement sur la zone d'aménagement concertée Paris-Rive gauche, près de la Bibliothèque de France. ● MALGRÉ L'OPPOSITION ténue des départements de mathématique et de physique, une commission mise en place par Jean-Pierre Dedonder, président de Paris-VII, avait conclu en faveur de l'hypothèse du transfert. ● LE PARQUET DE PARIS a ouvert, le même jour, une information judiciaire contre X... pour *« violences volontaires »* et *« abstention délictueuse »*. Une plainte avait été déposée en septembre par un maître de conférence et une technicienne de laboratoire employés sur le campus et victimes de plaques pleurales reconnues comme maladie professionnelle liée à l'amiante.

Paris-VII souhaite quitter Jussieu pour la ZAC Paris rive-gauche

Le conseil d'administration de l'université Denis-Diderot a voté à une très forte majorité, mardi 19 novembre, en faveur de son déménagement près de la Bibliothèque de France. La décision appartient maintenant au ministère de l'éducation nationale

VINGT-CINQ ANS après sa création, l'université *Denis-Diderot* (Paris-VII) a décidé de quitter le campus de Jussieu qui l'a vu naître dans les soubresauts idéologiques de l'après-1968. *A une très forte majorité* (36 voix pour, 5 contre et 5 abstentions), son conseil d'administration, réuni mardi 19 novembre, a *demandé au ministère d'engager les* études pour un transfert sur la ZAC Paris-Rive gauche, près de la Bibliothèque de France. Il a assorti cette *demande* d'un certain nombre de conditions sur l'extension des surfaces et l'adoption d'un plan de financement cohérent.

L'annonce du plan de désamiantage général des 220 000 mètres carrés du site de Jussieu (*Le Monde* du 2 octobre) n'a en rien entamé la détermination des responsables de Paris-VII. Jean-Pierre Dedonder, son président a poursuivi l'étude du projet de déménagement engagée depuis plus d'une année. Durant près *de six semaines, une commission* a consulté l'ensemble des départements de l'université avant de conclure favorablement à cette hy*pothèse, malgré l'opposition réso*lue de quelques unités comme le département de mathématique ou celui de physique. Leurs représen*tants ont indiqué qu'ils* souhaitaient rester sur le campus, à proximité immédiate des unités de l'université voisine Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI).

Tel qu'il a été étudié avec les services de la société d'aménagement de la ZAC (Semapa), la nouvelle université pourrait être implantée autour du site industriel des Grands Moulins de Paris, dont la réhabilitation, dans un premier temps, permettrait de libérer 30 000 mètres carrés. Ensuite, il faudrait construire 100 000 mètres carrés de nouveaux locaux destinés à accueillir les activités de cette université pluridisciplinaire, *qui compte 28 000 étudiants* et près de 2 000 enseignants-chercheurs. L'opération, affirme Jean-Pierre Dedonder, présenterait l'avantage de réunir des unités actuellement dispersées ou logées à l'étroit dans les locaux de Jussieu.

DEMANDE « DE GARANTIES »

Dans l'esprit de ses responsables, le transfert par étapes de Paris-VII sur Tolbiac était une des solutions pour limiter les inconvénients liés aux déménagements successifs de laboratoires induits par les travaux de désamiantage. Cette éventualité a alimenté la polémique avec le comité anti-amiante et une partie des représentants syndicaux soucieux d'affirmer la priorité du plan de désamiantage, pour des raisons de *« santé publique »*.

Cette hypothèque étant levée, M. Dedonder espère que le projet permettra à l'université *« de retrouver une dynamique et de mobiliser sur un nouveau projet d'établissement en réaffirmant son caractère pluri-disciplinaire »*. A quelques mois du renouvellement des instances dirigeantes et du changement de président, le choix du conseil d'administration engage clairement l'équipe qui sera amenée à le remplacer. Pour l'heure toutefois, rien n'est acquis. La décision adoptée mardi est un *« message »* adressé au ministre, qui devra trancher. Dans la réalité, *« tout reste à faire »*, note un des vice-présidents qui a participé activement à la commission. Selon lui, *« le personnel de Jussieu souhaite obtenir des garanties. »*

Ces conditions sont explicitées dans le texte adopté par le conseil d'administration. Ses élus demandent que ce projet se traduise par une augmentation de la surface actuelle, de l'ordre de 25 %. Ils réaffirment aussi que la conduite de ce projet ne doit, *« en aucun cas »*, ralentir les travaux de désamiantage dont le caractère *« prioritaire »* est réaffirmé. Ils veulent aussi que les surfaces ainsi libérées sur Jussieu *« restent affectées à des usages universitaires »*, pour prévenir toute opération immobilière privée. Surtout, ils demandent *« des garanties des modalités de financement qui assurent la réalisation de la totalité du projet dans un délai maximal de quatre ans. »*

Cette exigence est sans aucun doute la plus délicate. Evaluée *« sans précision scientifique »*, note le ministère, le coût de la réhabilitation des Grands Moulins de Paris, ainsi que le construction de 100 000 mètres carrés supplémentaires coûterait environ 1,5 milliard de francs, sans inclure l'acquisition des terrains. Dans l'immédiat, Jean Tiberi, maire de Paris, a confirmé l'intérêt de la ville pour cette opération. En revanche, il n'a donné aucune précision sur la négociation financière qui devrait s'engager sur la base, figurant au bilan financier prévisionnel de la ZAC, d'une somme de 850 millions pour 130 000 mètres carrés.

La décision du conseil d'administration de *Paris-VII était attendue* par le ministre de l'éducation nationale, même si reconnaît son entourage, *« elle a quelque peu perdu de son caractère d'urgence. »* Elle ouvre, de toute évidence, de nouvelles perspectives pour la redéfinition d'un plan global sur la place des universités parisiennes, dont les présidents ne cessent de réclamer des surfaces supplémentaires pour un minimum de 100 000 mètres carrés (*Le Monde* du 5 octobre).

Michel Delberghe

1,2 milliard de travaux sur trois ans

Un contrat triannuel d'objectifs doit être prochainement signé par les présidents des deux universités et de l'Institut de physique du globe pour engager le plan de désamiantage du campus de Jussieu. Il prévoit, pour un montant global de 1,2 milliard de francs, un plan d'urgence et de sécurité (200 millions), la mise en place de locaux de remplacement pendant la durée des travaux et le désamiantage proprement dit : 10 000 m² de préfabriqués seront tout d'abord installés sur le site. Un campus provisoire de 15 000 m² doit ensuite être érigé à Gentilly (Val-de-Marne) et 16 000 m² supplémentaires ont été réservés dans l'immeuble parisien du Commissariat à l'énergie atomique.

Le chantier devrait démarrer à la mi-avril 1997 et être achevé avant octobre 1999. Réticent au transfert provisoire à Gentilly, le conseil d'administration de Paris-VII se réunira, vendredi 22 novembre, pour proposer une alternative.

Une information judiciaire est ouverte sur la gestion du dossier de l'amiante

« VIOLENCES VOLONTAIRES » et *« abstention délictueuse »* : deux motifs de plainte ont été retenus par le parquet de Paris pour ouvrir, mardi 19 novembre, une information judiciaire contre X... sur la gestion du dossier de l'amiante au campus de Jussieu (Paris VI, Paris VII et l'Institut de physique du globe de Paris). Cette procédure intervient moins d'un mois après le dépôt d'une plainte par le comité antiamiante de Jussieu et deux des vingt employés du campus victimes de plaques pleurales reconnues en *« maladie professionnelle consécutive à l'inhalation de poussières d'amiante »*, un maître de conférence, Paul Bellaloui, et une technicienne de laboratoire, Michèle Gouy (*Le Monde* du 26 septembre).

Le juge d'instruction parisien Edith Boizette a été saisie du dossier. Elle instruit déjà une plainte contre X... pour *« blessures involontaires »* déposée par Jean Dalla Torre, un ancien électricien victime d'un mésothéliome, un cancer spécifique de l'amiante (*Le Monde* daté 8-9 septembre). Le parquet a requis l'irrecevabilité de la constitution de partie civile du comité antiamiante de Jussieu.

L'instruction de cette affaire de santé publique devrait, à l'instar de celle sur le sang contaminé, permettre de démonter la chaîne des responsabilités et des mécanismes de prise de décision. *« Le problème de l'amiante à Jussieu est posé avec précision depuis plus de vingt ans, sans qu'aucune solution ne lui ait été apportée »*, soulignent les avocats des plaignants, qui établissent la genèse du dossier.

L'alarme a été déclenchée dès 1974 par des chercheurs du laboratoire de physico-chimie instrumentale, suscitant la création d'un « collectif intersyndical amiante » sur le campus. En 1975, une étude est conduite par le laboratoire d'étude des particules inhalées, qui décela *« certains niveaux de pollution (...) importants »*. En août de la même année, le professeur Jean Bignon signe un rapport au président de Paris-VII, qui conclut qu'*« il paraît difficile de laisser le personnel et les étudiants de Paris-VII travailler dans de telles conditions d'insécurité pour la santé »*.

En 1976, une double expertise est engagée par le centre d'études et de recherches des charbonnages de France (Cerchar) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Le Cerchar estime alors que *« les quantités de fibres trouvées dans les locaux de l'université Pierre-et-Marie-Curie doivent être considérées comme inacceptables »*.

Dans la foulée, au Parlement, sept députés saisissent tour à tour le gouvernement sur la présence d'amiante à Jussieu et dans les établissements d'enseignement. Il y a exactement vingt ans, estiment en conséquence les plaignants, *« les autorités de tutelle avaient tous les éléments pour agir »*. En novembre 1975, le secrétariat d'Etat aux universités débloque 1,4 million de francs pour effectuer des premiers travaux au rez-de-chaussée.

En août 1978, le rectorat de Paris affecte 2,4 millions de francs à la finalisation du premier chantier. A l'époque, précise le texte de la plainte, *« tous les échelons de la hiérarchie »* sont *« avertis et sollicités par de multiples lettres du collectif amiante »*. Des travaux d'enrobage des zones amiantées sont effectués en 1979 et *« arrêtés, faute de financement, en 1980 »*.

La période 1980-1994 est considérée comme celle du « silence » et de « l'inaction »

La période 1980-1994, considérée comme celle du *« silence »* et de l'*« inaction »*, coïncide avec la création, en 1982, du comité permanent amiante, un lobby accusé d'avoir organisé la *« désinformation »* sur les dangers de la fibre minérale. En mars 1995, neuf cas de maladies professionnelles liées à l'amiante sont recensés par la médecine du travail des universités de Jussieu. La véritable *« prise de conscience »* des autorités universitaires date, selon les plaignants, de la mise en place d'un comité interétablissement chargé d'évaluer les risques, de mettre en œuvre un plan de prévention et de renforcer l'information sur la surveillance médicale des personnels.

En novembre 1994, Edouard Balladur, premier ministre, et François Fillon, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, sont alertés par courrier. Saisi en février 1995, Jean-Pierre Bardet, directeur général des enseignements supérieurs, annonce en mars 1995 le financement d'*« études préalables au chantier d'extraction de l'amiante »*. Sollicité en juin 1995, Jean de Boishue, alors secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, ne répondra pas au comité antiamiante.

Les événements vont ensuite se bousculer avec la publication d'une étude réalisée par un groupement de sociétés (la Setec, le bureau de recherches géologiques et minières, Eurotec et Fibrecount), qui constate *« l'état de dégradation avancée des flocages »* et recommande *« une opération globale, rapide et massive d'enlèvement complet de l'amiante »*.

Laurence Folléa

Divisé, le RPR choisit de se taire sur le référendum anti-mendicité organisé à Nice

NICE
de notre correspondant

Une note confidentielle du RPR destinée à des cadres de sa fédération des Alpes-Maritimes montre l'embarras suscité au sein du parti néo-gaulliste par le référendum anti-mendicité organisé par le maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), dimanche 24 novembre. Le RPR a choisi de ne pas prendre de position officielle, pour ne pas créer de frictions avec le maire de la cinquième ville de France. Mais il doit contenir les réactions de militants et de quelques-uns de ses élus, choqués par le recours au référendum sur un problème de société et d'exclusion.

Lundi 18 novembre, Pierre Pasquini, ministre des anciens combattants, chargé par Alain Juppé de réorganiser la fédération des Alpes-Maritimes et d'en assurer la direction par intérim, a coupé court à toute discussion lors d'une réunion du comité départemental, dans un hôtel de Nice. M. Pasquini a fait savoir que la question du référendum n'était pas à l'ordre du jour des travaux de l'instance départementale. *« Jamais, je n'ai envisagé une quelconque prise de position*, a confirmé M. Pasquini au *Monde*. *C'est le problème de Peyrat et pas celui de la fédération départementale. »*

La semaine précédente, dans une note écrite confidentielle, destinée à plusieurs membres de la fédération, le ministre expliquait la conduite à tenir, et le mutisme de la direction nationale du parti. *« Le référendum concerne uniquement la ville de Nice*, écrivait-il. *Il est difficile de soumettre la question au comité directeur. Seuls, à la rigueur, les élus et les militants de Nice pourraient en débattre séparément. Le centre national ne tient absolument pas à prendre position sur cette question. Mais il n'y a pas lieu de laisser entendre qu'il y soit favorable. »*

MISE EN GARDE DE M. PEYRAT

Les relations entre le maire de Nice, ancien membre du Front national, et le RPR, auquel il a adhéré en juin dernier, relèvent davantage du rapport de force que du compagnonnage. Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, a évité la querelle publique en imposant à ses troupes un devoir de réserve. En octobre, dès l'annonce de l'organisation du référendum, Bruno Miraglia, conseiller régional RPR, avait écrit à M. Mancel une lettre pour lui demander d'intervenir auprès de M. Peyrat et le convaincre de renoncer à cette initiative. Le secrétaire général du parti n'avait pas répondu.

Le maire de Nice a, pour sa part, adressé au RPR une mise en garde contre toute réaction hostile à son initiative. *« Une personnalité du RPR a envisagé de prendre position contre le référendum*, reconnaît-on au cabinet du maire, *mais il en a été dissuadé. »* Du coup, les élus qui sont contre le référendum se taisent, à l'exception de deux d'entre eux. Bruno Miraglia prône l'abstention pour *« refuser le traitement gesticulatoire et politicien de ce qui est avant tout un drame pour tant de Français »*. Christian Estrosi, balladurien, premier vice-président du conseil régional PACA, n'est pas bavard mais se dit solidaire du président de la région, Jean-Claude Gaudin (UDF). Celui-ci s'est prononcé contre le référendum au cours d'une séance plénière du conseil régional. *« Le référendum n'est pas adapté, car il globalise les problèmes de délinquance et de grande pauvreté »*, regrette M. Estrosi, qui ne s'est exprimé sur ce sujet que sur TMC, la télévision monégasque. Les conseillers municipaux RPR de la majorité municipale de Nice se sont pour leur part rangés derrière le maire. Trois des adjoints de M. Peyrat, Jean Hanot (RPR), Eliane Slama et Noël Ayraud (divers droite), ont créé un *« comité pour le oui »* et appellent à une réunion publique vendredi 22 novembre. Dans une lettre adressée aux Niçois, ils expliquent que ce référendum, qui vise à approuver l'arrêté municipal pris cet été et interdisant la mendicité dans le centre-ville, traduira le souci *« de lutter par des mesures sécuritaires contre des pratiques de bandes qui organisent un véritable proxénétisme de rue »*.

UNE LETTRE DE L'ÉVÊQUE

Alors que les partis de gauche et les associations multiplient les protestations contre une telle consultation (*Le Monde* du 14 novembre), le maire a pris soin de répondre à Mgr François Saint-Macary, évêque de Nice. Dans un communiqué, l'évêché avait, le 15 novembre, émis de fortes réserves. *« Ceux qui tendent la main ne sont pas tous agressifs, et il convient d'éviter généralisation et amalgame »*, écrivait l'évêque. *« L'arrêté municipal réglementant la mendicité*, lui a répondu M. Peyrat, *concerne les faux mendiants agressifs et parfois violents qui exigent des citoyens qui travaillent et paient leurs impôts le salaire de leur paresse et de leur incivisme. »*

Jean-Pierre Laborde

La justice niçoise prend soin de se hâter lentement

NICE
de notre correspondant

Un mystérieux cadavre, des recours toujours en attente devant le tribunal administratif, des plaintes de sans-abri restées sans réponse... Le référendum anti-mendicité de Nice se tiendra dans un climat judiciaire pour le moins particulier. *« Dans le contexte actuel du débat sur le référendum, il est préférable qu'aucune décision de justice ne puisse être interprétée »*, reconnaît M. Durand, substitut adjoint du procureur de Nice. Ainsi, ces dernières semaines, plusieurs affaires n'ont pas avancé d'un pouce.

La première est la découverte, il y a deux mois et demi, sur les pentes du mont Chauve, d'un corps en état de décomposition à environ un kilomètre du bâtiment où étaient amenés les sans-abri ramassés en centre-ville. Le cadavre n'a toujours pas d'identité. Les analyses du laboratoire scientifique de la gendarmerie de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) n'ont pas encore été communiquées officiellement au juge d'instruction. Mais la date du décès aurait été fixée aux alentours du 15 juillet. Est-ce un sans-abri perdu et pris d'un malaise ? Ou la victime d'un règlement de comptes ? Ou encore un randonneur isolé ?

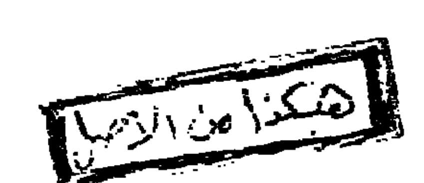
Aucun élément ne permet de privilégier l'une de ces hypothèses. Les gendarmes pencheraient pour la troisième solution. Toutefois, la découverte du cadavre n'a été recoupée avec aucune disparition. Il s'agirait d'un homme dont la denture est en très mauvais état, et dont la mâchoire porte les traces d'une fracture soignée de façon très rudimentaire. *« Les vêtements ne correspondent pas à ceux que l'on donnait aux sans-abri au Mont-Chauve*, assure Jean Hanot, adjoint au maire de Nice chargé de la sécurité, *mais le doute, c'est ce qu'il y a de pire. »*

SILENCE DU PARQUET

Deuxième affaire, les vingt-six plaintes déposées par des sans-abri depuis le *mois de juillet. Le parquet* ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité de poursuivre ou de classer. Cinq plaignants déclarent avoir été contraints par la force de monter à bord du fourgon de la police municipale. La plupart des autres sans-abri affirment avoir été ramassés en dehors du périmètre défini par l'arrêté municipal et ne pas s'être livrés à des actes répréhensibles, mendicité agressive ou ivresse. Le parquet dit attendre, pour prendre une décision, de visionner un reportage de Canal Plus dans lequel un journaliste, se faisant passer pour un sans-abri, était embarqué par la police.

Troisième élément, les actions introduites devant le tribunal administratif de Nice. L'arrêté anti-mendicité, pris cet été par la mairie, fait l'objet d'un recours déposé au mois de juillet. La délibération municipale prévoyant l'organisation du référendum est attaquée par trois recours récents, du PS, du PCF et de plusieurs associations, dont la Ligue des droits de l'homme. Tous les recours en suspension d'exécution ont été rejetés. Mais les examens sur le fond des dossiers ne sont pas encore inscrits à une audience. *« Les recours seront tous jugés en même temps avant le 15 mai, pour que la décision ait une utilité vis-à-vis du prochain arrêté anti-mendicité »*, assure Mme Stahberger, présidente de la première chambre du tribunal administratif.

J.-P. L.



Le juge Eva Joly cherche à mettre au jour une filière d'évasions de fonds au détriment d'Elf

Un marchand de biens et une ancienne directrice du groupe ont été mis en examen

Le juge d'instruction Eva Joly, chargée de l'enquête sur les malversations imputées à l'ancien PDG d'Elf Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, a mis en examen un marchand de biens parisien, Patrick Auger, et une ancienne directrice du groupe pétrolier. Mme Joly cherche à déterminer le fonctionnement d'une filière d'importantes évasions de fonds, dont la création remonte à des décennies.

LE JUGE D'INSTRUCTION Eva Joly, chargée de l'enquête sur les malversations imputées à l'ancien président d'Elf Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, vient d'ouvrir un nouveau front. Vendredi 15 novembre, elle a mis en examen – et placé en détention provisoire – pour *« recel d'abus de biens sociaux »* un marchand de biens parisien, Patrick Auger, destinataire de quelque 27,7 millions de francs d'« avances sur trésorerie », extraits d'un compte bancaire du groupe pétrolier entre 1989 et 1993. Titulaire de la signature sur ce compte, ouvert à la BNP, une ancienne directrice du groupe Elf a elle aussi été mise en examen, pour *« complicité d'abus de biens sociaux »*, mais laissée en liberté.

Secrétaire particulière de Pierre Guillaumat, président de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et de l'Entreprise de recherche et d'activité pétrolières (Erap), puis d'Elf à sa création en 1976, cette femme, aujourd'hui âgée de soixante-treize ans, avait été promue « directeur des cadres », supervisant les salaires des cadres supérieurs du groupe, sous l'autorité directe du PDG. C'est à partir de ce compte, et parfois *via* le compte personnel de cette femme au Crédit lyonnais, qu'ont été versées les « avances » consenties à M. Auger et à l'une de ses sociétés, le groupe Auger-Meunier (GAM). Une convention des plus succintes accompagnait chaque versement, invariablement justifié par *« la mise au point et l'exploitation en commun de brevets d'électronique industrielle »*. Or de tels brevets semblent n'avoir jamais été détenus ni exploités par Patrick Auger, qui, selon une enquête des services fiscaux, communiquée au juge Joly au mois d'août, retirait promptement en espèces l'essentiel des sommes ainsi perçues.

Soupçonnant derrière Patrick Auger une nouvelle filière d'évasion de fonds au détriment d'Elf, le juge ignore pour l'heure la destination finale de ces « avances ». Face aux enquêteurs de la brigade financière, le marchand de biens a expliqué avoir perdu des sommes considérables dans les casinos, notamment à Deauville (Calvados), présentant même des attestations pour appuyer ses dires. Une partie des fonds a d'ailleurs été versée sur un compte ouvert par M. Auger au Crédit agricole de cette ville. D'autres sommes auraient été investies dans ses propres sociétés, toutes actuellement aux prises avec des difficultés financières, a précisé M. Auger. Le fisc avait, quant à lui, relevé que le patrimoine personnel de l'agent immobilier ne s'était guère accru. Au cours de sa garde à vue, ce dernier a en tout cas affirmé n'avoir *« jamais rencontré M. Le Floch-Prigent »*, et a démenti, *a fortiori*, lui avoir servi d'intermédiaire.

« PENSION » À VIE

Les enquêteurs semblent, au demeurant, avoir établi que cette filière fonctionnait depuis des années, voire des décennies. Le père de Patrick Auger, Pierre Auger, comptait en effet parmi les proches de Pierre Guillaumat, qu'il aurait rencontré dans la Résistance, et aurait rendu, durant les premières années du groupe pétrolier, d'importants services sur les marchés africains, algériens et américains. Véritable gérant des sociétés fondées par son fils, dont il détenait la moitié du capital, Pierre Auger aurait ainsi bénéficié, selon certains anciens d'Elf, d'une sorte de *« pension »* versée par le groupe jusqu'à sa mort, au mois de mai 1995. Les premières factures émises par lui et honorées par le groupe pétrolier remonteraient au début des années 60. Dans son édition du 18 novembre, le quotidien *Le Figaro* indiquait que, de 1983 à 1988, sous la présidence de Michel Pecqueur, Elf aurait versé à son fils quelque 15,4 millions de francs d'« avances ». Et certains proches de M. Le Floch-Prigent racontent que, peu après son accession à la tête de l'entreprise, en 1989, celui-ci avait reçu le même Michel Pecqueur, accompagné de Pierre Guillaumat (tous deux décédés depuis) : les deux hommes lui auraient demandé de perpétuer cette tradition, sans toutefois lui en donner la raison.

Ainsi une convention avait-elle été signée, le 30 décembre 1991, par Loïk Le Floch-Prigent, prévoyant l'abandon de l'exploitation d'hypothétiques brevets d'électronique mais stipulant le versement d'une nouvelle avance de 17,6 millions de francs, dans le souci de *« ne pas pénaliser dans ses activités M. Patrick Auger, envers lequel la SNEA* [Société nationale Elf Aquitaine] *avait pris des engagements »*. Dans une note adressée le 3 janvier 1992 à sa directrice des cadres, également citée par *Le Figaro*, M. Le Floch-Prigent indiquait à propos de cet accord : *« Ceci me paraît conforme à ce que M. Guillaumat avait souhaité. »*

En 1993, la BNP s'était toutefois alarmée de cet usage, lorsque, pour une raison que *Le Monde* n'a pu établir, la procuration de la directrice des cadres d'Elf aurait cessé d'être valable. Avisé, M. Le Floch-Prigent avait alors donné l'ordre de continuer à honorer les chèques... Aucune de ces « avances » n'aurait été remboursée si le nouveau PDG d'Elf, Philippe Jaffré, n'avait remis en cause cette convention et exigé le recouvrement des sommes, peu après son entrée en fonctions, en 1993. Le 6 décembre 1994, le tribunal de Paris avait ainsi ordonné, par référé, le paiement par Patrick Auger d'une provision de 8 060 000 francs. Un an plus tard, le groupe Elf avait déposé plainte au tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) contre M. Auger pour *« détournement d'objets saisis »*, accusant ce dernier d'avoir voulu dissimuler certains de ses biens. C'est cette plainte qui devait entraîner la saisine de Mme Joly sur ces nouveaux faits, et conduire les enquêteurs jusqu'à l'ancienne secrétaire de Pierre Guillaumat, considérée comme la « mémoire vivante » d'Elf. Après quarante-neuf ans passés au sein du groupe pétrolier, celle-ci était partie à la retraite en 1993, emportant avec elle ses derniers secrets.

Face aux policiers, puis face à Mme Joly, elle n'a pas livré la clé de l'indéfectible engagement ayant lié Pierre Auger, dont elle était une proche, et le groupe pétrolier, indiquant qu'elle n'avait appris qu'au mois d'octobre, de la bouche de son fils, que les fameux brevets électroniques n'existaient pas. Au mois de janvier dernier, le directeur du cabinet de Philippe Jaffré lui avait adressé un bref courrier lui indiquant que le nouveau PDG d'Elf lui conservait *« toute sa confiance »*.

Hervé Gattegno

Un rapport de la Cour des comptes accable Loïk Le Floch-Prigent

LE DOCUMENT revêt un caractère inédit. Daté du 8 juillet 1996, le « rapport complémentaire » de la Cour des comptes sur la gestion du groupe Elf de 1988 à 1993 constitue l'ultime étape d'un contrôle engagé à la fin de 1993, au cours duquel les magistrats de la Cour n'avaient pu entendre Loïk Le Floch-Prigent. Le successeur de ce dernier à la tête du groupe pétrolier, Philippe Jaffré, avait en effet refusé de lui transmettre les observations de la Cour des comptes, de sorte qu'il n'avait pu faire valoir ses arguments avant la publication du rapport de synthèse, daté du 22 mai 1995. Evoquant *« le contexte très particulier de la privatisation du groupe, engagée par M. Le Floch-Prigent et menée à terme par son successeur »* et stigmatisant la mauvaise volonté de M. Jaffré, qui semble avoir sciemment refusé de mentionner l'existence de certains rapports d'audits, les magistrats ont donc rédigé un nouveau rapport, après avoir recueilli, le 25 avril 1996, les observations de l'ancien PDG d'Elf, alors président de la SNCF.

S'il donne acte à M. Le Floch-Prigent d'avoir réorganisé la direction financière d'Elf, le *« rapport complémentaire »* n'atténue guère, toutefois, les critiques déjà formulées par la Cour des comptes. Enumérant les lourdes pertes – 2,5 milliards de francs – provoquées par une série d'investissements hasardeux, les magistrats observent que *« cette réorganisation, aux principes stratégiques clairs, s'est accompagnée de décisions touchant aux structures du groupe avec notamment la création de la Sofineg, société de droit suisse, ou s'inscrivant dans la poursuite d'investissements contestables tels que ceux concernant la Compagnie parisienne de banque (CPB) et Bidermann SA »*, précisant par ailleurs que l'ex-PDG *« ne répond à aucune des interrogations* [de la Cour] *sur les raisons qui l'ont conduit à créer la Sofineg et sur la destination des fonds ainsi transférés en Suisse »*. Sensée assister les filiales financières d'Elf dans leurs prises de participations, selon des modalités sur lesquelles la Cour des comptes s'était déjà interrogée, la Sofineg fait l'objet d'un réquisitoire supplétif délivré, au mois de mai, par le parquet de Paris à Mme Joly.

« RESPONSABILITÉ DIRECTE »

Face aux enquêteurs de la Cour des comptes, M. Le Floch-Prigent avait admis sa *« responsabilité directe »* dans les investissements au profit de Bidermann et de la CPB, qui ont respectivement produit des pertes de 787 millions et de 132 millions de francs. Estimant à cet égard que l'ancien PDG *« a au moins fait preuve de négligence »*, les rapporteurs *« déplorent »* que celui-ci *« ne donne pas d'indication nouvelle sur les raisons stratégiques, industrielles, politiques, financières, personnelles ou autres qui l'ont conduit à soutenir (...) les activités du groupe de M. Bidermann »*. La Cour *« s'étonne »*, en conclusion, *« que l'ancien président (...) renvoie la responsabilité de ces investissements aux dirigeants des filiales financières concernées (...) ainsi qu'aux pouvoirs publics, qui ont soutenu la recapitalisation demandée en 1992 par Bidermann SA »*.

Anticipant sur les constatations de l'enquête judiciaire, les magistrats de la Cour des comptes « regrettaient », dans leur rapport, que l'ancien PDG d'Elf ne les « éclaire pas davantage sur les objectifs poursuivis, au cours de sa présidence, par le groupe pétrolier au travers de la gestion de ses filiales financières de participation ». Transmis au dossier d'instruction de Mme Joly le 15 octobre dernier, ce document constitue une pièce à charge supplémentaire contre M. Le Floch-Prigent. Par une étrange coïncidence du calendrier, il fut soutenu par ses auteurs en séance plénière de la Cour des comptes le 2 juillet, soit quarante-huit heures avant la mise en examen de l'ancien PDG. Destiné aux ministères concernés et à la présidence d'Elf, il fut adressé à M. Le Floch-Prigent le 6 août, à la maison d'arrêt de la Santé...

H. G.

Mme Pacary précise ses accusations contre son mari

CONJOINTEMENT soupçonnés d'avoir mis en place un vaste réseau de corruption et de financement occulte auprès d'une centaine de collectivités locales, Michel et Chantal Pacary ne sont plus dans le même camp. Tous deux mis en examen – et un temps incarcérés – par le juge d'instruction parisien Edith Boizette, l'homme d'affaires et son épouse s'affrontent désormais au grand jour, dans une sorte de scène de ménage judiciaire.

Devant un autre magistrat, le juge de Créteil Eric Halphen, chargé d'une enquête sur la gestion de Limeil-Brevannes (Val-de-Marne), Mme Pacary avait livré, le 13 septembre, un témoignage accusatoire contre son époux et l'ancien maire (RPR) de cette ville, dans laquelle M. Pacary s'était entremis lors de la passation de certains marchés (*Le Monde* daté 15-16 septembre). L'épouse indocile vient de récidiver, dans une lettre adressée le 14 novembre au juge Halphen, dans laquelle elle assure ne vouloir *« en aucun cas cautionner les agissements de Michel Pacary »*. Evoquant la période durant laquelle son mari était détenu à la maison d'arrêt de la Santé, Mme Pacary affirme notamment dans ce courrier qu'il y aurait *« poursuivi ses activités et utilisé ce séjour pour mettre de l'ordre dans ses "affaires" »*.

Elle reconnaît ainsi avoir rencontré, à la demande de M. Pacary, un entrepreneur du Val-de-Marne, responsable de la société de travaux d'installation Gallet-Delage, qui utilisait, selon elle, les services du même intermédiaire que son mari, Edouard Laskier – recherché depuis deux ans par le juge Boizette – *« pour se procurer des espèces »*. Mme Pacary écrit avoir ainsi *« découvert »*, au sortir de sa propre détention, que son époux *« avait utilisé la structure de Rhoddlams* [la société qu'ils avaient fondée ensemble, NDLR], *dont l'activité était réelle et sérieuse, et les dossiers rigoureusement traités, pour (...) tisser des relations "amicales" avec certains élus et réaliser ses affaires parallèles »*. Elle indique aussi que sa *« petite enquête »* lui aurait valu plusieurs *« agressions »*... Outre une description du *« système »* que l'enquête du juge Edith Boizette a déjà grandement dévoilé, la lettre contient une accusation précise : selon sa signataire, l'entrepreneur déjà cité aurait émis, à la fin de 1994 ou au début de 1995, *« un chèque tiré sur Gallet-Delage d'un montant de 500 000 francs »* établi au nom d'une de ses collaboratrices, mais en réalité destiné à l'ex-maire (RPR) de Limeil-Brevannes, Gérard Bessière.

« PAS UNE AFFAIRE DE PARTI »

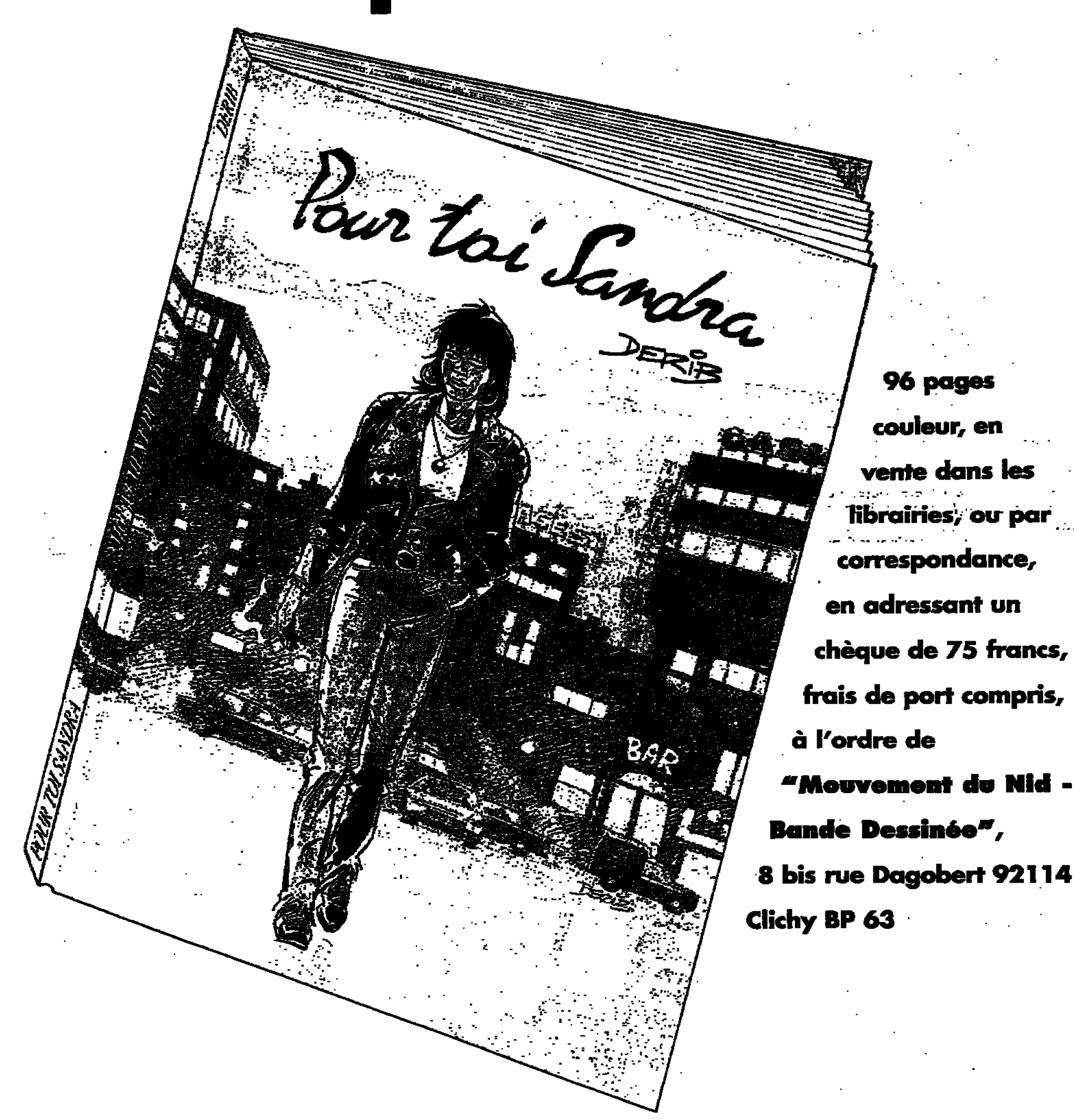
Ce dernier, explique-t-elle, devait *« participer »* à la nouvelle société créée par M. Pacary au Luxembourg, Rholls Finance, afin de poursuivre ses *« activités parallèles »* et de *« se soustraire aux indiscrétions du magistrat instructeur »*. L'épouse de l'homme d'affaires assure même que M. Bessière, dont le mandat municipal n'était alors pas achevé, se disposait à devenir *« l'associé et l'adjoint de M. Pacary »*, et qu'il *« devait représenter la société en France »*. *« Ces faits montrent que la corruption n'est pas une affaire de parti, mais bien une question d'hommes »*, a déclaré au *Monde* l'un des avocats de Mme Pacary, Me Sylvain Garant.

Mis en examen, le 8 novembre, pour *« abus de confiance, abus de biens sociaux, corruption passive, abus de pouvoir et présentation de comptes inexacts »*, M. Bessière a admis, devant le juge Halphen, disposer d'un compte bancaire en Suisse, ainsi que l'avait indiqué Mme Pacary. Encore l'ancien élu a-t-il affirmé n'y avoir entreposé que sa *« fortune familiale »*. Mme Pacary ayant rappelé, dans sa lettre, que les factures de billets d'avion pour la Suisse et la liste des chèques émis par l'entreprise Gallet-Delage avaient déjà été saisies par le juge Boizette, le juge Halphen pourrait être conduit à demander à sa collègue parisienne la communication de ces pièces.

H. G.

22-23 novembre 1996 : Journées Européennes de la Prévention de la Prostitution - Foyer de l'Arche de La Défense

Le Mouvement du Nid présente la 1re Bande Dessinée sur la prostitution



96 pages couleur, en vente dans les librairies, ou par correspondance, en adressant un chèque de 75 francs, frais de port compris, à l'ordre de "Mouvement du Nid - Bande Dessinée", 8 bis rue Dagobert 92114 Clichy BP 63

La prostitution est une atteinte directe aux Droits de l'Homme. Ni mal nécessaire, ni fatalité, ni métier, mais phénomène de société, organisation, entreprise commerciale, réel esclavage, elle doit et peut disparaître. C'est pourquoi, lors des Journées Européennes de la Prévention de la Prostitution, les 22 et 23 novembre, à l'Arche de la Défense, le Mouvement du Nid présente la 1re Bande Dessinée de prévention de la prostitution. Ecrite et dessinée par Derib, elle permettra aux jeunes de découvrir l'histoire passionnante et instructive d'une adolescente traquée par un réseau de prostitution.



Association reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, membre fondateur de la Fédération Européenne pour la Disparition de la Prostitution.

Contact : 01 42 70 92 40



هكذا من الأصل

Un projet de loi prévoit le renforcement de la répression des abus sexuels sur les enfants

Le gouvernement envisage notamment d'améliorer les conditions d'audition des mineurs

Un projet de loi et une série de mesures préventives sur l'enfance maltraitée devaient être présentés, mercredi 20 novembre, par le gouvernement. Dans le cadre de la première Journée nationale des droits de l'enfant, septième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations unies, de nombreuses manifestations devaient avoir lieu à Paris et en province.

A L'OCCASION de la première journée nationale des droits de l'enfant, le premier ministre, Alain Juppé, le ministre de la justice, Jacques Toubon, et le secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, devaient présenter, mercredi 20 novembre, une série de mesures préventives et un projet de loi répressif contre les auteurs de maltraitances envers les mineurs. Annoncées au lendemain du congrès de Stockholm sur l'exploitation sexuelle des enfants et divulguées par touches successives, les mesures visent surtout à renforcer la législation de 1989 sur la protection de l'enfance. Le projet de loi présenté par Jacques Toubon ouvre pour sa part des voies nouvelles dans le dispositif répressif français.

« INJONCTION DE SOINS »

Le premier volet du texte de loi propose d'instituer une peine complémentaire de suivi médico-social pour les auteurs d'infractions de nature sexuelle. La personne condamnée pourra être soumise à des *« mesures de surveillance et d'assistance comportant notamment une injonction de soins »*, uniquement *« après qu'une expertise médicale aura indiqué [que] le condamné est susceptible de faire l'objet d'un traitement médical »*. En cas de manquement à cette obligation, le délinquant sera passible d'une nouvelle peine d'emprisonnement dont la durée aura été fixée au moment du jugement.

Les autres volets du projet de loi durcissent la législation actuelle. Le délit de diffusion d'images à caractère pornographique d'un mineur sera élargi aux *« images virtuelles »*, diffusées par exemple sur Internet, et à celles qui, sans être pornographiques, sont destinées à un *« public pédophile »*. Interdites à l'exportation et à l'importation, ces images ne pourront plus être détenues par des particuliers, même à titre privé et en l'absence d'intention de diffusion. Les sex-shops seront en outre bannis dans un périmètre de cent mètres autour des écoles et des lycées, des établissements d'animation culturelle ou de loisir pour la jeunesse et des aires de jeux accueillant habituellement des mineurs.

Le tourisme sexuel sera plus durement réprimé. Jusqu'ici, seules les relations de prostitution avec un mineur étaient punies, qu'elles aient lieu en France ou à l'étranger. Désormais, toutes les atteintes sexuelles, accompagnées ou non de rémunération et de violences, seront poursuivies, et la loi s'étendrait aux étrangers résidant sur le sol français. En outre, *« les entreprises qui organisent des activités de tourisme sexuel »* répondraient désormais du délit d'association de malfaiteurs. Dans le cadre international de ce programme d'action, des coopérations avec les partenaires de l'Union européenne, les organismes humanitaires des Nations unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les instances judiciaires et policières de pays étrangers seront mises en chantier.

Xavier Emmanuelli, chargé par le premier ministre du « pilotage » du dossier, devait mettre l'accent sur l'aide aux victimes. Une première mesure législative prévoit d'appliquer, comme pour les cas d'inceste, la règle *« selon laquelle la prescription des crimes et délits commis à l'encontre des mineurs ne commence à courir qu'à partir de leur majorité »*. Autrement dit, toute victime d'abus sexuels pourrait porter plainte jusqu'à vingt et un ans si elle a été l'objet d'un délit, et jusqu'à vingt-huit ans en cas de crime sexuel. Les conditions de témoignage des mineurs font l'objet de mesures qui devront sans doute d'abord être expérimentées.

Ainsi l'utilisation de moyens vidéo, comme dans le Pas-de-Calais (*Le Monde* du 20 novembre), est envisagée pour limiter les auditions et les confrontations. Le juge pourra imposer une séparation physique entre la jeune victime et l'auteur présumé des maltraitances sexuelles, lorsqu'il l'estimera nécessaire. Enfin, les enfants pourraient bénéficier d'un accompagnement psychologique pendant l'audition, et se verraient remettre un livret explicatif sur la procédure.

Les soins prodigués aux enfants pourraient être pris en charge à 100 %, et des *« pôles de référence spécifiquement conçus pour l'accueil des victimes et leur prise en charge »* seraient développés.

SENSIBILISATION

Comme Hervé Gaymard, secrétaire d'état à la santé et à la sécurité sociale, et Xavier Emmanuelli avaient déjà eu l'occasion de l'annoncer, une campagne de sensibilisation et d'information du public devrait débuter au printemps prochain. Elle rappellera la loi ainsi que *« l'interdiction de toute relation sexuelle avec un enfant »*, et favorisera une meilleure connaissance du numéro vert « Allô Enfance maltraitée » (08-00-05-41-41).

D'ores et déjà, depuis une publication au *Journal officiel* du 8 juillet, ce numéro ne devrait plus apparaître sur les factures de téléphone, afin de protéger l'anonymat des enfants.

Conformément aux propositions formulées par le député (RPR) de l'Essonne, Odile Moirin (*Le Monde* du 2 octobre), les formations des professionnels (magistrats, forces de l'ordre, personnels de l'éducation nationale et médicaux) seront renforcées et étendues aux assistantes maternelles et responsables d'encadrement de mineurs (moniteurs et animateurs de clubs). Enfin, les acteurs concernés par la lutte contre les violences sexuelles à enfant devront travailler davantage de concert.

Aude Dassonville

L'institution d'une peine de suivi médico-social

LE PROJET DE LOI présenté par Jacques Toubon prévoit, pour la première fois en France, une peine complémentaire de suivi médico-social pour les auteurs de crimes ou de délits sexuels. Selon la Place Vendôme, il s'agit de faire en sorte que ces personnes qui présentent parfois des *« troubles de la personnalité »* soient *« astreintes à une obligation de suivi pendant une durée suffisamment longue pour diminuer les risques de récidive »*.

La peine de suivi médico-social sera prononcée par la juridiction de jugement : le tribunal correctionnel en cas de délit, la cour d'assises en cas de crime. Dans un premier temps, le condamné sera incarcéré dans une prison offrant des *« traitements médico-psychologiques »*. Une fois par an, au minimum, le juge de l'application des peines devra lui proposer de suivre un tel traitement. La peine complémentaire de suivi médico-social ne commencera qu'au lendemain de sa libération.

Fixée par la juridiction de jugement, la durée de cette peine complémentaire pourra atteindre cinq ans pour les délits et dix ans pour les crimes. Pendant ces années, le condamné pourra être soumis à des mesures de surveillance et d'assistance classiques – répondre aux convocations de l'agent de probation ou verser des réparations financières à la victime – mais aussi à des obligations spécifiques : s'abstenir de paraître aux abords des écoles ou dans les squares ou éviter d'exercer un métier impliquant un contact avec des enfants.

Il pourra également – et c'est là la principale innovation de ce projet de loi – se voir imposer une *« injonction de soins psychologiques »*. Le juge de l'application des peines désignera alors un *« médecin-coordinateur »* qui demandera au condamné de choisir, avec son accord, un médecin traitant. *« C'est ce thérapeute, et non le juge*, souligne l'exposé des motifs du texte, *qui prescrira le traitement adapté à l'état du condamné, qui en définira la nature et la périodicité, et qui procédera aux modifications du traitement nécessités par l'évolution de l'état du patient. »* Le médecin devra, à intervalles réguliers, dresser des attestations de suivi.

CESSATION DE TRAITEMENT

En cas d'interruption du traitement, le juge de l'application des peines pourra renvoyer le condamné en prison. La durée de cette incarcération aura été fixée par la juridiction de jugement, au moment du prononcé de la décision. Elle sera de deux ans maximum en cas de délit et de cinq ans maximum pour un crime. *« C'est au juge de l'application des peines qu'il appartiendra de mettre à exécution, en totalité ou en partie, cet emprisonnement »*, souligne le texte de la chancellerie.

L'une des dispositions les plus discutées du texte concerne les relations entre les médecins et l'autorité judiciaire. Le texte précise en effet que le thérapeute pourra *« informer sans délai »* le juge de la cessation du traitement, des *« difficultés survenues dans son exécution »* ou du fait que *« l'état du condamné lui paraît compromettre l'ordre public et la sûreté des personnes »*. *« Il ne s'agit nullement d'une obligation mais d'une possibilité laissée à la conscience du thérapeute »*, souligne la chancellerie. Pour éviter que le thérapeute ait des contacts directs avec les autorités judiciaires, il pourra, s'il le souhaite, préférer avertir le médecin coordinateur, qui préviendra alors le juge.

Anne Chemin

Le directeur du « Réverbère » condamné pour injures raciales

GEORGE MATHIS, directeur du journal de rue *Le Réverbère*, a été condamné, mardi 19 novembre, à 20 000 francs d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris pour injures raciales visant la communauté juive et injures publiques envers les francs-maçons. Il devra payer un franc symbolique de dommages et intérêts à la Licra et au Grand Orient de France. En revanche M. Mathis a été relaxé du délit de provocation à la haine raciale pour lequel SOS Racisme, le MRAP et la Licra s'étaient portés partie civile. Le tribunal a jugé en effet que l'article incriminé était bien injurieux et choquant mais qu'il ne contenait *« aucune exhortation à une réaction de rejet et de violence »*.
Dans *Le Réverbère* du 11 mars, M. Mathis, s'interrogeant sur l'*« indépendance de la justice »*, avait estimé *« qu'il serait intéressant de savoir quel est le pourcentage d'implication des maçons et des juifs (...) dans le judiciaire »* (*Le Monde* du 22 octobre). Stéphane Meyer, avocat du MRAP, a annoncé son intention de faire appel de ce jugement.

La sœur d'Alain Carignon condamnée pour escroquerie

LE TRIBUNAL correctionnel de Grenoble a condamné, mardi 19 novembre, Roger Charpenne à trois ans de prison, dont un ferme, pour banqueroute, escroquerie et abus de biens sociaux. Son ex-compagne, Marie-Joe Palacio-Carignon, sœur d'Alain Carignon, s'est vue infliger une peine d'un an de prison avec sursis et de 60 000 francs d'amende pour complicité d'escroquerie. M. Charpenne avait monté, entre 1983 et 1989, dans le sud-est de la France, une dizaine de sociétés de prêt-à-porter qu'il donnait en gérance à ses amies, dont Marie-Joe Carignon. Il a été reconnu coupable d'avoir mené pendant plusieurs années grand train de vie au détriment de ces sociétés, qui se sont effondrées les unes après les autres, laissant un trou de 24 millions de francs. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **RACISME** : les syndicats CFDT, CGT, FEN et FSU, la Licra et la Ligue des droits de l'homme ont dénoncé, mardi 19 novembre, au recteur de l'académie de Dijon, les propos *« racistes »* contenus dans le journal d'un collège privé de la ville, qui fustigeait dans son dernier numéro les *« hordes musulmanes inassimilables »*. Les six organisations entendent porter plainte.

DISPARITIONS

Enrique Molina

Oiseau migrateur de la poésie argentine

NÉ À BUENOS AIRES en 1910, Enrique Molina est mort jeudi 14 novembre. En 1956, Octavio Paz saluait *Amantes Antipodas* (*Amants Antipodes*), le livre de sa maturité, *« sauvage et étrangement raffiné »*, qui le mettait au premier rang des poètes de langue espagnole. En Argentine même, il représentait un des trois grands de ce qu'on a appelé la *« génération de 40 »*, à côté de – sensiblement plus jeunes que lui – Alberto Girri, en tout son opposé, et Olga Orozco, au contraire proche de lui, mais de cette proximité qui accentue la différence plus qu'elle ne la dissimule.

En 1928, quand Aldo Pellegrini lance *Que*, première revue surréaliste d'Amérique Latine, Molina lit encore plutôt Cendrars, Milocsz ou Rilke, que Breton ou Eluard. Il a passé la plus grande partie de son enfance dans la province de Corrientes, au bord du fleuve Parana : première expérience du tropique, que suit, dans les années de ses études secondaires, celle non moins fondamentale de la mer, à Necochea, près de Mar del Plata. Quand il revient dans la capitale, en 1930, les *« ruelles de l'insomnie »* le mènent obstinément au port, jusqu'à ce que, en 1934, il s'embarque comme marin, office qui le mènera à Gênes, à Barcelone, à Hambourg, et plus souvent aux ports américains de l'un et de l'autre océan, ceux surtout des zones chaudes où s'exaspère *« la beauté démoniaque du monde »*.

Décidément américain, Molina ne choisit pas l'Amérique des grandes métropoles, siège de la patrie et de la culture ; pas davantage celle au passé millénaire des patries et des cultures d'autrefois ; mais une Amérique étrangère à l'histoire, toute couleurs, toute peau, une baie dans les Caraïbes, un endroit paresseux de la côte péruvienne, où aujourd'hui répète hier, et où le miracle naît du quotidien, dans sa splendeur même triviale.

En 1941, il a publié son premier livre, *Les Choses et le Délire* ; cinq ans plus tard, ce sera *Passions terrestres*. Au cours de ses escales à Buenos Aires, il s'est rapproché de Pellegrini et a découvert le surréalisme, dont il adopte la confiance *« dans l'unité indissoluble de la poésie, de l'amour et de la liberté »*. Quand il abandonne la mer, c'est pour continuer à voyager jusqu'au Chili, jusqu'au Pérou. Il est le *« passager de la chambre numéro 23 »*. Le mot *« hôtel »* lui semble le plus beau du dictionnaire. A plusieurs reprises, il s'arrête à Lima, où il connaît Cesar Moro, qui le confirme dans son surréalisme, un surréalisme auquel, dès lors, il voue son errance.

Coutumes et Rentes ou la Rotondité de la terre paraît en 1951, et continue à communiquer *« l'éclat nomade du monde »*. Molina, désormais, passe plus de temps à Buenos Aires. C'est en 1956 que paraît, donc, *Amants Antipodes*, un hymne au sang qui nous donne une clé pour entrer dans la poésie sensuelle, magique, implacable, définitivement personnelle, de l'âge mûr de Molina, un *« primitif »* qui s'efforcerait en même temps d'être un *« décadent »*, ingénu et astucieux, tendre, féroce, abyssal. Quand il a confronté son désir à la réalité, il s'est vite convaincu que celle-ci est de nature « tantalique », et que sa capacité de nous tenter excède infiniment la mesure de notre corps et de ses moyens. De là, la course folle derrière les dons inaccessibles, toujours en fugue, du monde. La condition de l'homme, qui ne se laisse pas tromper par les impostures de la raison, et la faim, une faim qui est torture, et à la fois titre de gloire. *« Aux aliments... aux mirages »*. Si les aliments n'étaient pas des mirages, si la faim n'était pas le meilleur de la vie, il n'y aurait pas de poésie : cette poésie.

Faim et amour, amour et faim, les poèmes dès lors conjuguent les deux termes. Le poète se voit, et voit la femme aimée, tous deux enveloppés dans les flammes qui les habillent en même temps qu'elles les dévorent, dans la plus splendide des cérémonies du feu. Ce sont là les amants antipodes. Jusqu'à la fin, Molina a continué à publier. Citons *Les Belles Furies* de 1966, *Les Derniers Soleils* de 1980, et *L'Aile de la mouette* de 1989. Quelques poèmes de lui ont été, il y a longtemps déjà, traduits dans les *Cahiers du Sud*. Il serait temps qu'une maison d'édition française se décide à donner une ample anthologie de ce poète, un des poètes majeurs de toute l'Amérique.

André Coyné

■ **ANDREAS FREUND**, figure marquante du petit monde des journalistes étrangers en France, est décédé d'un cancer, dimanche 17 novembre, à Paris. Il était âgé de soixante et onze ans. Originaire de la ville allemande de Breslau (devenue depuis Wroclaw, en Pologne), Andreas Freund avait fui l'Allemagne nazie avec sa famille. Elevé en Suisse, il a débuté sa carrière journalistique à Paris, juste après la guerre. Parlant couramment l'allemand, le français et l'anglais, il fut d'abord secrétaire de rédaction au *New York Herald Tribune*, quotidien américain édité à Paris, jusqu'en 1952, avant de rejoindre Associated Press (AP). Il participa ensuite au lancement de *Continent*, quotidien européen publié à Paris et Cologne, avant d'intégrer en 1962 le bureau parisien du *New York Times*. A partir de 1980, Andreas Freund avait dirigé le desk anglais de l'Agence France Presse (AFP), avant de prendre sa retraite en 1983. Ce militant syndical, très connu et apprécié de ses confrères, a écrit un livre de réflexions sur son métier, *Journalisme et mésinformation*.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Judith SCHLUMBERGER,
Nicolas et Malo WELFLING,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alix,

le 8 novembre 1996.

Stéphanie-Flavie et Christophe
NOBLET-DEGRAVE
ont la joie d'annoncer la naissance de

Lucile,

samedi 16 novembre 1996, à Paris.

13, rue de Turin,
75008 Paris.

Laurent et Patricia ROTH,
leur fils Joannès,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Simon,

le 18 novembre 1996, à Paris.

77, avenue de la République,
75011 Paris.

Décès

– Nice.

De Saint-Arnaud, Alger, Nice.

Le professeur André Bourgeon
et Madame,
Le docteur
Marie-Laure Isman-Bourgeon,
Florence Bourgeon,
Mᵉ Renaud Isman,
Claire Bourgeon,
M. Robert Bourgeon et Madame
et leur famille,
Mˡˡᵉ *Marie-Louise* Bourgeon,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 4 novembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de

René BOURGEON,
doyen fondateur de la faculté
de médecine de Nice,
professeur de clinique chirurgicale,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
bronze star medal,
commandeur des Palmes académiques,
membre des Académies
de chirurgie et de médecine,
directeur de l'Institut
de masso-kinésithérapie,
président d'honneur
du Cercle algérianiste.

– Boulogne (92). Loches (37).
Pouilly-sur-Loire (58).

Monique Debras,
Alix et Pierre Fromentin,
ses enfants,
Sylvie et Stéphane, Elsa, François,
Vincent,
Marie Caroline et Anne Sophie,
ses petits-enfants,
Camille,
son arrière-petite-fille,
Mᵐᵉ et M. Lucien Bourassin,
sa sœur et son beau-frère,
Catherine Bourassin,
sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mᵐᵉ Simone Elizabeth
CHAILLOUX-DANTEL,
née QUARRE,**

survenu le 18 novembre 1996.

La cérémonie civile aura lieu au cimetière de Pouilly-sur-Loire, le jeudi 21 novembre, à 14 h 30.

4, rue des Ponts,
37600 Loches.

– *Maguy* Dautrey,
son épouse,
Rémi Dautrey,
Roland et Elisabeth Dautrey,
Régine Dautrey et Gérard Esquirol,
ses enfants,
Clara, Charles et Louis,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard DAUTREY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaillé militaire,

survenu à son domicile à Pujaudran, le 9 novembre 1996, dans sa soixante et onzième année.

Selon sa volonté, il *a été incinéré* dans l'intimité familiale.

Cet *avis tient lieu de* faire-part.

23, domaine des Coteaux,
32600 *Pujaudran*.

– Les proches de

M. Andreas *FREUND*,
journaliste à la retraite,

ont le chagrin d'annoncer son décès, survenu le 17 novembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Mᵐᵉ Valabrègue,
44, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

(Lire ci-contre.)

– Nantes.

M. Philippe GOSSELET

nous a quitté le mardi 19 novembre 1996, à Nantes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 novembre, à 15 heures, en *l'église de Landrecies (Nord)*, *suivie* de l'inhumation au cimetière de la commune.

Cyril LESTERLIN

a choisi de nous quitter, le 17 novembre 1996, à l'âge de vingt-sept ans.

Il a trouvé la paix.

Il a été inhumé à Saint-Pierre-d'Oléron, le 20 novembre, aux côtés de son père,

Jean-Paul LESTERLIN,

et de son grand-père,

Pierre LESTERLIN.

Une célébration aura lieu le 23 *novembre*, à 15 *h* 30, à la Trappe-de-Chambaran, Roybon (Isère).

Dominique *Lesterlin*,
sa mère,
Gaël Lesterlin,
son frère,
Hélène Lesterlin,
sa grand-mère,
Ses oncles, tantes,
cousins Lesterlin et Peltier,
Toute sa famille et ses amis.

12, rue Dupetit-Thouars,
75003 Paris.

– M. Jacques Baudrier, président,
MM. et Mᵐᵉˢ les membres du conseil *d'administration* de l'Alliance *française* de Lyon,
Mᵐᵉ Isabelle Van Den Driessche, sous-directrice de l'école de l'Alliance française de Lyon,
Et les professeurs de l'école,
L'équipe administrative et les bénévoles,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Joël MARIN,
directeur de l'école
de l'Alliance française de Lyon,
chevalier de l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 17 novembre 1996,
et s'associent à la douleur de la famille et des proches.

– Les familles Zurlinden, Jussiaux, Rouy et Schmitt
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Paul ZURLINDEN,
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu en l'église de Rougemont-le-Château (*Territoire-de-Belfort*), le vendredi 22 novembre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Le 21 novembre 1991,

Gérard GARROS

nous quittait, volontaire.

Les saisons passent.
Ton arbre porte ses fruits.

– Une *pensée émue* est *demandée* à ceux qui ont connu

Jacques LE FOYER,
ingénieur ECP,

disparu le 20 novembre 1976.

– Nice. Cannes. Paris.

Nous aurions dû aujourd'hui fêter ton anniversaire, mais nous resterons seuls, le cœur chargé de tendresses inutiles, incapables de surmonter la quotidienne souffrance de ton absence.

Catherine et Michèle Otto,
Les familles,
L'agence photographique Traverso,
Les nombreux amis qui les soutiennent
et qui pleurent aujourd'hui

Roger OTTO,
photographe,

arraché à une vie *pleine* d'espérances, le 23 février dernier, par l'inconscience coupable d'un chauffard,

rappellent son souvenir à tous ceux qui l'ont aimé, pour la générosité de son âme, la vivacité de son intelligence, et pour sa seule lumineuse présence.

Débats

– La Fondation Jean-Jaurès, présidée par Pierre Mauroy, organise une rencontre sur :

FACE AU FRONT NATIONAL,
identifier et analyser la menace,

avec Jacques Tarnero, chercheur au CNRS, professeur à l'université de technologie de Troyes,
et Jean Le Garrec, ancien ministre, membre du CA de la Fondation Jean-Jaurès,

le mardi 26 novembre 1996
à 18 h 30 (accueil à 18 heures)
à la Fédération nationale Léo-Lagrange,
12, *cité Malesherbes*, 75009 Paris
(métro Pigalle).

Modérateur : J.-M. ROSENFELD

S'inscrire au **01-40-72-21-21** - Fax : **01-40-72-21-39**. En cas d'affluence, nous ne pourrons garantir les places qu'aux personnes inscrites.

Colloques

– *La* revue *Passages* et l'Association des amis de *Passages* organisent un colloque international sur le thème :

France-Amérique : les modèles politiques en question et l'avenir des discours idéologiques, le lundi **25 novembre 1996, au Sénat, palais du Luxembourg, salle Clemenceau, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.**

Manifestation placée sous le parrainage du ministère des affaires étrangères, du ministère de la culture et de l'ambassade des Etats-Unis en France. Autour de la rédaction de *Passages*, avec : Emile Malet, Marc Riglet, Christopher Snow, Jacques Andréani, Jean-Jacques Salomon, Ronald Koven, Ronald Walters, Alain *Touraine*, Flora *Lewis*, Arnaud Spire, Fred Siegel, Axel Krause, Jean Kaspar, Michel Jaoui, Lucien Sfez, Christian Schmidt, Claude Moisy, Bernard Ullmann, Bernard E. Brown.

Accès palais du Luxembourg : *15 ter*, rue de Vaugirard, Paris-6ᵉ.

Réservation et inscription tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.

Expositions

– La direction du Train bleu, le célèbre restaurant de la gare de Lyon à Paris, renouvelle la tradition de mécénat qui fut à l'origine de la création de ce lieu mythique.

En effet, ce site chargé d'histoire, d'art et de culture organisera des expositions de peintres, sélectionnés pour la personnalité et la qualité de leurs œuvres, selon un concept original, mis en place par la société Relais des arts.

La première exposition aura lieu du *18 novembre au 22 décembre 1996 et* présentera les œuvres récentes de

Gérard LE GENTIL
et
Michel HENRY

12 heures-16 heures,
19h30-23 heures.

Communications diverses

L'Entraide franco-bulgare organise, samedi 23 novembre, au profit des enfants des **orphelinats de Bulgarie**, un concert de Noël en l'église américaine (65, quai d'Orsay, Paris-7ᵉ), avec la participation de voix bulgares et d'instrumentistes bulgares et français.

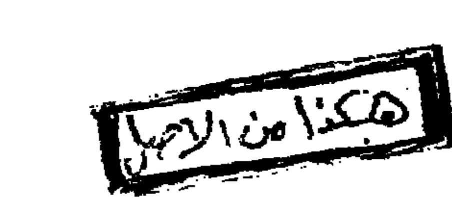
Renseignements et réservations au 01-45-66-65-92.

– Réunion à Massy, vendredi 22 novembre, à 20 heures.

Présentation :

« Laurent CRISTANEL »

Produits : nutrition, beauté.
Contacter Florence : 01-60-11-48-65.





TRANSPORTS La mise en relation du Rhin et du Rhône par un canal à grand gabarit pourrait être réalisée dans les années à venir : Alain Juppé vient d'autoriser la société chargée des travaux d'entamer les procédures d'acquisition de terrain. ● LA NOUVELLE VOIE FLUVIALE suppose des travaux considérables : le lit devra mesurer 55 mètres de large en moyenne pour accueillir des convois de 190 mètres de long ; il faudra construire 15 barrages, 24 écluses de vingt mètres de haut ainsi qu'un tunnel pour passer sous la citadelle de Besançon. ● LES OPINIONS sur l'opportunité d'un tel chantier, évalué à 28 milliards de francs, sont très partagées. Le maire de Lyon, Raymond Barre, est un chaud partisan du canal, alors que Lionel Jospin s'est engagé à ne pas le réaliser si le PS revient au pouvoir. Une multitude d'associations militent activement contre ce projet.

Le feu vert est donné à la réalisation du canal Rhin-Rhône

En autorisant les procédures d'acquisition de terrain et d'expropriation le long du tracé, Alain Juppé engage la première étape du « plus grand projet français d'aménagement du territoire » dont le coût est évalué à 28 milliards de francs

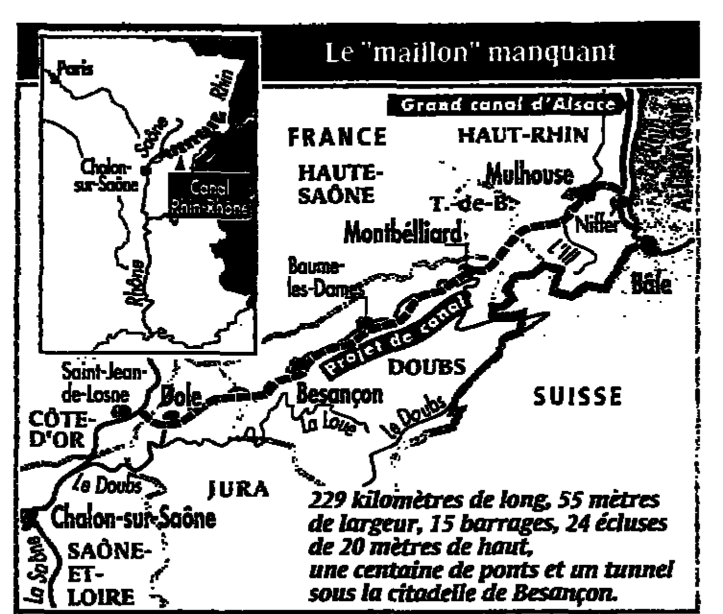
CHAUD PARTISAN de la mise en œuvre du canal à grand gabarit Rhin-Rhône, le maire de Lyon, Raymond Barre, avait demandé au premier *ministre « un signal fort »*. Alain Juppé vient de le lui donner. En autorisant le démarrage des procédures relatives aux acquisitions de terrains et, si nécessaire, les expropriations, le premier ministre a fait franchir un pas décisif à la réalisation de ce projet de voie maritime, aussi vieux que contesté.

Le préfet de Franche-Comté, François Lépine, a annoncé en effet que la Soreilf (société chargée de la réalisation du grand canal, constituée le 3 novembre 1995, par l'association de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), aménageur et gestionnaire, et d'EDF, financeur, dans un pacte d'actionnaires à 50/50) était autorisée à activer sa politique foncière, de préférence à l'amiable, et de procéder, en cas de besoin, à l'expropriation des terrains nécessaires au lancement du chantier. Des rencontres vont avoir lieu avec les organisations agricoles et rurales auxquelles il sera proposé des indemnisations en compensation des terrains amputés, une « prime » (de 100 000 francs à l'hectare, selon nos informations) s'ajoutant au prix d'achat.

La question du financement de ce chantier, *« pharaonique »* selon l'expression de Corinne Lepage, ministre de l'environnement, étant *par ailleurs apparemment* résolue par la mise à contribution, bon gré mal gré, d'EDF – utilisateur de l'électricité produite par les usines hydroélectriques de la CNR –, la liaison fluviale à grand gabarit n'a jamais été si près de devenir réalité. Elle devrait permettre à des convois de 4 500 tonnes, 190 mètres de long et 11 de large d'emprunter une grande partie du Doubs en passant par un tunnel sous la citadelle de Besançon.

Le feu vert du gouvernement intervient au terme d'une consultation publique sur les modalités de réalisation – et non sur son opportunité – qui a été organisée cet été en Alsace et en Franche-Comté. Elle a fait l'objet d'un rapport de synthèse rédigé par le préfet de Franche-Comté. Ce document, qui n'exprimait qu'une tendance – au demeurant plutôt négative sur le fond puisque les « anti-canal » s'étaient largement mobilisés à chacune des étapes de cette « écoute » ambulante – et ne pouvait donc être considéré comme un « avis », a été accompagné d'un autre rapport rédigé par les quatre experts indépendants qui accompagnaient la consultation.

Ces derniers se sont d'ailleurs déclarés choqués par l'attitude du premier ministre. M. Juppé n'avait en effet pas attendu les derniers avis pour exprimer sa préférence et, sans doute, celle du président de la République qui s'était déplacé en Franche-Comté en mars. Le chef du gouvernement ne déclarait-il pas, le 20 octobre, dans un entretien au *Progrès* : *« Des personnalités politiques éminentes, dont les trois derniers présidents de la République, ont soutenu ce projet... J'ai moi-même longtemps hésité, mais après avoir écouté toutes les parties prenantes, je pense que la volonté politique doit l'emporter et que ce canal doit être achevé car, grâce à lui, la France renforcera sa place en Europe. Il sera aussi créateur de nombreux emplois... »* Volonté politique : tel est, semble-t-il, le critère décisif qui, après les récents revirements concernant le programme des TGV, préside à la spectaculaire relance d'un projet historique. *« Un arbitrage contre la technostructure »*, se félicitent certains militants pro-canal, dans la mesure où beaucoup d'ingénieurs et de fonctionnaires doutent de la possibilité de mener les travaux du canal à leur terme.



« UN SECOND CRÉDIT LYONNAIS »

L'importance de son coût, de l'ordre de 28 milliards de francs, est le premier handicap du projet dans un contexte économique pour le moins défavorable et sans grands espoirs de financements communautaires conséquents. Il risque en outre de se heurter à certains problèmes techniques : d'abord celui de l'approvisionnement en eau du gigantesque boyau lors des étiages ; ensuite, les risques d'amplification des crues, l'utilisation des millions de tonnes de déblais, l'impact du fleuve artificiel sur les paysages et les zones humides, notamment dans la vallée du Doubs, sans oublier un déficit d'exploitation prévisible, évalué à 100 millions de francs par an par les adversaires du projet.

Le canal Rhin-Rhône a souvent été présenté comme le *« plus grand projet français d'aménagement du territoire »* par ses partisans. Il correspondrait, indéniablement, au dernier « chaînon manquant » d'une liaison européenne maritime Nord-Sud, assurant aussi la communication entre la Méditerranée et la mer Noire *via* le Rhin, le Main et le Danube. Mais ce projet-serpent de mer, qui ondule depuis les années 50, est très activement contesté par une multitude d'associations et d'organisations regroupées dans le collectif « Saône et Doubs vivants-Sundgau vivant-WWF », ainsi que par les défenseurs du patrimoine et les pêcheurs. Ils n'hésitent pas à parler de *« scandale »*, de *« canal de l'absurde »* et dénoncent la perspective d'un *« second Crédit Lyonnais »*. Ces opposants sont rejoints par nombre d'experts qui jugent le projet *« démesuré »*, de scientifiques qui s'inquiètent des menaces sur l'écosystème et d'économistes qui estiment que les perspectives de trafic par péniche sont restreintes et concurrenceront le rail plutôt que la route.

Parmi les actions engagées contre la réalisation du projet, la plus récente consiste en un recours gracieux en annulation de la déclaration d'utilité publique de 1978, rédigé par dix-huit associations requérantes, et déposé à Matignon, mardi 12 novembre. Le premier ministre a quatre mois pour répondre à cette requête ; à défaut, le Conseil d'Etat sera saisi. *« La DUP a été rendue obsolète par le changement profond des contextes économiques et réglementaires* [loi sur l'eau de 1992, loi sur les paysages...], *mais aussi scientifiques »*, explique Monique Coulet, responsable du collectif et spécialiste de l'hydrologie, qui ne manque jamais de souligner que si *« la voie d'eau est un mode de transport écologique dans son fonctionnement, elle ne l'est pas dans son infrastructure »*.

Robert Belleret

Un « désastre » selon Lionel Jospin

Les opposants se mobilisent contre le projet de canal à grand gabarit. Outre le recours en annulation de la déclaration d'utilité publique qui vient d'être déposé par une vingtaine d'associations, France nature environnement (FNE) a écrit à Alain Juppé au nom des mille organismes qu'elle fédère, lui demandant d'abandonner un projet *« dont l'impact serait catastrophique »*. *« Le développement durable ne s'accommode pas de la destruction des fleuves »*, conclut, dans sa lettre, FNE, espérant que le premier ministre *« saura trouver un traitement moderne et exemplaire à ce dossier, qui paraît comme échappé du siècle dernier »*.

De son côté, le secrétaire national du Parti socialiste, Lionel Jospin, a qualifié le projet de canal, samedi 16 novembre à Besançon, de *« désastre écologique et de débâcle économique »*. *« Si nous gagnons, nous mettrons fin à ce projet »*, a-t-il averti.

Des élus locaux proposent un projet alternatif au grand viaduc de Millau

LE 8 JUILLET 1996 est une grande date pour le corps des ingénieurs en travaux publics. Leur rêve de construire le viaduc le plus haut du monde a pris corps quand Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, a annoncé sa décision de jeter un viaduc par-dessus la vallée du Tarn. L'autoroute A 75, entre Clermont-Ferrand et Béziers, passerait ainsi directement, en 2001, du causse Rouge à celui du Larzac en évitant Millau. Pour cela, le projet grandiose de l'architecte britannique Norman Foster a été retenu (*Le Monde* du 10 août) : un ouvrage « multihaubané » de 2 460 mètres de long, passant 250 mètres au-dessus du Tarn, avec sept pylones s'élevant à 340 mètres – sept « Tour Eiffel » inversées –, plantés dans une vallée saisissante de beauté. C'était le voeu du chef de la division des grands ouvrages, exprimé en 1990 dans la revue *Travaux*, de la Fédération nationale des travaux publics : *« Il n'existe actuellement aucun ouvrage comparable dans le monde... L'ingénieur ne pourra pas manquer d'être enflammé à l'idée de construire un ouvrage aussi exceptionnel qui constituerait une porte d'accès monumentale et prestigieuse aux gorges du Tarn. »*

Quelques semaines plus tard, le rêve était ébréché. Valéry Giscard d'Estaing, géniteur de l'A 75, posait crûment la question : ouvrage d'art ou pollution visuelle ? Le 12 août, il écrivait à Jacques Chirac : *« Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage situé à grande hauteur, on doit rechercher un profil moins opaque et moins oppressant... L'Etat ne peut pas ignorer qu'il s'agit, au sens propre du terme, d'un ouvrage d'art destiné à marquer un des plus beaux paysages du Massif Central. Je vous demande de veiller à ce qu'il l'embellisse ou, du moins, l'épargne au lieu de le défigurer. »* Et l'ancien président de la République de demander alors un réexamen du dossier.

DYNAMIQUES ANTAGONISTES

Il vient de recevoir un renfort inattendu sous la forme d'un contre-projet, rendu public mercredi 20 novembre, élaboré par des élus locaux du sud Aveyron, regroupés dans un Comité de proposition pour l'A 75. Ce comité, soutenu par les Verts et le Parti écologiste, présente des propositions qui vont dans le sens de ses critiques.

Le projet alternatif s'appuie sur une étude réalisée en 1993 par cinq experts en génie civil, à la demande de la municipalité de Sainte-Affrique. La *« solution haute »* y est analysée comme *« inadaptée techniquement »* (en raison de la fragilité des versants marneux des causses), *« destructurante pour le paysage »* (seuls les paysages marins, ouverts sur le ciel, supporteraient des ouvrages lourds, à la différence des vallées fermées) et *« dégradant pour les milieux naturels »*. Les auteurs refusent le caractère spectaculaire du grand viaduc qui a précipité l'accord de la majorité des élus locaux, sous prétexte que ceux-ci ont vu dans le *« plus haut viaduc du monde »* (un record qui sera d'ailleurs prochainement battu par le pont suspendu du nouvel aéroport de Hongkong) un atout touristique dans une région en crise. Principe contre principe, ils s'opposent à la course à la performance (*« miser sur la performance n'est pas compatible avec le développement local »*), au profit d'une démarche de *« développement durable »*.

Ils prônent donc l'inverse d'une infrastructure lourde : une succession de trois ouvrages modestes, plus à l'ouest, là où la vallée est moins large, qui profiterait de la topographie naturelle. Insertion dans le site, irrigation du bassin d'emploi (avec six échangeurs au lieu de trois) : au-delà des débats techniques, on est en présence de deux dynamiques culturelles d'aménagement du territoire radicalement différentes.

L'argent fera-t-il la différence ? Le projet « haubané » est estimé, au départ, à 1,3 milliard de francs. Celui des promoteurs du contre-projet, qui nécessite la construction de trois kilomètres d'autoroute supplémentaires, n'est pas chiffré. Les auteurs estiment cependant que leur proposition, elle, permet *« une maîtrise des coûts »*.

Jean-Paul Besset

Le tribunal administratif de Grenoble annule la construction d'un « super-télésiège » aux Deux-Alpes pour des raisons écologiques

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Pendant l'hiver 1996-1997, la station des Deux-Alpes, située sur les communes de Mont-de-Lans et de Venosc (Isère), ne pourra pas proposer à sa clientèle la toute nouvelle remontée mécanique, longue de mille six cents mètres, construite sur le massif de la Belle Etoile. Ce secteur d'altitude, qui se développe à l'écart du domaine skiable des Deux-Alpes, n'avait pas été jusqu'alors équipé de pylônes et de câbles. Le télésiège des Fées, qui a coûté trente et un millions de francs – y compris l'aménagement des pistes qu'il dessert – et qui devait permettre l'embauche de six saisonniers, ne transportera aucun skieur pendant la saison à venir, en raison d'une décision de justice.

Le tribunal administratif de Grenoble vient en effet d'annuler l'arrêté du 14 avril 1995, pris par le préfet de la région Rhône-Alpes, autorisant la réalisation de cet équipement. Auparavant, l'opération avait reçu l'avis favorable de la Commission des unités touristiques nouvelles – présidée par le même haut fonctionnaire –, chargée d'examiner tous les équipements importants réalisés dans les communes dont l'altitude moyenne est supérieure à six cents mètres.

Mais la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) avait déposé un recours afin d'obtenir l'annulation de la décision du préfet qui, affirme-t-elle, *« viole la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, autorise l'équipement d'une montagne classée dangereuse au regard des risques naturels, et qui s'inscrit dans un site reconnu pour sa richesse faunistique et floristique »*.

Les magistrats ont donné raison à la FRAPNA. Ils ont reconnu au site, désormais aménagé *« un intérêt écologique »* en raison de ses *« pelouses écorchées »* et d'*« éboulis calcaires »*. Il y a quelques mois, le massif de la Belle Etoile a été sélectionné par le conseil régional du patrimoine comme un site d'une valeur particulière et, à ce titre, concerné par la directive européenne « Habitat », qui s'inscrit dans la procédure « Natura 2000 ». D'autre part, la juridiction relève l'existence de risques d'avalanches et de chutes de pierres dans cette zone de montagne jusqu'alors difficilement accessible. *« En ne prenant en considération dans son arrêté d'autorisation que les seuls aspects économiques du projet, ainsi que les mesures envisagées pour assurer la sécurité du public et préserver la qualité des eaux, le préfet a méconnu les prescriptions du code de l'urbanisme »*, conclut le juge administratif.

« VICTOIRE À LA PYRRHUS »

Les écologistes souhaitent obtenir maintenant le démontage du télésiège. *« La montagne n'est plus à vendre. L'or blanc : c'est terminé »*, indique le vice-président de la FRAPNA-Isère, Robert Beck. Le directeur général de la société privée de remontées mécaniques Deux-Alpes Loisirs, Henri Brac de la Perrière, qui exploite déjà un « complexe » de cinquante-huit autres appareils dans ce site et réalise un chiffre d'affaires de cent soixante dix millions de francs, dénonce *« la volonté délibérée de casser tout nouveau projet en montagne et de briser le processus de développement de cet espace »*. Au cours des deux dernières années, la FRAPNA a obtenu l'annulation devant les tribunaux de plusieurs projets d'équipement en montagne, notamment à Chamrousse où un télésiège n'a pu être réalisé.

D'autre part, le Conseil d'Etat a annulé, le 4 juillet 1994, l'arrêté du préfet de la région Rhône-Alpes qui autorisait la construction d'une station de sports d'hiver à Vaujany (Isère) et l'aménagement d'un vaste domaine skiable. Dans son arrêt, le Conseil d'Etat avait rappelé qu'une *« unité touristique nouvelle doit, par sa localisation, sa conception et sa réalisation, respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels »*. Cette décision n'a toutefois pas empêché la station de faire fonctionner ses équipements pendant les hivers qui suivirent. Ce qui fait dire aujourd'hui aux responsables de la FRAPNA que le succès qu'ils viennent de remporter devant le tribunal administratif de Grenoble risque de n'être qu'*« une victoire à la Pyrrhus »*.

Claude Francillon

200 millions de francs pour le Bassin parisien

CHARLES BAUR, président (UDF-FD) du conseil régional de la Picardie et président de la Conférence permanente des présidents de région du Bassin parisien, a déclaré, mardi19 novembre, que *« le contrat de plan du Bassin parisien était exemplaire »*. Il a précisé que, pour faciliter la gestion des crédits – un tiers venant de l'Etat, un tiers de l'Ile-de-France, un tiers des sept autres régions –, les régions avaient proposé au gouvernement de créer un établissemnt public régional. Joël Thoraval, préfet de la région Ile-de-France, a déclaré que, en 1997, 200 millions de francs seraient débloqués (contre 170 en 1996). Parmi les principales réalisations ou études en cours, on note l'université technologique de Troyes, la « route du blé » entre Reims, Compiègne et le port de Rouen, le parc naturel régional du Perche, la mesure des marées dans l'estuaire de la Seine, l'étude d'axes ferroviaires rapides Paris - Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg articulés avec le réseau TGV.

Malraux orateur



C. CLAUDE/COLL. FLORENCE MALRAUX

Ecrivain, combattant, visiteur infatigable du « Musée imaginaire », personnage public, André Malraux fut aussi un homme de paroles dites. Au point d'être parfois identifié à son style oratoire unique

18 avril 1964. Inauguration de la Maison de la culture de Bourges

Mesdames et messieurs, d'abord merci d'être là.

IL faut que vous compreniez bien que ce qui se passe ici est une certaine aventure, probablement dans le monde entier.

Il y a cinq ans, nous avons dit que la France reprenait sa mission dans l'ordre de l'esprit et on nous a répondu de tous côtés : *« Faites donc appel aux Français, ils ne viendront pas. »*

Eh bien ! puisque la télévision existe, au lieu de regarder les orateurs, qu'elle prenne cette salle ; la France qu'on avait appelée, elle est là, dans cette ville de 60 000 habitants.

Voilà une salle entière de gens qui se sont dérangés pour le domaine de l'esprit ; et si à Paris, dans un district de 10 millions d'habitants, il y avait autant d'adhérents qu'il y en a dans cette ville, il n'y aurait pas une salle de Paris qui pût contenir les Français qui devraient s'y trouver.

Pour cela, mesdames et messieurs, soyez remerciés.

Je dis que c'est une aventure dans le domaine de l'esprit, parce qu'il faut que l'on comprenne bien que le mot « loisir » devrait disparaître de notre vocabulaire commun.

Oui, il faut que les gens aient des loisirs ! Oui, il faut les aider à avoir les meilleurs loisirs du monde, mais si la *culture existe, ce n'est pas du tout pour que les gens* s'amusent ; parce qu'ils peuvent aussi s'amuser, peut-être bien davantage, avec tout autre chose et même avec le pire.

Ce qui est la racine de la culture, c'est que la civilisation *qui est la nôtre et qui,* même *dans des pays en partie religieux,* n'est plus une civilisation religieuse, laisse l'homme seul en face de son destin et du sens de sa vie.

Ce qu'on appelle « la culture », c'est l'ensemble des réponses mystérieuses que peut se faire un homme, lorsqu'il regarde dans une glace ce qui sera son visage de mort.

Comprenons bien que nous vivons le moment de la plus puissante métamorphose que le monde ait connue, depuis la fin de l'Empire romain.

Si un pharaon avait rencontré Louis XIV ou Napo*léon, ils auraient pu aisément* parler des mêmes choses. Les rois de France chassaient la moitié de la semaine, comme les rois mérovingiens, et Napoléon, comme un pharaon, gouvernait sur la police, l'armée, les finances, ce qu'on appelle l'administration, sans économie, sans un état économique, sans une réalité industrielle.

De même que Ramsès parlant de la bataille de Kadesh, ou Hannibal de la bataille de Cannes, pouvait parler au vainqueur d'Austerlitz, de même les chefs de l'administration sumérienne auraient pu parler aux ministres de Napoléon.

Mais si Napoléon devait parler non pas à l'un des plus grands capitaines du monde, mais à n'importe quel ministre d'aujourd'hui, il ne parlerait plus de la même chose parce que ce qui est aujourd'hui l'Etat a complètement changé, mais surtout parce que la vie des êtres humains a prodigieusement changé ; et si n'importe lequel d'entre vous rencontrait un Egyptien antique, il ne pourrait déjà plus lui faire comprendre ce qu'il fait du matin au soir ; tandis qu'un Français d'avant la Révolution aurait pu le faire très facilement.

Nous savons tous que le machinisme est un phénomène sans précédent. Mais ce que nous semblons presque tous, sinon ignorer, du moins ne pas reconnaître, c'est que, depuis un temps assez court (disons à peu près depuis trente ans), au machinisme considéré comme agissant contre l'homme et surtout contre ses rêves s'est ajouté un autre machinisme qui est précisément le machinisme du rêve.

Nous avons inventé les usines de rêve les plus prodigieuses que l'humanité ait jamais connues et, à proprement parler, nous avons inventé les seules usines de rêve que l'humanité ait jamais connues.

Il y a cent ans, il allait à Paris trois mille personnes à un spectacle par jour. Si l'on tient compte de la télévision, il en va aujourd'hui probablement trois millions.

Or, quelles en sont les conséquences ? Les conséquences, c'est que l'humanité tout entière est investie par d'immenses puissances de fiction et ces puissances de fiction sont aussi des puissances d'argent ou des puissances politiques de même nature ; mais je ne veux pas poser de problème politique.

Limitons-nous au monde libre et aux puissances d'argent.

Faire rêver cent millions d'hommes, c'est devenu possible à partir du moment où un metteur en scène américain utilisant une actrice suédoise pour interpréter l'œuvre illustre d'un romancier russe (je veux dire *Anna Karenine*) peut faire pleurer l'univers.

Nous avons découvert avec Chaplin, et avec Garbo, et avec tant d'autres, que certains moyens peuvent faire rire et pleurer l'univers, par-delà les immenses dépendances des races.

Nous avons découvert qu'il y a, en chacun de nous, une vulnérabilité du rêve, mais, en même temps, ceux qui vivent de ces usines ont découvert quels étaient les moyens d'action sur cette vulnérabilité.

Et nous sommes dans une civilisation qui est en train de devenir vulnérable du fait très simple que ce qui est le plus puissant sur les rêves des hommes, ce sont les anciens domaines sinistres qui s'appelaient *« démoniaques »*, car c'est le domaine du sexe et le domaine du sang.

Même un peu plus bas, il y a tout à gagner dans le rêve, en regardant vers la terre. Il y a tout à gagner en regardant par en bas. *Et l'enjeu, c'est qu'il s'agit de savoir si* l'humanité, dans la mesure où elle croit qu'elle s'amuse, acceptera de se vouer à ses rêves les plus sinistres.

Or, la seule force qui permette à l'homme d'être aussi puissant que *les puissances de la nuit, c'est un ensemble* d'œuvres qui ont en commun un caractère à la fois stupéfiant et simple, d'être les œuvres qui ont échappé à la mort.

Lorsque nous parlons de culture, nous parlons très simplement de tout ce qui, sur la terre, a appartenu au vaste domaine de ce qui n'est plus, mais qui a survécu.

Ne parlons pas même d'immortalité, car la Renaissance a voulu l'immortalité, mais ce qui la précédait ne voulait que l'éternité.

Peu importe, nous n'avons plus aucune réalité de César ou d'Alexandre ; les rois sumériens sont, à peine, pour nous, des noms ; mais, lorsque nous sommes dans un musée en face d'un chef-d'œuvre contemporain d'Alexandre, nous sommes dans un dialogue avec cette statue.

Lorsque nous lisons *L'Iliade*, nous sommes dans un dialogue avec quelque chose dont il ne reste rien ; et lorsque nous pensons à ce que fut la Grèce antique, lorsque nous pensons qu'il ne reste absolument rien de ce qui fut pourtant la première liberté des hommes, nous savons que nous entendons quelque chose que vous allez entendre tout de suite, car je n'ai qu'à le citer, c'est la voix d'Antigone lorsqu'elle dit : *« Je ne suis pas sur la terre pour partager la haine, mais pour partager l'amour. »*

> *Nous avons inventé les usines de rêve les plus prodigieuses que l'humanité ait jamais connues (...). Il y a cent ans, il allait à Paris trois mille personnes à un spectacle par jour. Si l'on tient compte de la télévision, il en va aujourd'hui probablement trois millions. Or, quelles en sont les conséquences ? Les conséquences, c'est que l'humanité tout entière est investie par d'immenses puissances de fiction, et ces puissances de fiction sont aussi des puissances d'argent ou des puissances politiques de même nature*

La culture, c'est l'ensemble de telles paroles et, en gros, l'ensemble de toutes les formes, fussent-elles les formes du rire, qui ont été plus fortes que la mort parce que la seule puissance égale aux puissances de la nuit, c'est la puissance inconnue et mystérieuse de l'immortalité.

Si nous voulons que la France reprenne sa mission, si nous voulons qu'en face du cinéma et de la télévision les plus détestables il y ait quelque chose qui compte et qui ne soit pas simplement les réprouvés (ce qui n'a aucun intérêt), il faut qu'à tous les jeunes hommes de cette ville soit apporté un contact avec ce qui compte au moins autant que le sexe et le sang.

Car, après tout, il y a peut-être une *immortalité* de la nuit, mais il y a sûrement une immortalité des hommes.

Voilà, mesdames et messieurs, ce que j'avais essentiellement à vous dire.

Il se trouve que certains pays ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils se réfugient sur eux-mêmes, avant tout la Grande-Bretagne. Ce n'était pas rien que la bataille de Londres.

Il se trouve que certains pays ne sont jamais grands que lorsqu'ils sont grands pour les autres.

La France, ce n'est pas la France fermée sur elle. Pour le monde entier, c'est à la fois les Croisades et la Révolution ; sur toutes les routes de l'Orient, il y a des tombes de chevaliers français ; *sur toutes les routes* de l'Europe, *il y a des* tombes de révolutionnaires français.

Reprendre le sens de notre pays, c'est vouloir être pour tous ce que nous avons pu porter en nous.

Il faut que nous puissions rassembler le plus grand nombre d'œuvres pour le plus grand nombre d'hommes. Telle est la tâche que nous essayons d'assumer de nos mains périssables. Nous avions d'abord besoin de confiance ; cette confiance, mesdames et messieurs, vous nous l'avez apportée ce soir.

Au nom de la France, soyez-en remerciés !

14 mai 1965. Venue du général de Gaulle à la Maison de la culture de Bourges

Mon général,

JE vous parle au nom de ceux qui sont exactement en face de vous : les spectateurs.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de leur parler, ce que je tiens à faire c'est que vous sachiez quelles sont les raisons fondamentales de travail d'un certain nombre de vocations qui vous entourent.

On nous a abondamment et longtemps parlé de loisirs ; les gens qui sont ici ne sont pas venus pour meubler des loisirs, ils sont venus pour aider tous les Français à trouver leur vocation dans l'ordre de l'esprit. Le problème capital du monde moderne est celui-ci : les immenses usines de rêve qui se sont créées ont appelé tous les hommes à quelque chose qu'ils ne connaissaient pas si profond en eux *et qui* les prend à partir de ces moments que l'on appelle ou non loisirs, c'est-à-dire qui les prend hors du travail, sur les plus vieilles puissances démoniaques du monde : le sang, la sexualité et la nuit.

En face de ces puissances, on a compris qu'il n'y a qu'une seule autre puissance en face de la mort, il n'y a que ce qui résiste à la mort, en face des puissances de la nuit, il n'y a que l'immortalité. Pour des raisons assez mystérieuses, tous les gens qui sont ici ont compris que, tantôt avec la douleur et tantôt avec le rire, ce qui avait survécu pendant les siècles était l'arme la meilleure que le monde puisse trouver contre ce qui était en train de le menacer. Telles sont, mon général, les raisons qui ont guidé les femmes et les hommes qui sont devant vous, je tenais à vous le dire en leur nom.

19 décembre 1964. Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon

Monsieur le président de la République,

VOILÀ donc plus de vingt ans que Jean Moulin partit, par un temps de décembre sans doute semblable à celui-ci, pour être parachuté sur la terre de Provence, et devenir le chef d'un peuple de la nuit. Sans la cérémonie d'aujourd'hui, combien d'enfants de France sauraient son nom ? Il ne le retrouva lui-même que pour être tué ; et depuis, sont nés seize millions d'enfants...

Puissent les commémorations des deux guerres s'achever par la résurrection du peuple d'ombres que cet homme anima, qu'il symbolise, *et qu'il fait entrer* ici comme une humble garde solennelle autour de son corps de mort.

Après vingt ans, la Résistance est devenue un monde de limbes où la légende se mêle à l'organisation. Le sentiment profond, organique, millénaire, qui a pris *depuis* son accent de légende, voici comment je l'ai rencontré. Dans un village de Corrèze, les Allemands avaient tué des combattants du maquis, et donné ordre au maire de les faire enterrer en secret, à l'aube. Il est d'usage, dans cette région, que chaque femme assiste aux obsèques de tout mort de son village en se tenant sur la tombe de sa propre famille. Nul ne connaissait ces morts, qui étaient des Alsaciens. Quand ils atteignirent le cimetière, portés par nos paysans sous la garde menaçante des mitraillettes allemandes, la nuit qui se retirait comme la mer laissa paraître les femmes noires de Corrèze, immobiles du haut en bas de la montagne, et attendant en silence, chacune sur la tombe des siens, l'ensevelissement des morts français.

Comment organiser cette fraternité pour en faire un combat ? On sait ce que Jean Moulin pensait de la Résistance, au moment où il partit pour Londres : *« Il serait fou et criminel de ne pas utiliser, en cas d'action alliée sur le continent, ces troupes prêtes aux sacrifices les plus grands, éparses et anarchiques aujourd'hui, mais pouvant constituer demain une armée cohérente de parachutistes* déjà en place, *connaissant les lieux, ayant choisi leur adversaire et déterminé leur objectif. »* C'était bien l'opinion du général de Gaulle. Néanmoins, lorsque, le 1er janvier 1942, Jean Moulin fut parachuté en France, la Résistance n'était encore qu'un désordre de courage : une presse clandestine, une source d'informations, une conspiration pour rassembler ces troupes qui n'existaient pas encore. Or, ces informations étaient destinées à tel ou tel allié, ces troupes se lèveraient lorsque les Alliés débarqueraient. Certes, les résistants étaient des combattants fidèles aux Alliés. Mais ils voulaient cesser d'être des Français résistants, et *devenir* la Résistance française.

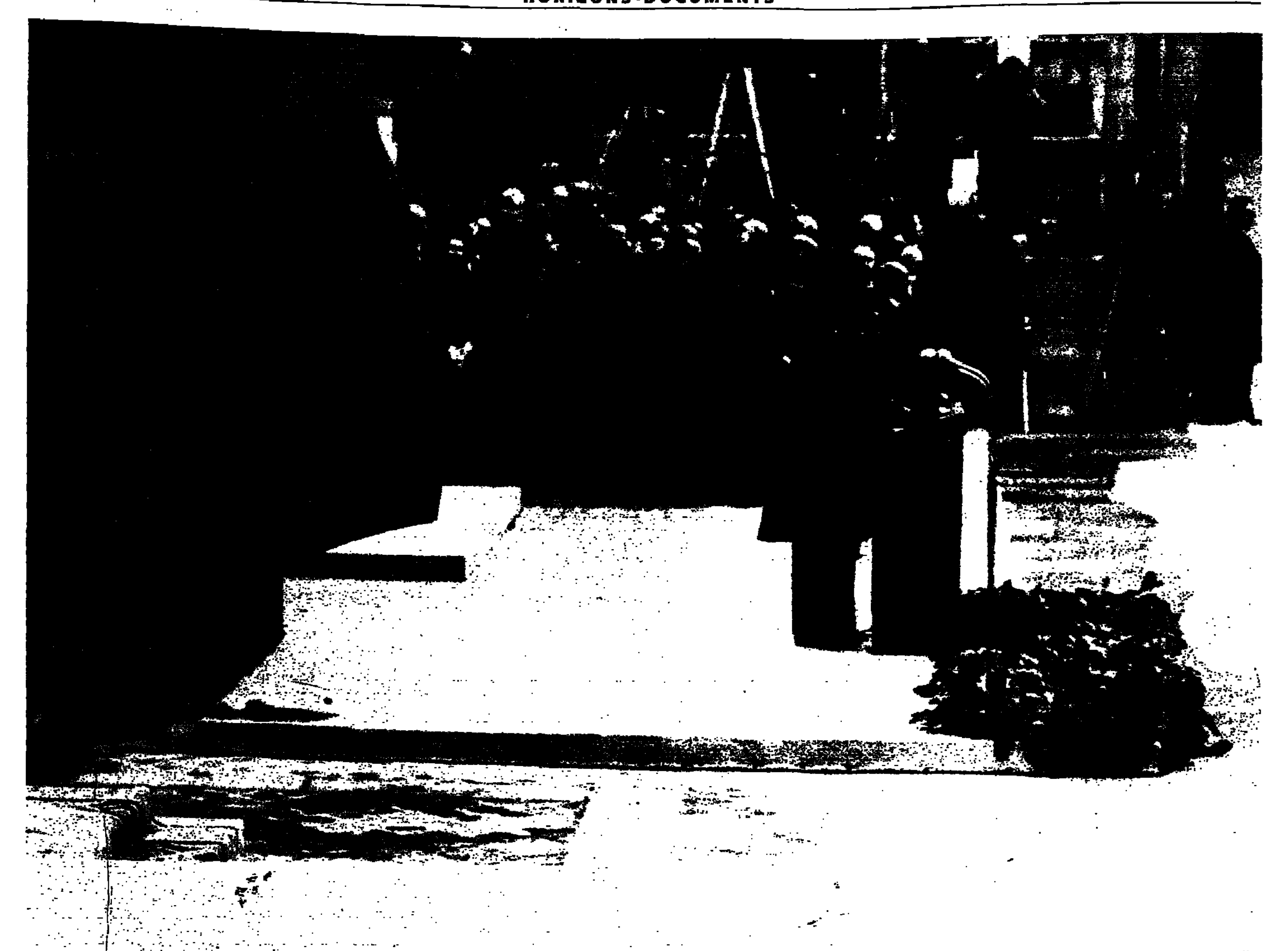
C'est pourquoi Jean Moulin est allé à Londres. Pas seulement parce que s'y trouvaient des combattants français (qui eussent pu n'être qu'une légion), pas seulement parce qu'une partie de l'empire avait rallié la France libre. S'il venait demander au général de Gaulle de l'argent et des armes, il venait aussi lui demander *« une approbation morale, des liaisons fréquentes, rapides et sûres avec lui »*. Le Général assumait alors le *Non* du premier jour ; le maintien du combat, quel qu'en fût le lieu, quelle qu'en fût la forme ; enfin, le *destin* de la France. La force des appels de juin 40 tenait moins aux *« forces immenses qui n'avaient pas encore donné »*, qu'à : *« Il faut que la France soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. »* La France, et non telle légion de combattants français. C'était par la France libre que les résistants de Bir Hakeim se conjuguaient, formaient une France combattante *restée* au combat. Chaque groupe de *résistants pouvait se légitimer par l'allié qui l'armait* et le soutenait, voire par son seul courage ; le général de Gaulle seul pouvait appeler les mouvements de Résistance à *l'union* entre eux et avec tous les autres combats, car c'était à travers lui *seul* que *la* France livrait un seul combat. C'est pourquoi – même lorsque le président Roosevelt croira assister à une rivalité de généraux ou de partis – l'armée d'Afrique, depuis la Provence jusqu'aux Vosges, combattra au nom du gaullisme comme feront les troupes du Parti communiste. C'est pourquoi Jean Moulin avait emporté, dans le double fond d'une boîte d'allumettes, la microphoto du très simple ordre suivant : *« M. Moulin a pour mission de réaliser, dans la zone non directement occupée de la métropole,* l'unité d'action *de tous les éléments qui résistent à l'ennemi et à ses collaborateurs. »* Inépuisablement, il montre aux chefs des groupements le danger qu'entraîne le déchirement de la Résistance *entre des tuteurs différents*. Chaque événement capital – entrée en guerre de la Russie, puis des États-Unis, débarquement en Afrique du Nord – renforce sa position. A partir du débarquement, il apparaît que la France va redevenir un théâtre d'opérations. Mais la presse clandestine, les renseignements (même enrichis par l'action du noyautage des administrations publiques) sont à l'échelle de l'Occupation, non de la guerre. Si la Résistance sait qu'elle ne délivrera pas la France sans les Alliés, elle n'ignore plus l'aide militaire que son unité pourrait leur apporter. Elle a peu à peu appris que s'il est relativement facile de faire sauter un pont, il n'est pas moins facile de le réparer ; alors que s'il est facile à la Résistance de *faire* sauter deux cents ponts, il est difficile aux Allemands de les réparer à la fois. En un mot, elle sait qu'une aide efficace aux armées de débarquement est inséparable d'un plan d'ensemble. Il faut que *sur* toutes les *routes, sur* toutes les voies ferrées de France, les combattants clandestins désorganisent méthodiquement la concentration des divisions cuirassées allemandes. Et un tel plan d'ensemble ne peut être conçu, et exécuté, que par l'unité de la Résistance.

C'est à quoi Jean Moulin s'emploie jour après jour, peine après peine, un mouvement de Résistance après l'autre : *« Et maintenant, essayons de calmer les colères d'en face... »* Il y a, inévitablement, des problèmes de personnes ; et bien davantage, la misère de la France combattante, l'exaspérante certitude pour chaque maquis ou chaque groupe franc, d'être spolié au bénéfice *d'un autre* maquis ou d'un autre groupe, qu'indignent, au même moment, les mêmes illusions... Qui donc sait encore ce qu'il fallut d'acharnement pour parler le même langage à des instituteurs radicaux ou réactionnaires, des officiers réactionnaires ou libéraux, des trotskistes ou communistes retour de Moscou, tous promis à la même délivrance ou à la même prison ; ce qu'il fallut de rigueur à un ami de la République espagnole, à un ancien « préfet de gauche », chassé par Vichy, pour exiger d'accueillir dans le combat commun tels rescapés de la Cagoule !

Jean Moulin n'a nul besoin d'une gloire usurpée : ce n'est



1964.
es cendres
ulin au Panthéon



AFP

pas lui qui a créé *Combat, Libération, Franc-tireur*, c'est Frenay, d'Astier, Jean-Pierre Lévy. Ce n'est pas lui qui a créé les nombreux mouvements de la zone Nord dont l'histoire recueillera tous les noms. Ce n'est pas lui qui a fait les régiments mais c'est lui qui a fait l'armée. Il a été le Carnot de la Résistance.

Attribuer peu d'importance aux opinions dites politiques, lorsque la nation est en péril de mort – la nation, non pas un nationalisme alors écrasé sous les chars hitlériens, mais la donnée invincible et mystérieuse qui allait emplir le siècle ; penser qu'elle dominerait bientôt les doctrines totalitaires dont retentissait l'Europe ; voir dans l'unité de la Résistance le moyen capital du combat pour l'unité de la nation, c'était peut-être affirmer ce qu'on a, depuis, appelé le gaullisme. C'était certainement proclamer la survie de la France.

En février, ce laïc passionné avait établi sa liaison par radio avec Londres, dans le grenier d'un presbytère. En avril, le Service d'information et de propagande, puis le Comité général d'études étaient formés ; en septembre, le noyautage des administrations publiques. Enfin, le général de Gaulle décidait la création d'un Comité de coordination que présiderait Jean Moulin, assisté du chef de l'Armée secrète unifiée. La préhistoire avait pris fin. Coordonnateur de la Résistance en zone Sud, Jean Moulin en devenait le chef. En janvier 1943, le Comité directeur des Mouvements unis de la Résistance (ce que, jusqu'à la Libération, nous appellerions les Murs) était créé sous sa présidence. En février, il repartait pour Londres avec le général Delestraint, chef de l'Armée secrète, et Jacques Dalsace.

De ce séjour, le témoignage le plus émouvant a été donné par le colonel Passy. *« Je revois Moulin, blême, saisi par l'émotion qui nous étreignait tous, se tenant à quelques pas devant le Général et celui-ci disant, presque à voix basse : "Mettez-vous au garde-à-vous", puis : "Nous vous reconnaissons comme notre compagnon, pour la libération de la France, dans l'honneur et par la victoire". Et pendant que de Gaulle lui donnait l'accolade, une larme, lourde de reconnaissance, de fierté, et de farouche volonté, coulait doucement le long de la joue pâle de notre camarade Moulin. Comme il avait la tête levée, nous pouvions voir encore, au travers de sa gorge, les traces du coup de rasoir qu'il s'était donné, en 1940, pour éviter de céder sous les tortures de l'ennemi. »*

Les tortures de l'ennemi... En mars, chargé de constituer et de présider le Conseil national de la Résistance, Jean Moulin monte dans l'avion qui va le parachuter au nord de Roanne.

Ce Conseil national de la Résistance, qui groupe les mouvements, les partis et les syndicats de toute la France, c'est l'unité précairement conquise, mais aussi la certitude qu'au jour du débarquement, l'armée en haillons de la Résistance attendra les divisions blindées de la Libération.

Jean Moulin en retrouve les membres, qu'il rassemblera si difficilement. Il retrouve aussi une Résistance tragiquement transformée. Jusque-là, elle avait combattu comme une armée, en face de la victoire, de la mort ou de la captivité. Elle commence à découvrir l'univers concentrationnaire, la certitude de la torture. C'est alors qu'elle commence à combattre en face de l'enfer.

Ayant reçu un rapport sur les camps de concentration, il dit à son agent de liaison, Suzette Olivier : *« J'espère qu'ils nous fusillerons avant. »* Ils ne devaient pas avoir besoin de le fusiller.

La Résistance grandit, les réfractaires du travail obligatoire vont bientôt emplir nos maquis ; la Gestapo grandit aussi, la Milice est partout. C'est le temps où, dans la campagne, nous interrogeons les aboiements des chiens au fond de la nuit ; le temps où les parachutes multicolores, chargés d'armes et de cigarettes, tombent du ciel dans la lueur des feux des clairières ou des causses ; le temps des caves, et de ces cris désespérés que poussent les torturés avec des voix d'enfants... La grande lutte des ténèbres a commencé.

> *Comme Leclerc entra aux Invalides,*
> *avec son cortège d'exaltation*
> *dans le soleil d'Afrique*
> *et les combats d'Alsace,*
> *entre ici, Jean Moulin,*
> *avec ton terrible cortège.*
> *Avec ceux qui sont morts dans les caves*
> *sans avoir parlé, comme toi ;*
> *et même, ce qui est peut-être*
> *plus atroce, en ayant parlé ;*
> *avec tous les rayés et tous les tondus*
> *des camps de concentration (...).*
> *Entre, avec le peuple né de l'ombre*
> *et disparu avec elle*
> *– nos frères dans l'ordre de la Nuit...*

Le 27 mai 1943, a lieu à Paris, rue du Four, la première réunion du Conseil national de la Résistance.

Jean Moulin rappelle les buts de la France libre : *« Faire la guerre ; rendre la parole au peuple français ; rétablir les libertés républicaines dans un Etat d'où la justice sociale ne sera pas exclue et qui aura le sens de la grandeur ; travailler avec les Alliés à l'établissement d'une collaboration internationale réelle sur le plan économique et social, dans un monde où la France aura regagné son prestige. »*

Puis il donne lecture d'un message du général de Gaulle, qui fixe pour premier but au premier Conseil de la Résistance, le *maintien de l'unité* de cette Résistance qu'il représente.

Au péril quotidien de la vie de chacun de ses membres.

Le 9 juin, le général Delestraint, chef de l'Armée secrète enfin unifiée, est pris à Paris.

Aucun successeur ne s'impose. Ce qui est fréquent dans la clandestinité : Jean Moulin aura dit maintes fois avant l'arrivée de Serreules : *« Si j'étais pris, je n'aurais pas même eu le temps de mettre un adjoint au courant... »* Il veut donc désigner ce successeur avec l'accord des mouvements, notamment de ceux de la zone Sud. Il rencontrera leurs délégués le 21, à Caluire.

Ils l'y attendent, en effet.

La Gestapo aussi.

La trahison joue son rôle – et le destin, qui veut qu'aux trois quarts d'heure de retard de Jean Moulin, presque toujours ponctuel, corresponde un long retard de la police allemande. Assez vite, celle-ci apprend qu'elle tient le chef de la Résistance.

En vain. Le jour où, au fort Montluc à Lyon, après l'avoir fait torturer, l'agent de la Gestapo lui tend de quoi écrire puisqu'il ne peut plus parler, Jean Moulin dessine la caricature de son bourreau. Pour la terrible suite, écoutons seulement les mots si simples de sa soeur : *« Son rôle est joué, et son calvaire commence. Bafoué, sauvagement frappé, la tête en sang, les organes éclatés, il atteint les limites de la souffrance humaine sans jamais trahir un seul secret, lui qui les savait tous. »*

Le transfert au Panthéon des cendres de Jean Moulin aurait pu n'être qu'une austère et solennelle cérémonie officielle. Mais ce qui aurait pu n'être qu'un discours de circonstance en fit un événement inoubliable. Grâce à la radio et à la télévision, puis au disque, les contemporains et les générations suivantes perçurent, ou entendent encore, cette incantation inouïe, vibrante, portée par une voix tragique et une scansion haletante. C'est toute la souffrance et la gloire de la Résistance et de son héros éponyme qu'un André Malraux inspiré venait d'arracher en un peu plus de vingt minutes – pour toujours ? – à l'usure du temps et au grignotage de révisions équivoques.

Comprenons bien que, pendant les quelques jours où il pourrait encore parler ou écrire, le destin de la Résistance est suspendu au courage de cet homme. Comme le dit Mlle Moulin, il savait tout.

Georges Bidault prendra sa succession. Mais voici la victoire de ce silence atrocement payé : le destin bascule. Chef de la Résistance martyrisé dans des caves hideuses, regarde de tes yeux disparus toutes ces femmes noires qui veillent nos compagnons : elles portent le deuil de la France, et le tien. Regarde glisser sous les chênes nains du Quercy, avec un drapeau fait de mousselines nouées, les maquis que la Gestapo ne trouvera jamais parce qu'elle ne croit qu'aux grands arbres. Regarde le prisonnier qui entre dans une villa luxueuse et se demande pourquoi on lui donne une salle de bains – il n'a pas encore entendu parler de la baignoire. Pauvre roi supplicié des ombres, regarde ton peuple d'ombres se lever dans la nuit de juin constellée de tortures.

Voici le fracas des chars allemands qui remontent vers la Normandie à travers les longues plaintes des bestiaux réveillés : grâce à toi, les chars n'arriveront pas à temps. Et quand la trouée des Alliés commence, regarde, préfet, surgir dans toutes les villes de France les commissaires de la République – sauf lorsqu'on les a tués. Tu as envié, comme nous, les clochards épiques de Leclerc : regarde, combattant, tes clochards sortir à quatre pattes de leurs maquis de chênes, et arrêter avec leurs mains paysannes formées aux bazookas l'une des premières divisions cuirassées de l'empire hitlérien, la division Das Reich.

Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique et les combats d'Alsace, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi ; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé ; avec tous les rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de *Nuit et Brouillard*, enfin tombé sous les crosses ; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre, avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle – nos frères dans l'ordre de la Nuit...

Commémorant l'anniversaire de la Libération de Paris, je disais : *« Ecoute ce soir, jeunesse de mon pays, ces cloches d'anniversaire qui sonneront comme celles d'il y a quatorze ans. Puisses-tu, cette fois, les entendre : elles vont sonner pour toi. »*

L'hommage d'aujourd'hui n'appelle que le chant qui va s'élever maintenant, ce *Chant des partisans* que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité, puis psalmodier dans le brouillard des Vosges et les bois d'Alsace, mêlé au cri perdu des moutons des tabors, quand les bazookas de Corrèze avançaient à la rencontre des chars de Rundstedt lancés de nouveau contre Strasbourg. Ecoute aujourd'hui, jeunesse de France, ce qui fut pour nous le Chant du Malheur. C'est la marche funèbre des cendres que voici. A côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an II, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la Justice, qu'elles reposent avec leur long cortège d'ombres défigurées. Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé ; ce jour-là, elle était le visage de la France...

La chair humaine de l'histoire

par Marc Lazar

ALEXANDRE ADLER, dans un article publié dans *Le Monde* du 15 novembre, s'en est pris avec virulence au livre de Karel Bartosek, *Les Aveux des archives* (Seuil). Son réquisitoire s'organise en trois parties, selon un modèle longtemps en vogue chez les communistes et que l'on croyait dépassé.

Premier temps : on entend démontrer par un « discours de la méthode » que le contenu de l'ouvrage est faux, voire mensonger, et n'a par conséquent aucune valeur scientifique.

Deuxième temps : on explique que la publication est partie prenante d'une vaste manipulation engagée par une *« nouvelle école historique »* d'autant plus pernicieuse qu'elle n'est jamais présentée, mais dont tout laisse entendre qu'elle ressemble aux révisionnistes de sinistre réputation.

Troisième temps : on suggère que ces travaux visent à souiller les héros et les saints du communisme, de la Résistance, de la France combattante et jacobine au moment où la bête immonde, entendez le Front national, montre ses crocs. La boucle est alors bouclée : le livre et son auteur sont accusés de faire le lit de l'extrême droite, ce qui achève de les disqualifier. Selon Alexandre Adler, actualisant la formule de Sartre, il ne faut pas décourager les antilepénistes.

Ce raisonnement est inacceptable. Je n'entends pas voler au secours de mon collègue et ami Karel Bartosek qui se défendra lui-même. Mais en tant qu'universitaire, spécialiste du communisme, je tiens à livrer mes réflexions concernant la démarche de son procureur, la *« nouvelle école historique »* qu'il fustige, enfin son argumentaire politique.

Ainsi que l'a rappelé François Bédarida, dans *Le Monde* daté 17-18 novembre, Bartosek, victime des persécutions communistes dans son pays d'origine, est un historien professionnel désireux de comprendre le communisme, qui a constitué *« l'horizon tragique de ce siècle »* (Jorge Semprun). Son livre est celui d'un chercheur qui s'est rendu dans les archives ouvertes après la révolution de velours.

Alexandre Adler ignore délibérément tout ce que cette investigation nous raconte de la Prague communiste, de l'ampleur de la répression, des souffrances des prisonniers qui s'expriment dans les lettres poignantes des condamnés à mort, ou encore des liens entre le PC tchécoslovaque et les PC italien et français. Libre à lui de ne retenir que ce que révèle Bartosek sur les époux London et sur Raymond Aubrac. *Mais à condition de respecter* à son tour les règles du métier d'historien que notre critique n'a plus guère pratiqué depuis 1978, lorsqu'il publiait, avec quatre autres communistes, *L'URSS et nous* ; ouvrage dans lequel il se refusait à employer le mot *« stalinisme »* et l'adjectif *« stalinien »*, qu'il considérait comme trop *« réducteurs »* et marqués par *« l'idéologie dominante »*.

A propos d'Artur London, Adler conteste le sérieux du travail de Bartosek en le qualifiant de *« grotesque »*, *« aberrant »*, *« étrange »*. Quant à Raymond Aubrac, il explique qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Une véritable critique aurait avant tout consisté à rendre hommage à l'impressionnante moisson d'archives récoltée par Bartosek. Au lieu de cela, Adler réfute la moindre valeur à un rapport inédit (rédigé par London au sanatorium en 1955), sans même mentionner que tous les autres textes livrés par Bartosek vont tous dans le même sens, ce qui constitue bien un faisceau de présomptions.

Il s'en prend à la première version du manuscrit plutôt qu'au livre définitif. Il fait croire que l'auteur a sciemment caché un texte contenu « dans une boîte d'allumettes » dans lequel London clamait son innocence, alors que cet écrit est resté, à ce jour, inconnu : qu'on le publie d'ailleurs au plus vite afin qu'on puisse l'évaluer ! Il refuse d'admettre que Bartosek jette une autre lumière sur la carrière de Raymond Aubrac, après son expérience de la Résistance, *qui diffère quelque peu de la présentation de soi que ce dernier avait l'habitude de faire.*

Mais la furie d'Adler ne s'arrête pas là. Il met en cause une *« nouvelle école historique »* pour laquelle *« le communisme est le mal absolu et tous ceux qui y ont pris part des êtres également moralement dégradés »*. Comme il n'en dit pas plus, il s'agit de décrypter le message. Sans doute Adler vise-t-il l'équipe qui n'a jamais constitué une école avec un maître et des disciples de la revue *Communisme* (éditée par L'Age d'homme), fondée par Annie Kriegel et Stéphane Courtois, au comité de rédaction de laquelle appartient Bartosek, les directeurs de la collection « Archives du communisme » qui publient *Les Aveux des archives*, Courtois et Nicolas Werth, historien renommé de l'ex-URSS, ou encore tous ceux qui ont été influencés par ces recherches.

Il faut savoir que Communisme est soutenue par le CNRS et l'université de Nanterre, qu'en plus de quinze ans d'existence et quarante-six numéros, elle s'est imposée comme la publication de référence en France et à l'étranger. Ainsi, en Italie, les héritiers de l'historien communiste Paolo Spriano, que cite Adler, reconnaissent la dette qu'ils doivent à cette historiographie. Et ce grâce à la qualité de sa production mais aussi à cause de sa problématique et de ses méthodes, *qui ont consisté précisément* à appréhender en permanence le communisme dans sa dimension internationale, soit les liens doctrinaux, stratégiques, matériels avec l'URSS, et dans sa dimension sociétale, fournie par l'insertion des partis communistes dans la diversité des sociétés à travers le monde.

Ainsi est-ce un certain Karel Bartosek qui, en 1985, coordonnait un dossier de *Communisme* intitulé « Communisme, démocratie et société civile », dont la thématique tranchait avec les analyses des régimes communistes faites à partir du prisme totalitaire et laissait entrevoir les mouvements de fond qui affectaient les démocraties populaires.

Alexandre Adler s'indigne contre le fait qu'un historien ose déboulonner des statues qui ont fait l'honneur de la France et du communisme. Notre censeur devrait savoir, en lecteur de Max Weber, que les sciences humaines participent au « désenchantement du monde »

Adler se trompe de cible : il pourfend une régression morale, là où il n'y a que des chercheurs fidèles au vieil adage de Marc Bloch selon lequel *« le bon historien ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier »*.

Le fond de l'affaire est alors atteint. Adler s'indigne contre le fait qu'un historien ose déboulonner des statues qui ont fait l'honneur de la France et du communisme. Notre censeur devrait savoir, en lecteur de Max Weber, que les sciences humaines participent au *« désenchantement du monde »*.

L'histoire doit-elle s'interdire de *démonter* des légendes, d'éventer des mystifications, de reconstituer des manipulations, de repérer des phénomènes d'occultation, de percer des secrets parfois peu plaisants, quand bien même ceux qui y participèrent se comportèrent comme des braves et crurent au bien-fondé de leurs combats ? *« Il y a des causes justes, il n'y a pas d'armées innocentes »*, disait Merleau-Ponty.

L'affaire est trop sérieuse pour laisser à l'extrême droite le monopole de la dénonciation des crimes communistes, des horreurs soviétiques, des tentatives d'infiltration des pays de l'Est en France. Rappeler de telles évidences se révèle nécessaire puisqu'Alexandre Adler invoque, de fait, un devoir de mémoire sur le mode mythologique au profit d'un vague projet politique de rassemblement des gaullistes et des communistes à l'instar de la Résistance. Même Robert Hue se réjouit de l'ouverture des archives communistes, qui déclarait récemment : *« Le PCF veut regarder son passé en face. Dans ses ombres comme dans ses lumières. »*

Le travail historique cherche à connaître et à rendre intelligible le drame de ce siècle si bien saisi par l'écrivain d'origine polonaise Gustaw Herling lorsqu'il écrivait à propos de la deuxième guerre mondiale : *« C'est avec horreur et honte que je pense à cette Europe divisée en deux (...), avec d'un côté des millions d'esclaves soviétiques priant pour être libérés par les armées de Hitler, et de l'autre des millions de victimes des camps de concentration allemands mettant leur dernier espoir dans la victoire de l'Armée rouge. »*

***Marc Lazar**, membre du comité de rédaction de* Communisme, *est professeur à l'université Paris-X-Nanterre.*

AU COURRIER DU « MONDE »

MÉMOIRE ET JACOBINISME

Les hasards de l'actualité me font rapprocher deux événements très différents au premier abord : la conservation des fichiers juifs et le transfert du Musée de la marine.

Sous le titre *« Sur la destination des fichiers juifs »*, *Le Monde* du 6 novembre a publié les inquiétudes de trois historiens éminents, Jean-Pierre Azéma, François Bédarida et Henry Rousso. Ils regrettent que le gouvernement n'ait pas suivi les conclusions de la *« commission Rémond »* (qui recommandait de déposer les fichiers juifs aux Archives de France) et qu'il ait choisi de les déposer au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Les auteurs affirment à juste titre que *« les crimes qui ont été perpétrés contre les juifs de France* (...) *relèvent de la mémoire nationale »*. Ils en déduisent abusivement que les Archives de France peuvent seules en conserver la trace. Pour souligner la portée générale de leur objection, ils estiment qu'il serait inconcevable que les archives de la chouannerie soient à Cholet et celles des camisards au Musée du Désert. Sous le titre *« Les Bretons font chorus pour revendiquer le Musée de la marine »*, *Le Monde* du 8 novembre nous apprend que le député UDF Jean-François Deniau, chargé par le gouvernement d'étudier le transfert du Musée de la marine, s'oppose à la revendication des Bretons d'accueillir ce musée avec une argumentation similaire, résumée ironiquement par votre journaliste : *« National est le Musée de la marine, parisien il doit rester. »*

Malgré leurs différences flagrantes, ces deux positions reflètent la même tradition jacobine, centralisatrice et parisienne. La République une et indivisible a le monopole exclusif de la mémoire nationale. Elle ne peut admettre que des groupements intermédiaires (régions, « communautés » ou autres) s'en mêlent. La mémoire de la France n'est-elle pas plurielle ?

Maurice Blanc,
Nancy

De Coluche à NTM

par Vincent Tournier

AU-DELÀ de la légitime émotion soulevée par la condamnation du groupe de rap Nique Ta Mère, pudiquement appelé NTM, il faut peut-être se demander s'il n'est pas temps d'ouvrir enfin un véritable débat sur le fond du problème, qui est finalement moins celui de la liberté d'expression de l'artiste que celui du rapport entre les jeunes et la police, et plus encore entre la société française et sa police.

Que l'on comprenne bien le sens de cet appel. Il n'est pas question ici de mettre en cause la police en tant qu'institution, qui est évidemment un socle incontournable et nécessaire (quoique insuffisant en lui-même) de l'État de droit, ni de nier l'intégrité ou la qualité professionnelle d'une majorité de policiers. Nul ne doute que les policiers effectuent un travail difficile, souvent au péril de leur vie, et que leurs difficultés sont à la mesure des maux que génère la société elle-même, et face auxquels celle-ci se retrouve très souvent en première ligne.

Il serait néanmoins particulièrement dangereux de se réfugier dans une défense naïve de la police sous le seul prétexte que celle-ci représente l'ordre, et que l'ordre, pas plus que les institutions qui l'assurent, ne se critique. Dans l'idéal, il est bien sûr intolérable que des jeunes – ou d'ailleurs qui que ce soit – insultent et menacent la police. La chose est entendue. Seulement voilà, nous ne sommes pas dans une situation idéale. Loin s'en faut.

Car que dit finalement la chanson *Police* de NTM ? Il y est question *« d'abus de pouvoir »*, de manque de respect, d'arbitraire et d'impunité, de corruption, de bavures et d'alcoolisme (*Le Monde* du 14 novembre). Cette chanson est engagée, dénonciatrice : c'est son objectif. Le propos est-il pour autant infondé, dénué de toute réalité ? Rien n'est moins sûr.

La plus forte critique concerne sans nul doute la formation des policiers, véritable point faible de toute l'institution

Qui peut nier que les bavures relèvent hélas d'une réalité trop fréquente ? Combien de citoyens sont aujourd'hui en mesure de témoigner de l'attitude excessivement brutale et violente de policiers en certaines circonstances, face à certaines populations ? Combien de citoyens ont été choqués par ce qui apparaît décidément comme une regrettable propension à sortir les armes et à en faire un usage immodéré ? Ou par l'impunité (ou quasi-impunité) dont ont pu bénéficier les responsables de lamentables accidents, voire de meurtres, y compris dans les locaux mêmes de la police ? Ou encore par des faits de corruption impliquant parfois des groupes entiers de policiers ? Quant à l'alcoolisme, tous ceux qui connaissent d'assez près la police savent parfaitement qu'il ne s'agit nullement d'un problème mineur, mais bien d'un problème tout court.

Affabulation ? En 1991, *Le Canard enchaîné* ne faisait-il pas état d'un questionnaire médical adressé aux policiers de Marseille avec leur bulletin de salaire, dont les deux premières questions en disaient déjà long sur cette triste réalité : *« Avez-vous déjà ressenti le besoin de diminuer votre consommation d'alcool ? »* ; *« Votre entourage vous a-t-il déjà fait des remarques au sujet de votre consommation ? »* (*Le Canard enchaîné*, 25 septembre 1991.)

Les critiques de NTM ne sont pas nouvelles. Elles appartiennent en fait à un registre populaire assez ancien, mais qui s'exprime encore plus fortement depuis quelques années à travers des films aussi différents que *Les Ripoux*, *L 627* et *La Haine*.

En son temps, Coluche n'avait-il pas aussi dressé un portrait décapant des travers policiers ? Dans l'un de ses meilleurs sketches, celui-ci raillait déjà l'alcoolisme (souvenons-nous du policier qui a enfin *« trouvé un mec plus bourré que lui »*), les bavures et les brutalités policières (le beatnick aux cheveux longs qui vient refaire ses papiers d'identité : *« On lui a cassé la gueule, qu'est-ce qu'on s'est marré ! »*), le racisme (le type *« pas franchement bizarre, mais franchement basané »*), l'absence de sanction (*« Au bout de trente avertissements, on a un blâme, et au bout de trente blâmes, on peut être dégradé ; Bob, il s'en fout, il n'est pas gradé »*), les provocations diverses et le manque de formation. Au fait, Coluche a-t-il été condamné ? A-t-il fait de la prison ? A-t-il été interdit de scène ? Et Mathieu Kassowitz ? Et Claude Zidi ? Au fond, la spécificité de la période actuelle réside peut-être moins dans la critique de la police que dans la façon dont celle-ci est formulée : Coluche et Zidi avaient choisi l'humour et la satire, et le rire faisait alors office d'exutoire salutaire ; or ni Kassowitz ni NTM ne font plus rire, et la farce menace désormais de tourner au tragique.

Mais il y a sans doute plus inquiétant. On peut aujourd'hui constater que les points sombres de la police sont en passe de faire partie intégrante de son image. Les sondages sont ici très intéressants. A côté des motifs de satisfaction, qui sont certes nombreux (la police est notamment jugée courageuse, attentive aux gens ordinaires, assurant un bon accueil dans les commissariats, etc.), ils nous apprennent que les critiques ne sont pas en reste. La plus forte concerne sans nul doute la formation des policiers, véritable point faible de toute l'institution.

Cette critique rejoint un constat que dressent les policiers eux-mêmes, puisque, d'après la consultation nationale menée par Charles Pasqua en 1993, 47 % des policiers jugeaient leur formation *« insatisfaisante »* contre 35 % qui la trouvaient *« satisfaisante »*.

Fera-t-on avancer le problème en s'en remettant à un discours attendu sur la crise des valeurs, le manque de respect des jeunes à l'égard des autorités en général et de la police en particulier ? Ne faut-il pas aussi adopter le point de vue inverse et se demander pourquoi certains jeunes haïssent à ce point la police ? Fermer les yeux sur les raisons de cette réalité ferait courir le risque de se trouver un jour confronté à une situation totalement incontrôlable, et qui ne profiterait évidemment à personne.

Entre la glorification naïve d'une institution – et, à travers elle, d'un idéal qui tend à nier le respect de l'individu au profit d'un ordre social étouffant, mais dont certains sont prêts à accepter le prix exorbitant – et le rejet puéril de toute tentative visant à imposer, y compris par la force, des règles de vie collective, il existe une voie intermédiaire qui n'est pas seulement souhaitable : elle est la seule qui permette d'impulser un authentique contrat entre la société et ceux qui sont chargés d'en assurer la pérennité dans le respect des principes démocratiques, de la liberté individuelle et de l'ordre public.

Cela implique de poser très franchement un certain nombre de débats, y compris celui – banal en apparence, mais pourtant fondamental – de l'armement dont disposent les policiers : car, en dehors des images d'Epinal véhiculées par le cinéma, le grand public a-t-il vraiment pris conscience de la redoutable puissance de l'arme réglementaire qu'est le 357 Magnum et de ses munitions Alia, spécialement conçues pour provoquer de terribles blessures ? A-t-il vraiment pris conscience du sens que suppose, pour une société, l'utilisation de telles armes par ses propres forces de l'ordre ?

Vincent Tournier *est attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Institut d'études politiques de Grenoble.*

Une vive controverse... bien discrète !

par Jean-Paul Lévy

DANS son édition du 13 novembre 1996, *Le Monde* fait état d'une *« vive controverse »* à propos d'un essai thérapeutique se déroulant en Afrique et soutenu par l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS). On se doit de souligner le caractère quelque peu inexact de cette présentation : si des discussions fort longues, et parfois vives, se sont tenues dans le cadre des instances scientifiques de l'Agence, et ce pendant deux ans, cette *« controverse »* semble être restée très limitée depuis que les décisions de soutenir ce projet ont finalement été prises, puisque personne à l'ANRS, ou parmi les responsables français et sénégalais de l'essai, n'en a eu récemment connaissance.

Les règles éthiques sont et doivent être les mêmes pour l'Afrique et pour les pays développés. Tout essai thérapeutique en Afrique pose cependant des problèmes de divers ordres, qui ne sont pas ceux des essais menés en France. La situation africaine n'est pas la nôtre.

L'essai incriminé, qui se déroule à Dakar, n'a pas été programmé à la légère. La question est de savoir si l'on doit ou non comparer le cotrimoxazole à un placebo dans la prévention des infections opportunistes. Si elle a fait l'objet de près de deux ans de concertation, c'est qu'elle est difficile. D'autres solutions ont été envisagées mais toutes ont dû être finalement abandonnées pour des raisons techniques. Des comités éthiques africains (ils sont structurés aujourd'hui et ont un rôle capital à jouer) et européens ont été consultés, double consultation normale quand des médecins européens sont engagés avec leurs collègues africains. Tous ceux qui ont été consultés ont été amenés à longuement peser la justification des placebos dans de tels essais. Les doutes étaient compréhensibles et les exprimer était nécessaire. Il est normal que beaucoup de personnes, surtout si elles sont peu familiarisées avec la situation africaine, les émettent encore. Et pourtant, les raisons de procéder de cette façon sont simples et incontournables, y compris sur le plan éthique ; au moins cela a-t-il été la position finale de la majorité :

1. Nul ne sait si le cotrimoxazole – indiscutablement efficace en Europe – le serait en Afrique. Pourquoi ? Parce que les infections opportunistes rencontrées ne sont pas les mêmes : très peu de pneumocystoses, un petit nombre de toxoplasmoses, un nombre énorme de tuberculoses (évidemment résistantes à ce produit) et, d'après les données d'autopsie de certains pays africains, beaucoup de scepticémies non identifiées dont on ignore totalement si certaines seraient sensibles, des pneumopathies à germes banaux, qui en outre ne sont pas les mêmes d'une zone à l'autre de l'Afrique. En bref, le tableau africain est tel que personne ne peut affirmer ce que sera l'effet sur lui d'une prévention systématique par le cotrimoxazole.

2. Nous ignorons aussi ce que serait la tolérance d'un traitement à long terme par cette drogue chez les Africains ; pour diverses raisons, rien ne prouve qu'elle serait celle des Européens. Est-il utile, inutile, voire nuisible, d'appliquer une telle prévention en Afrique ? La simple transposition des données européennes n'est pas valable.

3. On pourrait ajouter que la notion même de seuil de CD4 n'est probablement pas elle-même transposable d'une population à l'autre, comme des données récentes le suggèrent.

Un tel essai peut-il nuire à qui que ce soit ? Certainement pas. Rappelons que toutes les infections survenant sont évidemment traitées très activement au cours de tels essais et que le suivi médical sera très supérieur, y compris pour les sujets sous placebo, qu'il n'est usuel en Afrique.

Pour finir, quel est le but d'un tel essai ? Il n'y en a qu'un : tenter de démontrer que la prescription systématique de cotrimoxazole est utile dans la situation africaine, ce que, malgré des affirmations péremptoires, personne ne peut savoir aujourd'hui. Comme le faire sans placebo, et particulièrement dans une population dont l'histoire de la maladie est beaucoup moins bien connue que celle des Européens ? Si la réponse est positive, il sera alors légitime, et même impératif, de tenter d'obtenir un effort majeur de la communauté internationale pour qu'elle fournisse à l'Afrique ce qui est nécessaire pour tous, et non seulement pour quelques privilégiés. Cet effort ne peut être demandé sur des approximations.

Il se pose un vrai problème éthique en Afrique, et ce n'est pas celui qui est soulevé ici : va-t-on, oui ou non, être capable de porter un vrai secours aux Africains ? Réunir des chefs d'Etat, comme cela s'est fait récemment, pour savoir si on fournira un vaccin qui n'existe pas n'a guère de sens. La question qui se pose est de savoir si l'on fournira des drogues qui, elles, existent. La communauté internationale n'est en vérité pas prête à assumer le coût élevé de ces médicaments. Il importe de lui démontrer qu'elle pourrait agir et comment elle peut vraiment le faire, pour tenter de la faire sortir de sa réserve ; et le problème ne s'arrête pas au cas du cotrimoxazole : que va-t-on faire enfin pour la tuberculose ? Sans même parler des antiviraux...

Jean-Paul Lévy *est directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS).*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La révolution culturelle du petit peuple belge

Suite de la première page

Dans tout le pays, à l'appel des parents des victimes, les familles Russo et Lejeune, devenus de véritables héros nationaux, se mettent en place des « comités blancs » pour perpétuer l'esprit de la marche du 20 octobre. Que les Russo et les Lejeune demandent la démission du ministre de l'intérieur Johann Vande Lanotte, et celui-ci se sent obligé de venir sur-le-champ se justifier devant les caméras de télévision, ce qu'il ne juge pas utile de faire lorsque la même demande est formulée par l'opposition au Parlement.

Quelque chose est donc en train de bouger en Belgique, quelque chose de profond qui se traduit par un mouvement social inclassable, qu'aucune formation politique ne semble en mesure de récupérer, ni même de canaliser. Une sorte de révolution culturelle du petit peuple, celui des justiciables, des administrés, des contribuables, des parents d'élèves, des camarades de classe, toutes origines sociales, politiques et religieuses confondues.

La Belgique est un petit pays, modeste de surcroît. Jamais elle n'a prétendu éclairer l'humanité de ses lumières. Elle a tout au plus l'ambition d'être une élève au-dessus de la moyenne dans la culture des valeurs élaborées ailleurs, dans les « grandes démocraties », et dans la mise en œuvre d'un projet européen auquel elle adhère pleinement sans avoir la prétention de le conduire. Philippe Toussaint, rédacteur en chef du *Journal des procès*, se fait l'interprète de cette modestie en écrivant, dans *Le Vif-L'Express* : « *Je fais partie d'un pays où mille et une choses sont ridicules, sauf l'essentiel. Chez nous, pas de Jeanne d'Arc, pas d'hommes ni de femmes providentiels, pas même d'idéologie mobilisatrice. Nous ne sommes attachés profondément qu'à l'essentiel, je veux dire la vie, l'amour, la tendresse. Le reste, tout le reste, ne compte pas. J'aime la Belgique parce que, lorsque les nazis l'occupèrent, notre pays fut, de tous ceux envahis par Hitler, celui où on a sauvé, proportionnellement, le plus de juifs. Sans sympathie spéciale, car, dans l'ensemble, la population belge était plutôt antisémite. Mais chez nous, on ne tue pas les gens ! Tel est notre bon sens.* »

C'est ce parti-pris, celui d'une certaine médiocrité humaniste, qui conduit les principaux hommes politiques du pays à assimiler la perte de confiance dont ils font actuellement les frais à un phénomène général touchant l'ensemble des démocraties européennes : « *Regardez les "affaires" et Le Pen en France, l'opération "mains propres" en Italie, la corruption un peu partout...* », rétorquent les responsables lorsqu'on les interroge sur le mouvement de défiance dont ils sont l'objet. Or cette modestie n'a plus lieu d'être : l'affaire Dutroux-Nihoul a révélé qu'en Belgique ni la justice, ni la politique, ni l'administration ne peuvent constituer de recours face à une situation de crise, comme cela est encore le cas en Italie pour la justice et en France pour l'administration. La politisation généralisée de tous les corps de l'Etat par le système de nomination géré par la « particratie » a miné à un tel point le principe de séparation des pouvoirs que le seul recours du peuple est... le peuple lui-même. C'est là un phénomène dont s'inquiètent quelques-uns des plus lucides observateurs de la société belge.

Ainsi, Evelyne Lentzen et Christian Panier, chercheurs au Centre de recherche et d'information socio-politique de Bruxelles (Crisp), sonnent l'alarme : « *Une "juridiction des émotions" submerge presque inévitablement toute logique de citoyenneté. Elle laisse la place à un nouveau mode de contrôle social, principalement dévolu aux individus atomisés. Elle se structure sur l'action d'associations dont les ressorts sont comparables à ceux qui sous-tendent les réactions individuelles, tant en termes de défiance (ou de présomption de culpabilité) à l'égard des institutions qu'en termes de substitution de la victimisation à la citoyenneté* », écrivent-ils dans la dernière livraison du *Courrier hebdomadaire* du Crisp. A gauche, les intellectuels critiques wallons regroupés autour du bimensuel *République* sont encore plus inquiets sur l'état de la société belge. « *Foin donc des rêves de Grand Soir et des émotions collectives*, écrit Luc Vandendorpe, *l'émotion est privée ou elle n'est pas, les sentiments privés étant paradoxalement les seuls à pouvoir être exprimés en public.* »

Certains ont voulu voir dans le mouvement de solidarité avec les parents des victimes un regain du sentiment unitariste belge, en en donnant pour preuve que, le 20 octobre, francophones et Flamands étaient au coude à coude dans un même élan du cœur qui se moque des querelles linguistiques et des chamailleries institutionnelles.

Ni la justice, ni la politique, ni l'administration ne peuvent constituer de recours face à une situation de crise

C'est méconnaître la spécificité de ce mouvement, qui n'abolissait pas, loin de là, l'ancrage des participants dans des collectivités engagées sur des voies de plus en plus divergentes. Le 20 octobre, les manifestants n'exigeaient pas « plus de Belgique », mais plus d'Etat, quel qu'il soit, belge, flamand, wallon ou patagon. Les associations qui se sont constituées dans la foulée du mouvement d'octobre sont d'ailleurs « régionalisées », l'association « Julie et Mélissa » au sud et « An et Eefje » au nord, du nom des jeunes filles wallonnes et flamandes victimes des pédophiles.

D'autres ont insisté sur le renforcement de la monarchie consécutive aux prises de positions du roi Albert II, dont les fortes paroles demandant que les responsabilités soient établies et sanctionnées ont marqué les esprits. Il se plaçait ainsi aux côtés du peuple, contre les hiérarques corrompus ou incompétents. Cela est peut-être vrai dans l'immédiat, où toute parole tant soit peu nourrie d'émotion est accueillie comme l'Evangile. Mais qu'adviendra-t-il si, comme cela est probable, les réformes tardent ou ne répondent pas à cette envie de justice spontanée et émotionnelle, donc éloignée des règles élémentaires du droit, qui a aujourd'hui les faveurs du public ?

« Robot constitutionnel » ne pouvant agir que couvert par une autorité politique, le souverain belge devra choisir entre le strict respect du statut qui lui est assigné et un impensable conflit institutionnel. Une situation ainsi décrite par un haut fonctionnaire de la Communauté française : « *Le roi Baudouin avait assis son autorité sur ses silences et son éloignement du peuple. Albert II doit aujourd'hui la sienne à ses discours et à son rapprochement avec ce même peuple. C'est beaucoup plus difficile à gérer.* »

Luc Rosenzweig

Le Monde

ÉDITORIAL

Rwanda : lever les soupçons

L'ATTITUDE de la communauté internationale envers la crise rwandaise semble de jour en jour plus difficile à définir. La nécessité de l'envoi d'une force internationale vers l'Afrique des Grands Lacs est désormais ouvertement mise en question par plusieurs pays occidentaux, dont les Etats-Unis qui furent, il est vrai, dès l'origine, très réticents, et le Canada lui-même, qui avait pourtant pris avec enthousiasme le commandement de l'opération.

A cette incertitude de fond provoquée par le retour massif au Rwanda de plusieurs centaines de milliers de réfugiés vient de s'ajouter un nouvel élément qui complique davantage la situation et jette à l'avance un immense soupçon sur le crédit et la neutralité de toute l'entreprise. Il s'agit des révélations faites ces derniers jours à Londres et à Paris sur les cargaisons d'armes que plusieurs sociétés françaises et britanniques auraient livrées au printemps et au début de l'été de 1994 aux milices hutues, alors même que leur responsabilité dans les massacres ne faisait aucun doute.

Selon des documents difficilement réfutables découverts dans les camps de réfugiés du Kivu désertés par leurs anciens maîtres, et exhibés par une chaîne de télévision britannique, des marchands d'armes ont continué d'approvisionner les séides du génocide en violation flagrante de l'embargo décrété contre le Rwanda par les Nations unies à la fin de juin 1994. Plusieurs entreprises françaises auraient également continué de mettre en œuvre au profit de l'armée rwandaise, et au-delà de cette même date, les contrats conclus avec le gouvernement de Kigali dans le cadre des accords de coopération signés en 1976.

Ces graves révélations, si elles s'avèrent fondées, apporteront de l'eau au moulin du nouveau régime rwandais. Depuis son arrivée au pouvoir, il y a un peu plus de deux ans, ce dernier ne cesse de rappeler que la France, soucieuse de préserver son influence régionale, a commis en 1994 une faute insigne en soutenant trop fermement et trop longtemps l'ancienne armée hutue. Le gouvernement de Kigali a toujours reproché à la France d'avoir, sous couvert de l'opération militaro-humanitaire Turquoise, permis aux sinistres milices hutues de prendre la fuite. C'est en brandissant ces mêmes soupçons que le Rwanda conteste aujourd'hui à la France le droit de vouloir jouer un rôle central dans l'opération de secours aux réfugiés actuellement à l'étude. Ces nouvelles révélations ont suscité une réaction immédiate des autorités britanniques qui ont annoncé, mardi 19 novembre, la mise en place d'une commission interministérielle d'enquête. Londres veut connaître toute la vérité sur cette affaire avant un mois. Paris a adopté un profil plus bas en niant, avec quelque embarras, le bien-fondé des documents découverts et en affirmant que l'ultime livraison d'armes françaises date du début de 1994. On ne peut se contenter de ce démenti laconique. La France doit, elle aussi, diligenter une enquête pour dissiper enfin les graves soupçons pesant sur elle. C'est à ce prix qu'elle peut prétendre intervenir à nouveau en toute neutralité dans la région des Grands Lacs.

Les gens *par Kerleroux*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Les criminels sexuels récidivent, comme beaucoup de grands délinquants. A moins de recourir à des mesures moyen-âgeuses que même l'opinion belge, pourtant traumatisée au dernier degré, a écartées, l'obligation de soins paraît la seule voie possible. Jacques Toubon la suit avec pertinence. La répression, dans le cadre des lois actuelles, sera sévère, n'en doutons pas. Mais comme souvent, en matière criminelle, elle ne suffit pas. Les familles attendent une protection bien plus qu'une vengeance. (...) L'appareil judiciaire et médical n'a, dans ce domaine, qu'une obligation statistique. L'éradication totale du crime est une ambition totalitaire. (...) La baisse du taux de récidive serait un succès remarquable, le seul qu'une société civilisée peut viser.

LA CHAÎNE INFO
Pierre Luc Séguillon

■ Plus grave que l'impopularité d'Alain Juppé est sans doute le sentiment, largement répandu depuis quelques semaines, que le premier ministre « *pédale* » dans le vide. Le chef du gouvernement s'agite, s'active, s'entête... mais rien de ce qu'il entreprend n'aboutit. La privatisation du CIC ? Elle est suspendue ! Le remerciement du patron du GAN ? Il est contredit par l'intéressé lui-même, Jean-Jacques Bonnaud, qui défie Matignon ! L'opération Thomson ! Elle est fort mal emmanchée ! La réforme de la SNCF ? Elle est bloquée ! Ce gouvernement souffre moins d'une crise d'impopularité que d'une crise d'autorité. Quand il l'exerce, on lui en fait désormais grief. Quand il ne l'exerce pas, il lui est fait reproche d'en manquer.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Remanier le gouvernement dans les jours qui viennent serait paradoxal, remanier dans les semaines qui suivent serait en revanche tout à fait logique. (...) Un remaniement doit correspondre à un changement de phase et le symboliser. Il faut aussi l'entrée au sein du gouvernement d'une escouade de personnalités fortes dont le visage signifie quelque chose pour les Français. Les réaménagements techniques n'ont aucune efficacité électorale et peuvent exercer un impact négatif. (...) En clair, plus de balladuriens et d'UDF qu'aujourd'hui, plus de personnalités fortes s'identifiant à un dossier sensible ou à une politique connue. Tout cela ne peut pas s'improviser.

A qui profite le Front national ?

L'HEURE de Marie-France Stirbois n'a pas encore sonné. Dreux ne sera sans doute pas la quatrième ville à tomber sous la coupe du Front national après Toulon, Marignane et Orange, conquises en 1995. Il n'y aura pas, le 24 novembre, de nouveau « coup de tonnerre » de Dreux, treize ans après celui provoqué par Jean-Pierre Stirbois. En septembre 1983, l'ancien secrétaire général du Front national, décédé depuis, était devenu troisième adjoint au maire, chargé de la protection civile, à l'occasion d'élections municipales partielles, après qu'il eut fusionné sa liste avec celle de Jean Hieaux (RPR).

N'avait-on pas dit que le cru 1996 serait le bon pour l'extrême droite en Eure-et-Loir, après l'invalidation du maire sortant, Gérard Hamel (RPR), qui, *a contrario*, devait démontrer l'effondrement électoral de la droite parlementaire ? Mais au premier tour de l'élection municipale, dimanche 17 novembre, M. Hamel a fait beaucoup mieux que de sauver les meubles.

La propagande du Front national laisse accroire que l'influence électorale de ce parti se développe d'une façon exponentielle. Certes, les thèmes de prédilection du lepénisme font des ravages dans la société française, mais la progression du FN dans les urnes ne se fait pas au même rythme.

Avec constance, pourtant, les Stirbois ont tenté de tirer le profit maximal de la dénonciation des immigrés – *et non de la politique* d'immigration, au contraire de ce que prétend Jean-Marie Le Pen, lequel affirme par ailleurs l'« *inégalité des races* ». Quelle différence, en effet, entre l'apostrophe : « *Immigrés d'au-delà de la Méditerranée, retournez à vos gourbis !* » lancée par Jean-Pierre Stirbois en octobre 1982, et le cri de dépit : « *Hamel, ça ressemble à Ahmed !* », jeté par sa veuve au soir de sa défaite, en juin 1995 ? La même haine, à plus de dix ans de distance, séduit une fraction des électeurs, mais soude contre elle la totalité des autres.

S'il est indéniable que le Front national a fortement progressé du début à la fin des années 80, parvenant même à faire élire Mme Stirbois député, à Dreux, dans une élection partielle au scrutin majoritaire, tout donne à penser que l'égérie de l'extrême droite a fait au premier tour, avec un score compris entre 35 % et 37 %, le plein des voix qu'elle peut espérer. Elle n'a progressé que d'un peu plus de 1 point (36,44 % contre 35,16 % des suffrages exprimés) en dix-sept mois.

Depuis le choix de la droite, concrétisé en 1992, de ne faire ni accord ni désistement au profit de l'extrême droite, le Front national semble encalminé, privé d'alliances à la base comme dans les états-majors. Terre de labours lepénistes plus ancienne que Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, qui a vu le 20 octobre la défaite d'un autre candidat du Front national face à un communiste de « terrain », Dreux permet de tirer deux autres enseignements.

LE PS EN RETRAIT

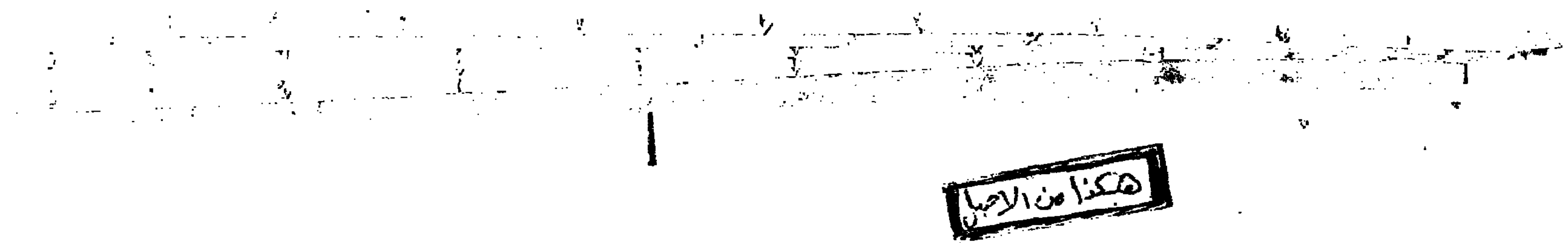
Un encouragement pour l'équipe au pouvoir : la droite n'a pas subi, au premier tour, le revers que d'aucuns lui prédisaient. Certes, M. Hamel n'a pas profité pleinement de la disparition d'une liste hybride divers droite-divers gauche qui concurrençait la sienne en 1995, mais il a montré qu'une prise de position affirmée peut ne pas nuire à la majorité. C'est, au contraire, en jouant sur une ambiguïté – ne pas être représentée par un candidat assumant la politique du gouvernement, mais par un villiériste – que la droite avait été mise en échec à Gardanne.

Les élections législatives partielles et les sondages d'intentions de vote montrent, en outre, que le RPR résiste mieux à l'érosion que l'UDF. Ce déséquilibre-là est un véritable motif d'inquiétude pour les dirigeants de la droite.

Le second enseignement est la situation délicate du Parti socialiste. Démonstration est faite qu'une cote de popularité en hausse n'est pas forcément un gage de réussite électorale. Pire : le PS est empêché, dans les deux situations emblématiques de Gardanne et de Dreux, qui pouvaient prouver son retour au « pays des idées », de figurer au second tour de scrutin, sous sa propre bannière en Eure-et-Loir ou par procuration (avec Bernard Kouchner) dans les Bouches-du-Rhône.

A Dreux, la gauche est contrainte de quitter le terrain pour faire barrage au FN. Même s'il refuse désormais l'appellation « front républicain », le PS place tout de même ses électeurs dans une situation paradoxale en leur donnant à penser que voter à droite ou à gauche reviendrait au même, l'essentiel étant aujourd'hui de s'opposer à l'extrême droite.

Olivier Biffaud



Paris, le 20 novembre 1996.

Monsieur le Premier ministre,

Vous proposez aux députés et aux sénateurs de supprimer, à compter du 31 décembre 1996, les mesures qui aident les Français à acheter des logements anciens.

En évaluez-vous les conséquences ?

Le marché immobilier de l'ancien est en train de se réveiller, parce que les Français redécouvrent l'intérêt de s'investir dans un projet logement.

C'est cet élan, nouveau, enthousiasmant, que vous risquez de briser, ce retour à la confiance de tant de familles qui misent sur l'avenir.

7 Français sur 10 achètent des logements anciens comme résidences principales ou pour les louer, 1 ménage sur 3 a besoin de revendre un logement ancien pour pouvoir en acheter un neuf, la plupart engagent plus de 100 000 francs de travaux dès l'achat : un logement ancien acheté et rénové, c'est près d'un emploi créé immédiatement.

Ce sont aussi en moyenne 20 000 francs de TVA pour le pays et près de 40 000 francs pour les collectivités locales.

N'oubliez-vous pas qu'un locataire sur deux, dans le parc ancien, gagne moins que le SMIC ? Savez-vous que 6 Français sur 10 achètent pour premier logement un logement ancien ?

Lorsque vous proposez des mesures sur le logement, s'il vous plaît, n'oubliez pas les Français qui y vivent, qui ont mille projets immobiliers en tête et qu'il faut encourager.

En leur nom, la FNAIM voulait simplement vous le rappeler.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yves BOUSSARD
Président de la Fédération Nationale de l'Immobilier.

FNAIM

TRANSPORT AÉRIEN La compagnie aérienne Air France vient de commander vingt Boeing 777 pour environ 13 milliards de francs. Le PDG Christian Blanc a finalement opté pour le constructeur américain au détriment du consortium européen Airbus, comme l'avait demandé, dans un premier temps, le ministre des transports. ● **BERNARD PONS** admettait finalement, lundi 18 novembre, qu'Air France *« était obligée d'acheter des Boeing »*, en raison notamment d'une dette de 874 millions de dollars contractée auprès du constructeur aéronautique américain. En imposant cette décision à son ministère de tutelle, Christian Blanc vient d'asseoir son autorité de façon spectaculaire. ● **DANS LE MÊME TEMPS**, Air France devait annoncer, mercredi 20 novembre, un résultat net fortement amélioré pour le premier semestre de l'exercice en cours, à 802 millions de francs, grâce à une augmentation du nombre de passagers.

Le PDG d'Air France affirme son autorité en imposant l'achat de Boeing 777

Christian Blanc a opté pour l'acquisition de vingt appareils américains, au détriment du consortium européen Airbus, fournisseur préféré par le ministre des transports. La compagnie annonce par ailleurs une amélioration de son résultat net au premier semestre

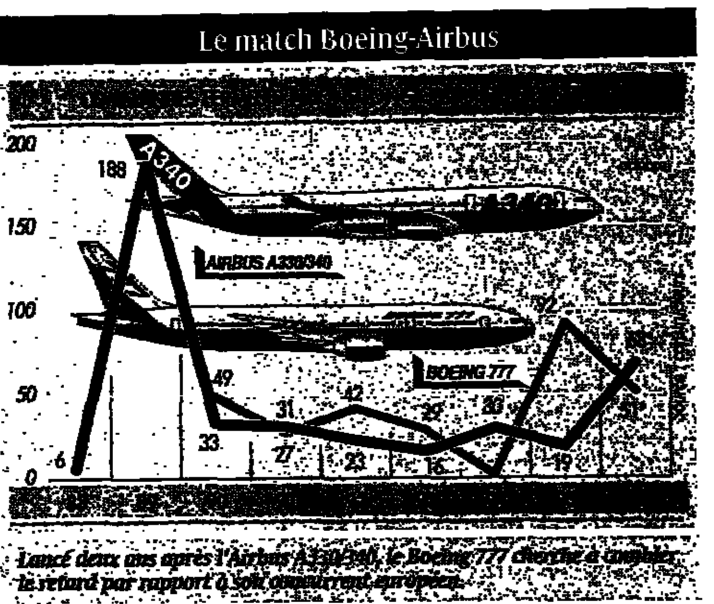
JOURNÉE FASTE pour Christian Blanc, le PDG du groupe Air France. Le même jour, mercredi 20 novembre, il devait annoncer à son conseil d'administration un bénéfice net semestriel de 802 millions de francs pour la société mère – preuve du redressement de la société sous sa direction – et l'achat du nouvel avion long-courrier Boeing 777 – obtenu malgré l'opposition initiale du ministre des transports, Bernard Pons.

Au premier semestre de l'exercice 1996-1997, clos au 30 septembre, Air France a plus que doublé son résultat net hors provisions, qui s'établissait à 295 millions de francs lors de l'exercice précédent.

La hausse du trafic s'établit à plus de 15 %, notamment grâce à l'ouverture de la plate-forme de correspondance de l'aéroport Charles-de-Gaulle, qui a permis d'augmenter de 40 % le trafic des voyageurs en correspondance.

Christian Blanc est-il en passe de réussir le volet financier de son *« projet pour l'entreprise »*, qui prévoit, pour l'exercice en cours, le retour à un résultat net positif ? En 1995-1996, la perte s'élevait encore à 2,87 milliards de francs, le bénéfice d'exploitation de 413 millions de francs ayant été grevé par 1,9 milliard de francs de frais financiers et de restructurations. Cette année, les charges financières liées aux 15 milliards de francs de dettes devraient encore peser pour environ un milliard de francs sur les résultats du groupe. Air France doit, pour réussir son pari, conserver le cap au second semestre, traditionnellement plus difficile, et dégager environ un milliard de francs de résultat d'exploitation sur l'année.

Pour y parvenir, le président d'Air France vient d'asseoir son autorité de façon spectaculaire, face à son ministère de tutelle, en imposant l'achat de Boeing 777. Il y a encore une semaine, Bernard Pons avait indiqué à l'Assemblée nationale qu'en choisissant entre des Boeing 777 ou des Airbus A 340, Air France devait prendre en compte *« non seulement les intérêts de la compagnie, mais également les intérêts des autres secteurs économiques de notre pays »*. Le comité central d'entreprise (CCE) de l'Aerospatiale, le partenaire français d'Airbus, affirmait lundi 18 novembre, que *« les intérêts économiques de la France, la crédibilité de notre pays (...) et l'avenir de milliers d'emplois étaient en jeu »*. Le CCE faisait également valoir que *« les contribuables français sont en droit d'attendre le juste retour de l'argent versé par l'Etat à la compagnie Air France et à Airbus pour le développement des familles gros porteurs A 330/340 »*.



Lancé deux ans après l'Airbus A330/340, le Boeing 777 cherche à combler le retard par rapport à son concurrent européen.

A l'inverse, le syndicat national des pilotes de ligne avait menacé de retirer son soutien au plan de redressement *« s'il s'avérait que l'Etat actionnaire lui substitue une logique politique mettant en cause le redressement et le développement du groupe »*. Le ministre des transports admettait finalement, lundi 18 novembre, qu'Air France *« était obligée d'acheter des Boeing »*, en raison notamment d'une dette de 874 millions de dollars contractée auprès du constructeur aéronautique américain lors de reports de commandes antérieurs, et se ralliait à une solution de compromis.

« Je suis guidé par les seuls intérêts sociaux de l'entreprise »

Mercredi 20 novembre, Air France a donc décidé d'acheter dix Boeing 777 avec une option sur dix appareils supplémentaires (pour un montant au prix catalogue d'environ 2,6 milliards de dollars, soit 13 milliards de francs). La compagnie devrait, par ailleurs, passer au constructeur européen une commande de dix Airbus A 340, assortie de cinq options sur la future version allongée de ce même appareil (soit au total, environ 2 milliards de dollars).

En fait, il semble que cette annonce ne soit, pour Airbus, qu'une simple confirmation de l'accord qui était intervenu, en juin 1996, entre Air France et le consortium européen, mettant fin à six années d'annulations, de report de commandes et de reprise d'appareils.

Pour le constructeur américain, auquel seule British Airways avait à ce jour commandé des 777, il s'agit d'une victoire importante.

On peut pourtant s'interroger sur la rationalité économique de cette décision qui entraînera l'entretien de deux flottes d'appareils pour des missions sensiblement équivalentes. Certes, Air France exploite déjà une flotte diversifiée de 59 Airbus et de 92 Boeing. La compagnie explique que le nouveau Boeing 777 lui permettra d'offrir 288 sièges, contre 252 pour l'Airbus concurrent. Et Boeing a probablement consenti d'importantes remises pour décrocher ce contrat hautement symbolique.

Mais les spécialistes du secteur affirment que la création d'un nouveau segment dans la flotte va générer des surcoûts (maintenance, formation des pilotes et multiplication des équipages). L'introduction d'un nouvel avion dans une compagnie aérienne entraîne également la création de nouvelles équipes et de nouveaux postes à responsabilité, avec dans le cas du 777, plus lourd, des primes de vol supérieures.

C'est ce qui expliquerait, selon des proches du dossier, le bruyant soutien du syndicat national des pilotes de ligne d'Air France et les déclarations de Christian Blanc, dans *Les Echos* du 14 novembre, affirmant être guidé *« par les seuls intérêts sociaux de l'entreprise »*. Même Boeing attire l'attention de ses clients sur le fait que l'entretien d'une flotte constituée de deux types d'avions différents entraîne *« un surcoût de 5,8 millions de dollars par appareil sur quinze années d'exploitation »*. Christian Blanc aura en tout cas prouvé qu'il est le véritable patron de l'entreprise.

Christophe Jakubyszyn

Rolls-Royce invite Snecma à coopérer dans les moteurs d'avions

« SI NOUS DEVONS survivre, ce sera ensemble. » Sir Ralph Robins, président du constructeur de moteurs d'avions Rolls-Royce, a officiellement proposé, à Paris, mardi 19 novembre, au motoriste français Snecma de rechercher une alliance sur les deux principaux programmes de moteurs civils des vingt prochaines années : le moteur destiné à équiper les super-jumbos (plus de 500 places) de l'américain Boeing et de l'européen Airbus et le moteur qui doit propulser la version allongée du long-courrier A 340 d'Airbus.

« Nos concurrents américains, Pratt & Whitney et General Electric, ont déjà opéré ce rapprochement », a expliqué Sir Ralph faisant référence à l'alliance scellée, le 8 mai, pour faire le moteur destiné aux super-jumbos.

Evoquant *« l'occasion ratée »* d'un rapprochement européen, lorsqu'en 1970 Snecma avait créé une société commune avec General Electric pour développer et construire la gamme des moteurs CFM, Sir Ralph a aussi reconnu la part de responsabilité de Rolls-Royce *« qui s'est longtemps considérée comme une compagnie anglo-américaine »* en raison de l'importance du marché américain pour l'industrie aéronautique et du transport aérien. Il a expliqué que les Européens devaient aujourd'hui saisir *« leur dernière chance »*.

Ce soudain revirement stratégique révèle une véritable inquiétude du numéro trois mondial face à l'alliance des numéros un et deux américains. Rolls-Royce, qui aurait bradé son nouveau moteur Trent 800 pour équiper le Boeing 777 et se constituer une part de marché face aux deux moteurs concurrents, n'a pas envie de renouveler l'expérience sur le prochain moteur et recherche un partenaire avec qui partager les risques et les coûts de recherche et développement. Sur l'A 340 allongé, qui n'a pas encore été officiellement lancé, Rolls-Royce est pour l'instant exclu de ce marché pour lequel Airbus et General Electric ont signé un accord de développement exclusif.

Reste à connaître la position du français Snecma et le partage des rôles proposé par Rolls-Royce. D'autant que, sur les moteurs destinés aux super-jumbos, Snecma est également courtisée par l'alliance GE-Pratt. Jean-Paul Béchat, le nouveau président, sera peut-être mieux disposé à l'égard de Rolls-Royce que Bernard Dufour, son prédecesseur, qui en voulait au Britannique pour avoir, le 11 mars, *« délibérément exclu Snecma du programme de moteur militaire américain JAST et utilisé la technologie développée avec Snecma sur le programme de moteur militaire européen avancé »*.

C. J.

Les cheminots européens manifestent contre la déréglementation

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Mêmes fumigènes rouges, mêmes slogans (*« tous ensemble, tous ensemble... »*), les rues de la capitale belge offraient, mardi 19 novembre, une étrange ressemblance avec Paris, il y a un an.

Sur environ 10 000 cheminots européens ayant fait le déplacement à Bruxelles, à l'appel de la Fédération syndicale des transports (FST), pour protester contre les propositions de déréglementation que contient le nouveau Livre blanc de la Commission sur *« le développement des chemins de fer communautaires »* (*Le Monde* du 4 octobre), plus de la moitié venaient de Paris et arboraient les badges de la Fédération maîtrise et cadres (FMC), FO, CFDT mais surtout de la CGT.

Sur les dix-sept pays que représente la FST (l'Europe des Quinze ainsi que la Suisse et la Norvège), huit avaient pourtant envoyé une délégation : la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie. La neige qui a dispersé les manifestants bien avant la fin du défilé, mais surtout l'absence des Allemands ont empêché la troisième manifestation des cheminots européens à Bruxelles en vingt ans d'être un réel succès. Le principal syndicat allemand des transports, le GdeD, regrette, que le Livre blanc, présenté par le commissaire aux transports, Neil Kinnock, ne prenne pas davantage en compte les aspects sociaux de la déréglementation, mais il n'en conteste pas la ligne directrice : pour cesser de perdre des parts de marché en Europe, le rail doit s'ouvrir à la concurrence !

Evidemment, les manifestants rejettent cette analyse : *« Après les télécommunications, le transport aérien et l'électricité, la Commission s'en prend maintenant au rail et attaquera demain l'ensemble des services publics »*, lâche un manifestant belge.

HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT

Plusieurs raisons expliquent la mobilisation des Français. La première tient à la CGT. Le syndicat de Louis Viannet entendait montrer sa force à ses homologues européens, quarante-huit heures avant que la Confédération européenne des syndicats (CES), à laquelle adhèrent la CFDT, FO et la CFTC, commence à débattre de son adhésion. Jusqu'ici, les syndicats français s'y opposaient mais le front du refus faiblit. *« La CGT aura intégré la CES fin 1997. Le tout est d'y mettre les formes »*, analyse un spécialiste du dossier. Un signe ne trompe pas. Au sein de la FST qui est une des branches de la CES, les Français ont, pour la première fois, accepté que la CGT participe aux discussions préparatoires à la manifestation de mardi.

Deuxième raison : les hésitations du gouvernement d'Alain Juppé sur la réforme de la SNCF. Les syndicats, opposés à la séparation de l'infrastructure et de l'exploitation (la CFDT, et plus récemment la CGT), voient dans le Livre blanc de Bruxelles la preuve que le gouvernement français veut déréglementer le rail. Bernard Thibault, secrétaire de la CGT-cheminots, s'interroge : *« Le gouvernement français est officiellement contre le Livre blanc. Mais comment expliquer qu'il mette en place les structures qui faciliteront l'application de ce que Bruxelles préconise ? Si le gouvernement français veut vraiment confier l'exploitation du rail à la SNCF, et la gestion du réseau également à la SNCF comme il nous le certifie, pourquoi organise-t-il la séparation des deux branches ? »* Du coup les syndicats qui approuvaient plus ou moins explicitement le projet du ministre des transports, Bernard Pons (FO et FMC), hésitent désormais sur la démarche à suivre.

Ceci explique sans doute la troisième raison de la mobilisation française. En octobre, Paris était le seul gouvernement à s'être prononcé contre les propositions du Livre blanc (*Le Monde* du 4 octobre). Soucieux de montrer qu'il n'y a pas de lien entre son projet de réforme et la déréglementation préconisée par le Livre blanc, le ministre français des transports a autorisé la SNCF à mettre à la disposition des syndicats six trains spéciaux. *« On nous envoie manifester à Bruxelles alors qu'une démonstration de force à Paris aurait permis de virer Juppé et de ne plus entendre parler de la réforme de la SNCF. Mais le PS et le PC et les syndicats sont d'accord pour calmer le jeu et préparer la victoire de la gauche en 1998 »*, pestait un militant de Force ouvrière.

Le Livre blanc de Bruxelles va-t-il rallumer les braises du conflit de 1995 ? D'ores et déjà, les syndicats européens étudient la forme que prendra leur action, les 12 et 13 décembre, jour du prochain conseil des ministres européens des transports.

Frédéric Lemaître

L'armateur Delmas à nouveau florissant

ALORS QUE la Compagnie générale maritime (CGM) entre officiellement dans le giron de son repreneur, la Compagnie maritime d'affrètement (CMA), l'autre grand armement français de lignes régulières, Delmas, s'apprête à annoncer des résultats brillants pour 1996.

Le président de la filiale de Bolloré Technologies (à travers SCAC-Delmas-Vieljeux), Yves Barraquand, escompte un chiffre d'affaires en 1996 en hausse de 7 % par rapport à celui de 1995, pour atteindre quelque 5 milliards de francs, mais des résultats d'exploitation en progression beaucoup plus importante. La conjoncture a en effet été florissante sur deux secteurs en particulier où sont exploités les soixante et un navires du groupe : la ligne entre la côte californienne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande par sa filiale ANZDL et les trafics entre l'Afrique de l'Ouest et l'Asie.

Outre ces deux destinations, Delmas continue à jouer un rôle de premier plan sur l'axe Nord-Sud traditionnel entre l'Europe et l'Afrique, dont on peut penser qu'il va se renforcer encore avec la récente prise de contrôle par Bolloré – associé à un groupement belgo-sud-africain – de la société de transit SAGA, particulièrement bien représentée sur le continent africain. C'est d'ailleurs Jean-Paul Parayre, vice-PDG du groupe Bolloré, qui devrait en prendre la présidence. Yves Barraquand vient de signer à ce propos un accord commercial avec le groupe italo-suisse MSC, pour mieux renforcer la desserte des ports de l' Atlantique, de la Manche, et de la mer du Nord et développer sa plate-forme d'éclatement d'Abidjan.

Delmas entend profiter d'une conjoncture plus porteuse pour rechercher des alliances avec d'autres armateurs d'une taille équivalente à la sienne qui constituent déjà des références sur les lignes Nord-Sud ou à partir de l'Afrique vers l'Extrême-Orient et les continents américains. On pense tout naturellement à l'anglais Conship ou à l'allemand Hamburg-Sud.

Delmas s'est à ce point redressée depuis trois ans qu'elle va racheter à sa maison mère, SDV, vingt et un navires. En outre, les options d'achat sur 17 autres cargos qui sont propriété des banques vont, elles aussi, être transférées à Delmas. Signe ultime de bonne santé : les conseils d'administration des deux sociétés ont décidé, le 13 novembre, la distribution d'un acompte sur dividende net d'un montant de 42 francs par action (contre 7 en 1995), qui devrait être mis en paiement le 20 décembre. *« J'ai prévu en outre un programme d'investissements important à partir de l'an prochain pour renouveler la flotte »*, ajoute Yves Barraquand. *« Nous allons passer commande de deux navires en utilisant la procédure des quirats fiscaux mise en place par le gouvernement. L'autofinancement devrait suffire puisque l'armateur peut n'apporter que le quart de l'investissement total. »*

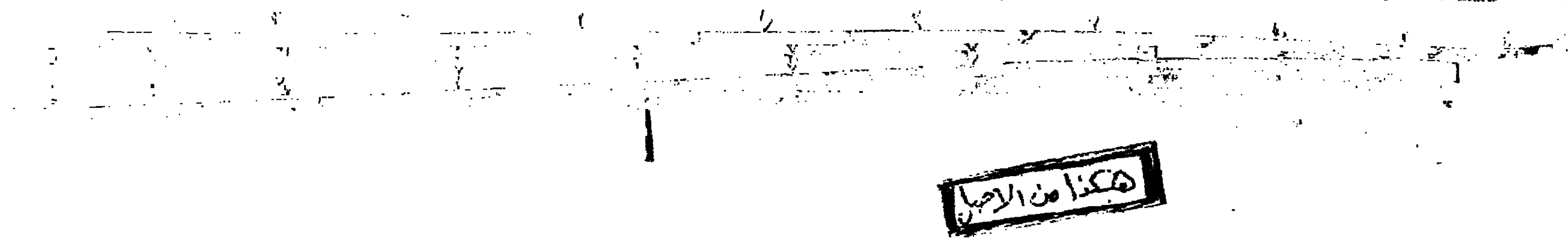
Pour l'heure, Delmas se préoccupe tout autant d'aménagement du territoire que de développement maritime puisque le transfert du siège social de Puteaux au Havre est programmé pour le milieu de 1997. Baptisée « Cap Client », cette opération, en cours depuis six mois, a reçu au départ un accueil mitigé de la part des syndicats. 430 salariés ont été contactés et déjà 240 ont accepté le regroupement au Havre. *« Nous voulons imiter ce qu'a fait, au début des années 90, notre filiale ANZDL qui a regroupé sa logistique, son service clients et ses moyens de management et d'informatique à Long Beach en Californie. Aujourd'hui, ANZDL est un des armateurs les plus profitables du monde. »* Pour cette décentralisation, exemplaire, dans son principe, la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) a décidé d'accorder à l'entreprise et à ses salariés près de 47 millions de francs.

François Grosrichard

Passation de pouvoirs à la CGM

Le conseil d'administration de la Compagnie générale maritime (CGM), s'est réuni *mardi 19 novembre* sous la présidence de Philippe Pontet. Il a approuvé le transfert de la propriété de la CGM (recapitalisée à hauteur de 1,275 milliard de francs), par la cession des actions CGM détenues par la holding d'Etat CGMF, au prix convenu entre l'Etat et le repreneur privé CMA, soit 20 millions de francs. Quatre anciens administrateurs de la CGM ont ensuite démissionné et quatre nouveaux ont été cooptés : Philippe Poirier d'Orsay, Tristan Vieljeux, Farid Salem, et Jacques Saadé qui, en fin de séance, a remplacé Philippe Pontet, démissionnaire, à la présidence.

***Jacques Saadé*, qui a choisi Alain Wils comme directeur général de la CGM, devra attendre le 10 décembre pour compléter le nouveau conseil d'administration de la CGM privatisée, le temps que les salariés, et notamment les navigants, désignent leurs représentants.**



le Boeing 777

veau florissant

Le président du GAN argumente sa défense

M. Bonnaud explique au « Monde » sa position

« BIEN QUE RÉSOLU à céder la majorité du capital du CIC, le GAN considère que les deux offres fermes présentées dans le cadre de la procédure de privatisation en cours ne paraissent pas compatibles avec ses intérêts patrimoniaux en l'absence d'intentions exprimées par l'Etat en sa qualité d'actionnaire majoritaire sur le niveau des fonds propres du GAN ». C'est cette phrase, qui conclut la lettre confidentielle signée par Jean-Jacques Bonnaud, et adressée le 28 octobre au président de la Commission de privatisation, Pierre Laurent, qui a mis le feu aux poudres. Jean Arthuis, le ministre des finances, n'a pas accepté que le président du GAN communique ainsi directement avec la Commission de privatisation sans avoir soumis préalablement le texte à lui-même ou à ses services.

Cette lettre intervient après une série d'avanies qui ont jalonné le processus de privatisation du groupe bancaire CIC et, notamment, des déclarations publiques de certains présidents de banques régionales – dont le patron de la holding du groupe, Bernard Yoncourt – sur le danger, pour l'identité régionale comme pour l'emploi, de céder la banque à la Société générale ou à la BNP. Des discours relayés par les maires des grandes villes, et qui ont conduit le gouvernement à suspendre la procédure (*Le Monde* du 20 novembre).

« Je ne vois pas pourquoi j'accréditerais l'idée que j'ai commis une faute »

Le couperet est tombé le 14 novembre. Après en avoir été informé oralement, Jean-Jacques Bonnaud a reçu une lettre du ministre lui demandant officiellement sa démission, à défaut de quoi un décret de révocation l'obligera à partir. Jusqu'à lundi pourtant, le patron du GAN n'a pas fait état de ce différend croissant avec son autorité de tutelle. Il avait vu M. Arthuis samedi matin avant le départ de ce dernier pour le Japon où il accompagne M. Chirac et chacun était convenu d'observer une grande discrétion. Un rendez-vous de principe avait été prévu au retour du ministre, à la fin de cette semaine.

La mise sur la place publique du souhait du gouvernement de se passer de ses services et, dans la foulée, de ceux de Bernard Yoncourt, a convaincu le patron du GAN qu'il devait se battre contre une décision qu'il estime non fondée.

« Je ne suis pas démissionnaire et je ne vois pas pourquoi j'accréditerais l'idée que j'ai commis une faute autre que d'avoir fait mon métier », affirme-t-il au *Monde*. Aux critiques formulées par le ministre de l'économie sur son *« manque d'allant »* sur la privatisation, et son incapacité à tenir les barons du groupe sur fond de *« comptes pas extraordinaires »*, selon les termes de Jean Arthuis, M. Bonnaud a décidé de répondre point par point et d'en appeler en quelque sorte à l'arbitrage de MM. Juppé et Chirac.

La lettre à la commission de privatisation adressée sans avoir reçu le visa de Bercy ? Elle a été rédigée, à la demande du président de la commission, pour résumer les propos que M. Bonnaud avait formulés oralement. *« J'avais eu avant de nombreuses conversations avec le Trésor et le cabinet et j'avais le sentiment que j'en avais dit assez. Apparemment, on souhaitait me censurer. J'estime être dans mon rôle en disant ce que je pense à la commission ».*

L'accusation de ne pas avoir redressé suffisamment vite les comptes du GAN ? *« L'Etat sait, encore mieux que moi, que les comptes n'étaient pas redressables puisque, dès 1993, on avait mis en place une procédure de défaisance qui se traduisait par des pertes continues. »* Pour M. Bonnaud, chaque étape du plan a reçu l'accord du gouvernement et l'aval de la Commission de Bruxelles. Les comptes semestriels 1996 ont été arrêtés en accord avec Bercy, après avoir convenu que le GAN étudierait la liquidation de son immobilier. *« Il est difficile de me reprocher une mauvaise gestion, puisqu'elle a été décidée en commun. »*

Sur son attitude vis-à-vis de la privatisation du CIC ? *« Je ne me serais pas battu comme je l'ai fait pour avoir un cahier des charges qui respecte la banque-assurance et qui permette à l'État de s'assurer de l'intention des repreneurs. J'ai joué le jeu ».*

Quelle sera la suite ? Au-delà de ce qui lui paraît être des reproches infondés, le patron du GAN estime que l'enjeu, suffisamment important (40 000 personnes, 6 millions de clients), vaut mieux qu'un règlement de comptes. Il s'agit également de l'intérêt patrimonial de l'État dont *« je ne souhaite pas qu'il soit affaibli par des actions intempestives. J'approuve le ministre d'avoir renoncé provisoirement à une solution qui conduisait à l'impasse ».*

Babette Stern

Les changements au conseil de la Banque de France suscitent des interrogations

Les mandats de Jean Boissonnat et de Bruno de Maulde ne devraient pas être renouvelés

Les mandats de Jean Boissonnat et de Bruno de Maulde, membres du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, arrivent à échéance à la fin de l'année. Ils sont renouvelables pour neuf ans. La procédure est suivie avec attention par les professionnels des marchés financiers, qui l'interpréteront comme une mesure de l'attachement des pouvoirs publics à la politique de franc fort.

IL EST DIT qu'en France le débat monétaire ne sera jamais clos. Tandis que l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste Henri Emmanuelli et le président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, viennent d'appeler à décrocher le franc du deutschemark, le prochain renouvellement d'une partie du conseil de la Banque de France agite la classe politique française et préoccupe les milieux financiers internationaux.

Les mandats de Jean Boissonnat et de Bruno de Maulde, membres du Conseil de la politique monétaire de l'Institut d'émission (CPM), arrivent à échéance à la fin de l'année. Lors de l'installation du premier conseil, au mois de janvier 1994, ils avaient été nommés, après tirage au sort, pour une durée de trois ans (Denise Flouzat et Jean-Pierre Gérard étant désignés pour six ans, Michel Albert et Michel Sapin – remplacé depuis par Paul Marchelli – pour neuf ans).

Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a saisi, le 9 octobre, le président du Sénat, René Monory, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, et le président du Conseil économique et social, Jean Mattéoli, afin qu'ils établissent, *« d'un commun accord ou, à défaut, à parts égales »*, une liste de six candidats sur laquelle le gouvernement retiendra deux noms.

Le choix des pouvoirs publics – qui, de fait, sera celui en dernier ressort de l'Elysée – revêtira une grande importance symbolique. Il sera interprété par les investisseurs comme une mesure de l'attachement réel du gouvernement à la politique de franc fort et comme un baromètre de l'état des relations entre le président de la République et le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

UN CHOIX DIFFICILE

Celles-ci avaient connu, durant l'été, un brusque regain de tension. Lors de son intervention télévisée du 14 juillet, Jacques Chirac avait directement attaqué M. Trichet en dénonçant le caractère exagérément restrictif de la politique monétaire française – *« les taux d'intérêt sont nettement trop élevés »*, avait-il affirmé – et en mettant en cause la responsabilité des autorités de tutelle dans la crise du système bancaire. Et lorsque, au milieu du mois d'août, le gouvernement avait demandé l'ouverture d'une information judiciaire contre les anciens responsables du Crédit lyonnais, les opérateurs avaient interprété cette décision comme une volonté de déstabiliser M. Trichet, directeur du Trésor à l'époque des faits. Le franc avait subi des attaques, et il avait fallu une mise au point ferme d'Alain Juppé pour que les choses rentrent dans l'ordre.

Les pouvoirs publics se trouvent aujourd'hui confrontés à un choix difficile. Reconduire à leur poste MM. Boissonnat et de Maulde reviendrait à décerner publiquement un satisfecit à M. Trichet. Jean Boissonnat et Bruno de Maulde sont de farouches défenseurs de la politique du franc fort. Au mois d'avril 1995, l'ancien directeur des rédactions du groupe Expansion s'était violemment opposé à Philippe Séguin. L'épisode a laissé des traces. L'ancien président du Conseil des Bourses de valeurs, de son côté, fait partie de la garde rapprochée de M. Trichet.

Dans ce contexte, leur reconduction ne manquerait pas de déplaire aux nombreux adversaires que compte, au sein même de la majorité parlementaire, le gouverneur de la Banque de France. Elle donnerait l'impression que le président de la République s'est entièrement converti à la « pensée unique ».

La solution inverse consisterait à remplacer MM. Boissonnat et de Maulde par des tenants affichés de l'autre politique et des « dévaluationnistes » convaincus. Le risque, dans ce cas, serait de provoquer des vagues sur les marchés financiers. Les investisseurs internationaux auraient le sentiment que le gouvernement opte pour une solution de rupture et renonce à la politique du franc fort. Les pouvoirs publics veulent éviter à tout prix cet autre écueil et ne pas être tenus pour responsables d'une crise monétaire de grande ampleur.

Leur marge de manœuvre est donc plus limitée qu'il n'y paraît. Il est peu probable, toutefois, que le président de la République ne saisisse pas l'occasion qui lui est donnée de réaffirmer son indépendance et sa différence à l'égard de M. Trichet et de démontrer la supériorité du pouvoir politique sur le pouvoir monétaire.

L'Elysée pourrait donc opter pour une solution intermédiaire. Il ne renouvellerait pas les mandats de MM. Boissonnat et de Maulde, mais il ne les remplacerait pas pour autant par deux partisans déclarés de l'autre politique. Il nommerait plutôt deux conseillers neutres sur le plan monétaire, mais capables d'apporter la contradiction à M. Trichet. Il s'agirait plutôt d'infléchir, à la marge, la politique monétaire française, dans le sens, notamment, d'une sensibilité accrue à l'économie réelle, d'une plus grande indépendance à l'égard de Francfort (les taux directeurs français pourraient par exemple légèrement descendre sous ceux de la Bundesbank). En revanche les grandes orientations de la politique monétaire française resteraient les mêmes : stabilité monétaire et construction de l'euro, conformément à la ligne définie par le président de la République.

Depuis le début de l'automne, les candidatures spontanées s'entassent sur les bureaux des présidents des trois assemblées. Les postulants ne semblent pas découragés à l'idée que le métier de membre du CPM perdra, à partir du 1er janvier 1999, une grande partie de son intérêt. Dès la création de l'euro, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui sera chargée de définir le niveau des taux directeurs.

SURPRISES POSSIBLES

Parmi les candidats, deux noms circulent aujourd'hui avec insistance : celui de Jean-René Bernard, ancien collaborateur de Georges Pompidou et ancien sous-gouverneur du Crédit foncier de France – il est aussi le beau-père de Jean-Pierre Denis, secrétaire général adjoint à l'Elysée –, et celui de Pierre Guillen, président d'honneur de l'Union des industries métallurgiques et minières. Les noms de Lionel Stoleru, ancien ministre, et de Robert Pelletier, directeur général de l'Association française des établissements de crédit (Afec), sont également cités.

Mais des surprises sont possibles, et même probables. Les présidents des trois assemblées ne semblent guère disposés à obéir à l'Elysée et à se laisser imposer leurs candidats. *« On n'est qu'au début d'une partie qui s'annonce très serrée »*, note un expert gouvernemental.

Pierre-Antoine Delhommais

Six faucons et trois colombes

Aujourd'hui, le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France compte, officieusement, six « faucons », partisans d'une ligne monétaire dure, et trois « colombes », enclins à une plus grande souplesse. Appartiennent au premier camp : Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, Hervé Hannoun et Denis Ferman, sous-gouverneurs, Michel Albert, Jean Boissonnat et Bruno de Maulde. Dans le second se trouvent Jean-Pierre Gérard, Denise Flouzat et Paul Marchelli.

En théorie, le départ de MM. Boissonnat et de Maulde serait susceptible de faire basculer la majorité au sein du conseil. La réalité est plus complexe, estiment les experts. Les trois colombes ne sont pas des partisans de l'autre politique et des adeptes du laisser-faire monétaire. Si elles sont réputées être plus sensibles à l'économie réelle et moins accrochées aux agrégats monétaires que leurs collègues, elles restent, en revanche, très attachées à la mission que leur a fixée la loi, qui est d'*« assurer la stabilité des prix »*, et elles mettent en œuvre une politique conforme à l'objectif monétaire européen fixé par le président de la République.

La fermeture du tunnel sous la Manche a été prolongée

APRÈS L'INCENDIE qui s'est déclenché dans le tunnel sous la Manche lundi 18 novembre, la SNCF précisait, mercredi 20 novembre, qu'aucun train Eurostar ne devait circuler dans la matinée et qu'un nouveau point serait fait en milieu de journée. Les clients devant emprunter un Eurostar mercredi ont été invités à différer leur voyage, les billets étant soit remboursés, soit validés pour une autre date.

A l'origine, Eurotunnel espérait pouvoir rouvrir partiellement le trafic dès l'après-midi du mardi 19 novembre, notamment pour les Eurostar (*Le Monde du 20 novembre*). Les dirigeants de l'entreprise devaient rencontrer, mercredi matin, la commission intergouvernementale de sécurité pour établir les conditions de remise en exploitation de l'ouvrage. Les travaux de réparation dureront plusieurs semaines.

DÉPÊCHES

■ **SUMITOMO : l'entreprise japonaise** a annoncé, pour la première fois de son histoire, une perte semestrielle de 213 milliards de yens (9,7 milliards de francs). Ce résultat est la conséquence des pertes de 13,3 milliards de francs enregistrées sur le marché du cuivre par l'entreprise.

■ **GENERAL MOTORS : le constructeur automobile américain** a annoncé, le 19 novembre, la vente de quatre de ses usines de pièces détachées situées au Canada et aux Etats-Unis (4 000 employés) à la société Peregrine, créée par la société d'investissement Joseph Littlejohn and Levy.

■ **DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : les jugements publiés** sur les défaillances d'entreprises ont augmenté de 10 % au cours des dix premiers mois de 1996 par rapport à la même période de 1995, selon les données de la SFAC publiées mardi 19 novembre. Sur les douze derniers mois, les défaillances d'entreprises ont atteint 64 2057, en hausse de 5 %.

■ **SFAC : l'assureur crédit, contrôlé par les AGF,** a décidé de modifier ses statuts pour devenir une société à directoire (présidé par Paul-Henri Denieul) et conseil de surveillance (présidé par Yves Mansion, directeur général des AGF) et d'adopter un nouveau nom, Euler, qui reflète davantage, selon le groupe, son caractère international.

■ **DEXIA : le prix définitif de l'action** Dexia CC a été fixé à 2 675 francs belges (438,70 francs français). Né de l'alliance entre le Crédit communal de Belgique et le Crédit local de France, ce titre a été introduit mercredi 20 novembre en Bourse de Bruxelles à l'issue de l'offre publique de vente de 30 % du capital du Crédit communal de Belgique-Holding/Dexia, largement souscrite.

■ **VALEO : l'équipementier automobile français** a annoncé, le 19 novembre, qu'il va porter de 51 % à 100 % sa participation dans la société tchèque Klimatizacni Systemy Automobilu.

■ **DAEWOO : le président du groupe sud-coréen,** Soon Hoon-bae, a indiqué, le 19 novembre, devant la commission de la production de l'Assemblée nationale, qu'*« une erreur a été commise »* dans son usine de Meurthe-et-Moselle, où un syndicaliste a été mis à pied, et que *« le directeur des ressources humaines sera remplacé »*.

■ **SONY : le groupe japonais d'électronique** a annoncé, le 20 novembre, qu'il envisage d'introduire en Bourse sa filiale cinématographique américaine Sony Pictures Entertainement, sans préciser le calendrier ou la part du capital qui sera offerte au public.

■ **CEGETEL : le pôle télécommunications** de la Générale des eaux a lancé officiellement à Nice, le 19 novembre, le premier réseau de téléphone local concurrent de France Télécom. Cegetel a investi 150 millions de francs et table sur 2 000 abonnés fin 1997.

■ **BULL : le groupe informatique français** et l'américain Motorola ont annoncé, le 19 novembre, un accord de distribution croisée de leurs ordinateurs à base de microprocesseurs PowerPC.

Franck Borotra freine les plans sociaux dans l'automobile

RENAULT ET PSA ne peuvent pas se contenter de proposer des départs anticipés dérogatoires pour résoudre leurs problèmes de productivité. *« Plus de plan social sans projet industriel »*, a tranché le ministre de l'industrie, Franck Borotra, dans un entretien paru dans *Les Echos* du mercredi 20 novembre. Pour réduire leurs coûts de fabrication, il appelle les deux constructeurs français à développer de nouvelles coopérations industrielles, soit *« entre eux »*, soit *« avec d'autres constructeurs européens »*. M. Borotra annonce également la nomination d'un *« expert »*, Bernard Cabaret, qui analysera *« dans leurs dimensions sociales, industrielles et commerciales l'ensemble des modalités permettant d'accompagner les efforts des constructeurs automobiles »*. M. Cabaret, un polytechnicien de 58 ans qui a présidé la société de transport Via-GTI, remettra son rapport à la fin du mois de janvier.

Par ces propos, M. Borotra cherche à tempérer l'effet, très négatif dans l'opinion, des derniers projets dans l'industrie automobile. Dans une lettre datée de juillet, mais révélée la semaine dernière par *Le Canard Enchaîné*, les patrons de Renault et de PSA, Louis Schweitzer et Jacques Calvet, avaient demandé au premier ministre de pouvoir faire partir des salariés en pré-retraite avant l'âge légal de 57 ans. Selon leurs vœux, 40 000 personnes quitteraient les usines d'automobiles d'ici à l'an 2 000 grâce à des mesures financées par les pouvoirs publics. En contrepartie, Renault et PSA s'engageraient à recruter 14 000 jeunes.

Les industriels concernés affirment aujourd'hui qu'il s'agit là de simples *« scénarios »*. D'ici à la fin de la décennie, les entreprises françaises doivent se préparer à affronter une concurrence accrue, avec notamment la fin des quotas d'importations de voitures japonaises et la présence des marques sud-coréennes. De tels *« scénarios »* n'étaient évidemment pas destinés à être rendus publics aussi rapidement, avant même que leurs financements ne soient acceptés par l'Etat, et dans un contexte social aussi exacerbé. En se démarquant de l'initiative de Renault et de PSA, le ministre de l'industrie s'adresse d'abord à une opinion publique qui manifeste une incompréhension grandissante face à la multiplication des plans sociaux. Tout en sachant qu'il faudra, tôt ou tard, affronter cette question explosive.

Anne-Marie Rocco

Trois syndicats d'EDF-GDF appellent à la grève le 3 décembre

L'UNITÉ SYNDICALE souvent observée chez EDF-GDF à propos de l'emploi s'est fissurée, le 19 novembre, lors d'une rencontre entre les cinq fédérations (CFDT, CGT, CGT-FO, CGC et CFTC). Trois fédérations, CFDT, CGT, CGT-FO, ont décidé *« d'appeler tous les personnels des industries électriques et gazières à faire du 3 décembre une grande journée nationale d'action avec arrêts de travail, pour l'emploi et le service public »*. A l'inverse, la CGC et la CFTC demandent à leurs adhérents de *« ne s'associer à aucun mot d'ordre de grève, à aucune action »*, ces deux centrales optant pour la négociation.

Ces décisions interviennent près d'une semaine après la remise, par la direction, d'un document intitulé *« perspectives d'évolution de l'emploi d'EDF et de Gaz de France »*. Les différents scénarios font apparaître, selon les syndicats, une suppression de 15 000 à 20 000 emplois dans les cinq prochaines années, sur un total actuel de 142 000 salariés.

Lors d'une rencontre direction-syndicats, lundi 18 novembre, la CGT, organisation majoritaire dans l'entreprise, quittait la salle pour marquer son opposition. Les dirigeants d'EDF-GDF proposaient ensuite *« trois nouvelles rencontres de négociations collectives à la mi-décembre autour des thèmes suivants : temps de travail, redéploiement et mise en place des comités de groupe »*. La CFTC et la CGC ont décidé de participer à ces discussions *« pour atteindre un objectif commun de maintien du niveau de l'emploi »*.

De leur côté, la CFDT, la CGT et FO jugent *« inacceptable »* ce qu'elles qualifient de *« véritable plan social »*. Ces organisations s'inquiètent également des conséquences des directives européennes sur l'électricité et le gaz. Les premières discussions sur le gaz démarreront le 3 décembre, lors d'un conseil des ministres européens de l'énergie. Ce jour a été choisi pour mobiliser les salariés.

Dominique Gallois

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 20 novembre en hausse. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture en progression de 1,12 %, à 21 189,96 points.

■ LE DOLLAR était stable, mercredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,5032 mark, 5,0820 francs et 111,27 yens.

■ L'OR a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once cotait 378,00-378,30 dollars, contre 378,60-378,90 dollars mardi en clôture.

■ LES COURS du pétrole ont nettement progressé, mardi, sur le marché à terme de New York. Le baril « light sweet crude », livraison décembre, a gagné 61 centièmes, à 24,49 dollars.

■ WALL STREET est repartie à la hausse, mardi, soutenue par la détente des rendements obligataires. Le Dow Jones a progressé de 0,80 %, à 6 397,60 points, soit un nouveau record.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en léger repli

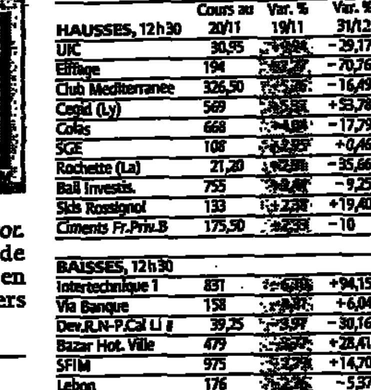
LA BOURSE DE PARIS s'inscrivait en légère baisse, mercredi 20 novembre, *en fin de matinée*. A 12 heures, l'indice CAC 40 cédait 0,05 %, à 2 239,01 points.

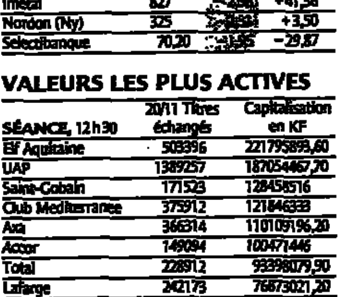
Il avait ouvert en hausse de 0,15 %. Le volume des échanges, sur le compartiment du règlement mensuel, atteignait 1,5 milliard de francs.

Sur le Matif, le contrat sur les emprunts d'Etat était en recul de 14 centièmes, à 127,90 points.

Mardi, la Bourse américaine s'était nettement rapprochée de la barre des 6 400 points (+ 0,8 %) à la suite d'une détente des taux à long terme américains. Les rendements à 30 ans étaient revenus à 6,43 %, contre 6,46 % après l'annonce d'une chute de 5,1 % des mises en chantier des logements en octobre. Les analystes s'attendaient à une hausse de 0,4 %.

Pour Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, l'économie française est entrée dans une phase de croissance supérieure à 2 %.



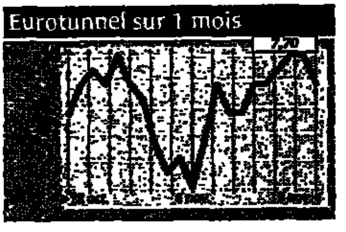


Parmi les titres en forte hausse, on relevait UIC (+ 10 %) et Eiffage (+ 8,3 %). Club Méditerranée gagnait 5,34 %, des rumeurs faisant état d'un éventuel rapprochement entre ce groupe de loisirs et Accor.

Le GAN était en hausse de 3,3 %, tandis que Via Banque, en forte progression ces derniers jours, cédait 6 %.

Eurotunnel, valeur du jour

L'ACTION Eurotunnel a fini, mardi 19 novembre, en baisse de 1,28 % à 7,70 francs après avoir ouvert en baisse de 3,2 %. La société concessionnaire du tunnel sous la Manche a été affectée par l'incendie qui s'est déclenché dans l'un des tunnels. La réaction boursière a été mesurée car, en dépit de huit blessés, il n'y a pas eu de catastrophe humaine. De plus, la société affirme être assurée contre les incendies et les pertes d'exploitation, même si elle ne donne guère de détail sur ses polices d'assurance. Enfin, financièrement, le coût de l'incendie devrait être faible, comparé *aux 70 milliards de francs de dettes* de l'entreprise.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
UIC	30,95	[illegible]	−29,17
Eiffage	194	[illegible]	−70,76
Club Mediterranee	326,50	[illegible]	−16,49
Cegid (Ly)	569	[illegible]	+53,78
Colas	668	[illegible]	−17,79
SGE	108	[illegible]	+0,46
Rochette (La)	21,20	[illegible]	−35,66
Bail Investis.	755	[illegible]	−9,25
Skis Rossignol	133	+2,38	+19,40
Ciments Fr.Priv.B	175,50	[illegible]	−10

BAISSES, 12h30	Cours au 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
Intertechnique 1	831	[illegible]	+94,15
Via Banque	158	[illegible]	+6,04
Dev.R.N-P.Cal Li #	39,25	−3,97	−30,16
Bazar Hot. Ville	479	[illegible]	+28,41
SFIM	975	[illegible]	+14,70
Lebon	176	[illegible]	−5,37
Renault	118,50	[illegible]	−15,95
Imetal	827	[illegible]	+41,36
Nordon (Ny)	325	[illegible]	+3,50
Selectibanque	70,20	[illegible]	−29,87

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	20/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	503396	221795893,60
UAP	1389257	187054467,70
Saint-Gobain	171523	128458516
Club Mediterranee	375912	121846333
Axa	366314	110109196,20
Accor	149094	100471446
Total	228912	93398079,90
Lafarge	242173	76873021,20
LVMH Moet Vuitton	54354	67499579
Rhone Poulenc A	390947	61620054,30

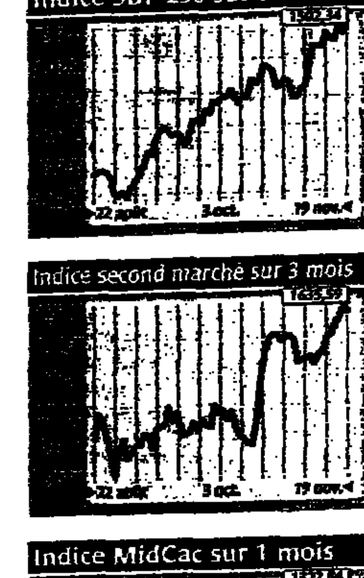
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

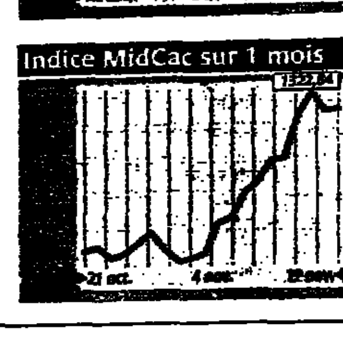
HAUSSES, 12h30	Cours au 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
Beneteau #	613	[illegible]	+85,75
Init.Fin.Invest"A"	175,60	[illegible]	+35,83
Bijoux Altesses Ly	84,70	[illegible]	+2,04
Dauphin OTA	345	[illegible]	+72,50
Faiveley #	329	[illegible]	+20,07

BAISSES, 12h30	Cours au 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
M.B.Electronique	460	[illegible]	−16,36
Moneyline #	78	[illegible]	—
Christ.Dalloz #	1586	[illegible]	+55,49
Infogrames Enter.#	508	[illegible]	−24,13
Alfeu (Ns)	136	[illegible]	−32

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	19/11	18/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1564,41	[illegible]	+0,44
Ind. gén. SBF 250	1502,34	[illegible]	+0,38
Ind. Second Marché	1635,59	[illegible]	−0,14
Indice MidCac	1322,84	[illegible]	+0,03
Valeurs indus.	1700,13	[illegible]	+0,64
1 - Energie	1723,39	[illegible]	+1,75
2 - Produits de base	1550,28	[illegible]	−0,08
3 - Construction	1559,18	[illegible]	+1,87
4 - Biens d'équip.	1176,16	[illegible]	+0,06
5 - Automobile	1791,48	[illegible]	−0,09
6 - Biens consom.	2948,54	[illegible]	+0,38
7 - Indus. agro-alim.	1498,71	[illegible]	+0,64
Services	1718,58	[illegible]	+0,15
8 - Distribution	3301,79	[illegible]	+0,07
9 - Autres services	1109,39	[illegible]	+0,21
Sociétés financières	1093,44	[illegible]	—
10 - Immobilier	703,97	[illegible]	+0,63
11 - Services financ.	1082,84	[illegible]	—
12 - Sociétés invest.	1411,49	[illegible]	−0,26







Nette hausse à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mercredi 20 novembre en nette hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture en progression de 1,12 %, à 21 189,96 points.

La veille, Wall Street avait repris son ascension, soutenue par la baisse des rendements obligataires et par la bonne performance des *valeurs technologiques et bancaires*. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait gagné 50,69 points (+ 0,80 %), à 6 397,60 points, soit un nouveau record. Le rendement des emprunts américains à trente ans était tombé à 6,43 %, contre 6,46 % mardi soir. Les investisseurs avaient réagi favorablement à l'annonce d'une chute de 5,1 % des mises en chantier de logements au mois d'octobre.

Les titres des banques américaines avaient profité de la baisse des taux d'intérêt. Chase Manhattan avait fait un bond de trois dollars, à 92,5 dollars, et BankAmerica de deux dollars à 98 dollars. IBM, de son côté, était monté à son plus haut niveau depuis neuf ans pour terminer à 153,75 dollars, en hausse de 6,75 dollars, ce qui correspond à un gain de 20 points pour l'indice Dow Jones.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/11	Cours au 18/11	Var. en %
Paris CAC 40	2240,05	[illegible]	+0,50
New-York/DJ indus.	6380,83	[illegible]	+0,53
Tokyo/Nikkei	20956,20	[illegible]	+0,76
Londres/FT100	3978,10	[illegible]	+0,40
Francfort/Dax 30	2764,09	[illegible]	+0,01
Frankfort/Commer.	960,84	[illegible]	−0,38
Bruxelles/Bel 20	2232,95	[illegible]	−0,28
Bruxelles/Général	1866,91	[illegible]	−0,28
Milan/MIB 30	964	[illegible]	−0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	414,30	[illegible]	−0,07
Madrid/Ibex 35	387,22	[illegible]	−0,66
Stockholm/Affarsal	1751,35	[illegible]	—
Londres FT30	2821,80	[illegible]	+0,69
Hong Kong/Hang S.	13056,90	[illegible]	+0,11
Singapour/Strait t	2170,18	[illegible]	−0,36

NEW YORK *Les valeurs du Dow-Jones*

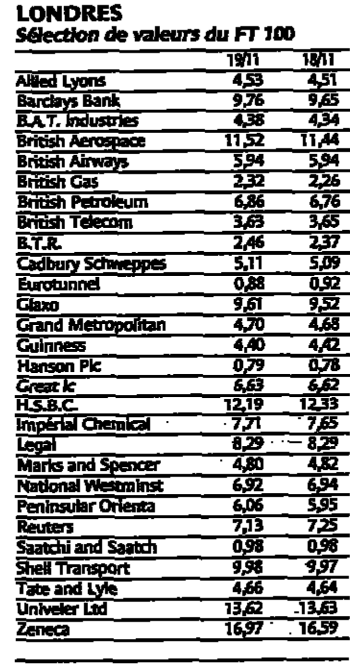
	19/11	18/11
Alcoa	61,75	62
American Express	50,75	50,87
Allied Signal	72,62	71
AT & T	37,12	37,12
Bethlehem	9	9,25
Boeing Co	94	93,25
Caterpillar Inc.	73,87	73,62
Chevron Corp.	67,50	65,87
Coca-Cola Co	51,75	52,25
Disney Corp.	71	71,37
Du Pont Nemours&Co	93,37	92,50
Eastman Kodak Co	84,62	83,37
Exxon Corp.	91,87	91,25
Gén. Motors Corp.H	54,62	55,75
Gén. Electric Co	103	103,37
Goodyear T & Rubbe	48,75	48,87
IBM	153,75	147
Intl Paper	43,50	42,37
J.P. Morgan Co	89,87	88,37
Mc Don Dougl	52,37	52,50
Merck & Co.Inc.	81,87	81,62
Minnesota Mng.&Mfg	82,37	82,37
Philip Moris	101,62	101,37
Procter & Gamble C	107,87	107,87
Sears Roebuck & Co	48,50	48,25
Texaco	100	98,37
Union Carb.	45,75	45,75
Utd Technol	133,25	131,75
Westingh. Electric	18,87	18,75
Woolworth	24,25	24,75

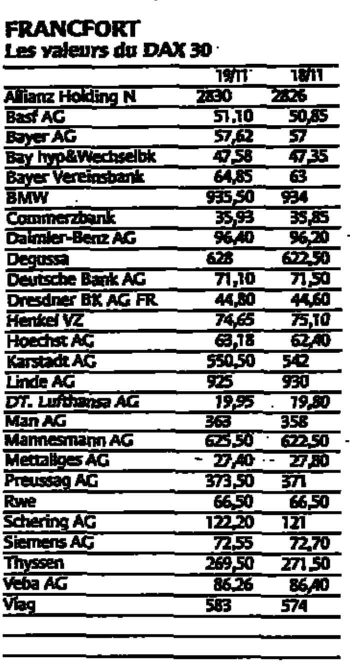
LONDRES *Sélection de valeurs du FT 100*

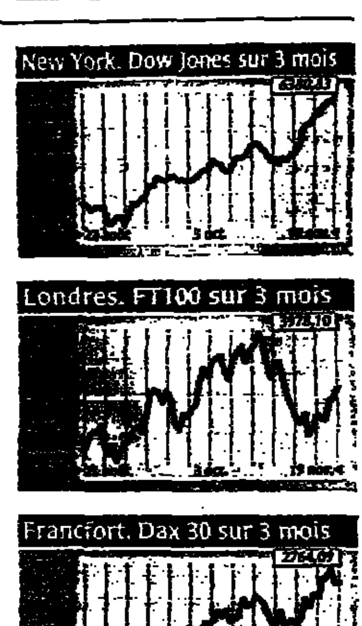
	19/11	18/11
Allied Lyons	4,53	4,51
Barclays Bank	9,76	9,65
B.A.T. industries	4,38	4,34
British Aerospace	11,52	11,44
British Airways	5,94	5,94
British Gas	2,32	2,26
British Petroleum	6,86	6,76
British Telecom	3,63	3,65
B.T.R.	2,46	2,37
Cadbury Schweppes	5,11	5,09
Eurotunnel	0,88	0,92
Glaxo	9,61	9,52
Grand Metropolitan	4,70	4,68
Guinness	4,40	4,42
Hanson Plc	0,79	0,78
Great Ic	6,63	6,62
H.S.B.C.	12,19	12,33
Impérial Chemical	7,71	7,65
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,80	4,82
National Westminst	6,92	6,94
Peninsular Orienta	6,06	5,95
Reuters	7,13	7,25
Saatchi and Saatch	0,98	0,98
Shell Transport	9,98	9,97
Tate and Lyle	4,66	4,64
Univeler Ltd	13,62	13,63
Zeneca	16,97	16,59

FRANCFORT *Les valeurs du DAX 30*

	19/11	18/11
Allianz Holding N	2830	2826
Basf AG	51,10	50,85
Bayer AG	57,62	57
Bay hyp&Wechselbk	47,58	47,35
Bayer Vereinsbank	64,85	63
BMW	935,50	934
Commerzbank	35,93	35,85
Daimler-Benz AG	96,40	96,20
Degussa	628	622,50
Deutsche Bank AG	71,10	71,50
Dresdner BK AG FR	44,80	44,60
Henkel VZ	74,65	75,10
Hoechst AG	63,18	62,40
Karstadt AG	550,50	542
Linde AG	925	930
DT. Lufthansa AG	19,95	19,80
Man AG	363	358
Mannesmann AG	625,50	622,50
Mettallges AG	27,40	27,80
Preussag AG	373,50	371
Rwe	66,50	66,50
Schering AG	122,20	121
Siemens AG	72,55	72,70
Thyssen	269,50	271,50
Veba AG	86,26	86,40
Viag	583	574







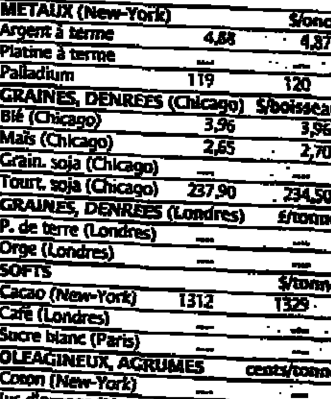
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Légère progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse, mercredi 20 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait deux centièmes, pour s'établir à 128,06 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait à 5,79 %, soit au même niveau que le rendement du titre d'Etat allemand de même échéance. *La veille*, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, le rendement de l'emprunt à 30 ans revenant à 6,43 %, contre 6,46 % mardi soir. L'annonce d'une baisse de 5,1 % des mises en chantier de logements au mois d'octobre avait été bien accueillie par les opérateurs.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 19/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,84	6,76	1,68
Allemagne	2,98	5,83	6,73	1,40
Grande-Bretagne	5,75	7,55	7,77	2,70
Italie	7,37	7,59	8,09	3,40
Japon	0,44	2,63	—	−0,20
Etats-Unis	5,50	6,18	6,45	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/11	Taux au 18/11	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,45	4,49	102,61
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,20	5,21	105,42
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,62	5,66	106,44
Fonds d'État 10 à 15 ans	6	6,03	105,84
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,58	6,60	108,57
Obligations françaises	5,95	5,98	106,31
Fonds d'État à TME	−2,21	−2,16	101,94
Fonds d'État à TRE	−1,84	−1,84	102,05
Obligat. franç. à TME	−1,76	−1,77	101,39
Obligat. franç. à TRE	+0,09	+0,09	100,46

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 19/11	Vente 19/11	Achat 18/11	Vente 18/11
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,28	3,40	3,26	3,36
3 mois	3,34	3,44	3,35	3,50
6 mois	3,45	3,57	3,41	3,54
1 an	3,53	3,63	3,54	3,66
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4102	—	3,4102	—
Pibor Francs 3 mois	3,4648	—	3,4609	—
Pibor Francs 6 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,5664	—	3,5742	—
Pibor Francs 12 mois	3,6250	—	3,6094	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,1875	—	4,1927	—
Pibor Écu 6 mois	4,1875	—	4,1927	—
Pibor Écu 12 mois	4,2500	—	4,2604	—

MATIF

Échéances 19/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	96599	127,86	128,06	127,84	128,04
Mars 97	5107	[illegible]	127,96	127,78	127,94
Juin 97	305	[illegible]	126,76	126,66	126,74
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	12408	[illegible]	96,53	96,48	96,52
Mars 97	16412	96,43	96,49	96,42	96,48
Juin 97	5409	[illegible]	96,44	96,38	96,43
Sept. 97	2421	[illegible]	96,37	96,33	96,36
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	2759	95,22	95,30	95,22	95,30
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	94,86

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 19/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 96	8698	2232	2245	2227	2244
Déc. 96	566	[illegible]	2249	2235	2248,50
Janvier 97	176	2242	2242	2242	2253,50
Mars 97	150	[illegible]	2255,50	2255,50	2265,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0825 | US/DM ↗ 1,5256 | US/Y ↗ 111,5900 | DM/F ↗ 3,3827 | £/F ↗ 8,5090

Stabilité du dollar

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, mercredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5032 mark, 5,0820 francs et 111,27 yens. Les opérateurs continuent à s'interroger sur la volonté de la Maison Blanche de favoriser une poursuite de la hausse du billet vert. Le président du groupement américain des industries manufacturières, Jerry Jasinowski, a déclaré, mardi, lors d'une conférence de presse que *« l'évolution des taux de change au cours des derniers mois était préoccupante. Une appréciation supplémentaire de la monnaie américaine ralentirait de façon significative une expansion économique déjà modérée »* aux Etats-Unis.

Le franc était stable, mercredi matin, face au deutschemark, cotant 3,3801 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/11	% 18/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,2700	[illegible]	326	350
Ecu	6,4980	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0825	[illegible]	4,7900	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4125	[illegible]	15,8600	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,5800	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3600	[illegible]	3,1100	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,0900	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,5195	[illegible]	8,1000	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,5090	[illegible]	8,0700	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1395	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	76,8700	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	400,6400	[illegible]	387	[illegible]
Norvège (100 k)	80,3100	[illegible]	74,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,0660	[illegible]	46,4000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0190	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7808	[illegible]	3,4800	[illegible]
Japon (100 yens)	4,5636	[illegible]	4,3500	[illegible]
Finlande (mark)	112,2100	[illegible]	105,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

	20/11	19/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5256	1,5016	+1,57
TOKYO : USD/Yens	111,5900	111,5000	+0,08

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0910	5,0900	5,0955	5,0950
Yen (100)	4,5791	4,5740	4,5765	4,5740
Deutschemark	3,3806	3,3803	3,3793	3,3789
Franc Suisse	3,9942	3,9903	3,9996	3,9961
Lire ital. (1000)	3,3597	3,3557	3,3571	3,3556
Livre sterling	8,4694	8,4626	8,4983	8,4923
Peseta (100)	4,0182	4,0142	4,0154	4,0118
Franc Belge	16,407	16,393	16,405	16,383

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,34	3,37	3,50
Eurodollar	5,25	5,41	5,44
Eurolivre	6,50	6,31	6,50
Eurodeutschemark	3,03	3,15	3,15

L'OR

	cours 19/11	cours 18/11
Or fin (k. barre)	62000	61800
Or fin (en lingot)	62400	62200
Once d'Or Londres	379,10	378,20
Pièce française(20f)	356	356
Pièce suisse (20f)	355	354
Pièce Union lat(20f)	355	354
Pièce 20 dollars us	2355	2350
Pièce 10 dollars us	1510	1510
Pièce 50 pesos mex.	2315	2295

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/11	cours 18/11
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES

	19/11	18/11
Dow-Jones comptant	233,92	[illegible]
Dow-Jones à terme	391,24	[illegible]
CRB	245,38	[illegible]

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2350	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2205	[illegible]
Aluminium comptant	1413	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1436,50	[illegible]
Plomb comptant	687	[illegible]
Plomb à 3 mois	698	[illegible]
Etain comptant	6010	[illegible]
Etain à 3 mois	6020	[illegible]
Zinc comptant	1036	[illegible]
Zinc à 3 mois	1058,50	[illegible]
Nickel comptant	6685	[illegible]
Nickel à 3 mois	6782	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,88	4,87
Platine à terme	—	—
Palladium	119	120
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,96	3,96
Maïs (Chicago)	2,65	2,70
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	237,90	234,50
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1312	1329
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,07	1,07





RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 NOVEMBRE
Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,14 %
CAC 40 : 2236,96

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	930	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	800	[illegible]	—	22/10/96
Renault (T.P.)	1595	[illegible]	− 0,31	29/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	1860	[illegible]	—	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1216	[illegible]	+ 0,32	15/02/96
Thomson S.A (T.P)	1022	[illegible]	+ 0,09	01/08/96
Accor	668	[illegible]	− 0,29	19/06/96
AGF-Ass.Gen.France	164,80	[illegible]	− 0,24	15/03/96
Air Liquide	778	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Alcatel Alsthom	458,20	[illegible]	− 0,19	26/07/96
Axa	301	[illegible]	—	06/06/96
Axime	614	[illegible]	+ 1,62	
Bail Investis	737	[illegible]	+ 2,44	22/03/96
Bancaire (Cie)	554	[illegible]	+ 1,26	14/05/96
Bazar Hot. Ville	497,80	[illegible]	− 3,77	14/06/96
Bertrand Faure	193,50	[illegible]	+ 0,25	08/07/96
BIC	770	[illegible]	—	15/07/96
BIS	539	[illegible]	− 1,66	01/02/96
B.N.P.	207,50	[illegible]	− 0,96	18/07/96
Bollore Techno	555	[illegible]	− 0,18	01/07/96
Bongrain	2050	[illegible]	− 0,09	15/05/96
Bouygues	528	[illegible]	+ 0,94	02/08/96
Bouygues Offs	127	[illegible]	− 0,78	
Canal +	1233	[illegible]	− 0,24	28/06/96
Cap Gemini	248	[illegible]	—	10/07/92
Carbone Lorraine	830	[illegible]	− 1,20	13/07/96
Carrefour	3069	[illegible]	+ 0,09	25/04/96
Casino Guichard	240,20	[illegible]	+ 0,91	10/06/96
Casino Guich.ADP	174,90	[illegible]	+ 0,91	10/06/96
Castorama Dl (Li)	901	[illegible]	+ 0,55	10/07/96
C.C.F.	248,90	[illegible]	− 0,12	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,90	[illegible]	− 0,45	01/07/96
Cegid (Ly)	540	[illegible]	+ 5,37	24/05/96
CEP Communication	365	[illegible]	− 1,36	01/07/96
Cerus Europ.Reun	122,70	[illegible]	− 0,89	30/07/90
Cetelem	1248	[illegible]	− 0,24	01/08/96
CGIP	1251	[illegible]	+ 0,23	13/06/96
Chargeurs Intl	226,50	[illegible]	—	
Christian Dior	707	[illegible]	− 0,56	20/06/96
Ciments Fr.Priv.B	171,50	[illegible]	+ 2,33	31/07/96
Cipe France Ly #	600	[illegible]	− 0,16	09/08/96
Clarins	699	[illegible]	+ 2,28	19/07/96
Club Mediterranee	308,70	[illegible]	+ 5,76	24/06/96
Coflexip	253,10	[illegible]	+ 1,54	07/08/95
Colas	642	[illegible]	+ 4,04	28/06/96
Comptoir Entrep.1	9,10	[illegible]	—	15/02/92
Comptoir Moder.	2630	[illegible]	− 1,14	14/06/96
CPR	411,10	411,20	+ 0,02	01/08/96
Cred.Fon.France	69,55	69,55	—	16/06/95
Credit Local Fce	456,50	463	+ 1,42	17/06/96
Credit Lyonnais CI	136	137	+ 0,73	01/08/93
Credit National	283,70	287	+ 1,16	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	222	222	—	03/07/96
Damart	4137	4160	+ 0,55	19/12/95
Danone	725	726	+ 0,13	13/06/96
Dassault-Aviation	1104	1120	+ 1,44	25/06/96
Dassault Electro	445,10	450	+ 1,10	12/06/96
Dassault Systemes	244,70	243	− 0,69	—
De Dietrich	208,50	208	− 0,23	04/07/96
Degremont	386	385	− 0,25	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	40,85	39,25	− 3,91	—
DMC (Dollfus Mi)	120,30	121	+ 0,58	20/06/96
Dynaction	121,50	122	+ 0,41	10/07/92
Eaux (Gle des)	636	634	− 0,31	03/05/96
Eiffage	180	194	+ 7,77	01/07/96
Elf Aquitaine	438,80	442,20	+ 0,77	18/06/96
Eramet	280,70	281	+ 0,10	15/07/96
Eridania Beghin	827	822	− 0,60	12/07/96
Essilor Intl	1530	1515	− 0,98	02/07/96
Essilor Intl ADP	1215	1195	− 1,64	02/07/96
Esso	540	540	—	27/06/96
Eurafrance	2280	2286	+ 0,26	26/12/95
Euro Disney	11,40	11,20	− 1,75	23/02/93
Europe 1	1128	1116	− 1,06	03/04/96
Eurotunnel	7,70	7,55	− 1,94	—
Filipacchi Medias	1120	1110	− 0,89	01/03/96
Fimalac SA	456,10	455,30	− 0,17	20/06/96
Finextel	82,10	82,55	+ 0,54	26/06/96
Fives-Lille	482	482,20	+ 0,04	10/05/96
Fromageries Bel	4280	4285	+ 0,11	29/03/96
Galeries Lafayette	1640	1630	− 0,54	05/07/95
GAN	114	116	+ 1,75	05/07/94
Gascogne (B)	432,10	437	+ 1,13	10/06/96
Gaumont #	426,20	425	− 0,28	30/04/96
Gaz et Eaux	2096	2104	+ 0,38	19/06/96
Geophysique	371,80	369	− 0,75	12/08/93
G.F.C.	441,10	445,10	+ 0,90	26/07/96
Groupe Andre S.A.	342	339	− 0,87	12/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	103	102	− 0,97	01/07/96
GTM-Entrepose	249,90	249	− 0,36	09/08/96
Guilbert	883	896	+ 1,47	01/07/96
Guyenne Gascogne	1897	1892	− 0,26	13/06/96
Havas	341	342,10	+ 0,32	22/08/96
Havas Advertising	563	560	− 0,53	03/09/96
Imetal	847	827	− 2,36	04/07/96
Immeubl.France	319	319	—	01/07/96
Ingenico	79,50	79	− 0,62	03/06/96
Interbail	211,10	211,50	+ 0,18	07/07/96
Intertechnique 1	885	831	− 6,10	30/09/96
Jean Lefebvre	251,10	255	+ 1,55	12/06/96
Klepierre	650	645	− 0,76	01/04/96
Labinal	927	925	− 0,21	10/07/96
Lafarge	315	319,50	+ 1,42	08/07/96
Lagardere	156,20	154,60	− 1,02	09/08/96
Lapeyre	292,20	299	+ 2,32	04/06/96
Labon	181	176	− 2,76	03/07/96
Legrand	920	924	+ 0,43	14/06/96
Legrand ADP	588	584	− 0,68	14/06/96
Legris indust.	212	208	− 1,88	12/07/96
Locindus	730	734	+ 0,54	03/07/96
L'Oreal	1857	1843	− 0,75	28/06/96
LVMH Moet Vuitton	1249	1240	− 0,72	14/06/96
Lyonnaise Eaux	469,50	463,60	− 1,25	31/07/96
Marine Wendel	465	470	− 1,07	30/11/95
Metaleurop	45	44,40	− 1,33	04/07/90
Metrologie Inter.	12,60	12,65	+ 0,39	—
Michelin	256,50	256,50	—	30/07/96
Moulinex	112	111	− 0,89	14/09/92
Nord-Est	131,20	131,10	− 0,07	08/07/96
Nordon (Ny)	332,70	325	− 2,31	—
NRJ #	675	675	—	15/04/96
OLIPAR	84,60	84	− 0,70	—
Paribas	360,50	361	+ 0,13	04/06/96
Pathe	1264	1277	+ 1,02	—
Pechiney	192	195	+ 1,56	14/08/96
Pernod-Ricard	282	278,80	− 1,13	14/05/96
Peugeot	606	606	—	05/07/96
Pinault-Prin.Red.	1949	1939	− 0,51	01/07/96
Plastic-Omn.(Ly)	448	445,90	− 0,46	05/07/96
Primagaz	562	565	+ 0,53	12/06/96
Promodes	1510	1493	− 1,12	07/06/96
Publicis	447	452	+ 1,11	12/07/96
Remy Cointreau	124,20	125,20	+ 0,80	07/11/96
Renault	121,50	118,50	− 2,46	07/08/96
Rexel	1506	1533	+ 1,79	01/07/96
Rhone Poulenc A.	157,60	157,60	—	05/06/96
Rochette (La)	20,60	21,20	+ 2,91	25/06/92
Roussel Uclaf	1356	1359	+ 0,22	10/06/96
Rue Imperiale(Ly)	4660	4639	− 0,62	10/07/96
Sade (Ny)	174	176	+ 1,14	28/06/96
Sagem SA	3185	3190	+ 0,15	10/07/96
Saint-Gobain	744	744	—	25/06/96
Saint-Louis	1289	1289	—	19/06/96
Salomon (Ly)	443	449	+ 1,35	01/10/96
Salvepar (Ny)	407	405	− 0,49	27/09/96
Sanofi	447	446,20	− 0,17	18/06/96
Sat	1626	1625	− 0,06	10/07/96
Saupiquet (Ns)	717	715	− 0,27	14/06/96
Schneider SA	245,90	245,20	− 0,28	04/07/96
SCOR	192	191,20	− 0,41	10/06/96
S.E.B.	1000	1000	—	02/05/96
Sefimeg	402,80	400,90	− 0,47	08/07/96
SEITA	196,50	196,30	− 0,10	17/06/96
Selectibanque	71,60	70,20	− 1,95	12/07/96
SFIM	1003	975	− 2,79	01/08/96
SGE	104,90	108	+ 2,95	08/08/95
Sidel	328,90	328,50	− 0,12	07/06/96
Simco	469	473,90	+ 1,04	29/07/96
S.I.T.A.	1126	1107	− 1,68	08/07/96
Skis Rossignol	129,90	133	+ 2,38	27/09/96
Sligos	710	716	+ 0,84	12/07/96
Societe Generale	566	563	− 0,53	20/05/96
Sodexho	2431	2442	+ 0,45	05/08/96
Sommer-Allibert	152	153	+ 0,65	25/06/96
Sophia	197	196	− 0,50	01/07/96
Spir Communication	525	521	− 0,76	28/06/96
Strafor Facom	384,10	381	− 0,80	22/07/96
Suez	220,50	220,10	− 0,18	26/07/96
Synthelabo	477	471,50	− 1,15	25/06/96
Technip	495,70	494,10	− 0,32	31/05/96
Thomson-CSF	163	162,80	− 0,12	12/08/96
Total	405	410,30	+ 1,30	24/07/96
UAP	135,40	134,90	− 0,36	06/08/96
UFB Locabail	505	497	− 1,58	01/04/96
UIC ●	28,15	30,95	+ 9,94	05/07/93
UIF	409,80	402	− 1,90	31/07/96
UIS	164	163,10	− 0,54	03/07/96
Unibail	505	506	+ 0,19	10/06/96
Union Assur.Fdal	623	628	+ 0,80	17/06/96
Usinor Sacilor	77,55	77,30	− 0,32	01/07/96
Valeo	305,50	306	+ 0,16	18/11/96
Vallourec	292	287,20	− 1,64	04/07/96
Via Banque	166	158	− 4,81	13/06/95
Worms & Cie	275	274	+ 0,36	14/06/96
Zodiac ex.dt divid.	1480	1485	+ 0,33	22/01/96
Elf Gabon	1184	1195	+ 0,92	25/06/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	319,90	319	− 0,28	25/09/96
Adecco S.A.	1413	1398	− 1,06	—
Adidas AG #	440,10	440,40	+ 0,06	31/05/96
American Express	256	256,80	+ 0,31	08/11/96
Anglo American #	292,80	289	− 1,29	26/07/96
Amgold #	458	458,10	+ 0,02	05/07/96
Arjo Wiggins App.	14,25	14,35	+ 0,70	15/11/96
A.T.T. #	187	187,70	+ 0,37	01/11/96
Banco Santander #	270	270	—	04/11/96
Barrick Gold #	139,50	138,40	− 1	14/06/96
B.A.S.F. #	173,40	175,50	+ 1,21	10/05/96
Bayer #	196,10	198	+ 0,96	26/04/96
Blenheim Group	41,90	41,25	− 1,55	05/07/96
Cordiant PLC	8,20	8,25	+ 0,60	—
Crown Cork ord.	254	256	+ 0,78	20/11/96
Crown Cork PF CV	233,10	241,30	+ 3,51	20/11/96
Daimler Benz #	326	329,60	+ 1,10	26/05/95
De Beers #	155,10	155,10	—	28/10/96
Deutsche Bank #	241,70	243,10	+ 0,57	29/05/96
Dresdner Bank #	154,60	154,10	− 0,32	13/05/96
Driefontein #	63,85	62,85	− 1,56	07/08/96
Du Pont Nemours #	469	472,70	+ 0,78	14/12/96
Eastman Kodak #	425	428,20	+ 0,75	01/10/96
East Rand #	1,84	1,77	− 3,80	15/08/94
Echo Bay Mines #	37,50	37	− 1,33	01/07/96
Electrolux #	291,50	288	− 1,20	20/05/96
Ericsson #	153,40	151,60	− 1,17	21/05/96
Ford Motor #	163,50	161	− 1,52	02/12/96
Freegold #	44,15	43,50	− 1,47	13/09/96
Gencor Limited #	18,25	17,75	− 2,73	27/09/96
General Elect. #	533	525	− 1,50	25/10/96
General Motors #	255	276,10	− 2,43	10/12/96
Gle Belgique #	380	380,10	+ 0,02	28/05/96
Grd Metropolitan	39,55	39,05	− 1,26	07/10/96
Guinness Plc #	37,25	37	− 0,67	05/11/96
Hanson Plc	6,60	6,55	− 0,75	01/10/96
Harmony Gold #	40,40	40,30	− 0,24	01/09/95
Hitachi #	45,60	46,30	+ 1,53	01/10/96
Hoechst #	214,50	218,20	+ 1,72	02/05/96
I.B.M #	763	780	+ 2,22	10/12/96
I.C.I #	64,65	64,40	− 0,38	07/10/96
Ito Yokado #	252,40	252,10	− 0,11	31/12/99
Matsushita #	85,30	85,80	+ 0,58	31/12/99
Mc Donald's #	248	246,10	− 0,76	13/09/96
Merck and Co #	413,70	414,70	+ 0,24	01/10/96
Mitsubishi Corp.#	60,45	60,75	+ 0,49	31/12/99
Mobil Corporat.#	605	611	+ 0,99	10/12/96
Morgan J.P. #	451	454,80	+ 0,84	15/10/96
Nestle SA Nom. #	5750	5710	− 0,69	05/06/96
Nipp. MeatPacker #	68	69,10	+ 1,61	31/12/99
Nokia A	282	287,30	+ 1,87	16/04/96
Norsk Hydro #	247	249,60	+ 1,05	15/05/96
Petrofina #	1606	1606	—	28/05/96
Philip Morris #	518	515	− 0,57	10/10/96
Philips N.V #	190,60	190,90	+ 0,15	11/04/96
Placer Dome Inc #	129,90	130,60	+ 0,53	25/02/96
Procter Gamble #	542	549	+ 1,29	15/11/96
Quilmes	295	305	+ 3,38	17/07/96
Randfontein #	25,80	25,60	− 0,77	30/07/96
Rhone Poul.Rorer #	358,80	358,80	—	29/11/96
Royal Dutch #	871	863	− 0,91	24/09/96
R T Z #	78,60	79,50	+ 1,14	21/10/96
Sega Enterprises	204	203,40	− 0,29	31/12/99
Saint-Helena #	30,95	30,30	− 2,10	15/09/95
Schlumberger #	528	525	− 0,56	09/09/96
SGS Thomson Micro.	309,10	310,60	+ 0,48	—
Shell Transport #	83,95	84,15	+ 0,23	04/11/96
Siemens #	247	245	− 0,80	26/02/96
Sony Corp. #	320	324,50	+ 1,40	31/12/99
Sumitomo Bank #	89,65	90,15	+ 0,55	31/12/99
T.D.K #	307,70	311,20	+ 1,13	31/12/99
Telefonica #	111,90	111,60	− 0,26	03/06/96
Toshiba #	33	33,45	+ 1,36	31/12/99
Unilever #	848	845	− 0,35	20/12/96
United Technol. #	674	675	+ 0,14	10/09/96
Vaal Reefs #	382	382	—	13/09/96
Volkswagen A.G #	2095	2115	+ 0,95	06/06/96
Volvo (act.B) #	104,30	104	− 0,28	07/05/96
Western Deep #	168	167	− 0,59	13/09/96
Yamanouchi #	108,20	107,50	− 0,64	31/12/99
Zambia Copper	6,55	6,50	− 0,76	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102,56	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,16	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,90	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	118,80	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,37	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	119,50	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,87	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,04	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,01	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,59	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,43	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,13	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,54	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,09	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,23	7,120
Floral9,75% 90-99#	113,62	3,312 d
OAT 8,5% 87-97CA#	102,81	3,563 o
OAT 9,90%85-97 CA#	106,38	9,413 o
OAT 88-98 TME CA#	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,77	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,87	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,65	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,90	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,85	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,83	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,98	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,45	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	122,65	[illegible]
OAT.8,50%92-23 CA#	122,90	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,30	[illegible]
Lyd(L.Eaux 6,5%90CV	965,25	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	99,50	95
Bains C.Monaco	499	481
B.N.P.Intercont.	501	501
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	392	390
Champex (Ny)	20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	317	327,50
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1850	1850
Concorde-Ass Risq	850	850
Darblay ◆	370,20	370,20
Didot Bottin	831	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3610	3600
Ecla	730	724
Ent.Mag. Paris	1150	1155
Fidel	30,40	[illegible]
Finalens ◆	350	[illegible]
F.I.P.P.	215	215
Fonciere (Cie)	510	505
Fonciere Euris	211	211,10
Foncina # ◆	435	435
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1250	1230
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	1030	1030
G.T.I (Transport)	210	209
Immobail	105	108,50
Immobanque	627	626
Lucia	56	56,90
Monoprix ◆	175	175
Metal Deploye ◆	370	370
Mors #	6,85	7,30
Navigation (Nle) ◆	76	76
Paluel-Marmont	242	244
Exa.Clairefont(Ny)	1058	1050
Parfinance	229	229,90
Paris Orleans	257,90	252
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI)	1047	1050
PSB Industries Ly	310	310
Rougier #	343	349
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	430	420
Sific	733	735
S.I.P.H.	190	172,20
Sofal ◆	38	38
Sofragi	4010	4050
Taittinger	1420	1400
Tour Eiffel	267	269
Vicat	400,10	405

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	198,10	229
Commerzbank AG	117,50	119,60
Fiat Ord	16,05	16
Gevaert	339	339
Gold Fields South	140	140
Kubota Corp	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43	43
Robeco	407,70	410,80
Rodamco N.V.	140,30	141
Rolinco	428,10	430,60
Sema Group Plc	79,90	79,90
Solvay SA	3100	3100

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	48,75	[illegible]
AFE #	475	[illegible]
Algle #	170	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	96	[illegible]
Altran Techno. #	1495	[illegible]
Montaignes P.Gest	760	[illegible]
Assystem #	420	[illegible]
Bque Picardie (Li)	581	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	240	[illegible]
Bque Vernes	147	[illegible]
Beneteau #	584	[illegible]
B I M P	60	[illegible]
Boiron (Ly) #	597	[illegible]
Boisset (Ly)#	252	[illegible]
But S.A.	292	[illegible]
Cardif SA	726	[illegible]
C.E.E #	190	[illegible]
Cermex # (Ly)	375	375
CFPI #	279	[illegible]
Change Bourse (M)	263	263
Christ.Dalloz #	1700	[illegible]
CNIM CA#	187	[illegible]
Codetour ◆	280	280
Comp.Euro.Tele-CET	412	[illegible]
Conflandey S.A	249,90	[illegible]
C.A.Haute Normand	338	338
C.A. Paris IDF	787	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	344	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	327	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	526	[illegible]
C.A. Oise CCI	272,20	272,20
Creeks ◆	30	30
Devanlay	439	[illegible]
Devernois (Ly)	480	475
Ducros Serv.Rapide	64	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	429	429
Europ.Extinc.(Ly)#	303	[illegible]
Europ Propulsion	625	625
Expand s.a.	321	320
Factorem	700	700
Faiveley #	314	[illegible]
Finacor	83	82
Fininfo	510	[illegible]
Fructivie	623	[illegible]
Gautier France #	260	[illegible]
Gel 2000	79,30	[illegible]
GFI Industries #	769	[illegible]
Girodet (Ly) #	29,25	29,25
GLM S.A.	300,20	300
Grandoptic.Photo #	816	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	163,50	159,20
Kindy #	152	152
Guerbet	263	256,10
Hermes Internat.1#	1405	[illegible]
Hurel Dubois	485	484
ICBT Groupe #	204,10	[illegible]
I.C.C.	109,50	110
Idianova	71	71
Int. Computer #	109	[illegible]
IPBM	68	66
M6-Metropole TV	450	452
Manitou #	580	580
Manutan	455	455
Marie Brizard	888	886
Maxi-Livres/Profr.	209	208
Mecelec (Ly)	66,90	66,50
MGI Coutier	236	235
Monneret Jouet Ly#	71,20	72
Naf-Naf #	49,45	49,45
NSC Schlum. Ny	613	600
Onet #	1000	1000
Paul Predault #	165	[illegible]
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	76,50	76,50
Phyto-Lierac	239	[illegible]
Poches	827	812
Poujoulat Ets (Ns)	227,80	228,50
Radiall #	539	539
Rallye(Cathiard)Ly	208	208
Reydel Indust.Li ◆	931	931
Robertet #	950	950
Rouleau-Guichard ◆	325	325
Securidev #	77	77
Smoby (Ly)#	528	535
Sofco (Ly)	56	54
Sofibus ◆	357	357
Sogepag # ◆	141	141
Sogeparc (Fin)	705	711
Sopra	345	346
Steph.Kelian #	57,80	58
Sylea	592	599
Teisseire-France	170	171
TF1-1	536	522
Thermador Hold(Ly)	234	234
Trouvay Cauvin #	83	83
Unilog	533	516
Union Fin.France	573	600
Vial et Cie #	130	130
Vilmorin et Cie #	452	453
Virbac	605	600

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	100	100
Coil	187	186
Electronique D2	490	489
FDM Pharma n.	200	200
Genset	275	278
High Co.	208,70	208,70
Infonie	77	75
Joliez-Regol	89,50	90
Mille Amis	99,95	99,95
Picogiga	160	161
Proxidis	30,90	31,90
Stelax	4,50	4,50

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 20 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	728	728
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	65	65
Mumm ◆	1380	1380
Sté lecteurs du Monde ◆	194,80	194,80

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 19 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	124,01	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2476,88	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9576,29	[illegible]
Arbitr. Première	9536,33	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17570,65	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	868089	[illegible]
Natio Court Terme	13945	[illegible]
Natio Court Terme2	378667	[illegible]
Natio Epargne	2242,49	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16418,02	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2457,67	[illegible]
Natio Ep. Obligations	225,62	[illegible]
Natio Epargne Retraite	142,62	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10984,71	[illegible]
Natio Epargne Valeur	584,77	[illegible]
Natio France Index	1204,08	[illegible]
Natio Immobilier	1249,52	[illegible]
Natio Inter	1924,34	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5400,98	[illegible]
Natio Opportunités	165,16	[illegible]
Natio Patrimoine	1561,32	1530,71
Natio Perspectives	1321,93	1296,01
Natio Placements C/D	77466,11	77466,11
Natio Revenus	1109,33	[illegible]
Natio Sécurité	11743,08	11743,08
Natio Valeurs	1113,79	1091,95
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90657,18	90657,18
Oblig. tres caté.	246,88	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	681,40	663,55
Le Livret Portefeuille D	909,54	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2266,60	[illegible]
Patrimoine Retraite C	305,35	[illegible]
Sicav Associations C	2389,64	2389,64
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19285,49	19285,49
Mutual. dépôts Sicav C	18843,47	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	225,02	[illegible]
Ecur. Capicourt C	228,33	228,33
Ecur. Capitalisation C	238,56	238,56
Ecur. Distrimonétaire D.	10412,50	10412,50
Ecur. Expansion C	81367,16	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2981,79	[illegible]
Ecur. Investis. D	184,37	[illegible]
Ecur. Monépremière	11122,91	11122,91
Ecur. Monétaire C	12847,39	12847,39
Ecur. Monétaire D	12235,51	12235,51
Ecur. Trésorerie C/D	315,85	315,85
Ecur. Trimestriel D	1990,31	1974,51
Eparcourt-Sicav D	197,31	197,31
Géoptim C	12254,41	[illegible]
Géoptim D	11925,95	[illegible]
Horizon C	1804,64	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	103,42	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11733,81	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11718,93	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12615,68	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ○	117591,50	117591,50
Atout Amérique	144,78	141,25
Atout Asie	97,47	[illegible]
Atout Futur C	638,44	622,87
Atout Futur D	609,01	[illegible]
Coexis	1900,45	1865,81
Dieze	1949,96	[illegible]
Elicash ○	93253,84	93253,84
Epargne-Unie	175,22	170,95
Eurodyn	1970,76	[illegible]
Indicia ◆	1345,87	[illegible]
Moné.JC ○	11759,24	11759,24
Moné.JD ○	11759,24	11759,24
Oblifutur	523,93	514,36
Oraction	1756,56	1713,72
Revenu-Vert	1218,76	1196,04
Sévéa ◆	110	[illegible]
Synthésis	17170,56	[illegible]
Uni Foncier	1259,11	[illegible]
Uni France	703,11	685,96
Uni Garantie C	1815,65	1781,80
Uni Garantie D	1476,25	[illegible]
Uni-Régions	1560,63	1522,57
Univar C ○	304,71	304,71
Univar D ○	298,92	298,92
Univers Actions	193,89	189,16
Univers-Obligations	228,64	224,35
CIC BANQUES		
Francic	598,62	581,38
Francic Pierre	119,76	116,27
Francic Régions	1663,56	1615,11
CIC PARIS		
Cicamonde	1351,81	1312,44
Converticic	354,85	348,61
Ecocic	1463,10	1420,49
Oblicic Mondial ◆	3452,15	3401,13
Oblicic Régions	1187	1169,46
Rentacic	167,03	164,56
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1372,35	1358,76
Lion 20000	16917,63	16917,63
Lion Association	11532	11532
Lion Plus	1495,52	1466,20
Lion Trésor	2463,63	2439,24
Oblilion	1923,56	1904,51
Sicav 5000	610,26	598,29
Slivafrance	1016,94	997
Slivam	499,91	490,11
Slivarente	238,27	233,60
Slivinter	614,64	602,59
Trilion	5316,35	5248,12
Crédit Mutuel Finance		
Avenir Alizes	2176,72	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	134,52	130,92
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	894,39	894,39
Créd.Mut.Ep.Ind.C	111,37	108,39
Créd.Mut.Ep.J	22604,61	22604,61
Créd.Mut.Ep.long.T	245,73	239,15
Créd.Mut.Ep.Monde	1284,65	1258,27
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1810,05	1774,56
Créd.Mut.Ep.Quatre	1123,25	1101,23
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	708,82	678,30
Saint-Honoré Capital ◆	18967,95	18815,40
St-Honoré March. Emer. ◆	630,65	603,49
St-Honoré Pacifique ◆	729,91	698,45
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1808,29	1808,29
Stratégie Actions	990,20	952,12
Stratégie Rendement	1869,39	1818,55
LA POSTE		
Amplitude Monde C	828,62	808,41
Amplitude Monde D	807,22	787,53
Amplitude Europe C/D	119,79	116,87
Elanciel D	141,55	138,10
Emergence Poste D	116,80	113,95
Géobilys C	647,09	637,53
Géobilys D	617,61	608,48
Intensys C	115,93	115,76
Intensys D	111,01	110,84
Latitude C	146,26	146,26
Latitude D	137,60	137,60
Oblitys D	607,85	598,87
Plénitude D	168,06	163,96
Poste Gestion C	43789,03	43789,03
Revenus Trimestr. D	5279,57	5227,30
Solstice D	2367,77	2361,87
Thésora C	951,54	942,12
Thésora D	866,13	857,55
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37410,09	37410,09
Actimonétaire D	30462,10	30462,10
Cadence 1 D	1078,71	1068,03
Cadence 2 D	1065,40	1054,85
Cadence 3 D	1069,58	1058,99
Capimonétaire C	404,69	404,29
Capimonétaire D	376,02	375,64
Sogeoblig C	8885,32	8797,35
Interoblig C	6785,83	6718,64
Intersélection France D.	608,52	596,59
S.G. France opport. C	1743,83	1709,64
S.G. France opport. D	1681,65	1648,68
Sogenfrance C	1549,96	1519,57
Sogenfrance D	1430,43	1402,38
Sogépargne D	303,81	300,80
Soginter C	1848,64	1812,39
Fonds communs de placements		
Favor D	1345,90	1221,47
Sogefiance D	1680,56	1663,94
Sogenfrance Tempo D	155,27	155,27

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Le FC Metz n'est pas parvenu à s'imposer sur son terrain face au club anglais de Newcastle, mardi 19 novembre, en huitièmes de finale aller de la Coupe de l'UEFA. L'équipe de Joël Muller a concédé le match nul (1-1). Elle devra réussir un exploit en Angleterre, mardi 3 décembre, pour arracher sa qualification. ● AUTRE CLUB FRANÇAIS, Monaco a largement dominé les Allemands de Hambourg, en gagnant par trois buts à zéro au stade Louis II, et fait un grand pas vers la qualification pour les quarts de finale. Au tour précédent, les Monégasques avaient éliminé le Borussia de Moenchengladbach. ● L'INTER DE MILAN est l'auteur du plus gros score de la soirée. L'équipe de Youri Djorkaeff et Jocelyn Angloma, en tête du championnat d'Italie, a écrasé les Portugais de Boavista sur le score de cinq buts à un. Les autres rencontres n'ont été marquées par aucune surprise majeure.

Les jeunes Messins se sont frottés avec profit au football anglais

Les joueurs du FC Metz ont concédé le match nul face à l'équipe de Newcastle United, qui compte dans ses rangs David Ginola, en huitième de finale aller de la Coupe de l'UEFA (1-1)

METZ
de notre envoyé spécial

Ils n'ont pas gagné. En concédant le match nul à domicile (1-1) face à Newcastle United, ils ont même sérieusement compromis leurs chances de qualification pour les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA. Mais les joueurs messins, leurs dirigeants et leur public n'en font pas un drame. C'est sous les vivats des 15 000 spectateurs que Sylvain Kastendeuch et ses coéquipiers ont quitté la pelouse du stade Saint-Symphorien, mardi 19 novembre, à l'issue du huitième de finale aller. Comment leur reprocher d'avoir fait jeu égal avec le leader du championnat d'Angleterre ? Après tout, rappelait Joël Muller, l'entraîneur mosellan, en fin de match, *« nous sommes une équipe moyenne, qui a encore besoin de progresser »*.


COUPE D'EUROPE

Cette première confrontation du FC Metz avec un club anglais n'est qu'une étape du parcours initiatique que Joël Muller propose depuis deux saisons à sa jeune troupe. Sans l'âge du capitaine, sa moyenne n'atteindrait pas vingt-cinq ans. De dix ans leur aîné, Sylvain Kastendeuch a certes bourlingué plus que ses partenaires, mais comment leur transmettre l'expérience accumulée en quinze saisons professionnelles ?

A son contact, les joueurs apprennent l'amour du travail bien fait, la fidélité au maillot, le dévouement et le fair-play. Ce sont les qualités de base pour faire carrière dans ce club, vacciné de longue date contre l'instabilité et la folie des grandeurs. Mais pour apprendre le haut niveau européen, rien ne vaut l'épreuve du feu.

« ON NE S'EST PAS DÉGONFLÉS »

La plus redoutable pour un club français, n'est-elle pas d'affronter une équipe anglaise ? Depuis que les coupes d'Europe existent, seuls Lyon (contre Tottenham en 1968) et Bastia (contre Newcastle en 1977) ont réussi à éliminer leur adversaire britannique. A seize reprises, le football français a capitulé, les dernières victimes en date étant Monaco, Auxerre et Lyon la saison dernière. Robert Pires avouait sa trouille de jeune conscrit au moment du coup d'envoi. *« C'est vrai, au début on avait un peu peur. »* Sans doute paralysés par la réputation des *Magpies*, les Messins ont manqué leur première demi-heure, celle qui avait précipité la perte du Sporting du Portugal au tour précédent.

Contre les Portugais, les Lorrains avaient acquis le score au bout d'un quart d'heure (2-0). C'est le temps qu'ils ont mis, face à Newcastle, pour prendre conscience des lacunes adverses. Les attaquants français commençaient à s'enhardir dans les espaces complaisamment ouverts par une défense plutôt lâche. Le cours du jeu devenait même si favorable aux Messins que les 1 700 supporteurs anglais mettaient une sourdine à leurs chants. *« Comme le foot anglais était une découverte pour nous, il nous a fallu une demi-heure pour nous adapter à leur défi physique »*, expliquait Joël Muller. Bref, l'outsider oubliait peu à peu ses complexes lorsque le sort bascula.

L'avant-centre colombien Faustino Asprilla a fait son miel d'une brève (et unique) hésitation entre Kastendeuch et David Terrier, la charnière centrale recomposée à cause des absences de Pascal Pierre et Philippe Gaillot. Lionel Létizi arrêta illégalement l'attaquant, mais pas le penalty tiré par Peter Beardsley (31e). Naguère, pareil coup dur aurait été fatal. Saint-Symphorien se souvient encore du sévère 3-0 subi devant le Paris-SG l'an dernier. Les jeunes Messins avaient perdu pied après le premier but. Et il y a trois jours à peine, les responsables messins avaient déploré une manière de démission en fin de match à Bastia (1-2). Joël Muller apprécie les progrès réalisés : *« On ne s'est pas dégonflés »*, dit-il en hommage à ses joueurs pour l'ensemble de leur seconde mi-temps. David Ginola, qui avait échappé plusieurs fois à Rigobert Song en première période, s'est éteint sur son aile gauche. Asprilla, travailleur solitaire aux avant-postes, gesticulait en pure perte. Newcastle ne pouvait plus que se recroqueviller sur son avantage. Les corps à corps, au milieu du terrain, étaient gagnés par les Messins, qui se ruaient par vagues à l'attaque. D'abord pour égaliser, grâce à une tête d'Amara Traoré sur un centre de Didier Lang (67e). Ensuite pour tenter de forcer la décision, dans l'espoir de se rendre moins démunis à Saint-James Park dans quinze jours.

Cette débauche d'énergie de la part de joueurs qui se disaient pourtant fatigués par la répétition des matchs a fait chaud au coeur de leur entraîneur. *« Je n'ai procédé à aucun changement car je ne voyais pas lequel faire sortir*, expliquait le coach. *Pour le bon fonctionnement à venir du groupe, j'avais envie de les voir lutter jusqu'au bout tous ensemble. » « Nous avons fait preuve d'un grand courage »*, résumait sans forfanterie Robert Pires. Le jeune attaquant international n'oublie pas sa reprise à bout portant ratée d'un rien (52e). Il peste contre sa maladresse. Il y eut d'autres occasions gâchées. Ce manque de sérénité dans les derniers gestes n'est, selon Joël Muller, qu'une faute de jeunesse, donc bénigne, voire enrichissante : *« C'est avec de tels matchs qu'on donne une autre dimension à son football. »*

Le second chapitre de la leçon anglaise risque d'être plus difficile. Devant son public, l'équipe de Kevin Keegan montrera ce football spectaculaire qui lui vaut de dominer le championnat. De quoi étancher la soif d'apprendre des Messins. Personne à Metz ne s'attend toutefois à une métamorphose prochaine des « Grenats ». Ici, une équipe et son style se modèlent par petites touches, avec la patience de l'artisan.

Joël Muller est à son poste depuis sept ans. Le temps est son seul vrai luxe. A Newcastle, Kevin Keegan tente aussi d'installer son équipe dans la durée, mais avec d'autres moyens. Alan Shearer, convalescent après une opération des adducteurs, jouera le match retour. L'avant-centre de l'équipe d'Angleterre a coûté 120 millions de francs au club, plus de deux fois le budget global du FC Metz.

Jean-Jacques Bozonnet

L'Inter de Milan brillant

L'Inter de Milan est le principal bénéficiaire de ces huitièmes de finale aller de la Coupe de l'UEFA. L'équipe de Youri Djorkaeff et Jocelyn Angloma s'est imposée dans son stade de San Siro par 5 buts à 1 au détriment des Portugais de Boavista, et Angloma, l'ancien défenseur de l'équipe de France, a marqué le deuxième but italien.

Les Allemands de Karlsruhe ont gagné au Danemark **3 buts à 1 devant l'équipe de Brondby, et les Espagnols de Valence ont obtenu le même résultat sur leur terrain, face aux Turcs du Besiktas Istanbul. Dans les autres matches, le FC Bruges a battu à domicile Schalke 04 2 buts à 1,tandis que les Suédois d'Helsingborg et les Espagnols de Tenerife concédaient le match nul (0-0) aux Belges d'Anderlecht et aux Hollandais du Feyenoord de Rotterdam. Les matches retour auront lieu mardi 3 décembre.**

Les Monégasques balaient les doutes de Jean Tigana

TIMORÉ, Jean Tigana ? L'entraîneur de l'AS Monaco l'est toujours lorsqu'il doit affronter une équipe allemande. L'ancien milieu de terrain du « carré magique » de l'équipe de France de football des années 80 semble, en effet, durablement marqué par la défaite de Séville, où, en 1982, les Français avaient fait les frais du réalisme allemand, pendant les prolongations de la demi-finale de la Coupe du monde.

Au mois d'octobre, il avait déjà été visité par ses vieux démons lorsque ses joueurs avaient peiné, au stade Louis-II, pour se défaire du Borussia de Moenchengladbach au deuxième tour de la coupe de l'UEFA. Les Monégasques avaient finalement franchi l'obstacle et offert une première revanche à Jean Tigana. Pas encore une rédemption.

Mais le hasard des tirages au sort a proposé une deuxième chance de rachat au coach monégasque. Pour les huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA, c'est à nouveau un club allemand qui s'est présenté, mardi 19 novembre, à Monaco. Pas n'importe lequel : le Hambourg SV, actuellement onzième en Bundesliga, est entraîné par Félix Magath, l'un de ces hommes de Séville que Jean Tigana rêvait sans doute d'oublier à jamais, de ne plus jamais croiser sur un terrain de football.

Ce brutal retour du refoulé a apparemment troublé l'ancien international français. Il a oublié en cette circonstance que son équipe brille surtout par son talent offensif depuis le début de la saison. Le jour de la fête nationale de Monaco, il a aligné une formation prudente, ramassée autour du milieu de terrain, avec seulement deux attaquants (Sonny Anderson et Victor Ikpeba), soit autant que ses adversaires.

Sur une pelouse très grasse, les Monégasques, naturellement tournés vers l'avant, n'ont pas semblé très inspirés par ce nouvel esprit précautionneux. Ils ont entamé la partie sur quelques hésitations et multiplié les gestes imprécis. Dix minutes ont passé, pendant lesquelles ils ont regardé les Allemands, invaincus en quatre matches de Coupe d'Europe, imposer leur jeu physique, efficace et plus dangereux.

Abrité sous son auvent, Jean Tigana lui-même ne reconnaissait plus son équipe. Alors,il est sorti le long de la touche. Il a ordonné à son gardien, Fabien Barthez, de cesser ses grands dégagements au pied. Puis il a soufflé quelques instructions à ses hommes du milieu pour qu'ils rectifient leur placement.

À la mi-temps, le naturel a repris le dessus. *« J'ai demandé à mes hommes de se libérer »*, a expliqué l'entraîneur. Retour à la normale, ont entendu ses joueurs, enfin débarrassés des angoisses communiquées par leur mentor. Va pour l'offensive, donc. Par trois fois, les Monégasques ont démontré qu'ils comprenaient mieux ce football-là.

Trois minutes après la reprise, Lilian Martin a débordé sur la droite, a centré dans son élan, et Sonny Anderson a ouvert la marque, d'une tête décroisée. Puis Victor Ikpeba, grâce à un contrôle orienté, à la 70e minute, et Patrick Blondeau, sur un corner, à la 76e minute, ont achevé la démonstration. Trois buts à zéro, mais *« pas de quoi pavoiser »*, a prévenu Jean Tigana.

Eric Collier

Didier Mundutéguy abandonne le tour du monde à la voile

CETTE FOIS l'aventure se termine. Mardi 19 novembre, en fin de journée, Didier Mundutéguy a annoncé qu'il abandonnait le Vendée Globe et qu'il faisait route vers Hendaye son port d'attache. *« Je n'ai plus confiance »*, a-t-il lâché d'un voix brisée au cours d'une liaison radio.

La structure du bateau n'a pas supporté un nouveau coup de tabac dans le golfe de Gascogne qu'il affrontait après avoir passé le cap Finistère lundi (*Le Monde* du 20 novembre). *« Le bateau craque »*, a expliqué Mundutéguy. Des fissures se sont ouvertes entre la coque et le pont, sans doute des séquelles de son démâtage. *« Je n'ai pas encore d'entrée d'eau, mais c'est inquiétant*, a-t-il poursuivi. *Il ne me paraît pas sérieux d'aller dans les mers du Sud dans ces conditions. » « Didier aura connu en quinze jours les deux plus fortes tempêtes de l'année dans l'Atlantique Nord »*, a indiqué le coordinateur de *Club-60e-Sud*.

Le 4 novembre, le skipper basque démâtait dans la tourmente avant de rentrer aux Sables-d'Olonne où il trouvait un vaste élan de solidarité : les préparateurs de ses concurrents appelés à l'aider et les fonds récoltés par sa région (près d'un million de francs) lui permettaient de repartir. Par pour longtemps donc. *« Je navigue grand-voile basse sous trinquette seule dans des creux qui atteignent 10 mètres »*, a indiqué Mundutéguy qui est poussé par des vents de plus de 45 noeuds (environ 90 km/h). Le nouveau départ avait été difficile et le navigateur était tendu. Le bateau avait changé, ses gréements plus légers et, surtout, cette solitude rendue encore plus grande puisque le gros de la flotte était déjà bien loin, au large des côtes de l'Afrique, à plus de deux semaines de là.

Il aurait pu continuer. *« La prudence lui commande de rentrer pour préserver son bateau »*, a expliqué José Arocena. *« Club-60e-Sud est un bon bateau, capable après une révision sérieuse de faire un tour du monde »*, a effectivement affirmé Mundutéguy. Il est attendu à Hendaye jeudi ou vendredi.

« SAVOIR LEVER LE PIED »

Le trio de tête, Yves Parlier (*Aquitaine-Innovations*), Isabelle Autissier (*PRB*) et Christophe Auguin (*Géodis*) ont franchi l'équateur avec deux jours d'avance sur le temps du record de Titouan Lamazou de 1989 et naviguent dans l'alizé de Sud-Est.

Yves Parlier qui a des difficultés à s'approvisionner en eau a décidé de réduire sa consommation de deux litres à un litre. Isabelle Autissier profite de nombreux moments de liberté qu'offrent les alizés pour lire. Les deux jours d'avance sur le record sont pour elle un indice : *« Nos bateaux sont en constants progrès, ils sont capables de vitesse extraordinaire et le problème est désormais de savoir lever le pied. »*

Bénédicte Mathieu

Le Stade de Reims retrouve ses trophées et son ambition

IL EST DES PASSÉS lourds à porter. Celui du Stade de Reims tient péniblement dans deux camionnettes. Est entassé à l'arrière un pan de l'histoire du football français : des fanions, des affiches, des photos, des statuettes, des plaques commémoratives et des coupes, des dizaines de coupes.

On pourrait sourire de ce fatras de colifichets s'ils n'étaient la mémoire d'une vieille dame. Le Real de Madrid, ce club prestigieux que les Champenois osaient défier naguère, a réservé la plus belle salle à ses trophées. Par leur accumulation, ces derniers racontent la vie d'un club, sa grandeur, ils lui donnent une légitimité sportive aussi.

Briquées, les coupes du Stade de Reims renvoient l'éclat des années 50et 60, ces glorieuses décennies passées à amasser les titres. Deux tombereaux ne sont pas de trop pour les charrier aujourd'hui.

A Reims, le passé pèse également d'un autre poids : les 30 millions de francs de déficit qui conduisirent, à l'automne 1992, au second dépôt de bilan et à la rétrogradation en division d'honneur. A cette époque fut décidée la vente aux enchères du patrimoine historique. Pour les vieux supporteurs, ce fut un arrachement. Alain Afflelou emporta le lot pour 700 000 francs, mais promit de restituer au club son legs un jour meilleur.

Quatre ans après, le voilà enfin arrivé. Mercredi 20 novembre, une cérémonie devait officialiser la restitution. Devaient y participer, outre le donateur, quelques-unes des anciennes gloires du club, Just Fontaine en tête. Les trophées pourraient être d'abord dispersés, contre location, dans les vitrines de commerçants de la ville, puis entreposés dans le nouveau siège social dès qu'une alarme y aura été installée.

Le retour des trophées, coïncidant avec une de ces soirées de Coupe d'Europe où le Stade de Reims brilla si souvent, devrait réveiller la fierté endormie

Christophe Chenut, le nouveau président du Stade de Reims Champagne, élu le 23 octobre, a trente-quatre ans. Du Grand Reims, il ne connaît que les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Il avait pourtant fait du retour du trésor familial une priorité. Au lendemain de sa promotion, il avait contacté Alain Afflelou, qui a fini par accepter de se séparer d'acquisitions déposées dans un entrepôt de Montparnasse, à Paris. Christophe Chenut n'est pas un nostalgique et concevait plutôt la manifestation de mercredi comme un acte fondateur, le témoignage que le club a renoué avec l'ambition. *« Reims, une ville de 200 000 habitants, ne peut pas se contenter d'un club amateur en National 3 »*, estime ce Parisien de souche rémoise, dirigeant d'une filiale de DDB, l'entreprise de communication de Bernard Brochand, lui-même président du Paris SG.

Le Stade de Reims Champagne a donc trouvé de nouveaux sponsors qui lui autorisent le plus gros budget de sa catégorie (pas loin de 3 millions de francs). La municipalité a, elle, décidé de rénover le mythique mais vétuste stade Delaune, où se masse encore à chaque match entre 1 000 et 2 000 nostalgiques.

Le nouvel équipementier a recréé le maillot des années 50, lacé au cou et pourvu d'un col, que les joueurs devraient étrenner dimanche. L'équipe espère s'étoffer, d'ici la fin de la saison, avec la venue de deux anciens professionnels. Le club se donne trois ans pour retrouver un statut professionnel.

Pour l'heure, la formation végète encore dans les profondeurs du classement. Le retour des trophées, coïncidant avec une de ces soirées de Coupe d'Europe où le Stade de Reims brilla si souvent, devrait réveiller la fierté endormie.

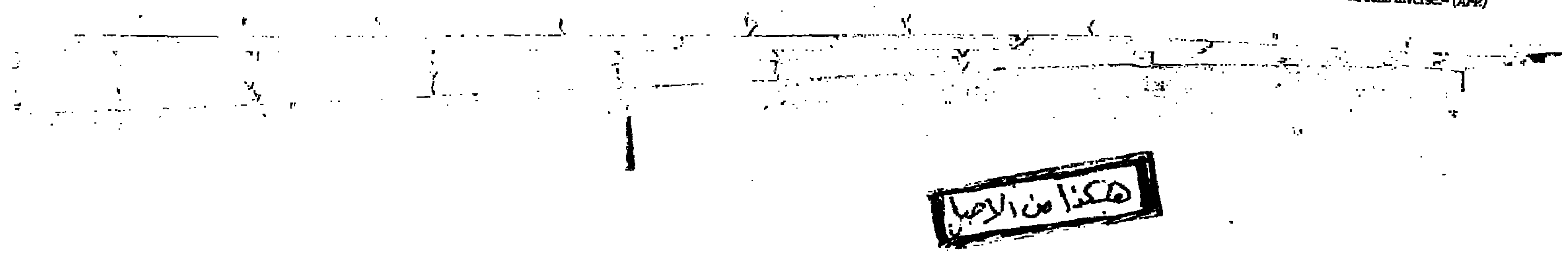
Benoît Hopquin

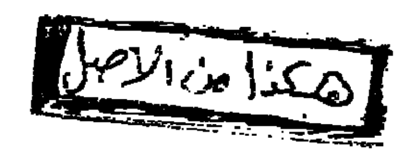
■ **TENNIS : Monica Seles a été contrainte à l'abandon** au premier tour des Masters féminins, mardi 19 novembre. Souffrant de l'épaule gauche, l'Américaine s'est arrêtée au milieu de son match contre Kimiko Date, alors que la Japonaise menait 5 jeux à 4 dans le premier set. *« Cela a été une année difficile pour moi »*, a déclaré Seles, qui soigne cette blessure depuis les Internationaux d'Australie en janvier. Steffi Graf, victorieuse de la Slovaque Karina Habsudova (6-1, 6-4), est assurée d'être numéro une mondiale à la fin de la saison. – *(AFP.)*

■ **ATHLÉTISME : Ben Johnson voudrait reprendre la compétition.** Le sprinter canadien, suspendu à vie en 1993, pour un second contrôle antidopage positif, a déclaré à la télévision canadienne qu'il voulait *« réécrire l'histoire »* et démontrer qu'il était encore *« le meilleur sprinter qu'on ait jamais vu sur les pistes »*. Son manager a affirmé qu'il avait engagé des discussions avec la fédération canadienne à propos d'une éventuelle requalification. – *(Reuter.)*

■ **BASKET-BALL : Antibes s'est imposé face aux Bosniaques de Tuzla** sur le score de 72 à 59, mardi 19 novembre. Grâce à cette victoire obtenue à l'extérieur, le club conforte sa première place dans la poule B de l'Eurocoupe. – *(AFP.)*

■ **AUTOMOBILISME : un accident mortel a coûté la vie à Fallo Rain,** un ancien pilote de rallye norvégien âgé de 52 ans, au Portugal. Rain a été violemment heurté par Jonathan Palmer, un ancien pilote de formule 1, qui tournait un spot publicitaire pour un nouveau modèle Honda destiné au marché britannique. Celui-ci venait de doubler une voiture dans un virage, lorsqu'il a heurté de plein fouet Fallo Rain qui roulait en sens inverse.– *(AFP.)*





Une ancienne plate-forme pétrolière est transformée en base spatiale flottante dans un chantier norvégien

L'américain Hughes, premier constructeur mondial de satellites, effectuera des lancements depuis ce pas de tir naval

En juin 1998, une fusée russo-ukrainienne Zenit, lancée depuis une plate-forme postée au beau milieu du Pacifique, devrait mettre en orbite un satellite américain sous la maîtrise d'œuvre de Boeing. Ce projet, baptisé Sea Launch et d'abord tenu pour extravagant, est désormais pris au sérieux par les fournisseurs de lanceurs spatiaux traditionnels, dont Arianespace. L'américain Hughes vient de se porter candidat pour trois lancements supplémentaires, portant à dix-huit le nombre de commandes enregistrées par Boeing.

STAVANGER (Norvège)
de notre envoyé spécial

Dans une baie du port de Stavanger, au sud-ouest de la Norvège, un rêve d'ingénieur est en train de prendre corps. Sur le chantier naval de Kværner Rosenberg, un essaim s'affaire, dans un vacarme de tôles froissées, autour *d'un monstre* d'acier arachnéen. Accroupie sur ses dix pattes trapues, l'ancienne plate-forme pétrolière Odyssey est en pleine métamorphose. On l'a dotée d'un immense hangar et allongée de quelques dizaines de mètres, pour aménager sur sa poupe un pas de tir spatial. Dans quelques mois, après avoir rejoint le Pacifique, elle servira de base mobile de lancement aux satellites commerciaux (*Le Monde* du 26 janvier).

Baptisé Sea Launch, ce projet piloté par Boeing se propose de lancer des satellites depuis une zone tropicale. L'avantage de cette formule utilisée dans les années 70, mais à une moindre échelle, par les Italiens au large du Kenya est considérable : sous ces faibles latitudes, la fusée peut profiter au mieux de l'effet de fronde offert par la rotation de la Terre, et emporter, à puissance égale, une charge utile beaucoup plus importante. La fusée Zenit utilisée serait ainsi capable de placer en orbite géostationnaire une ou plusieurs charges utiles pesant au total plus de 5 tonnes. De plus, en tirant le lanceur depuis la mer, on évite le survol des terres habitées.

Odyssey revient de loin. A moitié détruite à la suite d'un incendie en mer du Nord en 1989, elle avait été rachetée à vil prix par le groupe industriel Kværner, qui *l'avait reléguée sur le chantier* russe de Vieborg. Svein Johnsen, qui dirige la partie maritime de Sea Launch, raconte : *« Depuis la chute du mur de Berlin, la société russe Energia souhaitait se rapprocher de l'industrie spatiale occidentale. Quant à Boeing, il voulait se placer sur le marché des lanceurs spatiaux. »*

PARADIS FISCAL

La transformation d'un supertanker en base de lancement avait été envisagée, se souvient-il, *« mais en cas d'explosion de la fusée, l'équipage aurait été trop exposé »*. C'est par hasard qu'un ingénieur d'Energia, en se rendant à sa base de Premorsk, est passé devant la plate-forme désaffectée, et que l'idée a germé. Il suffisait d'adjoindre à Odyssey un navire accompagnateur pour les questions de sécurité. En avril 1995, un tour de table, associant Boeing (40 %) à des industriels norvégien (Kværner, 20 %), russe (RSC-Energia, 25 %) et ukrainien (NPO-Yuzhnoye, 15 %), fut rapidement conclu.

L'escadre sera basée à Long Beach, en Californie, à proximité des constructeurs de satellites américains. Le consortium est en revanche domicilié dans les îles Caïmans *« pour des raisons fiscales »*, avoue M. Johnsen. Curieusement, le coût de l'ensemble varie du simple au double (de 250 à 500 millions de dollars), selon les interlocuteurs à Kværner ou Boeing. Ce dernier espère bousculer les Européens, qui bénéficient pour Ariane d'un site unique au *monde* à *Kourou* (Guyane), et se sont adjoint les services de la fusée Soyouz, lancée depuis la Russie. Il a aussi dans sa ligne de mire l'américain Lockheed-Martin associé aux Russes pour utiliser la puissante fusée Proton dès 1998.

DERNIÈRE PHASE

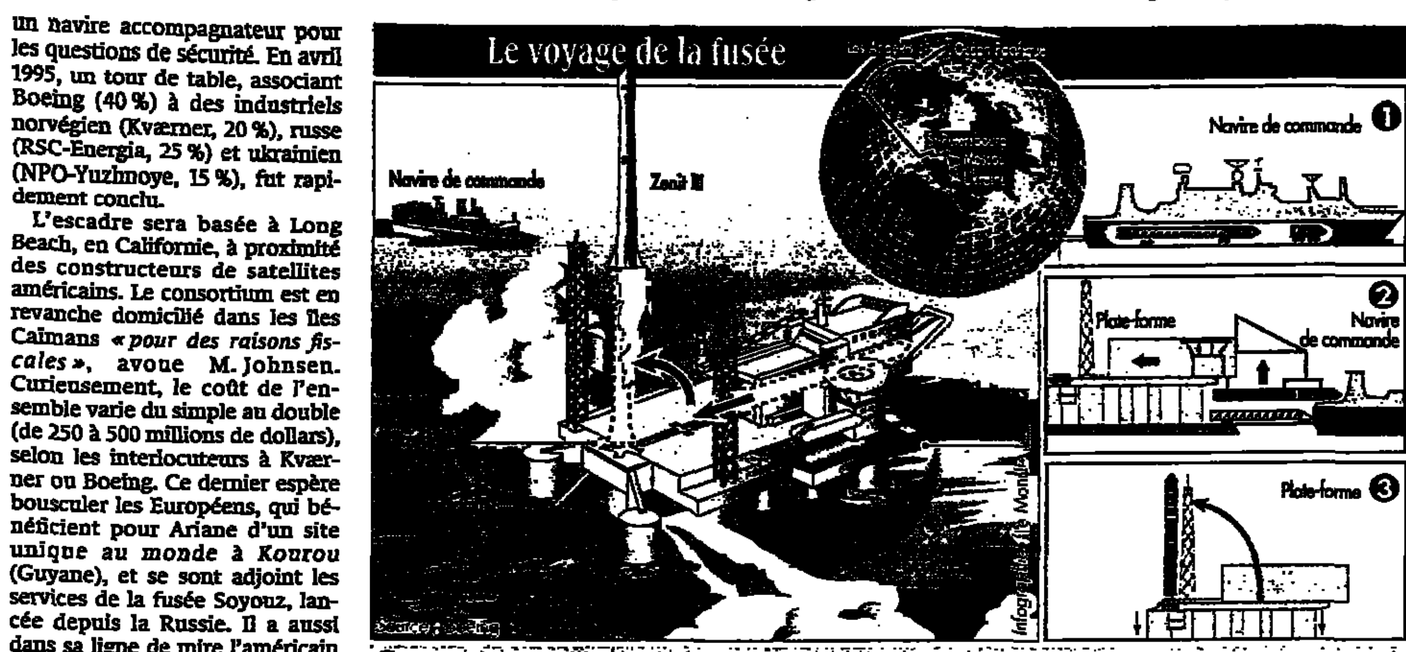
Le « lifting » d'Odyssey n'en est que plus urgent. Il a débuté en septembre 1995, et Kværner mettra un point d'honneur à la livrer le 1er mars 1997. Le navire d'« assemblage et de commande » (ACS) actuellement en construction à Glasgow, en Ecosse, n'est encore qu'une coque passée au minium. Mais, là aussi, le chantier avance au pas de charge.

Le scénario de cette opération est complexe. La fusée est acheminée à Long Beach en pièces détachées depuis la Russie et l'Ukraine, assemblée dans le navire de commande, puis transbordée *dans le hangar de la* plate-forme. En une dizaine de jours, elle rejoint le site de lancement. Elle est alors dressée sur le pas de tir. La dernière phase – alimentation de la fusée en kérosène et oxygène liquide – est effectuée automatiquement, la mise à feu étant ordonnée depuis le navire accompagnateur.

Les promoteurs de Sea Launch espèrent effectuer de six à huit tirs par an. A terme, à condition de trouver un port à proximité de l'île Christmas, deux ou trois fusées pourraient être embarquées dans le bateau et lancées sans qu'il soit besoin de revenir en Californie.

Cette description, idéale, laisse de côté quelques interrogations. La plate-forme sera-t-elle assez *stable ? Cette géante* est autopropulsée et semi-submersible : des ballasts lui permettent de s'enfoncer de 21 mètres. Ce système, associé à diverses turbines, est censé assurer sa stabilité par des creux pouvant aller jusqu'à deux mètres. Mais le risque d'explosion ne peut être totalement exclu. Seul l'arrière de la plate-forme serait alors détruit, et les ingénieurs de Kværner estiment, placides, qu'elle pourrait être récupérée. Reste toute la chaîne logistique, qui devra être sans faille, depuis l'approvisionnement en fusées, jusqu'au confinement attentif des satellites et des carburants.

Hervé Morin



1 La fusée, en provenance de Russie et d'Ukraine, est assemblée en Californie à bord du navire de commande. 2 Elle est transbordée sur la plate-forme. 3 L'escadre se rend dans le Pacifique, où l'on procède au tir.

Un Meccano océano-spatial

● **Odyssey** : la plate-forme de forage, modifiée par Kværner, mesure 130 mètres de long et 66 de large. Propulsée par deux barges motorisées, elle voguera à 12 nœuds et pourra accueillir 20 membres d'équipage. Pesant 31 000 tonnes en déplacement, elle jaugera 46 000 tonnes une fois immergée.

● **Le navire de commande** : conçu pour servir d'usine d'assemblage des fusées Zenit, il est inspiré des ferries habituellement construits par Kværner. Mesurant 200 mètres et jaugeant 34 000 tonnes, il devrait croiser à 20 nœuds et emporter jusqu'à 250 personnes.

● **La fusée** : les deux premiers étages sont issus du modèle Zenit développé par l'ukrainien Yuzhnoye. Le troisième étage est produit par le russe Energia, tandis que Boeing se charge du module chargé d'accueillir la charge utile. Zenit 3 mesurera plus de 60 mètres de haut et sera propulsée avec un mélange de kérosène et d'oxygène liquide. Elle devrait pouvoir emporter 5 tonnes en orbite géostationnaire.

Les organismes génétiquement modifiés sous haute surveillance

LA COMMISSION européenne a sommé cinq pays – la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, l'Espagne et le Portugal – d'adopter rapidement un cadre juridique permettant le contrôle et la surveillance des micro-organismes génétiquement modifiés (MGM). Cette décision, annoncée vendredi 15 novembre, impose à ces pays de mettre leurs lois nationales en conformité avec la directive européenne 90/219 (adoptée en 1990 et modifiée en 1994), relative à l'utilisation confinée des MGM.

« Ce cadre juridique est nécessaire pour garantir une utilisation de la biotechnologie qui soit respectueuse de l'environnement, sans entraver indûment le développement des nouvelles technologies qui contribuent à l'expansion économique des Etats membres », précise la Commission dans un communiqué. *Le* délai prescrit pour effectuer cette transposition juridique ayant expiré depuis le 30 avril 1995, les cinq Etats qui n'ont pas encore souscrit à cette obligation ont quarante jours pour répondre à l'avis motivé que leur a adressé la Commission. Faute de quoi, Bruxelles engagera un recours devant la Cour européenne de justice pour non-application des réglementations européennes.

La directive 90/219 à laquelle se réfèrent les autorités européennes concerne uniquement les micro-organismes – bactéries, levures ou virus pathogènes ou non) – dont le patrimoine héréditaire a été modifié. Par le terme « utilisation confinée » on entend toute opération *« dans laquelle des MGM sont cultivés, stockés, utilisés, transportés, détruits ou éliminés et pour laquelle des barrières physiques et/ou biologiques sont utilisées »*. Il ne s'agit donc pas ici de réglementer la dissémination volontaire dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés (OGM, parmi lesquels figurent les plantes transgéniques), réglementation qui fait elle-même l'objet d'une autre directive européenne (90/220).

SOJA AMÉRICAIN

Sans y être directement lié, ce rappel à l'ordre de Bruxelles n'en survient pas moins au moment même où grossit la polémique sur un soja américain génétiquement modifié, dont le déchargement dans plusieurs ports européens a déclenché l'ire des écologistes (*Le Monde* du 9 novembre) et l'inquiétude des grands groupes de distribution.

La puissante Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), qui a décidé de bannir de ses magasins tout produit contenant du soja transgénique (*Le Monde* du 14 novembre), a tenu à rappeler, dans un communiqué rendu public vendredi 15 novembre, les *« deux principes fondamentaux »* qui guident son action : *« le droit à l'information du consommateur sur les produits qu'il achète ; le principe de précaution dans l'utilisation de nouveaux procédés, en particulier lorsque leurs effets peuvent être partiellement irréversibles pour l'écosystème »*.

Estimant que *« les progrès du génie génétique sont susceptibles d'apporter au consommateur des améliorations véritables »*, la FCD recommande d'*« interroger systématiquement les fournisseurs sur la présence éventuelle de soja génétiquement modifié dans les produits livrés »*. Elle demande aussi que soient déterminées, en cas de réponse positive, *« les modalités de mise en œuvre d'une mention spécifique sur l'étiquette offrant les garanties d'une traçabilité sûre des composants »*. Une politique de transparence encore en débat au niveau européen et actuellement entravée par le refus des Etats-Unis de trier leurs productions entre soja « naturel » et soja transgénique.

Catherine Vincent

DÉPÊCHES

■ **NUCLÉAIRE : le réacteur nucléaire Superphénix**, qui avait redémarré le 17 novembre, a été à nouveau couplé au réseau EDF, a annoncé la direction de la centrale de Creys-Malville (Isère). Ce réacteur surgénérateur de 1 240 mégawatts avait été arrêté le 5 novembre pour permettre le changement d'un roulement défectueux d'une pompe de circulation du sodium.

■ **ESPACE : le Centre national d'études spatiales (CNES)** s'est, depuis le 1er novembre, doté d'une nouvelle organisation destinée à accompagner son « plan stratégique » (*Le Monde* du 7 novembre). Le président de l'établissement, Alain Bensoussan, est désormais assisté de trois directeurs généraux adjoints (au lieu d'un directeur général précédemment) : Michel Courtois pour les affaires techniques, les projets et les services opérationnels ; Jean-Yves Le Gall pour la stratégie, les tutelles, l'Europe et la politique de partenariat ; Daniel Sacotte pour l'administration, le personnel et les établissements. Onze directeurs et trois conseillers complètent l'organigramme.

■ **EXPOSITION : l'art culinaire des peuples du monde** *s'expose* au *Musée de l'homme* (« Histoires de cuisines », 17, place du Trocadéro, 75116 Paris) jusqu'au 30 avril 1997. Des techniques culinaires aux modes de consommation, en passant par les ustensiles, ce savoureux voyage fait peu de cas de la pédagogie, mais non de la poésie. Des ethnologues ont ainsi découvert une râpe en bois d'Amazonie incrustée de dents et d'éclats de pierre, des couteaux économes polynésiens composés de coquillages à bords très tranchants, et des chaussures cévenoles à éboguer les châtaignes.

La guerre du trèfle

L'Ulster et la République d'Irlande font campagne pour promouvoir une nouvelle image de leur pays

DUBLIN
de notre envoyée spéciale

Au cœur du débat, le trèfle. Jusqu'à ce jour symbole incontesté de la verte Erin, aujourd'hui relégué à un rôle de figuration discrète sur le logo qui doit désormais représenter les intérêts des deux Irlandes – la catholique République et l'Ulster protestant – touristiquement unies aux yeux de la planète.

L'affaire est moins anodine qu'il n'y paraît. Tout d'abord, ne pas confondre la harpe, emblème officiel de la République – un instrument du XVe siècle est exposé dans la Long Room de Trinity College, à Dublin –, avec le trèfle, qui en est le symbole populaire, y compris à l'étranger. La légende veut que saint Patrick, qui évangélisa l'Irlande au Ve siècle, ait utilisé un trèfle pour expliquer à ses néophytes celtes le mystère de la Trinité. Aussi, quand, il y a quelques mois, filtre le bruit que cette petite feuille pourrait disparaître du nouveau logo, l'opposition s'enflamme. Et le Sinn Fein lance une campagne au titre flamboyant : *SOS, « Save Our Shamrock »* (« Sauvons notre trèfle »).

Campagne non dépourvue d'effet. Le nouveau logo évoque deux personnes qui ouvrent les bras pour s'embrasser et dont l'une – l'Irlande – tend à l'autre – le visiteur – ce trèfle objet de tant d'amour. Présenté le 11 novembre à Dublin, il n'a pas, d'emblée, recueilli tous les suffrages. Sa cote d'amour est incertaine et sa signification pas vraiment immédiate. D'après l'*Irish Independant*, on lui reproche d'être banal, *« perdu dans un brouillard d'équivalences stylistiques »*. Et le quotidien national d'ajouter : *« A Belfast, le Democratic Unionist Party s'irrita de cette campagne unitaire »*, son chef allant jusqu'à déclarer que cette démarche représente *« l'incorporation plutôt que la coopération »*.

Comme souvent, l'arbre cache la forêt. Car ce logo n'est qu'un élément d'une démarche courageuse pour redéfinir la politique touristique de l'Irlande et la faire entrer dans le XXe siècle. Démarche courageuse car, en 1995, l'Irlande a connu une croissance spectaculaire de 15 % – 2,3 % dans le reste de l'Europe –, représentant 8 % du PNB. Il existe peu de pays européens qui, connaissant une explosion touristique comparable, se remettent fondamentalement en question.

Et pourtant l'Irlande rectifie son image et réoriente sa cible. Une étude menée depuis trois ans dans dix-sept pays a montré que les personnes qui ne sont jamais venues en Irlande n'ont pas de ce pays une image adéquate. D'où cette campagne intitulée *« Tourism Brand Ireland »*, le nom « Irlande » devenant synonyme de « marque » touristique.

Le film se charge de l'image, faisant se lever, sur la musique de *Poems* – un « tube » des Cranberries, groupe de rock irlandais –, des visions de vert, de bleu, de gamin lançant sa ligne, debout sur la Chaussée des Géants, de course de chiens et de chevaux au galop, de voiliers, de pluie bienfaisante, de pubs, de regards complices et de pain partagé. Une *« expérience émotionnelle »* qui construit, par touches, la marque de la maison Irlande.

Et réoriente la cible. Jeune, branchée, aisée. Mais pas uniquement : voyez les bed & breakfast, les logements à la ferme. Selon Orla Branigan, directeur général Europe au Tourist Board, l'instance suprême du tourisme, l'Irlande est pour les visiteurs *« qui font preuve de discernement »*, autrement dit, *« les voyageurs plutôt que les touristes »*. Pragmatique, la jeune femme constate que *« les destinations suivent des cycles. L'Irlande est à la mode aujourd'hui mais nous voulons faire en sorte qu'elle demeure attrayante pour le visiteur. »* Croissance surveillée, pour le réaliste Noel Toolan, directeur du marketing international : *« Nous visons 10 % d'augmentation en termes de revenus, mais si nous pouvions atteindre ce taux de croissance avec moins de visiteurs, ce serait encore mieux. »*

« Pour nous, qui sommes un petit pays, soulignait Enda Kenny, ministre du tourisme et du commerce, *le tourisme est une nécessité. »* Aussi l'Etat emploie-t-il les grands moyens pour une campagne dont les effets escomptés en termes d'emplois et de profits financiers ne sont pas mineurs. Dans les trois années à venir, cette stratégie, déjà bien engagée, devrait injecter au moins 2,3 milliards de livres irlandaises (20 milliards de francs environ) dans l'économie et créer 120 000 emplois.

Un enjeu qui justifie les investissements en cours : un budget global de 32 millions, dont 100 000 livres pour le logo, 3,2 millions pour le film et dix millions en achat d'espace. Des investisseurs privés sont attendus. On pense très fort à Guinness sans prononcer son nom.

Pendant ces manœuvres, Dublin vaque à ses affaires ordinaires. Dans les pubs, les habitués lèvent le coude et, en cet Avent toujours plus précoce, le père Noël descend dans les vitrines de Brown Thomas. Des jeunes gens font de la musique sur Grafton Street, où l'on croise – uniforme pourpre, chaussettes blanches – les adolescentes du réputé Loreto College. St Stephen's Green se dénude aux couleurs de l'automne tandis que, poursuivant sa réhabilitation, Temple Bar résonne de coups de marteau. Ce soir, on s'écrasera chez O'Donoghue, où violon, banjo, guitare, cornemuse et flageolet se donneront la réplique. Comme d'habitude, la musique passera du rire aux larmes aussi rapidement que le ciel irlandais.

Danielle Tramard


DESSINS D'OLCE

Carnet de route

- **Accès.** Vols quotidiens Paris-Dublin à partir de 1 190 F A/R avec Air Inter (tél. : 01-45-46-90-00), de 995 F avec Aer Lingus (tél. : 01-47-42-12-50).
- **Hôtels.** A Dublin, le *Shelbourne, une institution.* Pour un séjour tonique, le Portmarnock Hotel and Golf Links, sur la côte, à trente minutes de la capitale.
- **Pubs.** Le soir, *O'Donoghue* (Baggot Str.). A toute heure, *Davy Byrne's* (21, Duke Str.). Les restaurants de Temple Bar, dont le traditionnel *Gallaghers Boxty House* (20, Fleet Street).
- **Lectures.** *Dublinois*, de James Joyce (Gallimard). Le Guide du routard Irlande, de Pierre Josse (Hachette) et *Dublin* (Guide Gallimard). Les titres irlandais des éditions Anatolia et Marval.
- **Renseignements.** Office national du tourisme irlandais 33, rue de Miromesnil, 75008 Paris, tél. : 01-53-43-12-12.

PARTIR

■ *CROISIÈRES AUX ANTILLES.* Cet hiver, deux croisières au programme du *Ponant*, voilier qui allie confort d'un paquebot et charme d'un yacht privé (32 cabines, 30 membres d'équipage) avec, grâce à son faible tirant d'eau, un accès aux plages et criques. La première sillonne les îles Vierges, en boucle de Fort-de-France, du 6 au 13 décembre (15 690 F + 850 F de taxes portuaires, de Paris, en pension complète mais hors excursions), via les Saintes, Saint-Barthélemy, Virgin Gorda, Saint-Martin, Antigua et la Dominique. La seconde (du 13 au 20 décembre, 17 690 F + 850 F, de Paris) se rend jusqu'au Venezuela via l'archipel des Roques, classé parc national.
★ Renseignements au 02-40-58-14-95.

■ **L'AMÉRIQUE EN DIRECT.** Directours propose du 1er au 12 décembre (dernier départ) une découverte de San Francisco avec vol de Paris, Lyon, Nice, Mulhouse et Toulouse (+ 340 F de Marseille) et quatre nuits dans un hôtel du centre-ville sur la base de quatre personnes (deux grands lits) : 2 690 F par personne en hôtel deux étoiles, 2 790 F en trois étoiles. Possibilité d'opter pour des hôtels haut de gamme tels que le Park 5 (3 150 F) ou le Mark Hopkins (3 730 F) et, moyennant supplément, pour une chambre triple ou double
★ Réservations au 01-45-62-62-62 et, à Lyon, au 04-72-40-90-40.

■ **NOËL LAPON.** Vivatours, spécialiste de la Laponie, organise des voyages à Rovaniemi, le village du Père Noël, sur le cercle polaire. Toutes les vingt inscriptions, il offre un voyage à un enfant défavorisé. Trois jours/deux nuits, 4 300 F (adultes) ou 3 100 F (enfants), avec visite d'un élevage de rennes, courses en traîneau
★ Renseignements au 01-40-85-08-31.

Dans les jardins sous-marins

Etre poisson parmi les poissons, vagabonder au cœur de beaux jardins *sous-marins*, tel est le propos des voyages *« plongées »*. Nul besoin d'être un nageur émérite. Deux journées de familiarisation avec l'équipement adéquat – combinaison, palmes, masque, gants et bouteilles d'oxygène – préparent les néophytes à la promenade. Buissons de corail, spongiaires, anémones, gorgones, poissons-anges, tortues marines, étoiles de mer, raies Manta, poissons mouchetés, rayés, écossais, poissons-lunes ou poissons-chats... Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont ici représentées. Les jaunes les plus vifs comme les bleus de Paul Klee.

■ Les eaux tièdes de la mer Rouge (22 degrés), les plus proches, ne sont qu'à cinq heures de vol, notamment avec le charter Corsair-Nouvelles Frontières opérant chaque samedi (à partir de 1 650 F l'aller-retour ; en sus, séjour-plongée à partir de 1 680 F ; tél. : 01-45-68-71-61). Cette région du Sinaï sud, classée parc national en 1989, compte plus d'un millier d'espèces de poissons. Pour Subexplor, c'est *« le paradis de la plongée facile »*. Le spécialiste conseille aux débutants les stages du Red Sea Diving College de Charm el Cheikh (forfait dortoir : 3 175 F, ou 3 780 F en chambre, de Paris, plus 1 395 F pour les cours de plongée).

■ Même si les soirées restent fraîches, avec risques de vent, la mer Rouge demeure la destination phare en hiver. Les hôtels, plus ou moins étoilés, se sont multipliés, et les forfaits d'une semaine oscillent de 3 700 F à 6 000 F. Notamment, chez *Ultra Marina* (agences de voyages ou 3615 ULTRAMARINA), qui propose aux étudiants de passer le diplôme international en trois jours sur place, avec Kit Padi (1 200 F), manuel d'apprentissage et cassettes vidéo à mémoriser avant le départ. Blue Lagon (tél. : 01-42-82-95-40) possède ses propres centres et affiche des prix planchers avec plongées gratuites jusqu'au 19 décembre et en janvier (2 490 F de Paris en partageant une suite à quatre) dans un résidence-hôtel d'Hurgada.

■ Avec neuf heures de vol, les Antilles françaises offrent la garantie d'une mer chaude (29 degrés) et transparente. Les plongées peu profondes s'effectuent sans combinaison. Les deux centres de l'UCPA (tél. : 01-43-36-05-20, de 6 220 à 7 220 F, la semaine tout compris, en chambre double) implantés en Guadeloupe, à Bouillante, sur Basse-Terre, et à Saint-Pierre en Martinique demeurent à l'écart de l'effervescence touristique. On plonge dans la *« réserve Cousteau »* autour de l'île Pigeon ou le long des épaves immergées à dix mètres, à la suite de l'éruption de la montagne Pelée en 1902 : dix-sept navires ancrés en rade furent coulés en quelques secondes.

■ *Quatre compagnies aériennes* relient les Maldives (via Zurich, Dubaï ou Colombo) pour environ 5 000 F (douze heures de vol). Situés dans l'océan Indien, les fonds coralliens de ces atolls ont la richesse d'un aquarium. Le prix du séjour sur un îlot-hôtel détermine le confort de l'hébergement. Un forfait standard de 8 000 F, environ (en pension complète pour sept nuits de Paris et province, en sus de 1 000 à 2 000 F pour les plongées), chez Subexplor, ouvre les riches lagons de Maayafushi ou Haveli. Pour 12 000 F, on embarque, avec Ultra Marina, pour une croisère-plongée de treize jours. D'autres jardins aquatiques moins connus se découvrent en Thaïlande, à Cuba, au Mexique, ou encore aux Galapagos, où les otaries se mêlent à la ronde des plongeurs.

Florence Evin

Nuages et éclaircies

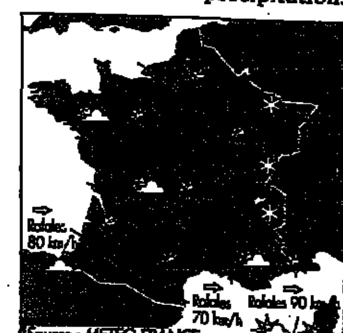
LE MINIMUM dépressionnaire responsable des intempéries se décale *jeudi* vers la mer Baltique. A l'arrière, le flux d'ouest se calmera et des éclaircies se développeront en de nombreuses régions, avant l'arrivée d'une nouvelle onde pluvieuse par le golfe de Gascogne.

Jeudi, des Vosges et de la plaine d'Alsace au Jura et à la Savoie, la journée commencera sous un ciel gris. Il neigera de façon modérée en montagne (5 à 10 centimètres), les régions de plaine recevront également quelques flocons. Une timide amélioration se dessinera l'après-midi : les précipitations s'estomperont du Jura aux Alpes du Nord et quelques éclaircies apparaîtront plus au nord. Du Nord et du pays de Caux au Bassin parisien, aux régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne, les passages nuageux du matin délivreront très localement des petites giboulées de pluie et neige mêlées. Les éclaircies deviendront plus belles l'après-midi, le risque d'ondée se limitant au littoral de la mer du Nord.

De la Bretagne et du Cotentin à la Touraine, au Massif Central et à la vallée du Rhone, nuages et éclaircies alterneront, de rares averses sont encore possibles en matinée sur les côtes de la Manche et près du Massif Central. De la Vendée aux Charentes et au Languedoc-Roussillon, le ciel d'abord clément en matinée s'ennuagera l'après-midi. Sur le Sud-Ouest, les nuages prédomineront. Les ondées d'abord dispersées prendront un caractère plus continu dès le matin sur les Pyrénées-Atlantiques, dans l'après-midi des Landes aux Pyrénées centrales. De belles périodes ensoleillées se maintiendront toute la journée de la Provence à la Corse. Le vent d'ouest encore violent entre Corse et continent faiblira progressivement. Un vent d'ouest modéré affectera également les côtes de la mer du Nord et du Pays basque.

Les températures minimales seront comprises entre 0 et 2 degrés (localement – 1) sur les deux tiers nord du pays, 2 à 4 sur le tiers sud (voire 6 à 9 sur l'Aquitaine et le Sud-Est). L'après-midi, le mercure ne dépassera pas 5 degrés sur le Nord et le Nord-Est, 8 à10 degrés dans l'Ouest et le Sud-Ouest et 12 à 15 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



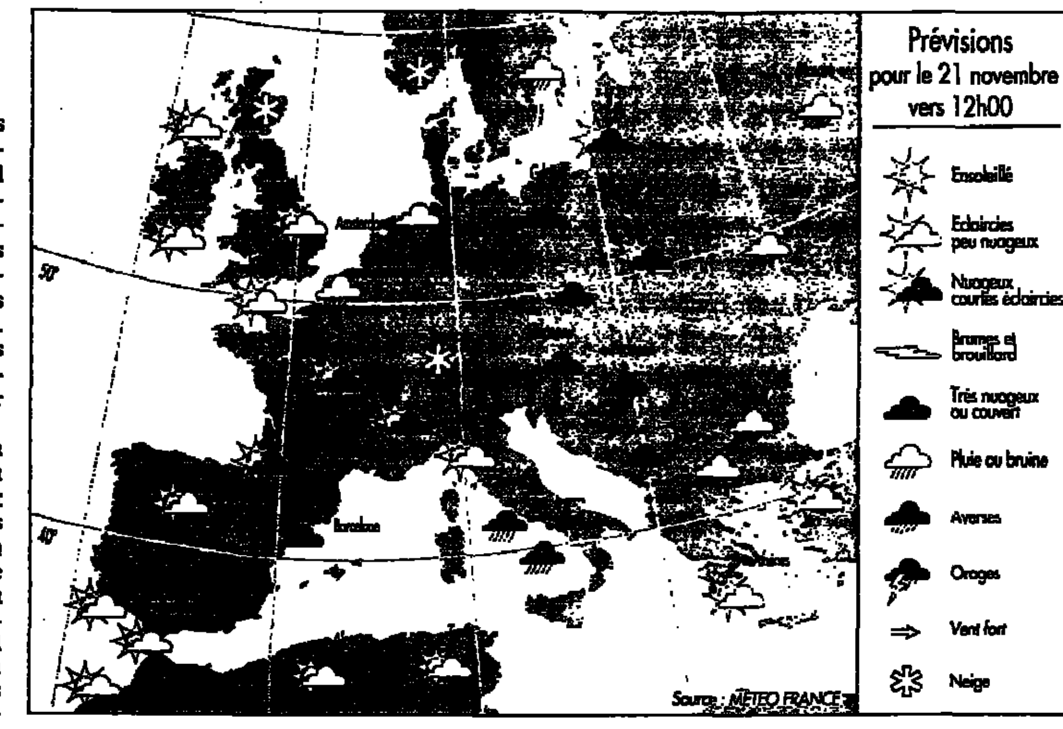
Prévisions pour le 21 novembre vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution



Tendances pour le 20 novembre : bon

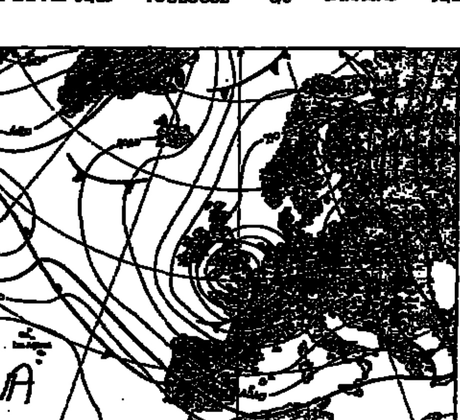






TEMPÉRATURES du 19 novembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	9/7	TOURS	7/6	CHICAGO	0/–3	LISBONNE	16/13	PRETORIA	25/13
AJACCIO	14/8	LILLE	3/3	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	5/1	LONDRES	7/5	RABAT	18/8
BIARRITZ	14/8	LIMOGES	7/5	ALGER	18/7	DAKAR	26/22	LOS ANGELES	16/14	RIO DE JAN.	25/22
BORDEAUX	11/8	LYON	7/6	AMSTERDAM	5/1	DJAKARTA	32/23	LUXEMBOURG	1/0	ROME	14/9
BOURGES	8/5	MARSEILLE	13/10	ATHÈNES	20/13	DUBAI	28/18	MADRID	9/7	SAN FRANC.	17/15
BREST	10/5	NANCY	4/2	BANGKOK	29/23	DUBLIN	4/1	MARRAKECH	20/7	SANTIAGO	30/13
CAEN	11/5	NANTES	11/7	BARCELONE	14/11	FRANCFORT	4/3	MEXICO	22/8	SÉVILLE	15/14
CHERBOURG	10/6	NICE	14/6	BELGRADE	19/5	GENÈVE	6/4	MILAN	12/5	ST-PÉTERS.	8/7
CLERMONT-F.	8/5	PARIS	7/6	BERLIN	4/1	HANOÏ	22/19	MONTRÉAL	3/0	STOCKHOLM	9/3
DIJON	4/3	PAU	16/6	BOMBAY	34/19	HELSINKI	6/6	MOSCOU	6/3	SYDNEY	23/14
FORT-DE-FR.	30/23	PERPIGNAN	13/5	BRASILIA	–/–	HONGKONG	22/18	MUNICH	6/1	TENERIFE	23/20
		POINTE-À-PIT.	31/22	BRUXELLES	4/2	ISTANBUL	19/14	NAIROBI	22/9	TOKYO	19/7
		RENNES	11/6	BUCAREST	9/4	JÉRUSALEM	27/17	NEW DELHI	27/13	TUNIS	17/8
		ST-DENIS-RÉUNION	29/21	BUDAPEST	13/6	KIEV	11/8	NEW YORK	10/6	VARSOVIE	13/2
		ST-ÉTIENNE	7/6	BUENOS AIRES	30/17	KINSHASA	32/24	PALMA DE M.	15/14	VENISE	14/9
		STRASBOURG	7/4	CARACAS	30/25	LE CAIRE	28/15	PÉKIN	10/1	VIENNE	10/6
		TOULOUSE	8/6			LIMA	22/17	PRAGUE	6/–2		



Situation le 20 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La conférence de l'Unesco

L'ORGANISATION des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture inaugurait hier la première session de sa conférence générale, dont les travaux commencent aujourd'hui. Alors que la conférence de Londres n'avait, voilà un an, que créé l'Unesco, fixé les règles de son action, celle de Paris affronte une tâche plus grave.

En établissant son budget et ses statuts administratifs, en nommant à la fois son directeur général et son conseil exécutif, en lui proposant enfin un programme, elle va avoir à définir, à préciser, à orienter cette action. Les jours prochains, pour l'Unesco, seront entre tous décisifs. C'est son avenir qui s'engage.

Hasard significatif, cette conférence coïncide avec celle des Nations unies. Les objectifs que se proposent l'une et l'autre organisation, d'ailleurs proches parentes, ne sont-ils pas, au fond, identiques ? Toutes deux veulent fonder la paix, l'une entre les Etats et l'autre entre les peuples. Toutes deux sont ainsi chargées des mêmes espoirs.

Mais toutes deux aussi sont exposées aux même périls, et ceux qui, depuis un an, ont si souvent déjà failli perdre l'ONU donnent une idée de ceux qui attendent demain l'Unesco. Les beaux, les nobles discours dont retentissait hier la Sorbonne suffiront-ils à les conjurer ?

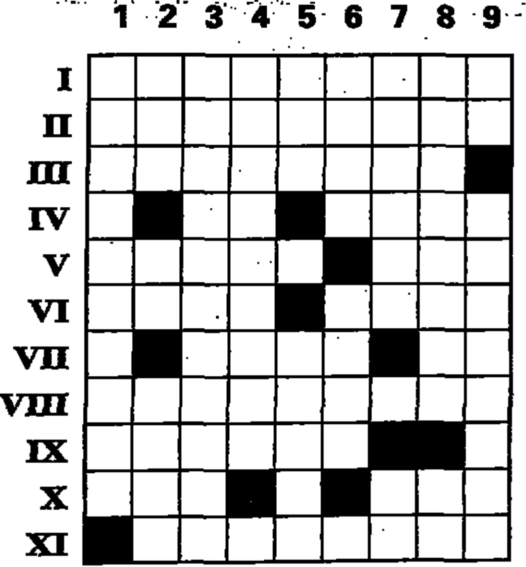
Le premier de ces périls, et le plus évident, est celui de l'académisme. Si la nouvelle institution, comme l'ancien Institut de coopération intellectuelle, devait se tenir trop loin du réel, elle n'aurait pas plus que son prédécesseur de prise efficace sur lui. Lors même qu'elle discuterait avec la plus extrême pertinence de tous les problèmes auxquels désormais chaque homme se heurte à chaque pas, son analyse resterait vaine, parce que sans portée pratique.

(21 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6956

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)



	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									■
IV		■			■				
V						■			
VI					■				
VII		■					■		
VIII									
IX							■	■	
X				■		■			
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. *Un meuble qui ne fait pas le mois.* – II. Qu'on n'a aucune raison d'encaisser. – III. Qui ne se tordent pas facilement. – IV. Peut se présenter en paillettes. Palmier d'Asie. – V. Le petit cheval. Déesse marine. – VI. Suivi. Troubler le silence de la forêt. – VII. Un bleu. Terminaison savante. – VIII. Donner des informations. – IX. Peut-être mises en bloc. – X. Devient inutile quand on fait le pont. Œuvre de poète. – XI. Tirer du liquide.

VERTICALEMENT

1. Produit pour l'entretien du cuir. – 2. Forte, pour graver. Coule en Sibérie. Se montra très liant. – 3. Ceux qui ne veulent rien changer. – 4. Est évidemment de rigueur. – 5. Baie du Japon. Grand filet. – 6. Sa période fut l'âge d'or de la civilisation japonaise. Ville de Catalogne. – 7. La Géorgie, autrefois. Interjection. – 8. Port du Danemark. Protège une phalange. – 9. Quartier de Rennes. Serrer des livres.

SOLUTION DU N° 6955

HORIZONTALEMENT

I. Prétexte. – II. Larmoyant. – III. Gens. Té. – IV. Nias. Taël. – V. Insérer. – VI. Mai. – VII. Poussière. – VIII. Halète. Er. – IX. Esérine. – X. Ri. Ame. – XI. Essai. Sud.

VERTICALEMENT

1. Planisphère. – 2. Ra. In. Oasis. – 3. Ergastule. – 4. Tmèse. Séria. – 5. Eon. Rösti. – 6. Xyste. Iéna. – 7. Ta. Arme. *Ems.* – 8. Ente. Are. Eu. – 9. Tellière.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 22 novembre

■ **LE VILLAGE DE BERCY** (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Bercy, côté Palais omnisports ([POPB], Paris passé, présent).

■ **LE QUARTIER DES HALLES** et l'église Saint-Eustache (50 F), 11 heures, devant Saint-Eustache, côté rue du Jour (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture des pays du Nord, 11 h 30 ; *Le Repas de paysans*, des Le Nain, 12 h 30 ; exposition Barye, 14 heures ; Rubens et Rembrandt, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Nara, trésors bouddhiques du Japon ancien (50 F + prix d'entrée), 12 h 40, devant l'accueil des groupes (Christine Merle).

■ **LE MINISTÈRE DES FINANCES** : maquette et hall d'honneur (45 F), 14 h 15, sortie du métro Bercy, côté POPB (Monuments historiques).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Europ explo).

■ ***DU MOULIN DE LA POINTE*** *au* cimetière de Gentilly (60 F), 14 h 30, sortie du métro Maison-Blanche (Vincent de Langlade).

■ **L'HÔTEL DE LASSAY**, résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 50 F), 14 h 30, sortie du métro Assemblée nationale côté Assemblée nationale (Didier Bouchard).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **PASSAGES COUVERTS** autour de la Butte des moulins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pyramides (Paris pittoresque et insolite).

■ **AUTEUIL** : la villa La Roche de Le Corbusier (55 F), 15 heures, sortie du métro Jasmin (Paris et son histoire).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ ***MUSÉE HÉBERT*** *(45 F + prix* d'entrée), 15 heures, 85, rue du Cherche-Midi (Monuments historiques).

■ **LES QUARTIERS DE LA ROQUETTE ET D'ALIGRE** (40 F), 15 heures, 2, rue de la Roquette (Approche de l'art).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : l'aile Richelieu (50 F + prix d'entrée), 15 h 20, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Claude Marti) ; exposition Barye (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la Pyramide, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉGYPTE.** Le trafic aérien à destination de la station balnéaire égyptienne de Hourghada, sur la mer Rouge, a été détourné sur Le Caire, lundi 18 novembre, en raison de pluies torrentielles. Les passagers de quatre vols charters en provenance de Vérone, Milan, Bâle et Vienne ont été logés dans des hôtels de la capitale en attendant la reprise du trafic vers la mer Rouge. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA.** Plusieurs ambassades occidentales, dont celles du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne, recommandent à leur personnel d'éviter d'utiliser les services des compagnies aériennes locales pour leurs déplacements officiels au Nigeria. Ces consignes font suite à la catastrophe aérienne dans laquelle ont péri, le 7 novembre, les cent quarante-deux passagers et membres d'équipage d'un appareil de la compagnie nigériane ADC. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Le groupe informatique Apple Computer, qui fabrique les Macintosh, s'est allié avec un groupe spécialisé dans les restaurants à thème avec lequel il va ouvrir une série de bistrots, les « Apple Cafés », où il sera possible de déguster des plats venant du monde entier, de consulter les derniers CD-ROM, d'accéder directement aux sites Internet ou de communiquer par visioconférence avec d'autres Apple Cafés. Le premier devrait ouvrir à Los Angeles à la fin de l'année prochaine. Le partenaire d'Apple envisage de créer d'autres Apple Cafés en Californie, mais aussi à Londres, Paris, New York, Tokyo et Sydney. – *(AFP.)*

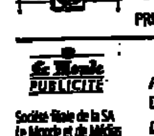
■ **INDE.** Le ministre indien de l'aviation civile a demandé une enquête sur les causes du retard pris dans la modernisation des équipements d'aide à la navigation dans les aéroports de New Delhi et de Bombay. Les travaux de modernisation, d'un montant de 125 millions de dollars (625 millions de francs environ), devaient être achevés en juillet. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http:// www.lemonde.fr
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province :	08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

CINÉMA En accompagnant l'itinéraire de trois personnages, Robert Kramer interroge l'état du Vieux Continent. ● L'EUROPE, de manière beaucoup plus officielle,



D.R.





était également au centre du premier Forum qui a réuni politiques et professionnels à Strasbourg. ● TROIS COMÉDIES complètent l'essentiel du menu de la semaine, le nouveau Jugnot, *Fallait pas !*, le chaleureux *Salut Cousin !*, de Merzak Allouache, et l'original *Je n'en ferai pas un drame*, premier film de Dodine Herry.

Un film-voyage contre le repli sur soi et la tentation sécuritaire

Walk the Walk. La dispersion d'une famille donne le mouvement de cette enquête politique et poétique sur l'Europe à la fin du siècle. L'auteur de « Route One USA » signe une œuvre difficile et d'une poignante mélancolie

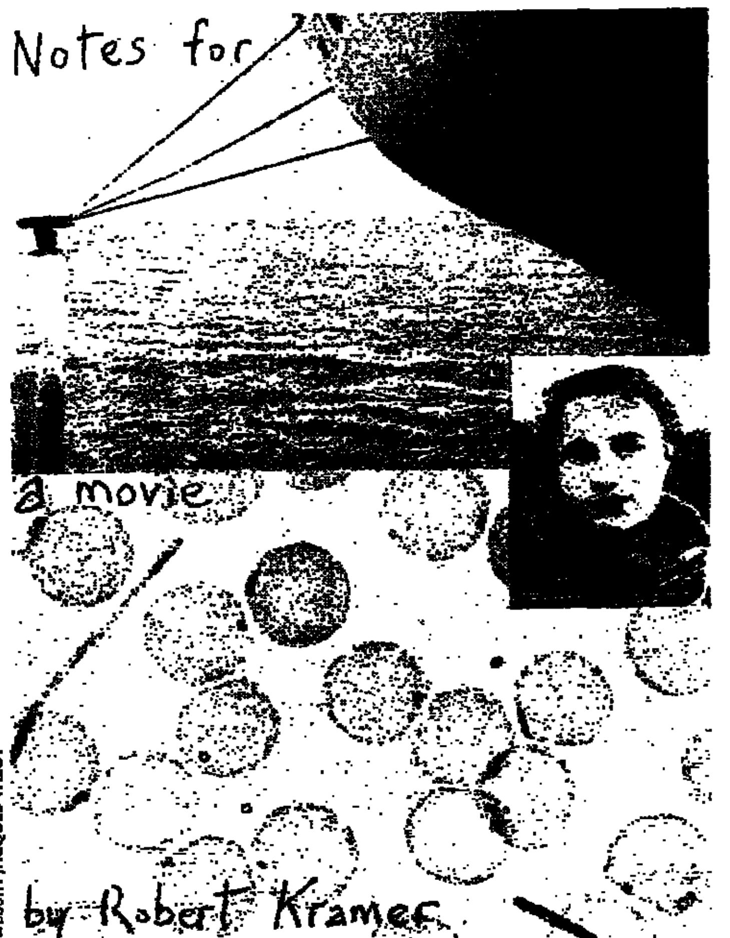
Film français de Robert Kramer. *Avec Laure Duthilleul, Betsabée Has, Jacques Martial.* (1 h 50.)

Ça commence avec l'énorme lentille d'un phare qui fouille alentour. Alentour, il y a une nature archaïque et moderne, de marais et de machines. Ça commence avec la voix off, si singulière, de Robert Kramer. Il dit : *« J'étais en Europe... Il y avait une famille. »* Drôle de famille, aussitôt réelle, crédible, intéressante, de son étrangeté même. Abel, le père, il est noir, il est coureur de 400 mètres ; Nelly, la mère, chercheuse dans un laboratoire de biologie ; Raye, leur fille métisse, elle n'a pas vingt ans, et chante *splendidement Purcell. Ils habitent* là, dans le paysage de la Camargue. Ils forment une cellule familiale, comme on dit. Nelly étudie des cellules, sous son microscope, le patron de son labo explique à propos de ces organismes que, pour se défendre, ils n'ont comme solution que *« filtrer ou bouger »*. Raye, puis Abel vont bouger. *Nelly, qui reste* sur place, va « filtrer » son existence, ce qui la définit, face au choc du départ de ceux qu'elle aime.

Ça commence... Pas évident. Beaucoup de films ne commencent pas vraiment, ou alors en s'appuyant sur les béquilles de la convention dramatique. Le précédent film de Kramer s'appelait *Point de départ*, et là aussi il y a un point de départ, un essai de penser *où on en est, individuellement et* collectivement, en Europe en cette fin de siècle. C'est difficile. *Walk the Walk* est un film difficile, mais qui aime prendre à bras-le-corps la difficulté de son projet. Son titre est à peu près intraduisible. Il vient d'une expression américaine qu'affectionnaient les Black Panthers, et qui signifie *qu'il faut mettre ses actes en* accord avec ses paroles. *« If you talk the talk, you've got to walk the walk. »* Le film dit qu'il faut encore faire ce qu'il y a à faire, que c'est possible, et que c'est dangereux. Il est, avec une extrême douceur de ton et une terrible violence contenue, le plus beau des plaidoyers *contre le repli sur soi*, la sécurité, le « sécuritaire » – mental, affectif autant qu'idéologique.

FOULE D'INDICES

Mais les mots en anglais suggèrent le déplacement, le trajet. *Walk the Walk* est un film de voyage, évoquant ces voyages à travers le *continent* que faisaient jadis les esprits éclairés, pour comprendre un peu du monde. C'est un film pour essayer de comprendre, un film-instrument scientifique, un film-enquête, mais pas sur un mode journalistique, avec les moyens particuliers du cinéma. Il est très beau, ainsi, dans son attention *aux lieux, aux visages*, aux sons, aux états des choses et des gens. Et encore grâce à la très belle bande musicale composée par le contrebassiste Barre Philips.



DESSIN JACQUES VALOT

Un film-voyage : Abel part vers la Russie, en bateau, par le sud. Il vogue vers Odessa, terre d'anciens mythes politiques (la révolution d'Octobre) et cinématographique (*Le Cuirassé Potemkine*). Marchant, courant, travaillant, Abel croise de la misère, de l'amour, la guerre. Il ne parle presque pas. Raye, elle, part vers le nord, jusqu'à Berlin. Elle croise le chômage, la drogue, la peur du sida. Elle chante du Purcell dans une église, elle écoute les gens. Nelly est restée, elle fait son voyage sur place, un trajet vers une autre manière de vivre. Il y a un quatrième personnage, bien qu'on ne le voie pas, le cinéaste lui-même auquel les autres s'adressent parfois, et qui leur répond. Leurs mouvements sont les siens, ce qu'ils cherchent est ce qu'il cherche, ils expliquent leur attitude, lui essaie de trouver ce qu'on peut en comprendre. Nulle thèse, mais une foule d'indices, de sensations, d'éléments d'intelligence, et une morale du regard.

Il y a sept ans, Robert Kramer avait réalisé un autre film-voyage, *Route One USA*, sur son pays natal, les Etats-Unis. Tout n'y était pas rose, loin s'en faut, du moins y avait-il un fil conducteur unique, *cette route qui traverse le pays*, son espace et son histoire. Il n'y a pas de route pour voir l'Europe d'aujourd'hui. *Walk the Walk* est un film en morceaux, en *tronçons*. Et la poignante mélancolie qui en émane vient de ce morcellement qui est d'abord celui de la famille au début, une famille dont les membres se sont séparés non parce qu'ils étaient devenus ennemis mais parce qu'à un moment *« you've got to walk the walk »*. A un moment, être fidèle à la *tendresse qui les unit* exige que chacun suive son chemin.

Le morcellement est dans les itinéraires disjoints, montrés de manière non linéaire, non explicative, attentive aux échos secrets et aux forces souterraines qui les relient plutôt qu'à tout système psychologique, sociologique ou idéologique. Cet éclatement lent, qui se traduit dans les cadres où les objets et les corps sont souvent saisis incomplets, où les personnages ont du mal à apparaître ensemble, et qui se retrouve dans le montage et dans les sons, donne à *Walk the Walk* une intrigante énergie. Celle, effectivement, de la marche, pas à pas et les yeux bien ouverts, qui sait que le chemin compte davantage que le but. Et qui, précisément pour cela, exige d'aller au bout des choses. Voilà, on aurait pu traduire le titre ainsi, « aller au bout des choses ».

J.-M. F.

Un Américain engagé

Activiste du mouvement contestataire américain des années 60 et 70, Robert Kramer avait vingt-huit ans en 1967 lorsqu'il tourna son premier long métrage, *In the Country*, qui traduit une réflexion sur son engagement, et se poursuivra avec *En marge* (1967) et *Ice* (1968), puis *People's War* (1975), réalisé au Vietnam en guerre. Il généralise son approche avec *Milestones* (1976).

Des Etats-Unis à l'Europe, qu'il approche dès 1977 (*Scenes from the Class Struggle in Portugal*) avant de s'y installer, de la fiction au documentaire dont il met volontiers à mal la ligne de partage, il poursuit depuis trente ans, caméra au poing, une recherche critique avec en particulier *Guns* (1980), *Notre nazi* (1984), *Doc's Kingdom* (1987), *Route One USA* (1989) et *Point de départ* (1993).

Robert Kramer, réalisateur

« Que faire quand les grands élans qui nous ont portés ont disparu ? »

« Quelle est l'origine de *Walk the Walk* ?

– Une de ses origines est autobiographique, elle est liée au moment où ma fille est partie au loin, et à la manière dont cet événement a obligé sa mère et moi à nous définir vis-à-vis de notre histoire, de nos propres engagements. Son départ m'a poussé à avancer moi aussi ; à un moment où les jeunes prennent les devants, ils nous montrent que nous ne sommes pas en train de faire ce que nous devrions. L'autre axe était l'idée de l'Europe. Après *Route One USA*, j'avais le sentiment d'avoir bouclé mon histoire avec les Etats-Unis. J'ai fait deux films à Berlin (*Berlin 10/90* en 1990 et *Sous le vent* en 1991), où je commençais à essayer de me situer par rapport à l'Europe, son passé et son présent. Le détour par le Vietnam, qui a donné *Point de départ*, m'a aussi permis de prendre de la distance par rapport aux lieux qui avaient compté pour moi, les lieux réels et les lieux imaginaires.



ENTRETIEN CINÉMA

– Pourquoi le déroulement du film est-il si fragmentaire ?

– Je ne suis pas arrivé à construire un récit linéaire à propos de l'Europe ; j'ai conçu *Walk the Walk* à partir de ce constat. Mon sentiment est que je suis parti de chez moi (aux Etats-Unis) pour arriver chez moi (en Europe) en passant par d'autres chez moi, que nous avons beaucoup de « chez nous » et qu'il vaut mieux réfléchir comme ça, au lieu de toujours réduire le « chez soi » au lieu le plus petit, le plus restrictif.

– Comment avez-vous construit le film ?

– Il y a trois voyages différents, par leur nature et leur ampleur. Ce sont d'abord des voyages intérieurs, qui doivent finir par composer un unique voyage. J'ai cherché une manière d'imbriquer ces éléments pour éviter le montage parallèle, où l'on perd l'énergie d'un des récits dès qu'on passe à l'autre. Je voulais que le film fasse réfléchir, mais comme dans un rêve, qu'il crée un état de transe consciente, très différent de l'aspect ludique mais souvent artificiel du montage parallèle. Mon modèle était plutôt musical, quand la voix d'une fugue fait avancer la partition et que la voix qui reprend est dépositaire de cet élan. La difficulté était qu'en tournant j'ignorais la manière dont ce serait monté. J'ai commencé en Camargue, avec la famille, *puis Nelly seule, à ce moment* je ne savais pas à quoi ces séquences seraient mêlées. Je voulais suggérer que Nelly a une sorte de conscience de ce qui arrive à son mari et à sa fille : même séparés, les membres de la famille constituent encore, d'une certaine façon, un tout. J'ai ensuite tourné le voyage d'Abel, enfin celui de Raye, plus facilement puisqu'à ce moment je connaissais les autres.

– Pourquoi intervenez-vous dans le film ?

– A l'origine, chaque voyage était filmé du point de vue de son personnage. Mais cette approche mettait trop l'accent sur leur séparation, ma présence homogénéise l'ensemble. C'est moi qui vois tout ça, cette histoire est racontée par quelqu'un. Il me semble qu'un des rares actes politiques encore possibles consiste à mettre en évidence que toutes les in*formations qu'on nous donne dé*pendent du point de vue de quelqu'un. Quand le premier ministre dit « les choses sont comme ça, il faut les accepter », c'est son point de vue, et il nous reste la possibilité d'être responsables face à cette affirmation, de ne pas la subir. Pareil devant le journal télévisé, ou au cinéma.

– Malgré sa trajectoire éclatée, le film est d'une beauté très construite.

– Il n'y a pas de recherche esthétique délibérée dans la réalisation. Les plans apparaissent très composés parce que j'ai vu la réalité ainsi, comme une succession de natures mortes. A travers ses trajectoires, le film découvre des échecs, une succession d'échecs qui étaient peut-être inévitables mais qui expliquent la grande tristesse de ceux qui en ont été témoins. Ce constat m'a surpris, je ne m'en suis pas rendu compte au tournage mais au montage. Je fais les films pour ça, pour découvrir. Là, j'ai *découvert un cimetière des rêves du* siècle.

– Comment en arrivez-vous, pourtant, à ne pas donner un sentiment entièrement désespéré ?

– En partant de l'idée qu'il faut néanmoins « faire » plutôt que ne pas faire. Le film fonctionne sur l'idée que le repli sur soi est un piège, qu'il y a des choses bien pires que risquer d'être agressé ou blessé. Par exemple, ne pas avoir vécu. Nous sommes à une époque intermédiaire, les grands objectifs et les grands élans qui nous ont portés ont disparu sans être remplacés. Dans cette situation, quel travail faire ? Que faire de notre corps ? Que faire avec nos enfants ? Le film essaie de proposer une sorte d'« éthique par intérim », fondée sur la subjectivité, mais une subjectivité restant consciente de l'autre. Elle s'oppose au pseudo-individualisme du libéralisme, qui engendre une pensée de masse d'un conformisme qu'on espérait disparu depuis les années 50. A défaut de « grandes valeurs », il reste des petites stratégies de résistance à l'échelle des rapports inter-individuels. Avec l'espoir que cette subjectivité pourra bientôt s'intégrer à nouveau à un projet collectif, même si on n'en voit guère les contours pour *l'instant.* »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

A Strasbourg, l'Europe se penche sur l'avenir de son cinéma

STRASBOURG
de notre correspondant régional

« L'Union européenne doit faire exister le cinéma dans son pluralisme, en préservant l'indépendance de ses créateurs et de ses producteurs et en défendant ses écrans contre le monopole d'une nation dominante. » Robert Enrico, président du premier Forum du cinéma européen, qui s'est déroulé en parallèle à Strasbourg et dans la ville allemande de Karlsruhe du 14 au 20 novembre, a ainsi conclu les journées de travail entre les représentants des institutions européennes – Parlement et Commission de Bruxelles – et les professionnels du cinéma. Encore une fois, les Etats-Unis ont été déclarés coupables pour les faiblesses du marché européen et pour leur propre réussite.

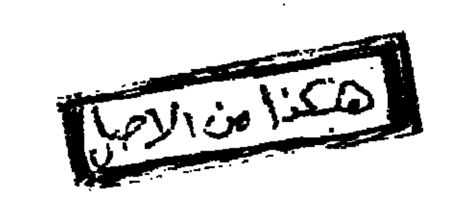
Pourtant, c'est un rapport des experts de Bruxelles qui l'affirme : *les films européens se limitent encore trop fréquemment* aux marchés nationaux alors que les compagnies américaines visent l'ensemble du Vieux Continent. Certes, le document relève des *« signes récents de renouveau »* mais les Etats-Unis se taillent toujours la part du lion avec 76 % du marché pour les salles et 60 % de celui de la télévision. Néanmoins, grâce à un regain de *« créativité »* depuis deux ans, plusieurs cinémas nationaux atteignent des parts de marché honorables : la France la première (40 %) mais aussi l'Allemagne (19 %) et l'Espagne (11 %), la Grande-Bretagne ayant toujours beaucoup de difficulté à remonter la pente.

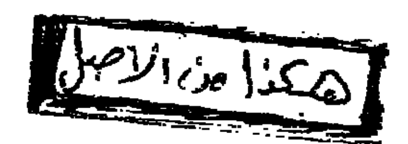
DÉVELOPPER LES ALLIANCES

Alors, il faut faire coopérer producteurs et réalisateurs pour développer les alliances (180 coproductions européennes en 1995). A débat institutionnel, réponse institutionnelle : l'Union doit augmenter sensiblement sa contribution (450 millions de francs cette année) pour renforcer la compétitivité des productions cinématographiques de l'Europe. Ses financements ne doivent pas se limiter, comme c'est trop souvent le cas, au développement des infrastructures de distribution et à la recherche de nouvelles technologies, mais doit aussi intervenir dans la formation, depuis l'enseignement général jusqu'aux écoles de cinéma et de télévision. Autre solution réclamée au cours des débats pour favoriser la circulation des productions nationales dans l'Union, la création d'une agence européenne du doublage.

Le Forum de Strasbourg est également allé au devant du public. Ouvert par *Jude*, du Britannique Michael Winterbottom, et articulé autour d'un hommage à Max von Sydow, le festival a présenté soixante-dix longs métrages. Environ quarante sont des productions le plus souvent inédites, venues d'Europe centrale et orientale, et même du Kazakhstan. Les organisateurs ont, en outre, fait appel aux cinémathèques européennes pour présenter quelques trésors : un film de Paul Meyer de la Cinémathèque royale de Belgique ; un Jacques Feyder de 1923 redécouvert au Filmmuseum des Pays-Bas ; un Victor Sjöström de 1916 adressé par le Norwegian Film Institue ; le *Sodom und Gomorrha* tourné en 1922 par Michael Kertesz (qui allait devenir Michael Curtis), exhumé par la cinémathèque autrichienne ; ou bien encore *L'Indépendance de la Roumanie* (1912) de Grigore Brezeanu, qu'on est allé chercher à Bucarest. Pour rappeler qu'il y avait une vie des images avant la télévision. Pour dire aussi, comme l'a fait Ettore Scola, présent à Strasbourg, que *« c'est bien si les jeunes connaissent Jean Renoir »*.

Marcel Scotto





Merzak Allouache et le destin écartelé des Algériens

Salut cousin ! Deux parents se retrouvent à Paris : choc des cultures et des sentiments

Film français de Merzak Allouache. Avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann-Gisel Glass, Jean Benguigui. (1 h 43.)

Après *Bab El Oued City*, Merzak Allouache s'était retrouvé dans l'impossibilité de revenir à Alger. Avec son film suivant, *Salut Cousin !*, il était confronté à un paradoxe : comment témoigner sur l'Algérie sans la filmer, et rendre compte d'un drame sans y avoir accès. Cette nécessité de témoigner à tout prix se traduit par une comédie.

Les personnages de *Salut Cousin !* sont dans la même position qu'Allouache : *émigrés à Paris*, demandant des nouvelles de leur pays où ils ne peuvent pas pour l'instant retourner. L'équivalent cinématographique de cette position pourrait ressembler à la chaise roulante de James Stewart dans *Fenêtre sur cour*, sauf que cette fois-ci toute une population est comme immobilisée dans le plâtre, contrainte de regarder son pays avec des jumelles.

Alilo (Gad Elmaleh) débarque à Paris en provenance d'Alger. Son séjour ne doit durer que quelques jours, le temps de ramener une valise remplie de vêtements à son patron de l'autre côté la Méditerranée. En attendant de retrouver l'adresse de la personne *qui doit* la lui remettre, Alilo reste chez son cousin Mok (Mess Hatou), un immigré de deuxième génération, parfaitement intégré à la vie parisienne et qui essaie de poursuivre une carrière de chanteur avec des versions rap des fables de La Fontaine.

D'abord fasciné par la liberté dont dispose Mok, alors qu'il reste lui enfermé dans les archaïsmes de la société algérienne, Alilo s'aperçoit que la vie de son cousin est, dans son genre, tout aussi peu enviable. Alilo pourrait quitter Alger, et possède toutes les raisons d'en partir, mais il s'aperçoit que son cousin parisien n'a eu cesse de tout fuir : la banlieue, la misère, le racisme, le chômage, la délinquance, sa famille.

Il y a dans *Salut Cousin !* une très belle scène. Mok raconte à Alilo qu'il a quitté sa banlieue pour ne plus voir ses parents à moitié fous et sa sœur devenue une prostituée. Décidé quand même à voir sa famille, Alilo découvre que son oncle n'a rien d'un fou et qu'au lieu de travailler sur le trottoir, sa cousine est chauffeur de taxi. Cette scène coupe court à l'attente du spectateur qui s'attend à retrouver le cliché d'une famille immigrée disloquée, partagée entre l'archaïsme des parents et l'absence de repères des aînés. Allouache choisit une banlieue grise, presque indifférenciée, et inscrit ses personnages dans la normalité. Il rend une simple banalité extraordinaire.

Malheureusement, *Salut Cousin !* n'offre pas toujours cet effet de surprise, et la mise en scène de Merzak Allouache reste très télévisuelle. D'autant plus qu'elle s'appuie sur un scénario assez peu fourni. Au bout d'une demi-heure on a déjà saisi le destin de chacun des deux personnages, Mok va se perdre dans la vie parisienne et dans sa propre mythomanie, alors que le retour d'Alilo en Algérie va devenir de plus en plus hypothétique.

Dans ce film attachant, au projet intéressant mais finalement décevant, émerge un comédien, Gad Elmaleh, qui fait preuve d'une présence exceptionnelle. Alors qu'il continue en ce moment son *one man show* au Palais des glaces, à Paris, Gad Elmaleh montre un talent d'acteur qui devrait lui permettre de ne pas se limiter à la simple transposition à l'écran de ses sketches.

Samuel Blumenfeld

Algérie : une industrie du cinéma sinistrée

Merzak Allouache trace un tableau catastrophique de la situation du cinéma en Algérie. Tout le système, de la production à la distribution, est *« cassé (...). On ne peut pas faire un film sans une coproduction et des fonds extérieurs »*. L'importation en Algérie de *« quinze frigos rapporte plus de fric »* que l'achat d'un film, déclare-t-il dans un entretien avec l'AFP. Le résultat donne une situation *« surréaliste »* : *« Un téléviseur posé sur la scène d'une salle presque aussi grande que le Grand Rex à Paris diffuse des K7 repiquées sur Canal+ à un public d'adolescents. (...) La vidéo est la seule manière que les gérants ont trouvée pour faire fonctionner les salles. Les films ne rentrent plus parce qu'il faut payer en devises. La Cinémathèque essaie de maintenir en vie le cinéma grâce à son fonds de films. Le directeur a lancé un appel pour qu'on lui envoie des copies, mais à part deux cinéastes, dont Youssef Chahine, personne n'a répondu. »*

Des acteurs formidables pour Gérard Jugnot

Fallait pas !... La comédie est sauvée de l'aigreur par ses interprètes

Film français de Gérard Jugnot. Avec Gérard Jugnot, François Morel, Michèle Laroque, Jean Yanne, Martin Lamotte, Micheline Presle, Claude Piéplu. (1 h 35.)

Avec *Une époque formidable* puis *Casque bleu*, Gérard Jugnot réalisateur s'était lancé dans la difficile entreprise de faire rire avec des sujets graves – tentative plutôt réussie la première fois, carrément ratée la deuxième. Il revient ici à la comédie pure, même s'il prend comme chair à burlesque un « sujet de société », les sectes, mais traité sans aucun esprit de sérieux.

L'antipathique chef du personnel Jugnot, en route pour épouser une châtelaine divorcée (Michèle Laroque) qui l'attend flanquée de son improbable famille et de celle, inventée, de son futur époux, se retrouve mêlé aux agissements d'un pseudo-grand maître aussi allumé qu'intéressé (Jean Yanne) et de son acolyte mal embouché (Martin Lamotte). Héritant à son corps défendant du dernier survivant (François Morel) du suicide collectif des membres de la secte de Yanne, ainsi que du magot que celui-ci a amassé aux dépens de ses ouailles, Jugnot devient l'objet d'une poursuite dans laquelle intervient un super-gourou sanguinaire maqué avec les mafias russes (Thierry Lhermitte) tandis qu'au manoir la situation dégénère de quiproquos en farces et attrapes.

LA GOURMANDISE DE RIRE

Fallait pas !... affiche d'emblée une qualité, et un défaut. La qualité tient à l'aplomb avec lequel il réunit n'importe quoi, en une débauche « non-sensique » d'ingrédients disparates empilés par seule gourmandise de rire (mais sans jamais recourir aux procédés dégradants que s'autorisent tant de comédies, sous couvert que « c'est pour rigoler »). Le défaut, si courant notamment en France dès qu'il s'agit de s'en payer une tranche, consiste à considérer tous les personnages comme un ramassis de crétins et de salauds, quitte à laisser entendre que cela vaut également pour l'humanité en général et en particulier les spectateurs. Le chemin parcouru par le film consiste en l'occurrence à sortir de cette ornière sans perdre en chemin ses atouts. Ce sont les acteurs (donc aussi les rôles que Jugnot leur a écrits et la manière dont il les filme) qui permettent d'effectuer ce rétablissement.

Un couple – rôles secondaires mais interprètes formidables – ouvre le chemin : Micheline Presle et Claude Piéplu aiment d'emblée leurs personnages de vieux histrions à contretemps, et les défendent avec une belle vigueur. De son côté, François Morel dessine par touches une figure d'innocent attachant, gommant peu à peu ses ridicules. Cela ne suffirait sans doute pas si Gérard Jugnot lui-même ne payait de sa personne, en se soumettant à des cascades, et surtout ne venait semer la panique dans son propre dispositif avec une scène de délire bien frappé, sous prétexte d'absorption de cachets aux plantes médicinales. Truands de la croyance, aristos décatis ou adolescente en révolte contre ses parents peuvent désormais entrer d'un bon pied dans la sarabande, à laquelle Jugnot-réalisateur, sans témoigner de beaucoup d'invention, a le mérite de savoir conserver le bon rythme.

J.-M. F.

La Pologne par le trou de la serrure

Rétrospective Jerzy Kawalerowicz. Onze films montrent la diversité d'inspiration du cinéaste

Cinéma Le Champollion, 51, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 01-43-54-51-60. A partir du 20 novembre.

Comme son compatriote Wojciech Has (auquel une intégrale a été consacrée voilà un an), Jerzy Kawalerowicz s'est formé dans l'immédiat après-guerre dans le cadre de l'Institut de cinéma de Cracovie. Ces deux cinéastes constitueront, avec Munk et Wajda, le noyau dur de cette « école polonaise» apparue lors de la libéralisation de 1956.

Des problèmes de négociation de droits privent la sélection du Champollion de quelques films encore inédits en France, tel *Le Fils de Bronstein*, 1991. Toutefois, deux films jamais distribués en France seront projetés lors de ces manifestations (*Cellulose*, 1954 ; *L'Ombre*, 1956). On pourra aussi découvrir pour la première fois la version intégrale de *Pharaon* (1966), sa grande fresque égyptienne connue jusque-là dans une version expurgée de quarante minutes, ainsi que son dernier film, *Pourquoi?* (1995). Mais ni les premiers (qui appartiennent à une période fortement marquée par la période communiste) que les seconds ne bouleversent la hiérarchie d'une œuvre dominée par trois grands films : *Train de nuit* (1959), *Mère Jeanne des Anges* (1961), *L'auberge du vieux Tag* (1982).

Le premier est à résonance hitchcockienne. L'obsession de la forme (l'action se passe dans un train) confère à l'anecdote policière une grandeur métaphysique. Le deuxième, inspiré de l'histoire des possédées de Loudun, tisse à la façon d'une lente et sobre chorégraphie en noir e blanc la toile où finira par se prendre le père Suryn, exorciste ravi par l'amour et le mal. Le troisième enfin, adapté d'un roman de l'écrivain récemment disparu Julian Stryjkowski, met en scène la folle attente d'une communauté hassidique de Galicie réfugiée dans une auberge au début de la première guerre mondiale, puis massacrée par les cosaques. Un film au souffle messianique, qui permet au réalisateur de se mesurer avec finesse à l'anéantissement du judaïsme polonais.

Ces trois films justifient la réputation de Kawalerowicz, considéré à la fois comme le moins polonais des cinéastes de sa génération, en raison de l'absence des grands thèmes nationaux dans son œuvre, et comme un « caméléon esthétique», selon l'expression du coscénariste de certains de ses films, Boleslaw Michalek, pour la diversité et le renouvellement de son inspiration.

Mais on pourrait aussi y relever la récurrence de certaines figures, depuis le thème de l'enfermement et de l'oppression (un train, un couvent, une auberge : autant de fois la Pologne ?) jusqu'à la stylisation d'autant plus inventive que le cadre est étroit. Loin d'emporter semblable conviction sur le plan de la réussite esthétique, *Pourquoi ?*, son dernier film, reproduit en tous cas ses motifs de prédilection. Adapté d'un récit de Tolstoï, il évoque – explicitement cette fois – le martyre polonais à travers le destin tragique d'un jeune nationaliste exilé dans l'Oural pour avoir participé à l'insurrection de Varsovie en 1830. Dans ce film au ton contemplatif et aux décors épurés, le cinéaste pose à nouveau la question centrale de son œuvre : celle de l'innocence éprouvée par le mal.

Jacques Mandelbaum

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Une nette baisse de régime de la fréquentation succède à la** période chaude des vacances de Toussaint et du congé du 11 novembre. Toutes les nouveautés en font les frais, aucune ne parvenant à atteindre les 50 000 entrées. Un peu au-dessous de ce score, *Los Angeles 2013* et *Le Droit de tuer* sont au coude-à-coude dans respectivement 34 et 38 salles. *Disjoncté* fait encore moins bien, à 28 000 dans 33 salles, et les débuts d'*Irma Vep* déçoivent, le film d'Olivier Assayas dépassant à peine les 7 000 spectateurs dans ses 8 salles.

■ ***Les « grandes puissances »*** des semaines précédentes, toutes hollywoodiennes, subissent elles aussi ce reflux. La carrière d'*Independence Day* s'est pratiquement arrêtée en septième semaine (8 000 entrées), mais le film a accumulé, dans la capitale, l'imposant total de 1 064 000 spectateurs. A 55 000, *Mission : Impossible* perd près de 60 % de son public par rapport à la semaine précédente, ce qui ne l'empêche pas de totaliser 850 000 entrées en moins d'un mois. Et *Sleepers* perd lui aussi beaucoup de terrain, à 60 000 en troisième semaine (total : 312 000).

■ **Le seul véritable succès du** moment est donc *Un air de famille*, qui domine le box-office parisien de ses 87 000 entrées en deuxième semaine, soit un total de 193 000. Parmi les films français affichant un certain potentiel commercial, cette comédie « petit format » pourrait bien prendre l'avantage sur la comédie « gros module » *Le Jaguar*, qui en est, elle, à 416 000 en six semaines.

J.-M. F.

★ **Chiffres : *Le Film français*.**

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME

Film français de Dodine Henry. Avec Philippine Leroy-Beaulieu, Julian Benedikt. (0 h 57.)

■ Ce premier moyen métrage de Dodine Henry est précédé d'un court, *Elle voulait faire quelque chose*, réalisé par la cinéaste en 1994. C'est l'histoire saugrenue, dans une atmosphère d'ennui dominical, d'un tournage artisanal en appartement, dont décors et paysages sont constitués par des ersatz divers, du genre farine et allumettes. Outre la similitude de leur titre, les deux films partagent ce regard mi-attendri, mi-clinique sur la réalité. *Je n'en ferai pas un drame* est une étude douce-amère sur la désaffection d'un couple, Lili et Torsten, qui entretiennent depuis peu une liaison. Il est allemand, elle est française ; il apprécie la musique sacrée, elle écoute les variétés américaines ; il est aussi introverti, songeur et louvoyant qu'elle est piquante, expansive. Au-delà de ces oppositions prévisibles, l'originalité tient au dispositif d'observation. D'abord, la convocation d'un chœur grec (l'équipe du film, quelques amis...) qui ponctue l'action de ses commentaires cocasses ou sérieux. Et surtout, une façon de filmer discrète et juste. Un cadrage travaillé, un œil toujours attentif aux détails, une manière subtile de rendre le vide métaphysique et la détresse d'une relation qui se termine, faute d'avoir jamais commencé. D'où la grande force du final, en travelling arrière, où Torsten et Lili échangent leur premier baiser. *J. M.*

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE

Film français de Claude Nuridsany et Marie Perennou. (1 h 15.)

■ C'est un film d'horreur construit selon les règles de la tragédie classique : unité de lieu (une prairie), de temps (un jour), d'action (vie et mort d'un peuple). Les personnages de ce « peuple » ont pour nom chenille arpenteuse, araignée Argyope, fourmis rousses et autres guêpes polistes. Par la grâce du cinéma, l'action s'ouvre dans les nuages, avant de plonger abruptement dans l'univers effrayant d'un paisible herbage dès lors qu'il est grossi – image et son – à la taille d'une jungle exotique. Les hôtes de ces lieux prennent à leur tour, sinon figure, du moins taille humaine. Le drame quotidien et microscopique d'ordinaire foulé aux pieds en acquiert une stature dantesque.

Ici, la procession carnavalesque d'un groupe de chenilles, là l'étreinte humectée de deux escargots, plus loin le combat titanesque de deux scarabées. Sans parler d'un vol de guêpe en caméra subjective, ou de ce ballet interprété par des moustiques d'eau hollywoodiens. Autant de fastueux tableaux vivants qui ne lèvent pas le malaise suscité d'emblée par ce film, qui a tout misé sur l'effet d'étrangeté. *J. M.*

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Film italien d'Ettore Scola. Avec Alberto Sordi, Rolando Ravello, Isabella Ferrari, André Dussollier. (1 h 45.)

■ L'ensemble d'immeubles qui sert de théâtre principal au nouveau film d'Ettore Scola évoque celui d'*Une journée particulière*. Il s'en faut de beaucoup qu'on y retrouve la patte du Scola d'antan. Entre farce macabre et drame du chômage, cette comédie à l'italienne fin de siècle présente en effet tous les symptômes d'une irrésistible décadence. S'y croisent les destins de deux couples voisins, sous le double signe de la fatalité et de la médiocrité : d'un côté, Vincenzo Persico, jeune homme sans qualité vivant aux crochets d'une mère possessive ; de l'autre, Monsieur Bartoloni (Sordi), vieux beau gominé qui, amoureux d'une accorte boulangère, ne songe plus qu'à se débarrasser de sa propre femme acariâtre et obèse. Un machiavélique quiproquo rapproche les deux hommes, saisis en contre-plongée sur le parking nocturne de l'immeuble, dans la lumière tournoyante et jaune du gyrophare d'un camion-poubelle. L'inévitable ayant été commis, le film fait à mi-chemin une curieuse embardée du côté de la reconstitution policière, accumulant les longueurs. Un film qui n'est pas plus affreux que sale ou méchant. *J. M.*

LA CHAMBRE TRANQUILLE

Film australien de Rolf de Heer, avec Chloë Ferguson, Paul Blackwell et Celine O'Leary. (1 h 35.)

■ En réaction à la mésentente de ses parents et à leur maladresse à son égard, une petite fille âgée de sept ans décide de ne plus parler. C'est sa voix off qui surplombe le récit d'une vie quotidienne ponctuée de moments de bonheurs simples alternant avec les disputes parentales. *La Chambre tranquille* renoue avec les thèmes de *Bad Boy Bubby*, le précédent film de Rolf de Heer sorti en France. Le scénario repose sur l'innocence d'un personnage que son mutisme maintiendrait à l'abri de toute corruption. Guidé par une conception très artificielle de la pureté, le film de Rolf de Heer dissimule sa morale conformiste et témoigne d'un regard factice sur l'enfance. *Jean-François Rauger*

SHE'S THE ONE

Film américain d'Edward Burns, avec Jennifer Aniston, Maxine Bahns, Edward Burns, Cameron Diaz, Mike McGlone. (1 h 37.)

■ Mickey et Francis ont été élevés selon les principes rigoureux de leur père. L'un est heureux avec sa vie de chauffeur de taxi à Manhattan, finissant même par se marier avec l'une de ses clientes, l'autre est malheureux, alors qu'il réussit une carrière brillante à Wall Street et se débat dans un mariage raté. L'équilibre entre les deux frères est rompu lorsque Francis commence à tromper sa femme avec Heather, l'ancienne fiancée de son frère Mickey. Après avoir été révélé par *Les Frères McMullen*, Edward Burns montre avec son deuxième film une grande fidélité à certains traits stylistiques : la minceur du scénario, enfilade de scènes d'où est absente toute intrigue, et un goût prononcé pour le cliché (pas un plan de Manhattan sans qu'on aperçoive Central Park ou l'Hudson River). Burns a sans doute du talent pour la confection de cartes postales, mais ce savoir-faire s'adapte mal à la mise en scène de cinéma. La morale prônée – l'argent ne fait pas le bonheur, la fidélité est facteur d'équilibre, le spirituel importe plus que le matériel – est très sommaire. Ce schématisme s'exprimerait sans doute mieux dans une comédie de situation pour la télévision qu'au cinéma. *S. Bd*

REVUE

L'ART DU CINÉMA

N° 2 (11, passage Saint-Pierre-Amelot, Paris 11e. 40 p., 30 F).

■ C'est une revue qui ne ressemble pas à une revue, plutôt à une brochure de format modeste et aux couleurs changeantes selon les livraisons (cinq numéros par an). A défaut du signalement d'une équipe rédactionnelle, un manifeste y est régulièrement reproduit en ouverture, pur, dur et ombrageux. Il s'y agit de *« repenser radicalement l'art du cinéma »*, défini comme un *« ensemble d'opérations spécifiques qui organisent le passage des idées »*. En d'autres termes, défendre le cinéma comme art, et tenter de discerner si la modernité cinématographique constitue, selon une terminologie qui emprunte à la pensée du philosophe Alain Badiou, une *« configuration »* porteuse d'*« idées-cinéma »*. Trois contributions illustrent ici cet effort théorique, respectivement consacrées à la question de l'ancien et du nouveau (on y reconnaît *quelques postulats formulés par Hans Robert Jauss dans le domaine* littéraire), à l'analyse comparée de deux films comiques (*Playtime* de Jacques Tati et *The Party* de Blake Edwards), ainsi qu'au cinéma singulier de Jacques Tourneur, défini, dans un article convaincant, comme *« la production calculée d'un effet de mystère »*. *J. M.*

Images de l'apartheid et pistes vers une libération

Un panorama du cinéma sud-africain à Amiens

AMIENS
correspondance

Lorsque le cinéaste sud-africain Lionel N'Gakane, au cours de la soirée d'ouverture, le 8 novembre, est venu exprimer sa gratitude au Festival d'Amiens pour le soutien qu'il lui apporte depuis dix ans, on a senti qu'il ne s'agissait pas de remerciements de pure forme. L'engagement de Jean-Pierre Garcia et de son équipe en faveur des cinématographies noires (et blanches libérales) d'Afrique australe date de 1983. Le festival avait déjà pour thème « Cinéma et apartheid ». A côté des quelques films sur l'Afrique du Sud apparus sur nos écrans (*Pleure, ô mon pays bien-aimé*, *Come Back, Afrika*), il révélait l'existence d'une importante production plus ou moins clandestine, plus ou moins ignorée, en tout cas absente des salles européennes.

Vukani ! (« Réveille-toi », en bantou), de Lionel N'Gakane (1963), est un exemple type de cette production, pamphlet politique tourné avec une caméra de touriste et dans une intention en apparence strictement documentaire dans les townships entourant Johannesburg. L'auteur était alors en exil à Londres – il y resta près de trente ans –, où il venait de réaliser *Jemima and Johnny*, récit de l'escapade dans les rues de la capitale d'une fillette noire et d'un garçonnet blanc étrangers aux préjugés raciaux de leurs parents. L'influence du néoréalisme européen y était sensible; alors que c'est au modèle américain qu'on songe devant *De Voortrekkers* (*Les Pionniers*), de Harold Shaw (1916), le *Naissance d'une nation* afrikaner, ou devant *Africain fim*, de Donald Swanson (1949), histoire du « bon Noir » auquel ses talents de danseur ou de musicien permettent d'échapper au sort de ses frères.

La production de l'après-apartheid a réservé des surprises. Soweto est au centre de deux comédies échevelées, où subsiste quelque chose de l'esprit du trop célèbre *Les dieux sont tombés sur la tête*. Les deux films sont du reste l'oeuvre de réalisateurs blancs chevronnés. *Taxi pour Soweto*, de Manie Van Rensburg (1991), à travers une intrigue prétexte qui ne brille pas par sa finesse, déborde de sympathie à l'égard de la communauté noire. *Soweto Green*, de David Lister (1994), semble renvoyer dos à dos nouvelle bourgeoisie de couleur (souvent issue de l'émigration aux Etats-Unis) et grande bourgeoisie blanche, leur seul terrain d'entente véritable étant l'argent. Le trait est gros, si la frénésie de la charge cache peut-être l'inquiétude sur l'avenir économique du pays.

Très loin de ce cinéma, qui n'oublie pas la rentabilité, se situe celui de William Kentridge, auteur de six courts métrages d'animation (1989-1996), où il a raconté l'Afrique du Sud en de belles allégories fortes et sombres, à l'aide d'un fusain sans complaisance et d'une technique originale de lavage et de gommage du dessin. Alors que *Katrina*, de Jans Rautenbach (1969), évoque dans un style hollywoodien empesé de religiosité les souffrances de la population métisse, rappelant que la société est divisée en quatre : Blancs, Noirs, Indiens, Métis. Et les films aussi ! Les Noirs étaient toutefois autorisés à voir les films... pour enfants blancs, ainsi que nous l'apprend l'excellent dossier filmé de Daniel Riesenfeld et Peter Davis, *In Darkest Hollywood* (1944).

Si aucune des grandes dates du cinéma sud-africain n'est oubliée à Amiens (*Shot Down*, d'Andrew Worsdale, 1986 ; *The Stick*, de Darrell Roodt, 1988), une place a été aussi faite aux productions de Namibie et du Zimbabwe. Citons au moins le très méditatif *Those Glowing Eyes*, du Namibien Richard Pakleppa (1995), qui sait faire rayonner toute la beauté du visage humain.

Christian Zimmer

Le Festival des trois continents, à Nantes

LE PRINCIPAL festival français (sinon mondial) consacré exclusivement aux cinématographies hors Europe et Etats-Unis, celui des Trois Continents à Nantes, tient sa dix-huitième édition jusqu'au 26 novembre. Comme celui d'Amiens, il consacre une importante rétrospective au cinéma sud-africain. On pourra y voir notamment *The School Master* (1993), de Jean Debelke, ou faire connaissance avec le pionnier du cinéma noir en Afrique du Sud même que fut Simon Sabela (*U-Deliwe*, 1975). Une table ronde est prévue, le 23 novembre, avec plusieurs des principaux cinéastes de ce pays. La manifestation nantaise propose aussi une importante rétrospective de l'âge d'or du studio de Shanghai, avec vingt-trois titres, dont des merveilles et curiosités des années 30 et de l'immédiat avant-révolution, ainsi qu'un ensemble consacré aux mélodrames argentins des années 40 et 50, comportant un hommage au cinéaste Carlos Hugo Christensen.

Le Festival des trois continents constitue la meilleure vitrine française pour les productions des pays lointains, grâce aux infatigables globe-trotters que sont ses organisateurs, les frères Alain et Philippe Jalladeau. Parmi les trente titres réunis en sélection officielle et dans la section Regards pluriels figurent de grands noms tels que les Taïwanais Hou Hsiao-hsien et Edward Yang, le Coréen Im Kwon-taek, le Hongkongais Wong Kar-wai, l'Indien Adoor Gopalakrishnan, l'Iranien Abolfalz Jalili.

D'excellentes surprises attendent aussi le public nantais, grâce à de jeunes réalisateurs originaires d'Egypte (*Les Rois de l'asphalte*, d'Oussama Fawzi), du Kazakhstan (*Dernières vacances*, d'Amir Karakoulov), de Palestine (*Chronique d'une disparition*, d'Elia Suleiman), d'Ouzbékistan (*Et la terre était couverte de neige*, de Kamara Kamalova)... En attendant d'autres découvertes, qui seront peut-être péruviennes, zaïroises ou sri-lankaises.

J.-M. F.

Sept courts-métrages de Roman Polanski sous le signe de l'humour noir

***Cinéma L'Epée de bois*, 100, rue Mouffetard, Paris 5e. Tél. : 01-43-37-57-47.**

Roman Polanski a été élève de l'école de cinéma de Lodz, en Pologne, entre 1957 et 1959. Les six premiers films qui composent cette rétrospective de sept courts-métrages, ont été produits par l'école. Dès *Meurtre* et *Rire de toutes ses dents*, on découvre un sens de la composition plastique des plans, du rythme et de la durée, en même temps qu'un penchant pour l'humour noir teinté de fantastique. Ces deux très courts essais font songer à des nouvelles de Gogol ou Dostoïevski traitées avec une évidente influence du Buñuel de *L'Age d'or* et d'*Un chien andalou*. Le résultat est d'une splendide brutalité.

Moins abouti apparaît *Cassons le bal*. Le jeune réalisateur a été contraint par ses enseignants de se mettre dans des conditions semi-documentaires, qu'il maîtrise mal, pour montrer un bal masqué perturbé par des hooligans. *Deux hommes et une armoire* – le plus connu – renoue avec l'inspiration surréaliste pour, sur un rythme de jazz, conter les aventures burlesques et sombres de déménageurs angéliques dans une cité hostile. De véritables plumes célestes apparaissent à l'issue de *Quand les anges tombent*, parabole construite sur un argument assez grossier mais presque constamment sublimé par la beauté sensible des images. Le bref *La Lampe* apparaît comme un exercice de style formaliste, dans le registre fantastique, d'ailleurs plutôt réussi. Réalisé plus tardivement, en 1962 (après *Le Gros et le Maigre*, tourné en France et qui ne figure pas dans cette rétrospective), *Les Mammifères* invente avec des moyens purement cinématographiques un équivalent ludique du théâtre de l'absurde en promenant deux hommes et un traîneau dans un paysage enneigé.

Avec ces films, le cinéaste fait ses gammes. Il démontre, outre une indiscutable virtuosité, un très grand sens de la singularité du moyen employé, le court-métrage, en effectuant des choix parfaitement adaptés à ce format, dont le plus évident est le refus du dialogue. Les thèmes, les partis pris esthétiques, annoncent l'oeuvre à venir, en particulier les trois premiers longs-métrages de Polanski, *Le Couteau dans l'eau*, *Répulsion* et *Cul-de-sac*, qui demeurent sans doute ce que le réalisateur a le plus incontestablement réussi à ce jour.

J.-M. F.

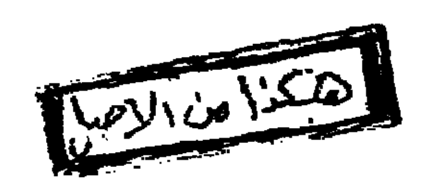
Eduardo Manet, prix Interallié

LA SAISON des prix littéraires d'automne s'est terminée, mardi *19 novembre*, avec l'attribution du prix Interallié à Eduardo Manet pour *Rhapsodie cubaine* (Grasset) au premier tour de scrutin par 6 voix contre 2 à *Laurence Cossé* pour *Un coin de voile* (Gallimard), et 2 voix à Eve de Castro pour *Nous serons comme des dieux* (Albin Michel). Une voix est allée à Brigitte Bardot pour ses Mémoires, *Initiales BB* (Grasset), qui avait déjà obtenu le prix Léautaud et ne figurait pas dans la dernière sélection.

Il convient de se réjouir de la récompense qui honore le romancier et dramaturge cubain, qui avait obtenu en 1992 le prix Goncourt des lycéens pour *L'Ile du lézard vert*. Son ouvrage couronné cette année conte les aventures d'un jeune homme poussé à l'exil, partagé entre deux cultures, guetté par la nostalgie et méfiant des ravages qu'elle exerce dans les consciences (« Le Monde des Livres » du 18 octobre). Eduardo Manet avait vu, la semaine dernière, le prix Goncourt lui échapper de justesse, à égalité – 5 voix contre 5 – avec Pascale Roze, mise en minorité par la double voix du président François Nourissier.

Dans un milieu où l'on compte parfois les points entre maisons d'édition, ce coup de dés non destiné à abolir le hasard était apparu comme un échec de Grasset face à Albin Michel. Il n'est pas inhabituel que Grasset prenne sa revanche lors du prix Interallié (parmi les récents lauréats de la maison, Bayon, Jean-Pierre Dufreigne, Franz-Olivier Giesbert). *Il est aussi traditionnel* que ce prix (dont le jury est constitué de Lucien Bodard, Jean Couvreur, Jacques Duquesne, Jean Ferniot, Paul Guimard, Serge Lentz, Eric Ollivier, Jean-Marie Rouart, Pierre Schoendoerffer, Philippe Tesson et du lauréat précédent) soit attribué à un journaliste-écrivain. Une notion qui s'est un peu brouillée cette fois, tant pour Manet que pour Bardot.

J.-L. D.



هكذا من الاصل

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

PALAIS ROYAL
GRAND 2/3 P. VOLUME
3e étg., asc., séjour 40 m², 1 700 000 F. 01-43-20-32-71

Pont-Neuf, stdg, rue et jard., 3/4 p., 91 m², à rafr., parking. 01-43-35-18-36

LOUVRE 4P, 130 M²
A.I.M. 01-53-01-99-01

2e arrondt

PRÈS MONTORGUEIL
4/5 P. CARACTÈRE
Poutres, bon plan, bon état
A.I.M. 01-53-01-99-01

4e arrondt

ILE ST-LOUIS
STUDIO SUR SEINE
vue Notre-Dame 1 250 000 F
S. Kayser 01-43-26-43-43

R. BEAUTREILLIS 133 M²
liv. 3 chbres, 2 bains, gde *cuis. + s. à manger*, 3e asc.
2 550 000 F. 01-47-00-77-27

BASTILLE : 895 000 F
2 P. JOLIE VUE
A.I.M. 01-53-01-99-01

BASTILLE LOFT
Parfait état, 1 285 000 F
A.I.M. 01-53-01-99-01

HENRI IV : 4 P.
Pierre de t., 5e ét. asc.
Balc. Jolie vue. 2 100 000 F
A.I.M. 01-53-01-99-01

5e arrondt

ST-MÉDARD
Imm. caract. 3 P. s/jard. calme, charme, dble expo.
1 290 000 F. 01-43-25-97-16

JARDIN DES PLANTES
Imm. 1930, gd studio excel. état, calme, clair, asc.
590 000 F. 01-43-25-97-16

Mº MONGE 4 P.
Duplex, 90 m², ét. élevé, vue, asc. 01-43-59-14-05

PRÈS VAL-DE-GRACE
Beau 6 p., parquets. Dble expo. Bon état.
4 000 000 F. 01-43-26-43-43
SERGE KAYSER

INVESTISSEZ
PRÈS PANTHÉON
650 000 F
Beau studio rentable
S. Kayser 01-43-26-43-43

PORT-ROYAL récent
séj. dble, 3 chbres, parking,
2 200 000 F 01-43-25-32-56

– PROX. SORBONNE –
Imm. XVIIe, 67 m², 3e ét., calme, charme, 1 400 000 F
01-43-59-20-49

6e arrondt

THÉATRE DE L'ODÉON
Imm. caractère 3 p., 113 m², charme, calme, clair, 3e ét., bel emplacement, parfait état. 01-47-42-40-01.

Cœur Montparnasse, b. anc., 5 p., cft, 100 m², calme faibles ch. 01-43-35-18-36

Odéon, imm. XVIIIe, 4 p. duplex, 100 m², à rafr., chf ind. gaz, urgt 01-43-35-18-36

BEAUX-ARTS charme, gd 5 PIÈCES, travaux 4e ét., dble expo, 4 300 000 F
S. Kayser 01-43-26-43-43

ST-ANDRÉ-DES-ARTS
Imm. XVIIIe ravalé, 2 p. duplex, terrasse, parf. ét., calme, charme.
1 420 000 F. 01-43-25-97-16

St-Sulpice, 6e et dern. ét., 39 m² + terrasse, 950 000 F, charme fou
PARIS SEINE 01-45-44-66-00

R. du Dragon, 27 m², 4e, soleil, très bel imm. calme.
PARIS SEINE 01-45-44-66-00

Cherche-Midi 30 m², 3e ét. Imm. réc., poss. park., bon ét.
PARIS SEINE 01-45-44-66-00

6e RUE DE L'ODÉON
Imm. avec asc., 5 p. 144 m², 2e ét. Prix 3 675 000 F.
Joindre Mme SAUVAGE par télécopie au : 01-46-34-24-46

R. CHERCHE-MIDI, 5 p., 3e, asc., 122 m², parfait état, charme.
LITTRE 01-45-44-44-45

VAVIN anc. 2 p., 4e ét., pl. sol, calme, 30 m², id. étud. ou invest. 01-43-35-18-36

N.-DAME-DES-CHAMPS
3/4 P. EN DUPLEX
DERNIER ÉT. PARKING
2 490 000 F. 01-43-20-32-71

SAINT-SULPICE
Gd standing 2 p., 65 m² + terrasse 75 m², vue, park. en ss-sol. Frais réduits
Patrick RANDI 01-45-55-22-00

FLEURUS très calme imm. superbe 255 m², balcon sud.
LITTRE 01-45-44-44-45

MONTPARNASSE SUD
68 M²
9e asc. 1 350 000 F. VUE.
LITTRE 01-45-44-44-45

7e arrondt

Sèvres-Babylone stand. pierre de t., 4e, soleil, récept. 2/3 chbres + serv. 5 200 000
S. Kayser 01-43-26-43-43

Varenne, 190 m² tr. spacieux, une très bonne affaire
01-46-22-03-80 - 01-53-77-67-09

RUE DU BAC
Dans voie privée, exceptionnel, 120 m², calme, soleil, park.
Tél. : 01-45-49-16-03

VERNEUIL, imm. XVIIIe, exceptionnel, 146 m², étage noble, parking.
Tél. : 01-45-49-16-03

Vaneau, 2 p. 42 m², 2e ét., bon état, clair, calme, bien situé
PARIS SEINE 01-45-44-66-00

TOUR EIFFEL S/CHAMP DE MARS
Superbe 5/6 p., 175 m² + balcon, 4e, asc.,
VUE SPLENDIDE
UMCP Invest 01-47-05-30-05

BD LATOUR-MAUBOURG
Près rue St-Dominique
STUDETTE 3e ét., asc.
295 000 F. 01-40-47-67-82

CHAMP-DE-MARS 230 M²
duplex, dernier ét., vue, parkings. 01-43-59-14-05

ROUSSELET 4 P.
100 m², ét. élevé, asc., sur jardin. 01-43-59-14-05

BAC comme une petite maison. Charmant duplex, p.-à-terre idéal. 1 650 000 F
S. Kayser 01-43-26-43-43

8e arrondt

F.-ROOSEVELT
3 P. 1 250 000 F
60 m², 5e, asc. Beau pierre de t. 01-42-66-36-53

DUPLEX EUROPE
72 m² + balcon, soleil.
SPECI - 01-45-22-70-08

10e arrondt

RÉPUBLIQUE (PRÈS DE)
Imm. haussmannien, pdt, parfait état, soleil, 120 m², 5 p., 4e étg, cuis. équipée, balcon, 2,1 MF.
Tél. : 06-08-09-10-11 ou après 20 h 01-42-39-20-39

Dans imm. neuf standing, 4 pièces, 91 m² 2e étage, balcon, cave et park. en sous-sol. Frais de notaire réduits.
1 750 000 F
01-47-70-77-24

Immeuble neuf standing. Superbe 4 pièces, 91 m² cave et park. en sous-sol. Poss. avantages fiscaux.
01-47-70-77-24

11e arrondt

BASTILLE
– 120 m² : 1 780 000 F
– 150 m² : 2 780 000 F
CHARME - CARACTÈRE
01-47-05-25-38

Folie-Régnault, près square
2 P. 760 000 F
48 m², 5e ét., asc., parking.
A.I.M. 01-53-01-99-01

FACE LYCÉE VOLTAIRE
BEAU 5 P. ASC.
A.I.M. 01-53-01-99-01

LEDRU-ROLLIN
SUPERBE LOFT
comme une maison 2 900 000 F
S. Kayser 01-43-26-43-43

12e arrondt

4 pièces, 12e, coulée verte, métro Bel-Air, séjour + 3 chambres, s. de b. + s. d'eau, wc séparé, cuisine aménagée, chauff. individuel gaz, gardien, vue dégagée, placards, 2 caves.
Particulier 1 250 000 F
01-43-45-66-91

13e arrondt

PORT-ROYAL
Bel imm. p. de t., 3 p., vue dégag., tr. clair, parq., chem., 5e ét. asc. 1 470 000 F.
01-43-25-97-16

Mº Nationale, réc. dm. ét. Sup. 125 m², terrasses, calme, sol., park. 01-43-35-18-36

BOBILLOT 70 m²
doubl. séj. + 1 ch., asc. pierre de t. 01-43-59-14-05

14e arrondt

Alésia b. anc. 3/4 p., 80 m² faibles ch. et 6 p. 140 m² en dupl. faibles ch. T. : 01-43-35-18-36

Face parc MONTSOURIS
b. anc. 6 p., 121 m², à refaire, pl. soleil. 01-43-35-18-36

Près DENFERT-ROCHEREAU
Immeuble de stand. Duplex 52 m², balcon sur jardin.
01-43-35-06-73

RASPAIL 4/5 P.
2e ét., asc., bel imm., balcons, sans vis-à-vis.
3 250 000 F. - 01-43-20-32-71

VAVIN 3 P. 66 M²
Bon état, asc. Bel imm.
1 370 000 F. - 01-43-20-32-71

VAVIN - EXCEPTIONNEL
110 M². 2 600 000 F
EUREKA 01-43-26-60-75

DENFERT-ROCHEREAU 3 P.
3e ét., calme, confort. Petites charges. 850 000 F.
Syndic 01-40-47-67-82

15e arrondt

VOLONTAIRES studio
34 m² + jardin 27 m².
Tél. : 01-43-59-14-05

BEL ANCIEN 2/3 P.
63 m², 2e ét., asc., bon plan.
1 180 000 F. - 01-43-20-32-71

Mº LOURMEL 2 P.
55 m² environ, balcon, parking. Px : 1 260 000 F.
L & D 01-44-30-45-30

STUDIO 455 000
près Mº Boucicaut, 4e ét. Récent. L & D
01-44-30-45-30

RUE VAUGIRARD Abbé-Groult
T. grd studio, poss. 2 p. 3e ét., asc., 630 000 F.
Tél. : 01-40-47-67-82

Mº LOURMEL 4 P.
Séj. dble, 2 ch., 4e ét., asc., parking, 2 200 000 F.
L & D 01-44-30-45-30

16e arrondt

TROCADÉRO. Av. Poincaré, gd séjour, salon, 4 chbres, gd conft, 250 m², imm. pdt,
4 500 000 F. - 01-53-92-25-39

ASSOMPTION 5 P.
95 m² duplex, dern. étg, asc., bon état. T. 01-43-59-14-05

BD MARBEAU
pierre de t., 1926, standing, 3e ét. 4/5 p. Vue dégagée s. bois de Boulogne, park. en sous-sol, 3 900 000 F.
NOTAIRE
01-44-88-45-54

17e arrondt

MAIRIE 17e
60, rue La Condamine, *belle rénovation*, profess. libérale possible.
STUDIO 41 m²
15 m² jardin privatif, double exposition, cuisine équipée, salle de bains, w.-c. indépendant, coin nuit, digicode, interphone, double vitrage.
665 000 F.
01-42-04-63-40.

MAIRIE 17e
60, rue La Condamine, belle rénovation, profess. libérale possible.
STUDIO 45 m²
vue sur jardin, double exposition, cuisine équipée, salle de bains, w.-c. indépendant, coin nuit, digicode, interphone, double vitrage.
725 000 F.
01-42-04-63-40.

19e arrondt

RUE MANIN. 2 p. gd cft, 45 m², balc., park., bel imm.
650 000 F – 01-53-92-25-38

20e arrondt

DUPLEX 205 M² + TERRASSE 105 M²
VUES MAGNIFIQUES
dernier étage, PARKING.
4 000 000 F. - 01-43-20-32-71

HAUTS-DE-SEINE

NEUILLY VICTOR-HUGO
2e ét. s. jard., 48 m², park.
ONIM – 01-44-07-32-05

RUE MARIUS-AUFAN
à LEVALLOIS
Immeuble bon standing.
GRAND 2 PIECES
800 000 F.
01-47-57-25-13

CLICHY LIMITE XVIIe
INVEST. A HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX DE LA LOI PÉRISSOL
Studios et 2 pièces ds rés. neuve standing à partir de : 275 000 F
Contacter Stéphane BLANC
Tél. : 01-47-66-70-70

BOULOGNE 2 P 55 M²
loggia s/jard., stand.
950 000 F. 01-47-27-84-24

CLICHY CENTRE LOFT
original 110 m² en 2 p. + terrasse sous les toits.
1 550 000. IP 01-48-85-13-33

BOULOGNE 2 P. 40 M²
8 mn Mº Marcel-Sembat
8e étage, ascenseur.
Syndic 01-40-47-67-82

VAL-DE-MARNE

SAINT-MANDÉ AV. ALPHAND
INVEST. A HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX DE LA LOI PÉRISSOL
Studios et 2 pièces ds rés. neuve standing à partir de : 690 000 F
Contacter Olivier BENIN
Tél. : 01-47-66-70-70

UNIQUE À SAINT-MANDÉ
UNE « VILLA SUR LE TOIT »
Imm. neuf très haut standing 167 m² hab. + 280 m² t. vue panoramique sur Paris et bois de Vincennes
Prix : 5 900 000 F
Contacter Olivier BENIN
Tél. : 01-47-66-70-70

PROVINCE

TOURS. Appt 2 p., 46 m², cuis. équipée, terrasse, ds résid., services, restaurant, infirmerie, parc. 350 000 F à déb. – 02-47-55-61-55, 02-47-25-17-94 (h. repas).

MAISONS VENTES

PRÈS LAMORLAYE
dans cadre exceptionnel
MAISONS AVEC JARDINS
de 126 à 212 m²
A PARTIR DE
830 000 F
01-34-68-01-69

SEDAN (Ardennes)
BELLE MAISON BOURGEOISE
Prox. centre - type F8
Ch.c. fuel, caves voûtées garage 4 voitures
Grande cour privative + maison annexe louée à usage de bureaux
850 000 F à débattre
Rens. 03-24-29-04-16 après 19 heures.

(49) Vends maison de village, cheminée, 2 chambres, salle de bains, garage, 80 m² habitables, grenier aménageable, toit neuf, jardin 300 m², puits.
Tél. : 01-42-78-64-09

BUREAUX VENTES

BOULOGNE Bel hôtel part. 450 m² env. Jardin Parkings. Possib. location
01-46-05-10-08

VIAGERS

Libre Le Pecq-sur-Seine. Beau 3 p. + terrasse park. 70 000 + 8 400 F/mois.
F. Cruz 01-42-66-19-00

PROPRIÉTÉS

A SAISIR
Très rare, vd cause succession, 60 mn Paris sud, anc. clos gatinais aménagé, habitable de suite, gd séj. rustique cheminée, four à pain + 5 p. bains, wc, chf. cent., en retour belle dépend. 200 m² terrain arboré 6 000 m², 749 000 F crédit total 5 900 F mois constant, 02-38-85-22-92 24 h/24 h

LOCAUX COMMERCIAUX

Paris 3e arrdt local com. 50 m² rénovés, 1er étage *sur rue. 5 min place de* la République.
01-69-58-80-78 après 16 h.

Pour vos annonces contactez le
☎ 01 44 43 77 40
Fax 01 44 43 77 27

APPARTEMENTS ACHATS

RECHERCHE 4/5 pièces, soleil, bel immeuble, préf. 7e, 6e, 5e, 8e, 16e nord, 17e
Tél. / Fax : 01-43-54-46-27

SERGE KAYSER
RECHERCHE RIVE GAUCHE
BEAUX APPARTEMENTS
Classiques ou originaux
Clientèle sélectionnée
EXPERTISE GRATUITE
Tél. : 01-43-26-43-43
Fax : 01-43-29-52-58

PARKING

INVESTISSEURS :
PARIS 9e - OPÉRA GARNIER
EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL
FISCALITÉ EXCEPTIONNELLE
Économie d'impôts 96 - 97 - 98 - 130 000 F (tranche fiscale 50 %)
RENTABILITÉ EXCEPTIONNELLE
7 % net de gestion garantie
Financement 100 % - Taux 5,20 % Hors Assurances
Prix : 250 000 F HT
Tél : Paris : 01 53 45 54 74
Tél : Province : 02 97 46 37 16

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

TUILERIES 230 m²
7 p. park. 22 400 F ;
EMBASSY - 01-47-20-30-05.

CHAMP-DE-MARS - 5 p. stand. 135 m². Libre 01-97.
18 100 IP 01-48-85-13-33.

8e MONTAIGNE
Imm. de prestige, 350 m² Très bel appart. de réception 5e et 6e étage. Rénové Gal. 3 récept. (4 ch. + serv.)
LONCHAMP 01-47-05-40-43

A louer part. à part. Appartem. 50 m²
9e (Mº Cadet-Anvers-ND.Lor.)
2e ét. s/cour calme entrée, couloir, 2 pces cuis., déb., coin dche, wc, cave
Disponible 1er décembre
Loyer/m. 3.500 + 500 (ch. col.)
Tél. : 01-64-30-34-48

Pour vos annonces contactez le
☎ 01 44 43 77 40
Fax 01 44 43 77 27

VOLTAIRE loft atelier 140 m². Usage mixte poss.
14 000 IP 01-48-85-13-33.

BOBILLOT 95 m² + balc. 2e ét., 3 chbres, park. 9 100 F ch. comp. - 01-43-26-76-77

MÉTRO GAITÉ
2 p., 49 m², 3e ét., cave, park. 5 822 F ch. comp. Com. 3 668 F
AGIFRANCE - 01-43-20-54-58

CORVISART bel imm.
P. de T. 2 p. ref. nf gde cuis. parquet moul. chemin.
5 400 F C.C. - 01-43-25-97-16-

GOBELINS imm. réc. bon stand. 2/3 p. meublé s/r et jard. bon état. calme dble expo.
7 250 F C.C. - 01-43-25-97-16.

15e MOTTE PIQUET beau 3/4 p. 105 m² 5e asc. gd balcon. 10 000 F hors charges. 01-42-66-36-53.

15e maison atelier en loft 110 m² park. jard. 14 000 F
C.C. IP - 01-48-85-13-33.

16e MOZART RANELAGH
Imm. pierre de taille 6 pièces, standing 1er étage, ascenseur
Possibilité profession libérale
Bon état 16 000 F + ch.
LONCHAMP 01-47-05-40-43

EXELMANS bel imm. P. de T. 2/3 p. calme soleil 4e ét. asc.
5 500 F C.C. - 01-43-25-97-16.

16e MICHEL-ANGE
superbe 4/5 p. 120 m² gd balcon 2e asc. standing
11 725 net 01-42-66-36-53.

19e LAUMIÈRE 2 p.
55 m² Terrasse. Park. Sauna.
5 600 net 01-42-66-36-53.

RÉGION PARISIENNE

AGIFRANCE
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ROCQUENCOURT
Beau studio 45 m² r.d.c.
3 690 ch. comp. Com. 2 207 F

2 p. 66 m² r.d.c., cave et park. 5 555 F ch. comp.
Com. 3 331 F

2 p. 65 m² r.d.c., cave et park. 5 474 F ch. comp.
Com. 3 224 F

AGIFRANCE 01-39-55-87-21

AGIFRANCE
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

POISSY
AV. DES URSULINES
Résidence 1982 en plein centre entre mairie et le marché AVEC BALCON, CAVE, PARK. CHF. et EAU CHAUDE collectifs.
– 3 p. de 68 m² à 72 m² 4 400 à 4 835 F ch. comp.
– 4 p. de 81 m² de 5 050 à 5 071 F ch. comp.
AGIFRANCE 01-30-74-32-14

DEMANDE VIDE

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris
rech. appts vides ou meublés
Toutes surfaces pour
CADRES, BANQUES et GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau - 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE.
01-47-20-30-05.

DEMANDE MEUBLÉE

DE CIRCOURT ASSOCIÉES
Recherchons appartements meublés de qualité
Paris et Région parisienne pour clientèle internationale
01-47-53-86-38

BUREAUX LOCATIONS

XVIIe Saussure, à louer bureaux 500 m² + 200 m²
Accès direct parking
Tél. : 01-44-54-21-65

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS et tous services
01-43-55-17-50



BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix

LOISIRS

BODY LINE

Pour votre forme
votre ligne
votre beauté

venez profiter des cours step, aerobic, stretching abdos-fessiers culture physique... musculation cardio-training boxe française sauna - hammam U.V.

ouvert tous les jours

25-27, rue de La Croix-d'Eau
94170 LE PERREUX
Tél. : 01-48-72-10-40

PROPOSITION COMMERCIALE

Institution américaine de crédit recherche partenaire financier sérieux pour produit financier. Bankomat 10051 Umberland Place Boca *Raton Florida 33428* Fax 15-61-18-20-028
(Belgique 32-25-24-01-09)

ASSOCIATIONS

COURS

COURS D'ARABE
Ts niv. jour, soir, samedi.
Enfants : *mercredi* et samedi.
Insc. AFAC
Tél. : 01-42-72-20-88

EMPLOI

OFFRES

Les journaux recrutent
PIGISTES
sur le 3615 PIGEPLUS
(1,29 F/mn)

ASSISTANTE DE DIRECTION
Le (la) candidat(e) doit avoir un diplôme universitaire, connaître l'anglais et être prêt(e) à s'établir en Californie.
Envoyer CV et photo à :
AG INC., 3857 Birch Street, Suite 454, Newport Beach, CA 92660-2660 USA

AGENCE DE PRESSE MÉDICALE
recherche
JOURNALISTE
Formation scientifique exigée
Env. CV au *Monde Publicité*
Sous nº 9049
133, av. des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08

Société de moulage de matières plastiques par injection/compression spécialisée dans les domaines aussi divers que pièces techniques et parfumerie/cosmétique
recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
pour Ile-de-France et Picardie.
Vous établirez les devis, vous assurerez le suivi de la clientèle qui vous sera confiée et la prospection de nouveaux clients. Vous avez entre 30 et 45 ans, des connaissances techniques et de réelles qualités commerciales, anglais souhaité.
Adresser lettre de motivation, + c.v. + photo + prétentions au Monde Publicité
133, av. des Champs-Elysées 75008 Paris
sous référence 9051.

DEMANDES

PROFESSIONNELLE du secteur sanitaire, médico social, MSG FRANCE DESS, gestion hospitalière ancien I.D.E réanimation, *FEMME* 37 ans, mobile étudie tte proposition.
Tél. : 04-67-53-51-48

Directeur Général et/ou commercial 48 ans étudie toute proposition.
500 KF+, Tél. : 04-67-53-51-48

J.-F. CHEF DE PUB. EN AGENCE ch. à intégrer équipe dynamique, rigoureuse. Suivi de budget : du brief à la fab. Dernières exp. : budgets de luxe. Tél. : 01-42-57-77-86.

Jeune homme 26 ans
DESSINATEUR-MAQUETTISTE GRAPHISTE
cherche emploi stable, exp. 4 ans.
Connaissances logiciels :
X-PRESS 3.1
ILLUSTRATOR 2.5
PHOTOSHOP 3.2
nbreux stages effectués dans diverses sociétés.
Tél. : 01-46-70-84-52 (rép.)

J. F. FORMATION SCULPTURE
Ecole Boulle, peintre Déco. Connais. Corel Draw/Autocad 3 a. d'exp. profes. chez New-Tone (Model Maker) ch. place ds Agence création ou autre entreprise intéres. Paris ou province. Permis VL
Tél. : 01-43-48-69-83

Inventeur brevets (7) C.E.E. ex-dirigeant stés, H.E.C. 42 ans ex-conseiller ministère de l'industrie, recherche direction stés
V. : 06-08-62-86-14
F. : 03-21-37-04-41.

H. 44 a. Bac + 4, Père de famille nbreuse. Ch. emploi de toute « URGENCE »
Tél. : 01-46-74-53-94.

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL



LA SÉLECTION DU « MONDE »

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (français, 2 h 45), de Raymond Depardon.
ASPHALT TANGO (franco-roumain, 1 h 44), de Nae Caranfil.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d'Aki Kaurismäki.
BREAKING THE WAVES (*) (danois, 2 h 38), de Lars von Trier.
CAPITAINE CONAN (français, 2 h 10), de Bertrand Tavernier.
CHRONIQUE COLONIALE (néerlandais, 1 h 30), documentaire de Vincent Monnikendam.
DISJONCTÉ (américain, 1 h 35), de Ben Stiller.
ENCORE (français, 1 h 36), de Pascal Bonitzer.
IRMA VEP (français, 1 h 38), d'Olivier Assayas.
LE JARDIN (franco-slovaque, 1 h 40), de Martin Sulik.
LOS ANGELES 2013 (*) (américain, 1 h 41), de John Carpenter.
MISSION : IMPOSSIBLE (américain, 1 h 50), de Brian De Palma.
PO DI SANGUI (franco-guinéen-portugais-tunisien, 1 h 30), de Flora Gomes.
LA PROMESSE (belge, 1 h 33), de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE (français, 1 h 15), d'Alain Cavalier.
RONDE DE FLICS A PÉKIN (chinois, 1 h 42), de Ning Ying.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.

FESTIVALS

FESTIVAL DE BELFORT
L'édition 1996 du festival du film EntreVues fête les soixante années d'existence de la Cinémathèque française, avec près de 120 films au programme. Les plus grands noms y côtoient des œuvres mal connues ou des pièces rares, voire uniques. Le Festival de Belfort, dont l'une des vocations est de faire découvrir les cinéastes d'aujourd'hui, accueille ainsi la Cinémathèque pour composer un programme qui se veut aussi un panorama. D'Antoine (André) à Wenders (Wim), c'est un florilège qui constituera un double voyage, parmi une collection, parmi un goût. Avec la compétition du Festival (du 24 au 30 novembre), se manifestera ainsi l'unité du cinéma comme histoire vivante et cinéma en train de se faire. En soirée d'ouverture (le 23), un extrait de *Don Quichotte* d'Orson Welles précédera *For Ever Mozart*, le dernier film de Jean-Luc Godard. Et c'est une œuvre d'Orson Welles que l'on retrouvera en clôture (le 30), *Othello* (1952).
Parallèlement, une rétrospective sera consacrée au cinéaste Georges Franju (*Judex, Les Yeux sans visage, Pleins feux sur l'assassin...*), cofondateur avec Henri Langlois, en 1936, de la Cinémathèque française. Une exposition d'affiches issues des collections de la Cinémathèque française est également prévue jusqu'au 1er décembre.
Du 23 novembre au 1er décembre. Tél. : 03-84-54-24-43.

FESTIVAL DU FILM DES CULTURES MÉDITERRANÉENNES DE BASTIA
« Le mythe et le sacré dans les productions cinématographiques euro-méditerranéennes et d'Amérique latine » est le thème de cette 12e édition, présidée par Richard Bohringer. Un pari audacieux qui tentera d'allier la richesse spirituelle à la réalité de l'industrie du cinéma autour de diverses projections de films et d'une table ronde animée, entre autres, par Edgar Morin.
Outre les films en compétition, qui regroupent tous les pays de la Méditerranée, des courts métrages, des documentaires, des avant-premières et un « Regard sur l'Italie » illustrent ce festival, qui accueille également des peintres, des écrivains et des musiciens.
Du 20 au 26 novembre. Théâtre municipal, rue Favalelli, 20200 Bastia. Tél. : 04-95-32-02-32.

FENÊTRES SUR COURTS
Le cinéma L'Eldorado de Dijon propose une semaine consacrée au court métrage avec huit programmes différents. Des séances sont proposées chaque soir à 20 heures. Près de 80 films sont annoncés et de nombreux invités attendus.
Du 20 au 26 novembre. Tél. : 03-80-66-51-89.

2e FESTIVAL DU FILM DUMASIEN
La ville de Villers-Cotterêts (Aisne) a lancé en 1994 un festival qui propose la redécouverte des œuvres d'Alexandre Dumas (né dans cette ville en 1802) par écran interposé. Au programme, hormis *Les Trois Mousquetaires*, dont on recense douze versions différentes de 1908 à 1995, *La Reine Margot, La Fille de d'Artagnan...* Une table ronde autour des adaptations de Dumas au cinéma est également prévue.
Du 20 au 25 novembre. Mairie de Villers-Cotterêts, tél. : 03-23-96-55-00.

5e FESTIVAL JULES VERNE
L'Institut océanographique de Paris propose, autour d'un thème principal intitulé « L'exploration sous-marine », une compétition de trente films de science et d'aventures. Présidé par Alain Bombard, ce festival présente, en ouverture, *N comme Nautilus*, un inédit de Martin Coiffier.
Du 21 au 25 novembre. Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, Paris 5e. Tél. : 01-53-21-05-00.

NUIT CLINT EASTWOOD
Le cinéma Le Racine propose, le samedi 23 novembre, à partir de minuit, une nuit consacrée au cinéaste et comédien Clint Eastwood, avec la présentation de trois de ses films : *Sur la route de Madison, Impitoyable* et *Le Retour de l'inspecteur Harry.*
Le Racine, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine. Paris 6e. Tél. : 01-43-26-19-68. 80 F la nuit + un petit déjeuner.

XVe FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ENVIRONNEMENT
Une trentaine de films (documentaires, reportages d'actualité ou d'investigation, magazines, fictions) présentés en compétition tenteront de faire comprendre comment des cinéastes ont filmé des paysages, des animaux, des villes, comme s'ils y voyaient tout autre chose... A l'heure de la « vache folle », de l'amiante, des alertes à la pollution atmosphérique, quel comportement adopter ? Des tables rondes et un forum Education à l'environnement tâcheront également d'ouvrir un dialogue entre les spécialistes de l'audiovisuel, ceux de l'environnement et le grand public.
Du 22 au 26 novembre. Salle Wagram, 39, avenue de Wagram, Paris 17e. Tél. : 01-53-85-61-75.

NOUVEAUX FILMS

LA CHAMBRE TRANQUILLE
Film australien de Rolf de Heer, avec Chloe Ferguson, Phoebe Ferguson, Celine O'Leary, Paul Blackwell (1 h 35).
VO : 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

FALLAIT PAS !
Film français de Gérard Jugnot, avec Gérard Jugnot, François Morel, Michèle Laroque, Jean Yanne, Martin Lamotte, Claude Piéplu (1 h 35).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
Film français de Dodine Herry, avec Philippine Leroy-Beaulieu, Julian Benedikt, Wolfgang Wimmer, Bernard Schmidt, Patricia Herry (57 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
Film français de Claude Nuridsany, Marie Perennou, (1 h 15).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max-Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE
Film franco-italien d'Ettore Scola, avec Alberto Sordi, Rolando Ravello, André Dussollier, Isabella Ferrari, Renato De Carmine, Gianfelice Imparato (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; George-V, 8e ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

SALUT, COUSIN !
Film français de Merzak Allouache, avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann Gisel Glass, Jean Benguigui, Xavier Maly (1 h 43).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

SHE'S THE ONE
Film américain d'Eward Burns, avec Jennifer Aniston, Maxine Bahns, Edward Burns, Cameron Diaz, Mike McGlone (1 h 37).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

WALK THE WALK
Film français de Robert Kramer, avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu, Florin Calinescu, Constantin Cotimatis, Catalina Rahaianu, Marthe Felten.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

BOUND (*)
de Larry et Andy Wachowski,
avec Jennifer Tilly, Gina Gershon, Joe Pantoliano, Barry Kivel, Christopher Meloni, John P. Ryan.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe-Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, Bernard Le Coq, Catherine Rich, François Berléand, Claude Rich.
Français (2 h 10).
UGC Forum Orient-Express, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

CARLA'S SONG
de Ken Loach,
avec Robert Carlyle, Oyanka Cabezas, Scott Glenn, Subash Sing Pall, Stewart Preston, Gary Lewis.
Britannique (2 h 06).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01).

DISJONCTÉ
de Ben Stiller,
avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal, Diane Baker, Jack Black.
Américain (1 h 35).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valeria Bruni-Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé.
Français (1 h 36).
UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).

GUANTANAMERA
de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio,
avec Mirtha Ibarra, Jorge Perugorria, Carlos Cruz, Raul Eguren, Pedro Fernandez, Luis Alberto Garcia.
Cubain (1 h 41).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).

HAPPY HOUR
de Steve Buscemi,
avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Mark Boone Jr, Elizabeth Bracco, Anthony Lapaglia, Carole Kane.
Américain (1 h 35).
VO : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo.
Américain (2 h 15).
VO : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

LOS ANGELES 2013 (*)
de John Carpenter,
avec Kurt Russell, Steve Buscemi, Stacy Keach, Peter Fonda, George Corraface, Cliff Robertson.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT
de Jacques Deschamps,
avec Robin Renucci, Maruschka Detmers, Jean Benguigui.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
de Charles Najman,
avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein.
Français (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).

MISSION : IMPOSSIBLE
de Brian De Palma,
avec Tom Cruise, Jon Voight, Henry Czerny, Emmanuelle Béart, Jean Reno, Ving Rhames.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
de Catherine Breillat,
avec Isabelle Renauld, Francis Renaud, Laura Saglio, Alain Soral, Delphine de Malerbe, Coralie Gengenbach.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

PARTY
de Manoel de Oliveira,
avec *Michel Piccoli*, Irène Papas, Leonor Silveira, Rogerio Samora.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

PASSAGE À L'ACTE
de Francis Girod,
avec Daniel Auteuil, Patrick Timsit, Anne Parillaud, Michèle Laroque, Marc Berman, Jean-Michel Noirey.
Français (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque.
Franco-guinéen-portugais (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, Leopoldine Serre, Luckie Royer, Carla Ibled.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS À PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

SANKOFA
de Haïle Gerima,
avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter.
Ghanéen (2 h).
VO : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni-Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein et Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, Vladimir Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (*réservation :* 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

L'AVENTURE INOUBLIABLE
d'Edward Griffith,
avec Fred Astaire, Joan Leslie, Robert Benchley, Robert Ryan.
Américain, 1943, noir et blanc, copie neuve (1 h 29).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

L'ESPOIR
d'André Malraux,
avec Andres Mejuto, Nicolas Rodriguez, José Lado.
Français, 1938-1945, noir et blanc (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

MIDNIGHT
de Mitchell Leisen,
avec Claudette Colbert, Don Ameche, John Barrymore, Francis Lederer, Mary Astor, Hedda Hopper.
Américain, 1939, noir et blanc (1 h 35).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

NEW YORK 1997
de John Carpenter,
avec Kurt Russell, Lee Van Cleef, Ernest Borgnine, *Donald Pleasence.*
Américain, 1980 (1 h 45).
VO : Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

LBO poursuit son procès contre Havas pour la reprise de la SFP

LA SOCIÉTÉ LITTLE BIG ONE (LBO, présidée par Fabrice Giger), initialement alliée à Images Télévision internationale (ITI, filiale du groupe Havas) pour la reprise de la Société française de production (SFP) dans le cadre de sa privatisation, va continuer les poursuites engagées contre son ancien partenaire. Après avoir fait une offre conjointe de reprise avec LBO-Convoy, ITI s'est ensuite associée à la Générale d'images (Compagnie générale des eaux) pour faire une offre concurrente excluant LBO.

Mardi 19 novembre, le tribunal de commerce de Paris a débouté LBO, qui avait intenté un référé contre ITI et Havas. LBO estime qu'ITI et Havas n'avaient pas respecté l'accord initial. Par son directeur général adjoint, Philippe Sahut d'Izarn, Havas avait conclu un accord avec Convoy-LBO, stipulant que le groupe s'engageait *« à ne pas entrer en compétition sur la reprise de la SFP, de façon directe ou indirecte »* et s'interdisait de *« participer à toute offre faite à l'Etat dans ce cadre, à laquelle vous* [LBO] *ne seriez pas associé de façon majoritaire ». « Nous allons faire appel à jour fixe et déposer une plainte pénale »*, a déclaré Fabrice Giger, en soulignant que le tribunal avait estimé qu'il n'y avait pas lieu à référé mais ne s'était pas prononcé sur le fond et en précisant qu'il y avait *« un préjudice évident pour LBO »*.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : TF 1 a confirmé, mardi 19 novembre,** avoir invité *Albert Frère, PDG du Groupe Bruxelles Lambert (GBL) et* actionnaire majoritaire de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), à occuper un siège au conseil d'administration de la Une. Le patron de la CLT a accepté *« ce geste d'amitié »* de la direction de TF 1. La candidature d'Albert Frère, comme personnalité qualifiée, devrait être examinée lors du prochain conseil d'administration de TF 1 en janvier.

■ **PRESSE : un projet de loi du ministre turc de la justice** (qui fait partie du Parti islamiste de la prospérité, Refah) vise à *« empêcher la publication de fausses nouvelles susceptibles d'affecter le prestige politique ou financier de l'Etat, de causer une panique ou de provoquer le peuple »*. Les amendes prévues s'élèveraient à plus de 100 000 dollars (environ 550 000 francs). Ce projet a été dévoilé *alors que le Refah souhaitait ouvrir, mercredi 20 novembre*, un débat sur la presse au Parlement.

■ **RADIO : le réseau radiophonique Skyrock** vient d'adresser un recours en grâce au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), après le refus de ce dernier de prendre en compte son programme sur Angoulême (Charente), lors de l'appel partiel aux candidatures sur la région Aquitaine. La radio estime injuste cette mesure, qui fait de Skyrock la seule radio d'audience nationale à ne pas bénéficier d'une autorisation dans le deuxième bassin d'audience de la région.

Le Maroc découvre les contraintes du marché publicitaire

La rencontre des publicitaires francophones dans le royaume chérifien a souligné la nécessité de règles déontologiques

MARRAKECH
de notre envoyé spécial

Le Maroc vient de célébrer conjointement la publicité et la télévision. Alors que 800 professionnels de la publicité participaient au dixième Mondial de la publicité francophone (MPF), du 14 au 16 novembre à Marrakech, les journaux locaux annonçaient la commercialisation de Canal Horizons, déclinaison africaine de Canal Plus, sur le marché du royaume chérifien, dès la semaine prochaine.

L'opération sera assurée par la Soread, société qui gère déjà la télévision cryptée marocaine 2M, qui doit être diffusée en clair en janvier 1997. La filiale de Canal Plus ambitionne de séduire 30 000 foyers marocains d'ici deux ans en leur proposant jusqu'à la fin de l'année un prix de vente du décodeur et des tarifs d'abonnement promotionnels – respectivement 870 et 122 francs. Canal Horizons étant commercialisé autour de 175 francs mensuels en Afrique, la chaîne cryptée africaine a donc décidé de baisser son tarif d'abonnement.

Cette nouvelle offre télévisuelle au Maroc a donné un coup de projecteur supplémentaire à l'édition du Mondial. Même si ce dernier n'en avait *a priori* guère besoin : la célébration de sa première décennie d'existence, le thème choisi : « La publicité, outil de développement économique, social et culturel », la présence d'une des stars de la publicité française, Jacques Séguéla, ainsi que l'accueil fastueux du pays invitant ont attiré des professionnels de onze pays francophones : Algérie, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Liban, Mali, Québec, Suisse, et bien sûr France et Maroc.

Le MPF a été créé en 1986 par des publicitaires québecois avec l'aide de l'Association des agences conseil en communication française (AACC), dont le vice-président et délégué général, Jacques Bille, a milité pour favoriser le dialogue Nord-Sud entre publicitaires, en invitant des professionnels africains et maghrébins. Mais ce n'est que la deuxième fois qu'un pays situé hors de la sphère occidentale a été choisi pour accueillir le Mondial, après Abidjan en 1991.

« ORGANISER LA PROFESSION »

Le MPF a fait salle comble dans un pays où publicité et télévision sont choyées, mais où se posent des questions quant à la déontologie de la première. *« La publicité marocaine a maintenant un réel poids économique, elle a réalisé un saut qualitatif et financier gigantesque en quatre ans. Elle est animée par des professionnels jeunes et motivés,* fait remarquer André Azoulay, conseiller pour les affaires économiques et financières du roi. *Il faut maintenant organiser la profession. »*

Selon les chiffres 1995 fournis par Ali Bakkali, administateur marocain du Mondial et président de Régie 3, régie publicitaire trimédias (elle s'occupe à la fois de 2M, de la radio Médi 1, des magazines *Femmes du Maroc, Téléplus*, etc.), sur 440 millions de dirhams investis dans les médias, la part des deux télévisions (TVM et 2M) est de 37,8 %, celle de la presse écrite de 12,8 %, celle de la radio de 7,7 %, tandis que l'affichage et le cinéma en retirent 4,3 % et 0,2 %. Quant au hors-médias il représente 37,2 % des investissements. Selon M. Bakkali, la publicité devrait atteindre 962 millions de dirhams en 1997 contre 700 aujourd'hui.

« Emergent mais stratégique, notamment en matière de développemnt euro-méditerranéen », ce marché marocain, qui compte une quinzaine d'agences mais dont 80 % de l'activité sont réalisés par quatre entreprises (Havas-Maroc, Klem-Euro RSCG, Top Publicité et Shem's), doit maintenant se fixer des règles déontologiques. Le débat sur « Publicité et éthique » a d'ailleurs mis l'accent sur une nécessaire autodiscipline.

Réclamée à la fois par les agences regroupées dans l'Association des agences de publicité du Maroc (AAPM) présidée par Mohamed Benlemlih, PDG d'Havas-Maroc – une des rares agences dépendant directement de la direction du groupe français Havas –, mais aussi par l'association des annonceurs du Maroc (AAM) présidée par Hamid M'Rabet, elle éviterait une loi jugée trop coercitive.

A la lumière des exemples étrangers (comme les règles du BVP français ou celles de l'European Advertising tripartite de Bruxelles), les Marocains étudient depuis trois ans, au sein d'un comité interprofessionnel permanent de réflexion sur la publicité, un code d'autodiscipline, auquel serait adjoint un comité d'éthique chargé de le faire respecter. Ces mesures ont été amendées et acceptées par les deux associations et devraient voir le jour prochainement. Le conseiller du roi, André Azoulay (ex-directeur de la communication de Paribas et ex-directeur d'Havas), a confié que ce code pourrait être examiné d'ici la fin de l'année. Mais de jeunes agences marocaines, comme Boomerang, se plaignent de n'avoir été associées ni à l'étude ni aux décisions.

Yves-Marie Labé

■ **Le Mondial de la publicité a décerné 79 prix**, choisis parmi les 1 467 spots, affiches ou encarts publicitaires de journaux. Le Grand Prix a été attribué à la campagne « Nouvelle Peugeot 106 » (agence Euro RSCG-BETC). Les Prix des nations, qui évaluent chaque année la maturité des marchés publicitaires, ont décerné leurs trophées Or à la campagne « Consommer ivoirien, c'est malin ! » (Agence Ivoire communication) pour l'Afrique ; à la « relance du journal *Lui* » (Euro RSCG Blachère, Huard et Roussel) pour la France ; à la « Rentrée 1995 de 2M » (Klem-Euro RSCG) pour le Maghreb ; à la campagne « Ce que j'aime, *Le Nouveau Quotidien* » (Bozell SA) pour la Suisse ; à « Flip Book » de Belgacom (DDB Belgique) ; « Jolies fleurs » (H. et C. Leo Burnett) pour le Liban et « Sports experts » (Bos) pour le Québec.

MERCREDI 20 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top model. Série. F-X.
15.35 Super Club Dorothée. *Les années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99 ; Le grand jeu des super chansons de Dorothée.*
17.35 Karine et Ari. Série. Mise au vert.
18.10 Le Rebelle. Série. Cas de force majeure.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 Météo.
20.00 Journal.

20.20
FOOTBALL
En direct d'Amsterdam. Ajax d'Amsterdam- A.J. d'Auxerre, 5e journée de la Ligue des Champions ; 21.15, Mi-temps et Météo ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres (225 min). 28519843

0.05
USHUAÏA
Magazine présenté par Nicolas Hulot. La face cachée de la Doux de Coly (Périgord). Vecteur vitesse, de Dominique Pipat ; Les peaux de bois de Silver Springs, de Gil Kebaili ; L'enfant des neiges, d'Alain Rastoin (60 min). 4096860
1.05 et 1.40, 2.40, 3.45, 4.25 TF 1 nuit.
1.15 Cas de divorce. Série. Vignon contre Vignon. 1.50 et 3.55, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. 2.50 Histoire des inventions. Documentaire. Inventer le monde (rediff.). 4.35 Musique. Concert (30 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série. Explosion dans l'ombre.
16.00 Tiercé. A Vincennes.
16.10 et 5.10 La Chance aux chansons. [3/3] Les années tango.
17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Sauvés par le gong. Série. Le cadeau de Noël.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel. Invités : Michèle Laroque, Pierre Palmade.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55
LE BÉBÉ D'ELSA
Téléfilm de Michaël Perrotta, avec Corinne Touzet, Tiffanie Doucet (105 min). 8873758
A quatorze ans, Elsa se retrouve enceinte après un amour de passage. Elle décide, en secret, d'assumer ce bébé à venir...

22.40
ÇA SE DISCUTE
Quel avenir pour ces mères adolescentes ? (100 min). 4478285
0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.45 ▶ Journal de voyage avec André Malraux à la recherche des arts du monde entier. [7/13] L'intemporel, Manet ou la naissance de l'art moderne ; [8/13] Dialogue imaginaire avec Picasso, la tête d'obsidienne ; [9/13] Promenades imaginaires en Afrique et en Océanie (185 min). 91158083
3.55 24 heures d'info. 4.05 Météo. 4.10 Connaître l'islam. 4.35 Le Jour du Seigneur (rediff., 35 min).

France 3

12.10 Le 12/13 de l'information. 12.20 et 12.55, Télévision régionale. 12.35, Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Minikeums.
14.30 Y'a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Chronique de la télévision*, dirigé par R. Marcillac.
18.55 Le 19/20 de l'information. Invité : Valéry Giscard d'Estaing.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50
LA MARCHE DU SIÈCLE
Pour en finir avec le travail des enfants. Invités : Aïsha Bah Diallo, Carlos Bauverd, Mona Saad, Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Edwin Moreno, Thibaut Zhu, Marie-France Botte, docteur François Remy, Jacques Julliard (110 min). 428440
22.40 Journal, Météo.

23.15
▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Léopold Sédar Senghor (50 min). 4950048
Portrait de l'homme d'Etat et poète sénégalais qui vient de fêter ses quatre-vingt-dix ans. (Le Monde *du 9 octobre.)*
0.05 Libre court. Court métrage. Le temps des cerises. (20 min). 714860
0.25 Les Quatre Dromadaires. L'œil de la mer (50 min). 8531599
1.15 Capitaine Furillo. Série. Les bleus. 2.05 Musique graffiti. Magazine. Andante Spianato, Grande Polonaise de Frédéric Chopin (25 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5. Un état des lieux sur les droits de l'enfant dans le monde (rediff.). 12.30 Va savoir. Le fou du village (rediff.). 12.55 Attention santé. La cigarette expliquée aux enfants. 13.00 Antarctica : les découvreurs. 13.30 Passe-partout. L'Homme et la Nature. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Lionel Richie (rediff.). 15.00 Antilopes du Soudan. 16.00 Le Signe des quatre. Dans la collection Les grands détectives. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Le Temps des livres. 18.30 Le Monde des animaux. Les Galapagos, laboratoire vivant.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [47/52] Jesse James.
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Les Oiseaux du soleil. Documentaire de Paul Reddish (30 min). 2117 *Le colibri, la plus petite créature à sang chaud.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45
LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LE LIEU, LE TEMPS, LA MORT
Documentaire de Peter Voigt et Christian Lehmann (1994, 45 min). 510827
Alt-Rehse, charmant petit village de l'ex-RDA... c'est ici pourtant que les médecins nazis apprenaient les théories raciales sous la houlette de Martin Bormann.

21.30
MUSICA : L'HOMME ALLUMETTE GYÖRGY KURTÁG
Documentaire de Judit Kele (55 min). 95440
Grand Prix du meilleur documentaire musical de création de la Sacem 1996.
22.25 Exercices. Documentaire (30 min). 537285 *Cinq œuvres de Kurtág.*
22.55 Les Fusils ■ ■ Film de Ruy Guerra, avec Atila Iorio, Nelson Xavier (1963, v.o., 80 min). 9489933
0.15 Bronco Apache ■ ■ Film de Robert Aldrich (1954, N., v.o., rediff., 85 min). 9153865
1.40 Music Planet : Blue Note : a History of Modern jazz. [2/2] (rediff., 65 min). 4247285

M 6

12.20 Les Routes du paradis. Série. C'est notre père.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des Bois Junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.40 Hit dance. Magazine.
17.10 et 2.15 Faites comme chez vous. Invités : Mlle Agnès, Peter Kitsch.
18.00 Les Anges du bonheur. Série. Le héros.
19.00 Surfers détectives. Série. Cavalier seul.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50
GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq, en direct du Pavillon Baltard. Invités : Pascal Obispo, Khaled, Les 3 T, Paco Rabanne, Pascal Légitimus (130 min). 90830933

23.00
L'HOMME TRAQUÉ
Téléfilm de Peter Markle (100 min). 8258846
Un dealer abat froidement un agent fédéral qui travaillait sous couverture. Il est recherché par toutes les polices. Sa tête est également mise à prix par la mafia locale perturbée par les descentes policières. Un rôle inattendu pour le Tony de Madame est servie.
0.40 Secrets de femmes. Magazine.
1.15 Best of pop-rock. 3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Et le ciel t'aidera. Documentaire. 4.20 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.45 Fréquenstar. Magazine. Invité : Jean-Marie Bigard (rediff.). 5.20 Backstage : Jean-Louis Aubert. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.40 A l'arraché. Court métrage (25 min). 803584
14.05 L'Œil du cyclone. L'amour contre le travail.
14.30 La Conquête de l'Ouest. Documentaire. La fin de la résistance Sioux (50 min). 7704581
15.20 Football américain. Championnat de la NFL : Philadelphie-Washington.
16.10 Volley-ball. En différé. France-Turquie.
17.55 Flash Gordon.
▶ En clair juqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Albert Dupontel, Hélène Vincent ; Fun Lovin' Criminals.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00
AU PETIT MARGUERY ■
Film de Laurent Bénégui, avec S. Audran (1995, 90 min). 59469
22.30 Flash d'information.
22.35 Doc. Albert Dupontel vu par Moustic et Delépine.
22.50 Désiré. Court métrage d'Albert Dupontel.

23.10
CYCLO ■
Film de Tran Anh Hung (1995, v.o., 123 min). 5213469
Un jeune homme travaille comme cyclo-pousse dans les rues d'Ho Chi Minh-ville. On lui vole le véhicule. Pour le rembourser à sa patronne, il doit se joindre à une bande de malfrats qu'elle dirige.
1.15 Le crime ne paie pas ■ ■ *Film de Gérard Oury (1961, N., 153 min).* 29804860 *Un architecte qui vient de se disputer avec sa femme se rend dans un cinéma où l'on joue* Le crime ne paie pas.

Radio

France-Culture

20.30 Antipodes. La foi. Avec Raphaël Constant (La Vierge du grand retour), Marie-Claire Blais (Soifs).
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada [2]. Les daguerréotypes.
22.40 Les Nuits magnétiques. Mikhail Kobakhidze, l'étrange cas de monsieur K.
0.05 Du jour au lendemain. Michel Seuphor (Un siècle de libertés). 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Rencontres imaginaires. Entrevues réelles. Sainte-Hélène 1820 ; 1.59 Les Iles-de-France. A Montreuil, un studio de cinéma : Albatros ou l'Ecole russe ; 2.56 Lectures. Raymond Queneau par Raymond Queneau ; 3.19 Entretiens avec Henri Bosco ; 6.16 Un livre, des voix. Cesare Pavese (Lettres 1924-1950).

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct de Notre-Dame-du-Travail, par le Chœur de Radio-France, dir. Vladislav Tchernouchenko. Œuvres de Chvedov, Sviridov.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tavener, Ascione.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de George Gershwin et Ira Gershwin. Lady be good ! ; Livret de Guy Bolton et Fred Thompson (version originale, extraits, enregistrée à Londres en 1926), avec Fred Astaire, Adèle Astaire, William Kent, Georges Vollaire. George Gershwin (piano), par l'Orchestre de l'Empire Theatre, dir. Eric Stern.
0.00 Jazz vivant. Festival de Juan-les-Pins, avec le quartette de Vincent Artaud (contrebasse), Pierrick Pedron, Boris Blanchet, Laurent Robin. Le quartette de Debora Seffer (violon), Thierry Maillard, Marc Davidovits, Jean My-Truong. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Un bal masqué, de Verdi : Margaret Price (Amélia), Luciano Pavarotti (Riccardo), Renato Bruson (Renato), Christa Ludwig (Ulrica), Kathleen Battle (Oscar), Chœurs de l'Opéra de Londres. Chœurs du Royal College Music Junior Department. National Philharmonic Orchestra. Dir. Georg Solti.
22.15 Les Soirées... (Suite). Œuvres d'Uttini, Haeffner, Naumann, Kraus. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Jérôme Savary. Hongrie : le train des pionniers. France : le village des jumeaux. USA : la ville flottante de Sausalito (France 3 du 15/11/96).
21.00 Faits divers. Les naufragés du Jan Van Gent (RTBF du 6/11/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal. (France 2).
22.35 Bons baisers d'Amérique.
23.30 Pulsations. Neurochirurgie (RTBF du 24/10/95).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Festin à Jérusalem.
21.30 Kif-kif.
21.55 Le Jump Jet : histoire du Harrier [1/2].
22.45 Aventures en océan Indien.
23.40 C'était hier. [6/13] De Pan-Mun-Jom à Diên Biên Phu.

Paris Première

20.00 et 23.30 20 h Paris Première. Invité : Gérard Jugnot.
21.00 Paris modes. Invité : Christian Lacroix.
21.55 et 2.00 Le J.T.S. Rencontre avec Claude Nuridsany et Marie Perennou pour *Microcosmos, le peuple de l'herbe.*
22.25 Jango Edwards. Holey Moley, enregistré à La Cigale à Paris en 1991.

France Supervision

20.25 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs. ASVEL-Panathinaïkos (Grèce) (100 min). 78595198
22.05 Festival : les Inrockuptibles.
22.55 Les Nuits magiques du Festival interceltique de Lorient.

Ciné Cinéfil

20.30 The Mighty Barnum ■ Film de Walter Lang (1934, N., v.o., 85 min). 81580399
21.55 La Femme spectacle ■ Film de Claude Lelouch (1963, N., 90 min). 6643440
23.25 La Porte du diable ■ ■ Film d'Anthony Mann (1950, N., v.o., 90 min). 9184533

Ciné Cinémas

20.30 L'Extrême Limite. Film de James B. Harris (1993, 90 min). 8094594
22.00 Tandem ■ ■ Film de Patrice Leconte (1987, 90 min). 6209933
23.30 Le Cinéma des effets spéciaux. Caméra en action.

Série Club

20.45 Flash. Alpha.
21.40 et 0.45 Nick, chasseur de têtes. Le labyrinthe d'enfer.
22.30 Sherlock Holmes. Pudding de Noël.
23.00 Les Champions.
23.50 Quincy. L'ultime cadeau.

Canal Jimmy

20.30 V.R.5. Les visages d'Alex.
21.15 Quatre en un.
21.45 Mister Gun. Compte à rebours.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le monde de Georges.
22.45 Friends.
23.10 Fawlty Towers.
23.45 The New Statesman. Californie, me voilà.

Eurosport

19.30 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP) de Hanovre (Allemagne) (90 min). 666204
21.00 Patinage artistique. Le Skate America.
23.00 Aérobic - Fitness. Le Grand Prix d'Europe 1996 à Turin (Italie).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

23.30 Catherine et compagnie. Film de Michel Boisrond (1975, 105 min). *Comédie dramatique.*
1.30 Fortune carrée. Film de Bernard Borderie (1955, 110 min). *Aventures.*

TMC

22.30 Film paradisio : L'armoire volante. Film de Carlo Rim (1948, 95 min). *Comédie.*

TSR

20.05 On ne vit que deux fois. Film de Lewis Gilbert (1967, 120 min), avec Sean Connery. *Espionnage.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



La grande famille des programmes courts de M 6

A l'origine, le « 6 minutes » était un journal. Depuis, le format a fait école, et un magazine bref est diffusé chaque soir. Symbole d'une politique de programmation à contre-courant des autres chaînes

COMME SON NOM l'indique, « Plus vite que la musique », journal télévisé consacré à la musique, va vite. A la même vitesse, exactement, que ses cousins : « Ciné 6 » (diffusé le lundi), « E = M 6 » (les sciences, le mardi), « Ecolo 6 » (le mercredi), « Passé simple » (l'histoire, le jeudi), « Capital 6 » (l'économie, le vendredi), et « Sport 6 » (le dimanche). Une vraie famille que celle des programmes courts. Bien qu'ils durent, en pratique, plutôt sept à huit minutes, ces magazines sont des six minutes, à l'image des informations que propose également la chaîne chaque soir.

C'est qu'à l'origine ce minutage a été élaboré pour l'actualité. *« En 1987, nous cherchions à ne pas faire comme les autres,* se souvient Mike Lebas, directeur adjoint des programmes, *et nous nous sommes orientés vers une politique de contre-programmation. »* Première étape : à 20 heures, quand les autres chaînes misent sur l'information, M 6 diffuse une série. *« Mais on s'est vite aperçu que le public était frustré de n'avoir pas son point quotidien. »* L'information est donc introduite, mais sous une forme nouvelle. Elle double ses concurrents par son horaire et par sa forme et lance le journal « tout en images », sans présentateur et à 19 h 54. C'est le premier des « six minutes ».

Deux ans plus tard, la chaîne investit dans l'information de proximité et ouvre des bureaux chargés des éditions locales. Dans un premier temps, celles-ci sont diffusées dans les villes concernées à la place des actualités nationales. *« De nouveau, on a senti que le public n'était pas satisfait. De nouveau, on a raisonné en termes de contre-programmation. Il fallait ouvrir un autre créneau. Or, 20 h 35, c'est précisément le moment où nos concurrents n'offrent que des non-programmes : résultats du Loto ou publicité. Idéal pour l'information locale. »* Naissance, donc, d'une nouvelle génération de 6 minutes qui respectent la rhétorique et l'habillage de leurs aînés parisiens.

Mais aujourd'hui encore la chaîne ne dispose que de dix décrochages. Il a donc fallu occuper l'espace sur le programme national, qui concerne 80 % des téléspectateurs. D'où l'idée de magazines de même durée que les informations locales. M 6 décide de consacrer ces minutes de début de soirée à des thèmes souvent réservés aux secondes parties de soirée : l'écologie, l'économie, l'histoire...

Le format court oblige à synthétiser le propos et réduit les risques de zapping. Le calcul est bon : aux fidèles s'ajoutent vite des spectateurs de passage. Résultat : une audience moyenne de 19,2 % chez les 15-34 ans, cible privilégiée de la chaîne, et une image culturelle redorée, fût-ce à doses homéopathiques. L'envers de la médaille, c'est qu'en six minutes on ne dit pas tout. *« Si je compare "Passé simple" aux "Brûlures de l'histoire", je trouve que nous faisons des métiers différents mais tout aussi honorables,* explique Mike Lebas. *Notre rôle, c'est de donner envie de lire et de découvrir à un maximum de jeunes alors que, sur France 3, il s'agit davantage de fouiller un thème pour un public intéressé* a priori. »

Il ajoute : *« Au fil des années, les six minutes sont devenus notre laboratoire. Ils nous aident à familiariser les spectateurs à certains sujets qui pourront être traités, par la suite, plus longuement. »* Ainsi, « Capital » a maintenant une version longue.

Avec le temps, la chaîne a acquis un réel savoir-faire en matière de programmes courts. Faisant de nécessité vertu, producteurs, journalistes et réalisateurs ont inventé une présentation ramassée, un écran habillé, une image efficace. *« Nous ne nous sommes pas contentés de supprimer le présentateur de nos journaux,* explique Patrick Charles, rédacteur en chef. *Nous avons inventé, peu à peu, une écriture. Et si ce format nous impose des contraintes, il en est une, en revanche, dont nous sommes définitivement dispensés : celle de tirer à la ligne. »*

Jean-Louis André

★ Les « six minutes », M 6, chaque jour de la semaine à 20 h 35.



Le monde de NTM

par Agathe Logeart

ILS N'ONT PAS ÉTÉ sages du tout les invités de Paul Amar, réunis sur le plateau du « Monde de Léa ». Ils n'ont pas respecté les règles du jeu policées auquel ils étaient conviés. Ils se sont lancé des regards mauvais. Ils se sont coupé la parole. Ils n'ont pas été gentils avec l'animateur qui aurait tant aimé que tout son petit monde apprenne grâce à lui les vertus de l'échange et se quitte en se faisant de gros poutous. Chacun y mit du sien pour faire sortir l'autre de ses gonds et, dans le genre raté, ce fut assez réussi.

Pourtant, au départ, Paul Amar avait l'air content de son exploit : réunir pour sa causerie hebdomadaire les deux graines de potence de NTM, les chanteurs de rap Kool Shen et Joey Starr, des représentants de syndicats de policiers et le ministre de la ville, Eric Raoult. Comme si le conflit était soluble dans l'eau tiède des papotages cathodiques... Mais n'est pas Michel Field ou Laure Adler qui veut. Paul Amar, qui a pourtant du métier, a dû en rabattre et constater d'un air navré que décréter le dialogue ne suffit pas à le faire naître.

Sonnés par leur condamnation à trois mois de prison ferme pour outrage à la maréchaussée, les rappeurs n'étaient pas là, on s'en serait douté, pour faire amende honorable. Promus subitement héros de la liberté d'expression en danger et porte-parole des banlieues en capilotade, ils arboraient la mine boudeuse des gamins injustement mis au coin, le bonnet d'âne enfoncé jusqu'aux yeux. Les policiers, eux, avaient leur tête des mauvais jours, hargneux, méprisants, maniant les mots comme des matraques. Mais, surtout, arrivé en retard sans même s'excuser, le ministre de la Ville, Eric Raoult, brilla par sa totale incompréhension des situations.

Il parle jeune, pourtant, cet homme-là. Il parle même « le jeune », comme une langue étrangère apprise grâce aux méthodes rapides, avec accent et expressions idiomatiques, disposant à moindres frais d'un bagage minimal qui, croit-il, devrait suffire à lui ouvrir les portes si verrouillées de la brousse banlieusarde. *« Flic, baston, provoc, thune, blé »* : la leçon a été apprise, mais à l'évidence l'élève manque de pratique. Aussi crédible que s'il s'était vissé sur la tête une casquette à l'envers, M. Raoult avait du mal à cacher malgré sa bonhomie affichée qu'il vit dans un monde où NTM n'a pas droit de cité. Il faut dire qu'il a des idées cocasses, le ministre : proposer aux rappeurs de réinvestir leurs cachets dans le gouffre béant des banlieues, faire figurer des fleurs sur leurs CD plutôt que des armes, écrire des chansons *« positives »* sur les assistantes sociales ou encore venir jouer au foot avec lui quelque part dans le ghetto pour démontrer qu'au fond ils sont de bons petits. Pour salaire de ses efforts pathétiques, il n'eut que ce qu'il méritait : un zéro pointé. Le numéro de charme ayant fait un flop, il put enfin montrer son vrai visage, rageur, cassant, ricanant.

JEUDI 21 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine. La violette de Toulouse.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Quand le vent souffle.
15.30 Hôtel. Série. Passeports.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Mariage blanc.
18.10 Le Rebelle. Série. La détermination d'une mère.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal. Tiercé.

20.50

UNE FEMME D'HONNEUR
Série de Marion Sarraut, avec Corinne Touzet (115 min). 317792
Isabelle Florent, adjudant-chef de gendarmerie, vient de prendre ses fonctions dans une ville de province. Episode pilote d'une nouvelle série.

22.45

TIP TOP
Divertissement présenté par Nathalie Simon et Eric Jeanjean. Invités : Florent Pagny, Les 3 T, East 17, Ophélie Winter, Lilicub, Axelle Red (110 min). 1559402
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Pierre Blayau, PDG de Moulinex. (20 min). 6920754
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.10 Cas de divorce. Série.
1.30 et 2.35, 3.35, 4.15 TF 1 nuit. 1.50 et 3.45, 4.25, 5.00 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.45 Histoire des inventions. Documentaire. [3/6] (rediff.). 4.55 Musique (5 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto. Jeu.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Maître Prestel.
14.50 Le Renard. Série.
15.50 Tiercé. A Vincennes.
16.05 et 5.05 La Chance aux chansons. [1/2] Retour à Québec.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.25 et 4.05 Studio Gabriel. Invité : Khaled.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Les véritables urgences ; Les mirages de l'or ; Charpak, le prix d'un Nobel (125 min). 9971957
23.00 Expression directe. F.S.U.

23.05

LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR ■ ■
Film de François Truffaut, avec Jeanne Moreau (1967, 105 min). 8583880
1.10 ▶ Journal de voyage avec André Malraux à la recherche des arts du monde entier. Documentaire. [10/13] Promenades imaginaires en Inde ; [11/13] Promenades imaginaires au Japon ; [12/13] L'intemporel, le dernier voyage en Haïti (170 min). 29590613
4.30 24 heures d'info. 4.40 Météo. 4.50 Urti. La Mana, la rivière aux cent sauts.

France 3

12.10 Le 12/13 de l'information. 12.20 et 12.55, Télévision régionale. 12.35, Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Itaye, le petit babouin orphelin. Documentaire (28 min). 9421
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La Guerre des salamandres,* de Karel Capek.
18.55 Le 19/20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

TREMBLEMENT DE TERRE ■
Film de Mark Robson, avec Charlton Heston (1974, 120 min). 237686
Des effets spéciaux qui font frémir et auxquels on s'intéresse plus qu'aux problèmes des personnages.
22.50 Journal, Météo.

23.25

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Mariou. Librairie dans les villes ; Visuel : Gérald Fontaine *(Le Décor d'opéra, décor de rêve)* ; la bibliothèque privée de Didier Daeninckx ; Une histoire : Serge Toubiana *(François Truffaut)* ; Sépia : Quarante années d'émissions littéraires à la télévision : Henry Miller ; Polac Plus : Giuseppe Rensi *(La Philosophie de l'absurde)* ; Prière d'insérer (50 min). 4916805
0.15 Espace francophone. Vers le divorce belge [1/2] (30 min). 32489
0.45 Capitaine Furillo. 1.35 Musique graffiti. Petite suite pour orchestre de Franz Shrecker par l'orchestre philharmonique de Radio France, dirigé par Armin Jordan (25 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. La lecture. Invité : Yann Queffélec. 12.30 Signes de vies. 12.55 Attention santé. 13.00 Chasseurs de trésors. 13.30 Demain l'entreprise. 14.00 Les Akhas du Triangle d'or (rediff.). 15.00 Arrêt sur images (rediff.). 16.00 Le Journal de la création (rediff.). 16.30 Les Yeux de la découverte. Les chevaux. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 18.00 Des religions et des hommes. 18.15 Cinq sur cinq inventions. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [48/52] Des barbelés sur la prairie.
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Les Vampires de la reine Victoria. Sur les traces du Dracula de Bram Stoker. Documentaire d'Andrew Davies et André Schäfer (30 min). 1841
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : FRANCE-ALLEMAGNE : JE T'AIME... MOI NON PLUS.
Proposée par Ann Schäfer.
20.45 Eux et nous : clichés et malentendus. Documentaire de Thomas Uhlmann (60 min). 2832191 *Comment les Français voient les Allemands. Et réciproquement.*
21.45 Marianne et Germania. Documentaire d'Ulricke Bratke (30 min). 492686 *Un inventaire ironique sur le lien patriotisme-érotisme.*
22.15 Deux mondes, une revue : une exposition raconte. Reportage de Martina Bartsch-Rüdiger (20 min). 1951792 *A Berlin et bientôt au Petit Palais à Paris.*
22.35 Les Meilleurs Ennemis du monde : les influences culturelles entre la France et l'Allemagne. Documentaire de Cyril Buffet, Karin Reiss (60 min). 9263228
23.35 ▶ Le Roman de Werther ■ ■ ■ Film de Max Ophuls (1938, N., 75 min). 3487686
0.50 Biblio.
1.00 Terre sinistrée. Téléfilm d'Andreas Pfäffli (rediff., 90 min). 5817648

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Série. Le mariage.
13.45 Petits Meurtres en famille. Téléfilm d'Alvin Rakoff (90 min). 4281686
15.15 Drôles de dames. Série. [1/2] Problèmes de cœur.
16.55 Télé casting. Magazine.
17.10 et 1.45 Faites comme chez vous. Invités : Mouss Diouf, Jean-Michel Rotin.
18.00 Les Anges du bonheur. Série. La fierté.
19.00 Surfers détectives. Série. Barry.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Passé simple. Magazine. 1930 : les immigrés.

20.50

LES HÉROS N'ONT PAS FROID AUX OREILLES
Film de Charles Nemès, avec Daniel Auteuil, Gérard Jugnot (1978, 85 min). 980632
Observation sociale et esprit satirique.

22.15

LE BAISER DU VAMPIRE
Téléfilm de Joel Bender (90 min). 3020402
Une inspectrice de police enquête sur une série de meurtres de femmes que l'on retrouve vidées de leur sang. Au cours d'une empoignade avec l'assassin, celui-ci la mord.
23.45 Hong-Kong Connection. Série.
0.40 Best of trash.
2.35 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.00 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.00 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 4.25 Les Tribus du Nord. Documentaire. 4.50 Culture pub. Magazine (rediff.). 5.20 Hot forme. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

12.25 Central Building. Court métrage.
▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Cyclo ■ Film de Tran Anh Hung (1995, 125 min). 6249598
15.40 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain... Magazine (rediff.).
16.15 Pas si vite (rediff.).
16.20 Long cours. Téléfilm d'Alain Tasma, avec Benoît Magimel (95 min). 593150
17.55 Sacrés dragons. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Julien Barnes ; Marianne Faithfull.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

MEURTRE À ALCATRAZ ■
Film de Marc Rocco, avec Christian Slater, Kevin Bacon (1995, 115 min). 111624
Retour à la critique de l'inhumain pénitencier américain, qui fut fermé dans les années 60.
22.30 Flash d'information.

22.40

DON JUAN DE MARCO ■
Film de Jeremy Leven (1994, v.o., 93 min). 4482624
La rencontre Brando-Depp est exaltante.
0.15 Miss Shumway jette un sort. Film de Clara Peploe (1994, v.o., 100 min). 2084700
1.55 Le Garçu ■ ■ ■ Film de Maurice Pialat (1995, 104 min). 23397342 *Un film serein sur l'inexorabilité du vieillissement, d'une sobriété et d'une pudeur bouleversantes.*

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le Panthéon ou les intermittences de la mémoire nationale.
21.32 France Culture au Théâtre du Rond-Point : Les poétiques. Entre zut et zen, de Jean-Pierre Verheggen.
22.40 Les nuits magnétiques. Du café au 115, rencontre avec Alain Cavalier.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Vernant, auteur de Entre mythe et vérité. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Carnets de voyage. L'Inde au milieu du gué, ou les métamorphoses de l'Inde contemporaine ; 1.59 Mémoire d'un continent : Panorama de l'histoire africaine ; 2.54 La matinée des autres : Les cristalliers ; 4.19 Les Chemins de la connaissance. Sirènes : baignade interdite.

France-Musique

20.00 Concert. En direct de l'Académie de musique Ferenc-Liszt, à Budapest. Œuvres de Debussy, Landowski, Berlioz, par l'Orchestre symphonique de la radio et télévision hongroise, dir. Andras Ligeti.
22.30 Musique pluriel. Le Livre des claviers, de Philippe Manoury, par les Percussions de Strasbourg.
23.07 Histoire de disques. Spécial Masterworks heritage (Sony). Œuvres de Tchaïkovski, Mendelssohn, Villa-Lobos, Weiner, Liszt, Berlioz, Schumann, Frescobaldi.
0.00 Tapage nocturne. Daniel Kientzy, portrait tracé. Œuvres de Teruggi. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 9 octobre 1996 à la salle Pleyel. Par l'Orchestre de Paris, dir. Gilbert Varga, avec la participation de la violoniste Viktoria Mullova. Au programme : Concerto pour violon n° 2 de Bartok ; La Nuit transfigurée op. 4 de Schoenberg.
22.35 Les Soirées... (Suite). Archives : Sviatoslav Richter. Œuvres de Schubert, Beethoven, Franck, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 L'Ombre ■ Film de Claude Goretta (1991, 90 min). 12436860
21.30 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle. Pour en finir avec le travail des enfants (France 3 du 20/11/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Irlande, ni guerre ni paix.
20.55 Le Principe de Bertil.
21.50 Festin à Jérusalem.
22.40 Kif-kif.
23.10 Le Jump Jet : histoire du Harrier [1/2].
0.00 Aventures en océan Indien (55 min).

Paris Première

20.00 et 23.50 20h Paris Première. Invitée : Muriel Robin.
21.00 Bonjour tristesse ■ ■ Film d'Otto Preminger (1957, 90 min). 7731860
22.30 Françoise Sagan.
22.45 et 1.50 Le J.T.S. Entretien avec Maguy Marin, chorégraphe d'*Aujourd'hui peut-être.*
23.15 Colin Davis dirige Mozart : Symphonie Concertante. Concert donné par l'orchestre Symphonique de la Radio Bavaroise, dir. Sir Colin Davis. Enregistré à la Philharmonique de Munich en 1988 (35 min). 27528711

France Supervision

20.30 Les Grands Fusils (Big Guns) Film de Duccio Tessari (1973, 100 min). 76787773
22.10 Festival : les Inrockuptibles.
23.00 Bix ■ ■ ■ Film de Pupi Avati (1990, 100 min). 14910585

Ciné Cinéfil

20.30 Jeunes Mariés ■ Film de Gilles Grangier (1953, N., 90 min). 8089808
22.00 La Dame de Malacca ■ Film de Marc Allégret (1937, N., 100 min). 5432570
23.40 Le Club. Invité : A.I. Bezzerides.
1.00 Le Dernier Gangster ■ Film d'Edward Ludwig (1937, N., v.o., 80 min). 68173795

Ciné Cinémas

20.30 Le Temps de la colère ■ ■ Film de Richard Fleischer (1956, 90 min). 8061266
22.00 La Luna ■ ■ ■ Film de Bernardo Bertolucci (1979, v.o., 145 min). 92133841
0.25 Un amour de Swann ■ ■ Film de Volker Schlöndorff (1984, 105 min). 55825735

Série Club

20.45 Section contre-enquête. Un passé trop lourd.
21.40 et 0.45 Nick, chasseur de têtes. Le bal des oiseaux.
22.30 Sherlock Holmes. Qui a tué Sally King ?
23.00 Flash. Alpha.
23.50 Quincy.
1.35 Toutes griffes dehors. Rue de la paix (55 min).

Canal Jimmy

20.35 Une Parisienne ■ Film de Michel Boisrond (1957, 85 min). 17169112
22.00 Gimme Shelter ■ Film de David Mayles (1971, v.o., 90 min). 72472131
23.30 Souvenir. A bout portant : Hugues Auffray, émission du 28/11/1973.

Eurosport

17.55 Ski alpin. En direct. Coupe du monde 96/97. Slalom géant dames à Park City (Etats-Unis) : 1re manche (65 min). 6911599
19.00 Tennis. Les temps forts.
20.00 Nouvelle vague.
20.25 Basket-ball. En direct. Euroligue. CSP Limoges-Panionios B.C (Grèce)
22.00 et 1.00 Ski alpin. Coupe du monde 96/97.
22.30 Football. Coupe de l'UEFA.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.30 Warszawa année 5703. Film de Janusk Kijowski (1992, 115 min), avec Lambert Wilson. *Drame.*

RTL 9

20.30 Suspect dangereux. Film de Peter Yates (1987, 125 min). *Policier.*
22.35 Banco pour un crime. Film d'Eugene Levy (1991, 100 min). *Comédie policière.*
0.30 Catherine et compagnie. Film de Michel Boisrond (1975, 100 min). *Comédie dramatique.*

TMC

20.35 Marie-Antoinette. Film de Jean Delannoy (1955, 120 min), avec Michèle Morgan. *Historique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La zonzonette

par Pierre Georges

À FLEURS, à motifs, imprimé, uni, le papier peint ? Anti-acariens, lavable, autocollant, laid à hurler ou beau à compter les motifs ? En faux jacquard ou en vrai coco des îles ? En grande largeur ou sans raccords ?

Rien de tout cela ! Désormais, si jamais la fantaisie nous prenait d'estampiller les murs, et, du mur au plafond, d'y coller une œuvre d'art façon scène de chasse à courre en basse Corrèze ou cubisme revisité tagueur, nous savons où nous adresser : au catalogue de la maison Siemens. Il suffisait d'y penser. Les petits génies du géant allemand de l'électrotechnique viennent d'inventer LE papier peint, le seul qui vaille et protège, qui dissuade et préserve, le seul qui sache tenir sa langue et garder un secret, fût-il d'alcôve : le papier peint anti-écoutes.

Les murs sont largement réputés pour avoir des oreilles. Qui plus est, des oreilles ennemies. Ce n'est pas nouveau, mais de plus en plus fréquent, avec tout cet appareillage, ces gadgets électroniques, ces puces espionnes, ces multiples machines à forer les intimités et à forcer les stratégies confidentielles. Les murs sont de gruyère désormais. Percés à distance. Misérables et trompeuses forteresses de la discrétion et de la confidence.

Le progrès autorise les passe-murailles de l'écoute à sévir sans peine et sans risque. Sauf à s'en prémunir, comme cela se fait dans les ambassades, les services et le saint des saints des grandes entreprises, par toutes sortes de blindages d'acier, de cuivre et de plomb et de système anti-écoutes. Ce qui n'est, évidemment pas, à la portée du premier écouté venu !

Et voici, miracle, le système *« Shieldex »* de chez Moulineau-Siemens que ses inventeurs n'hésitent pas à qualifier modestement de *« révolutionnaire »* : un papier truffé à cœur d'un tissu à base de nylon et de cuivre. Ne demandez pas trop comment cela marche. Mais il paraît que cela marche. La preuve : les bâtiments qui abriteront, à Berlin, les deux Chambres du Parlement, en seront tapissés. Les parlementaires d'outre-Rhin étant gens trop sérieux pour confier leurs secrets et leurs murs à des amateurs, la promotion semble assurée.

M'en mettrez trois rouleaux ! Non pas qu'on appartienne, et on le regrette vivement, car cela vous situe dans l'échelle sociale, à la catégorie des gens dignes d'écoutes. Mais plus simplement parce que, de toutes parts, les avertissements pleuvent. Les journalistes, aussi, ont des oreilles. Et nombre de leurs interlocuteurs, pas toujours désintéressés mais parfois bien tuyautés, ne cessent de les mettre en garde : attention, attention, les zonzons sont déchaînés ces temps-ci, aux écoutes comme aux plus beaux jours, une vraie épidémie de zonzonette.

Est-ce vrai, est-ce faux ? Comment savoir, puisque, précisément, il ne s'agit là que d'une rumeur persistante sur d'éventuelles pratiques camouflées ? Mais, en tout cas, à bon écouteur salut ! Désormais, un écouté averti en valant deux, nous nous tairons avec assiduité. Nous nous parlerons dans un souffle. Nous nous téléphonerons, les nuits sans lune, du fond d'un square emmitouflé dans une couverture de papier peint. Et nos secrets nous les écrirons, à l'encre sympathique, sur des cocottes de *« Shieldex »*.

Le gouvernement étudie une réforme de la loi Informatique et libertés

Selon « Le Canard Enchaîné », le projet réduirait certains des pouvoirs de la CNIL

LA LOI Informatique et libertés est-elle menacée ? Dans son édition du 20 novembre, *Le Canard Enchaîné* affirme que le ministère de la justice envisage de modifier profondément le dispositif adopté en 1978 pour garantir les libertés face à la multiplication des fichiers. Selon l'hebdomadaire, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a confié à deux membres du Conseil d'Etat, Jean Gaeremynck et Maurice Méda, le soin de rédiger un rapport sur une éventuelle refonte de la loi. M. Gaeremynck a confirmé au *Monde* avoir rédigé un tel rapport, en collaboration avec M. Méda, mais il a précisé qu'il ne pouvait s'exprimer sur *« le contenu de cette étude ni sur les interprétations qu'en fait* Le Canard Enchaîné *»*.

S'appuyant sur ce document remis au mois d'octobre, M. Toubon aurait rédigé des fiches énonçant les orientations du futur projet de loi. Selon *Le Canard*, les modifications envisagées par le ministère de la justice permettraient aux administrations, – notamment à la police – d'accentuer leur contrôle sur les citoyens grâce à l'interconnexion entre les différents fichiers : fisc, Assedic, hôpitaux, Education nationale…

Certains des pouvoirs de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité indépendante chargée de la protection de la vie privée et des libertés individuelles, seraient en outre remis en cause : les dix-sept membres de la Commission n'auraient plus leur mot à dire sur l'enregistrement de données sensibles telles que l'origine ethnique, les opinions politiques ou encore les mœurs des personnes fichées. *« Sauf exception*, ajoute *Le Canard*, [la CNIL] *n'aurait plus à fournir d'avis préalable à la création d'un fichier. »*

HARMONISATION EUROPÉENNE

La refonte de la loi de 1978 s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne du 24 octobre 1995 qui oblige les Etats membres à harmoniser, dans un délai de trois ans, les politiques nationales relatives à la circulation des données à caractère personnel (*Le Monde* du 2 novembre 1995).

Pour la France, pionnière en matière de protection des libertés face aux risques de l'informatisation, il pourrait s'agir d'un simple « toilettage » de la législation en vigueur. *Le Canard* affirme que le projet de M. Toubon, soumis le 30 octobre au Comité interministériel pour les questions de coopération économique européennes, irait bien au-delà des obligations communautaires : le gouvernement profiterait de l'occasion pour engager une refonte de grande envergure.

Mercredi matin, la chancellerie se défendait de vouloir réduire les prérogatives de la CNIL et voyait dans l'article de l'hebdomadaire une présentation *« sciemment polémique »* du dossier.

Le ministère de la justice insiste sur l'obligation qui lui est faite d'adapter la loi : *« La directive s'impose à nous, nous n'avons pas le choix*, indiquait-on place Vendôme. *Or il se trouve qu'elle contient des dispositions assez différentes de celles qui prévalent dans notre système, notamment en ce qui concerne les instances de contrôle. Partant de ce constat, le premier ministre a demandé que les adaptations nécessaires soient présentées au parlement en 1997. Dans l'immédiat, nous en sommes au stade du projet, aucune décision n'a été prise. Nous souhaitons, et c'est une évolution importante, que la CNIL n'émette plus des avis mais de véritables décisions administratives. Ce qui prouve bien ces pouvoirs ne seraient en aucune manière réduits. La loi date de 1978 et les choses ont tellement évolué depuis dans ce domaine qu'une adaptation est indispensable. »*

Mercredi, en milieu de matinée, la CNIL n'avait toujours pas fait connaître sa position sur les révélations du *Canard* et la mise au point de la chancellerie.

Philippe Broussard

Grève et manifestations des salariés de Thomson

LES SALARIÉS de Thomson devaient observer, mercredi 20 novembre, une journée de grève et manifester à Paris, Rennes, Bordeaux, Nice et Grenoble, à l'appel des syndicats CFDT, CGT et CGC. A Paris, la manifestation devait débuter à 11 heures au siège de Thomson, boulevard Haussmann, puis se diriger vers l'Assemblée nationale.

Le gouvernement souhaite vendre Thomson au groupe Lagardère, qui, uniquement intéressé par les activités de défense (Thomson-CSF), cédera l'activité grand public (Thomson Multimédia) au sud-coréen Daewoo. La CFDT et la CGT, qui réclament *« l'arrêt du processus de privatisation »*, contestent cet *« éclatement »* et estiment *« suicidaire »* de concentrer Thomson-CSF *« sur les seuls métiers de défense »*. *« D'accord pour la privatisation de Thomson-CSF à certaines conditions »*, la CGC demande l'interruption de la procédure et sa relance *« par une offre publique de vente »* où Lagardère deviendrait le *« noyau dur »*. Elle préconise la *« recapitalisation »* de Thomson Multimédia et *« sa privatisation en 1998 »*.

Le beaujolais en fête

L'ARRIVÉE du beaujolais nouveau est fêtée en France et dans le monde à partir du jeudi 21 novembre à zéro heure. Cet hommage au vin des bouchons lyonnais date des années 50. Cette année, la persistance du beau temps sec a donné abondance et qualité. Partout, la récolte dépasse les objectifs de rendement (66 hectos à l'hectare). La plupart des vignerons qui ont négligé la *« taille verte »* ont dû, à regret, laisser une partie du raisin sur pied. *« Ceux qui savent faire le vin, cette année feront du bon vin »* confie Jean Denejean-Burtin, vigneron à Fleury. *« Ce sera un bon beaujolais de garde, mais ce n'est pas un bon primeur »* précise Daniel Hallée (restaurant l'Œnothèque, à Paris) qui a retenu son vin chez un producteur de Saint-Vérand. Issu de vieilles vignes, le beaujolais nouveau est non chaptalisé, non filtré et maintenu en cuves inox hermétiques pour ralentir l'évolution et conserver le caractère primeur.

■ **ESPACE :** *la navette spatiale américaine* **Columbia** s'est envolée, mardi 19 novembre à 20 h 56 (heure française), de Cap Canaveral (Floride), avec à son bord un équipage de cinq personnes dont une femme.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 20 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20956,20	+0,77	+6,65
Honk Kong index	13056,90	+0,11	+30,59

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/11	Var. en % 18/11	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2240,05	+0,50	+19,66
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+19,96
Milan MIB 30	1101	−0,27	+18,25
Francfort Dax 30	2763,21	−0,02	+22,59
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+4,76
Madrid Ibex 35	—	—	+21,77
Amsterdam CBS	—	—	+28,95

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 novembre 1996 : 544 680 exemplaires 1